CONSTANCE

TROISIÈME PARTIE (1).

IX.

On sait ce qu'est l'hiver à la campagne, le silence, la sensation d'isolement qui s'en dégage, et comme il rejette les uns vers les autres de proches voisins, prisonniers dans un tout petit cercle. Le mauvais état des routes, défoncées par ces pluies diluviennes propres au pays, où la gelée est rare, rendait assez peu fréquens les rapports même avec Nérac. Le docteur n'en avait cure; il travaillait, fort indifférent aux choses extérieures. Toute sa vie, — sauf quand un malade l'appelait, et alors il se dérangeait en grommelant, mais sans hésiter, que ce fût la nuit ou le jour, — toute sa vie était concentrée dans son cabinet, que Stany ne quittait guère non plus, l'esprit tendu sur un seul événement à peu près quotidien, la visite de M. de Glenne. A l'avance elle s'y préparait; elle imaginait des conversations où elle devait placer son mot et qui n'avaient que le tort de rester purement imaginaires; elle passait une heure devant

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars et du 1er avril.

son miroir à se coiffer; il y avait dans sa toilette des velléités de coquetterie; puis, l'hôte désiré arrivait-il, aussitôt toute présence d'esprit l'abandonnait; elle ne trouvait rien ou presque rien à dire, une crainte atroce venait la paralyser : s'il allait interpréter ces apprêts timides comme des avances? Il y aurait de quoi mourir de honte. Mais non, il était bien peu probable qu'il s'en aperçût. Cependant M. de Glenne semblait toujours être plus heureux qu'ailleurs dans ce fauteuil, devenu, même pour Catinou, le fauteuil du voisin, au coin de cette grande cheminée où pétillait la résine. Stany trouvait aimable et touchante sa manière de s'écrier en entrant :

— Il fait bon, chez vous! Je ne connais pas de feu comparable à celui-ci!

On aurait dit, en effet, qu'il avait eu froid pendant très longtemps, un froid cruel, atroce, et qu'il se réchauffait enfin avec délices, corps et âme.

— Je passerais volontiers, ajoutait-il, ma vie dans cette bergère. Du reste, c'est un peu ce que je fais, ne remarquez-vous pas? Quand vous me trouverez importun, il faudra m'avertir. Je partirai pour Paris.

Plusieurs fois il annonça ce départ, qui bouleversait Stany, mais le docteur lui ayant dit finalement avec sa cordialité bourrue : — Trêve de cérémonies. Disposez de ma maison comme de la vôtre et n'en parlons plus,— il parut à ces conditions tout prêt à se contenter du Parc, malgré la mauvaise saison qui, somme toute, était clémente, le climat de l'Albret n'ayant presque rien à envier, sauf un ciel plus bleu et des chemins plus secs, à celui de la Provence ou de l'Italie.

Cet hiver-là fut pour M. de Glenne un rêve, un de ces rêves légers et doux, pendant lesquels nous sentons vaguement que rien de ce qui nous cause l'indicible bien-être où nous nous enfonçons en voluptueux n'est réel et ne peut durer. Aussi comme nous nous gardons du moindre mouvement qui puisse mettre l'illusion en fuite, comme nous nous blottissons immobile dans l'oreiller, retenant notre souffle et nous faisant petit pour échapper au réveil brutal, imminent! C'était là l'état de M. de Glenne. Lui aussi attendait avec de juvéniles impatiences, qu'il raillait vainement en lui-même, l'heure où il avait pris l'habitude de se rendre au Priourat. On eût dit que des fils ténus et pourtant très forts l'enlaçaient, l'attiraient malgré lui; il entendait à l'avance la bienvenue du docteur jetée d'une voix vibrante; il voyait ce regard de jeune fille, ce regard éloquent où se peignait tout ce que la bouche eût voulu taire, darder une flamme aussitôt étouffée par la longue

frange des cils qui palpitait sur la joue délicate baignée d'incarnat tout à coup. Dans ces yeux-là, il se plongeait comme dans un abîme de fraîcheur et de pureté, où il laissait tous les fruits amers d'une triste et mauvaise expérience, pour se reprendre aux plus exquises illusions de la jeunesse; ils agissaient sur lui, ces grands yeux de velours, à la façon d'un aimant; loin d'eux il en était comme halluciné.

— Que vont-ils me dire aujourd'hui? pensait-il.

Et dans l'impatience fiévreuse de le savoir, il pressait le pas ou il poussait son cheval vers le Priourat; il arrivait haletant comme s'il eût couru. C'était chaque soir la même chose. Une bûche était jetée dans l'âtre, les pommes de pin craquaient gaîment au milieu d'une danse d'étincelles bleues et rouges, le docteur donnait un tour de clé à sa lampe studieuse qui jetait, elle aussi, des clartés de fête, et Catinou apportait le thé en se demandant toujours avec ahurissement, comment des chrétiens pouvaient sans être malades se décider à boire de la tisane; mais Stany avait imposé cette habitude que l'on pratiquait au Parc; elle n'était pas fâchée d'emprunter ce qui lui semblait être une élégance mondaine, de se rapprocher, au moins par un petit détail, des sphères inconnues où avait vécu M. de Glenne, et puis quelle joie de le servir! Elle s'en acquittait avec sa grâce tranquille, si séduisante pour cet homme depuis longtemps revenu de tous les artifices dont se compose en grande partie d'ordinaire le charme féminin. M. Vidal, qui était un peu de l'avis de Catinou, puisqu'il avait une fois proféré cette énormité: — A quoi bon le thé quand on a la sauge? — transformait résolument en grog le fade breuvage britannique à grand renfort d'eau-de-vie de l'Armagnac; après quoi la conversation, interrompue la veille, était reprise avec verve, sans que Stany, revenue à son aiguille, s'y mêlât beaucoup, mais elle n'en perdait pas un mot.

Généralement, les deux hommes se tenaient à la science, à la philosophie, à l'histoire, aux sujets les plus élevés, s'interrogeant sur leurs travaux réciproques, les discutant; ces jours-là, Stany constatait de plus en plus les différences qui pouvaient séparer le scepticisme vague, anxieux et souffrant, tel qu'il existait chez M. de Glenne, de la négation ferme et sans angoisse qui, chez son père, l'avait toujours désespérée. Elle pensait:

— A celui-là peut-être, la foi viendrait avec le bonheur.

N'avait-il pas dit devant elle: — Quand on arrive à douter du doute lui-même, on est près de croire à tout. On revient à la simplicité d'un enfant. J'en serai bientôt là.

A quoi le docteur avait répondu avec une dédaigneuse bonhomie:

— Si vous tombez dans le galimatias du sentiment et du paradoxe, ne parlons plus raison.

Ah! sur ce divin galimatias, comme Stany lui eût volontiers donné la réplique! D'un geste qui remerciait Dieu, elle avait joint les mains. Peut-être l'avait-il vue, peut-être avait-il compris qu'il lui causait une des grandes joies de sa vie.

D'autres fois, le docteur mettait son hôte sur le chapitre de Paris, non pas du Paris frivole où brûlait de se précipiter Henriette Duranton, ne fût-ce qu'en voyage de noces, avec le jeune Capdevielle, mais de ce Paris artiste, intellectuel, où M. de Glenne avait ses racines et qu'il peignait sous les couleurs les plus captivantes. A travers les aperçus généraux surgissaient alors assez souvent des souvenirs tout personnels; il semblait parler maintenant de son passé sans aucun mystère, ne racontant pas, mais laissant entrevoir selon les hasards de la conversation des incidens, des impressions que Stany rajustait, comme les fragmens épars d'une mosaïque; il y avait bien des trous, bien des lacunes, elle réussissait néanmoins à se faire une idée sommaire de la jeunesse de son héros. La famille lui avait manqué; à peine parvenait-il à se rappeler son père; sa mère était morte en le mettant au monde. Il n'eût tenu qu'à lui d'habiter aujourd'hui les terres que ses parens lui avaient laissées dans l'Artois, si de pénibles souvenirs n'étaient attachés pour lui à ce château de Pommereul où, d'ailleurs, il serait obligé de mener un train de vie qui lui pesait, le dernier bien dont il fît encore quelque cas étant cette agréable liberté que l'incognito procure. Certes, il doit y avoir de la douceur à vieillir dans l'endroit où l'on est né, où l'on a passé son enfance... Mais il ne pouvait apprécier ce sentiment, ayant grandi dans un lycée de Paris. Son tuteur, le marquis de Voroux, un parent éloigné, l'avait placé tout petit au collège, se bornant à le faire sortir le dimanche pour le bourrer consciencieusement ce jour-là de plaisirs à sa portée. M. de Voroux prétendait en conséquence l'avoir élevé, ce qui était discutable. Durant les vacances, il le recevait encore chez lui, à la campagne, dans une très somptueuse demeure où la haute vie aristocratique prenait ses ébats, d'un bout de l'automne à l'autre. C'étaient des séries d'invitations, des chasse à courre, des *rallye-paper*, des comédies de salon, tout le mouvement, tout le tourbillon que l'opulence et la frivolité oisives peuvent susciter autour d'elles.

Le lycéen, échappé aux noires murailles de Louis-le-Grand, avait respiré cette atmosphère ultra-mondaine, avant d'avoir de la barbe au menton. Réintégré en prison, il évoquait comme autant de tableaux féeriques tout ce qui avait pendant deux mois charmé ses yeux, sans parler beaucoup, du reste, à son cœur, sauf peut-être quelques coquetteries condescendantes de jolies femmes qui le traitaient en petit page, en Chérubin. Tout cela était bien super-

ficiel, mais suffisait à lui inspirer de furieuses révoltes contre le régime du bagne, comme il qualifiait l'internat en le comparant à ces vacances passablement démoralisantes. D'autre part, il lui arrivait, chez les Voroux, au milieu même de l'étourdissante féerie où il était acteur ou plutôt comparse, de sentir, tout jeune qu'il fût, le vide qui se dissimulait derrière ces décors magnifiques, d'être écœuré par les préjugés stupides, les idées rétrogrades, l'ignorance pompeuse, la sottise dorée de maint premier sujet. Ainsi nulle part, il ne se trouvait satisfait, nulle part, sauf dans la grande bibliothèque qui était certainement la pièce la moins fréquentée du château et où moisissaient, sans que personne y touchât, des livres de tous les temps, quelques-uns fort précieux. Là, il avait rencontré, en assez mauvaise compagnie, ceux qui devaient rester à tout jamais ses meilleurs amis; là, il avait fait ses premières excursions à travers le monde de la pensée et acquis des goûts qui l'avaient par la suite sauvé du naufrage.

Ce naufrage, quel était-il? Stany attendait toujours qu'il en parlât. Un jour, à propos des raisons infiniment petites qui décident de ce qu'on est convenu d'appeler la vocation d'un jeune homme, il expliqua son entrée à Saint-Cyr, par un besoin dévorant de vie active, mais surtout par l'obéissance à certaines traditions de famille, doublée de vanités inconscientes qui lui fermèrent les voies où il aurait dû s'engager de préférence. Stany comprit à peine: elle était d'un pays où la noblesse est pauvre et peu nombreuse, où n'existent guère les distinctions de caste. Du reste, M. de Glenne effleurait ces choses avec un dédain ironique, regrettant les années qu'il avait passées au service et qui auraient pu être employées à ses chères études. Un instant, un seul, il avait aimé tout de bon son métier de soldat; il se fût, certes, engagé alors s'il n'eût été déjà sous les drapeaux. C'était en 1870. Mais quel lendemain à l'ivresse du départ et des premiers combats! Cette captivité en Allemagne dans une petite ville du Nord, où quelques tentatives d'évasion avaient valu aux prisonniers des mesures de rigueur insolites, l'appel chaque jour et même deux fois par jour. Ah! l'affreux temps! Il fallait qu'il eût été plus affreux encore qu'on ne pouvait le supposer, car, après y avoir fait allusion d'une façon brève, M. de Glenne resta longtemps silencieux, ruminant des souvenirs qui altéraient son visage comme eût pu le faire une souffrance physique.

L'entente fut complète entre eux ce soir-là sans l'échange d'une parole. Desdémone aime Othello pour les dangers qu'il a courus; ce fut le même échange de pitié attendrie, d'un côté, de reconnaissance passionnée, de l'autre, — l'éternel sortilège d'une larme. Quand et pourquoi M. de Glenne avait quitté l'armée, il n'en dit jamais

rien, et rien non plus, même indirectement, du rôle qu'avait pu jouer dans sa vie aucune femme. Stany pensait tout le temps à la dame aux cheveux d'or. Était-ce avant de l'avoir connue qu'il avait fait ses grands voyages en Égypte, en Algérie, en Perse, sur lesquels le poussait volontiers le docteur, qui avait, lui aussi, jadis vu du pays, selon son expression, mais d'une tout autre manière, méthodiquement, avec un but arrêté, tandis qu'il semblait que M. de Glenne eût fui à travers le monde devant quelque spectre horrible, chagrin ou remords, sans presque regarder autour de lui. Le spectre, n'était-ce pas un amour malheureux, l'amour pour cette femme blonde entrevue naguère?

Le dangereux voisin n'aurait pu s'y prendre mieux s'il avait eu l'intention de troubler un jeune cœur. Ces demi-confidences étaient bien le complément du prestige dont l'avait entouré déjà sa brusque et mystérieuse arrivée, suivie d'un événement tragique plus mystérieux encore. Calculait-il le mal qu'il faisait? Non, sans doute, mais il s'en rendait compte après coup, avec une lucidité pénible pour lui et sans avoir néanmoins le courage de modérer ses visites; il avait le sentiment très net d'être un suborneur, de voler tous les jours sous les yeux de cet honnête homme qui le recevait sans méfiance, un peu du cœur de son enfant. Des remords l'accompagnaient pendant ses retours solitaires sur la route du Parc. Et pourtant qu'avait-il à se reprocher? Ses visites étaient autorisées par le père et jamais il n'avait dit à Constance un mot qui pût la troubler. N'y aurait-il pas eu même une sorte de fatuité ridicule à croire sérieusement que cela fût possible? Un homme de trente-six ans, battu par la tempête, plaire encore, plaire à une toute jeune fille... Allons donc! — Tu es fini, pauvre diable, se répétait-il, fini!

Pour en avoir la preuve, il se faisait comparaître devant la glace; une fois rentré chez lui, il soumettait son image à un examen critique et railleur.

— Amoureux, toi, à ton âge, et cent fois plus vieux que ton âge!

Mais le miroir répondait qu'il avait depuis quelques semaines rajeuni de dix ans, et il se prouvait à lui-même qu'il était, de fait, ridiculement jeune, en tirant de son porte-feuille un petit bouquet des champs tout flétri pour le porter à ses lèvres.

Au moment même, Stany, avant sa prière du soir, pensait peut-être à ces mêmes fleurettes tombées de sa ceinture, un jour d'été, en se demandant : — Les a-t-il tout de bon ramassées,.. gardées? Comment les traite-t-il? les porte-t-il sur lui?

Et de tels enfantillages, dont elle doutait encore, lui semblaient délicieux de la part d'un homme dont la vie avait été si pleine, si

agitée, si aventureuse, selon toute probabilité. Sur cette vie étrange ou plutôt sur le peu qu'il lui en avait laissé deviner, Stany se penchait, prise d'une sorte de vertige, comme au-dessus d'un abîme.

— Je n'irai pas demain, décidait Raoul de Glenne en s'endormant.

Et le lendemain le retrouvait sur le chemin du Priourat. Il finit, bien loin de s'amender, par s'occuper de Constance plus directement qu'il ne l'avait fait jusque-là. Hanté par la curiosité d'explorer les blancheurs de cette âme virginale, il prit à tâche de l'amener à livrer ses innocens secrets. Pour cela, il eut recours à un complice, la lecture à haute voix, où il était passé maître. Il ne vint plus seul, mais escorté de compagnons qui parlaient éloquemment pour lui; il apporta des livres que Stany ne connaissait pas, bien qu'elle eût déjà beaucoup lu, mais en restant toujours dans un cercle fort austère, celui que sa mère avait tracé, sans presque sortir du XVIIe siècle. M. de Glenne lui présenta les grands écrivains qu'il appelait ses amis, choisissant, avec autant de discrétion que de finesse, ce qu'elle pouvait et devait aimer, depuis les plus belles pages de Chateaubriand et les plus merveilleuses évocations de Michelet jusqu'aux récits champêtres de George Sand dans leur entier, depuis l'*Espoir en Dieu*, l'*Ode à la Malibran* et la *Nuit de mai*, jusqu'à la *Légende des siècles*. Le docteur, qui considérait les lettres comme un très agréable délassement, écoutait d'une oreille, tout en traçant à la loupe des étiquettes pour ses collections, et l'ouvrage tombait des mains de Stany, dont la réserve habituelle se fondait, comme l'avait bien espéré son tentateur, au feu de l'enthousiasme. Ne croyant pas parler d'elle-même, elle livrait librement ses émotions, ses préférences, elle combattait avec feu ceci ou cela, divulguant plus de culture et de discernement que Raoul de Glenne n'en eût jamais soupçonné chez elle, mais surtout des profondeurs étonnantes d'exaltation mystique, d'ascétisme passionné.

Shakspeare l'effraya par une vitalité trop vigoureuse, malgré la tendresse de sœur qu'elle éprouvait pour *Imogène* et pour *Juliette*; elle avait peur de son âpre ironie, de la mâle et philosophique indulgence qu'il accorde aux passions de la terre, de son mépris pour les faiblesses du repentir. En revanche, *la Vie nouvelle* la toucha jusqu'aux larmes comme le plus beau des romans; Dante l'emporta une fois pour toutes dans son *Paradis*. Le seul tercet où il est dit : *Béatrix regardait en haut et moi je regardais en elle*, résuma l'idée qu'elle se faisait de l'amour, — un divin moyen d'influence ennoblissante et généreuse pour monter d'un même élan vers le *meilleur*, soutenus l'un par l'autre, étroitement unis. Elle sentait

que celui qui lisait pour elle d'une voix si pénétrante ces choses sublimes *regardait en elle,* et elle avait résolu qu'il n'y vît jamais rien qui ne fût d'*en haut*. Ainsi les grands poètes servirent d'intermédiaires entre elle et lui pour ces premiers aveux que l'un se flattait, aux heures de lâche scrupule, de n'avoir pas laissé échapper encore, tandis que l'autre les avait déjà tous entendus et recueillis au plus profond de son cœur.

X.

Vers la fin de l'hiver, M. de Glenne fit cependant l'absence dont il avait tant de fois parlé, sans pouvoir s'y résoudre; il prétexta des affaires urgentes qui le réclamaient, mais, en réalité, il voulait se dégriser, échapper à l'espèce de torpeur délicieuse qui l'enchaînait de plus en plus. Les femmes ont à leur disposition des philtres de bien des sortes, sans parler du plus commun, celui qui change l'homme en bête; il y en a d'autres qui réussissent aussi parfois à l'élever au-dessus de lui-même. Le philtre qu'avait versé Stany était sans doute puissant, car à peine M. de Glenne fut-il loin, qu'il ne songea plus qu'à revenir. Tous les moyens de distraction connus échouèrent contre cette idée fixe; il laissa derrière lui beaucoup de choses inachevées et repartit plus tôt qu'il ne l'avait annoncé, après avoir fait la découverte que le Parc lui plaisait par-dessus tout, ce qui équivalait à dire, bien que cet aveugle volontaire persistât encore à ne pas le voir, qu'il ne pouvait se passer de Stany. En somme, elle était la beauté, la candeur, la jeunesse; que le voisinage de ces qualités-là lui fût agréable à un point de vue tout désintéressé, rien de plus naturel. Ainsi raisonnait Raoul de Glenne. Ce que valait ce prétendu désintéressement, il ne tarda pas à l'apprendre, lorsqu'à son retour une indiscrétion de la cousine Henriette, en visite au Priourat, lui révéla qu'un bon parti s'était présenté pour Constance. Le besoin sauvage qu'il ressentit alors d'étrangler le prétendant inconnu et de couper la gorge à Stany, par la même occasion, plutôt que de souffrir qu'elle appartînt à celui-là ou à qui que ce fût, justifia un instant tout ce qu'on pensait dans le pays de cet homme sanguinaire au fond, quoique doux et poli au premier abord, qui avait planté un couteau dans la poitrine d'une jolie dame, coupable d'être venue au Parc sans qu'il l'eût invitée,.. rien de plus, la pauvre! Aussi, comme on était craintif devant cet irascible Parisien!.. comme on hésitait à franchir sa porte, comme on évitait de parler de lui tout haut! Si l'on avait soupçonné ses nouvelles velléités d'homicide, c'eût été bien

autre chose. Elles furent du reste fugitives, car, presque en même temps que la révoltante demande du pasteur Duranton, il apprit que M. Vidal s'était récrié, alléguant l'âge de sa fille, qu'il prétendait garder auprès de lui le plus longtemps possible.

Quant à ce qu'avait pu répondre la jeune fille elle-même, il n'était pas difficile de le deviner d'après l'accueil qu'elle fit à M. de Glenne en le revoyant à l'improviste : une exclamation aussitôt étouffée, un élan de tout son être, réprimé avec effort, le frémissement de la petite main qu'il prit et retint dans les siennes, tout cela était significatif. Seul, le docteur put s'y tromper : sa fille avait bonne mine, elle était gaie, son esprit se développait, elle devenait moins bigote ; c'était une transformation naturelle, vu ses dix-huit ans. Le retour du printemps devait y contribuer aussi, car on était en plein printemps de Gascogne, ce printemps incomparable qui attache des corolles de nacre blanche et rose, plus nombreuses encore que les feuilles, aux haies d'églantiers, qui sème dans les maigres prairies la neige des marguerites, qui fait pousser des glaïeuls dans les avoines bleuâtres moirées par la brise. Un parfum de chèvrefeuille remplit l'air tiède, tout vibrant du chant des rossignols; la vigne se prépare à fleurir; la verdure qui couvre ces montagnes, aussi peu montagnes que sont vagues les vagues du bassin d'Arcachon, sera trop vite grillée par les ardeurs de l'été, mais pour le moment elle se déroule comme un tapis où les cultures diverses brodent des taches brillantes et bariolées. Autour de Nérac, la beauté du paysage, modérément accidenté, gît surtout dans la couleur, dans l'accord harmonieux des terrains d'un jaune vif sur le bleu vif aussi du ciel, dans la qualité si pure de la lumière, qui permet de discerner les moindres détails de l'horizon : la tour d'un vieux château, le clocher d'une église, quelque village que l'on croirait sculpté dans le roc. Plus loin, la lande elle-même semblait s'égayer, les pinèdes immuables se ressentaient du renouveau ; elles se paraient de mousses et de fougères ; les champignons y montraient quelques-unes de leurs espèces si nombreuses. Au Priourat, on préparait des excursions de côté et d'autre pour l'amusement du fiancé d'Henriette qui venait quelquefois de Nérac, sur un bidet de louage, faire sa cour. Les jeunes filles montaient les deux petits chevaux du Gers, qui alternativement, chez le docteur, se laissaient atteler ou portaient la selle. Chacun fut très surpris quand M. de Glenne, saisi d'un entrain tout nouveau, proposa de se joindre à cette troupe juvénile. Il prétendait pouvoir servir de guide, connaissant le pays mieux que les indigènes pour l'avoir exploré en tous sens depuis un an. Stany se piquait d'en savoir encore plus long que lui, et c'étaient entre eux de joyeuses querelles où Henriette intervenait comme

arbitre, avec un sérieux comique. D'abord, M. Horace Capdevielle avait un peu redouté les moqueries et les airs supérieurs du Parisien ; mais lorsqu'il se fut assuré que son accent local ne le faisait pas sourire, que cet étranger de haut parage, bien loin de rester perché sur un ennuyeux décorum, était fort simple et disposé à mettre les gens à l'aise, s'efforçant même de les faire valoir, leur tendant la perche au besoin, il se prit pour lui d'amitié, tout au contraire, et se mit à l'imiter dans la mesure du possible, avec une fervente admiration pour ses chevaux, pour ses habits, pour ses manières qui étaient, déclarait-il, — flatté de leur apparente camaraderie, — celles d'un bon garçon. M. de Glenne aurait été aimable pour une vingtaine de Capdevielle, plus bavards et plus exubérans encore que ne l'était celui-là, à la condition de rencontrer Stany parmi eux. Il savait gré au fiancé d'Henriette de les laisser, sans y entendre malice, chevaucher côte à côte en s'absorbant lui-même dans les soins qu'il rendait à sa future épouse. Deux jeunes gens qui doivent se marier un mois plus tard se disent toujours beaucoup de choses à l'oreille, ce qui les empêche d'écouter les autres ou de les observer de trop près.

Personne, sauf Stany, n'entendit donc M. de Glenne le jour où, avec la reconnaissance et l'humilité d'un misérable secouru par charité pure, il la remercia de l'avoir réconcilié avec son sort, de lui avoir fait réellement recommencer une *vie nouvelle*. C'était dans un cadre merveilleux qui ajoutait singulièrement à la portée des paroles. Ce matin-là, aux environs de la Pentecôte, la cavalcade s'était dirigée d'un pas très inégal, le cheval de sang de M. de Glenne réglant son allure avec condescendance sur celle des modestes indigènes avec lesquels on le forçait de frayer, vers un but de pèlerinage en grand renom, à quelques kilomètres de Nérac. Non que les fiancés huguenots y fussent attirés par la moindre dévotion; mais le site était assez joli pour qu'ils pussent lui pardonner d'être dédié à des superstitions papistes. De la source miraculeuse où se désaltèrent les pèlerins, de la chapelle, où s'abrite une antique petite Vierge en bois, pareille à une idole grossièrement taillée, on monte jusqu'au Calvaire, par des sentiers en labyrinthe qui serpentent au flanc de la colline, figurant le chemin de la croix. Des cyprès noirs de haute taille s'alignent pour séparer les allées herbues, le long desquelles, par cette belle journée du commencement de juin, des genêts d'Espagne, pareils à des buissons d'or, poussaient dans l'air leurs aigrettes innombrables, qui sentent la fleur d'oranger; ils alternaient avec des rosiers de toute espèce et de toute couleur, ceux-ci prodiguant aux passans leurs fleurs dignes d'être cueillies par sainte Élisabeth, la sainte des roses. Elles traînent sous vos pas, se suspendent aux branches voi-

sines à portée de votre main, au-dessus de votre tête, dans un épanouissement quasi fantastique, et on avance ainsi, de station en station, chacune d'elles marquée par une échappée de vue adorable sur la campagne onduleuse et bleue comme un coin de paysage préraphaélite. M. de Glenne en fut si frappé qu'il s'écria :

— Ce sont les horizons mystiques de Fiesole; il me semble me retrouver dans le jardin des capucins,.. dans ce jardin, reprit-il après une pause, où j'ai autrefois promené des pensées si amères...

Il se tut un instant et reprit :

— J'y étais seul... Une influence est depuis venue qui m'a réconcilié avec la vie, qui a éteint chez moi bien des haines et bien des rancunes... Que m'importe aujourd'hui le mal qu'on m'a fait!

Il parut à Stany que son cœur sautait jusque dans sa gorge. Elle trouva cependant le courage de prononcer en souriant :

— Bénie soit cette influence-là!

— Oui, bénie soit-elle, répéta-t-il avec ferveur. Votre père l'a bien dit. Vous êtes comme une de ces roses, vous êtes la rose inconsciemment bienfaisante, qui se borne à fleurir; vous avez fleuri sous mes yeux, et, en vous regardant, j'ai pu oublier que le monde est mauvais. Vous m'avez fait croire au bien. C'était pourtant difficile.

— Vous avez pardonné? demanda-t-elle timide et troublée.

Il haussa légèrement les épaules.

— J'ai oublié.

— Ah! s'écria-t-elle naïvement, dans sa joie d'avoir pu être secourable, quel bonheur!

— Vous vous intéressez à moi assez pour en être heureuse? demanda-t-il à demi-voix.

Elle répondit, très grave :

— J'ai beaucoup prié pour vous.

Sa pensée, en même temps, s'envolait radieuse vers leurs lectures de l'hiver, vers les jardins du paradis, vers la rose éternelle de Dante, resplendissante dans l'éternel printemps.

Elle attendit qu'il ajoutât quelque chose, elle ne savait quoi, quelque chose qui achèverait de lui ouvrir le ciel ; mais Henriette et son amoureux, qui s'étaient attardés derrière eux dans des entretiens plus terrestres, les rejoignirent au moment même, et ils achevèrent tous ensemble l'ascension jusqu'au Calvaire, lequel gâtait un peu la Fiesole gasconne, car il était représenté par un Christ et deux larrons en plâtre colorié d'un effet désastreux, produits de l'imagerie de Saint-Sulpice. Le jeune Capdevielle se répandit, comme doit le faire un bon protestant, sur l'inutilité de

ces figures, qu'il qualifiait de scandaleuses, avec un peu d'exagération. Henriette était de son avis; M. de Glenne regrettait la croix méridionale chargée des instrumens de la Passion, qui, sans être belle, a le mérite d'être purement symbolique. Stany avait paru éprouver une espèce de choc en rencontrant, au bout des sentiers tout en fleurs qu'elle avait suivis, ces trois croix lugubres plantées sur la cime.

— Je pense, dit-elle, à ce que ma mère me répétait si souvent, que la croix se retrouve au bout de toutes choses, quoi que nous fassions. La croix, la douleur, au bout de toutes choses... Est-ce possible? Il y a des semaines, des mois, des siècles, que je n'ai pensé à cela.

— Et je ne vois pas la nécessité d'y penser, riposta Henriette. Ma mère, à moi aussi, me dit de ces choses, que je me promets bien d'oublier une fois mariée.

— Je ne sais pas quelle croix nous pourrions avoir à porter dans notre ménage, dit son fiancé.

— Oh! quant à moi, aucune!.. Mais vous, monsieur, soyez tranquille... Vous aurez mon humeur en coup de vent, ma légèreté, mes caprices, ma mauvaise tête... Quoi encore?.. Ma famille vous dira le reste.

— Oh! j'ai confiance! répondit avec un honnête sourire Horace Capdevielle.

— Et vous avez raison, dit comme involontairement M. de Glenne. Vous partez du bon pied, avec les meilleures chances devant vous. Je voudrais être à votre place.

— Pour épouser Henriette? demanda étourdiment Stany.

Puis elle rougit sous le regard lent et profond de M. de Glenne, tandis qu'Henriette rougissait davantage encore et jusqu'aux oreilles, suffoquée par cette choquante supposition. Le jeune Capdevielle saisit le bras de sa fiancée avec une feinte inquiétude en s'écriant :

— Ne parlons pas d'Henriette... Henriette est prise, elle n'a plus à se dédire.

— Et elle n'en a aucune envie! dit avec une franchise aimable Mlle Duranton en posant le pied sur la main de l'heureux Horace pour s'élancer en selle assez maladroitement.

Stany ne se laissait pas aider, pour sa part; elle avait l'habitude de sauter, légère comme un oiseau, sur le dos de Carabin, qui était d'ailleurs assez près de terre, s'étant vendu à bon compte, malgré ses rares qualités, parce qu'il n'avait pas la taille réglementaire pour la remonte.

Pendant que Stany entrait avec délices dans le rôle de Béatrix, son héroïne préférée, sans aucun souci des difficultés insurmon-

tables qu'il peut rencontrer sur cette terre, le docteur Vidal passait une après-midi beaucoup moins agréable à se quereller avec son beau-frère Duranton. Celui-ci avait entrepris de lui prouver qu'il agissait de la façon la plus imprudente en recevant presque chaque jour le nouveau propriétaire du Parc; on jasait dans tout le pays des assiduités de cet étranger, on leur attribuait des causes très préjudiciables à la réputation d'une jeune fille : le bruit en était venu jusqu'à Nérac.

— C'est-à-dire qu'Édelmone vous a monté la tête! s'écria le docteur avec indignation. Parlez-moi de ces puritaines pour imaginer le mal partout.

— Ni ma femme ni personne ne se permet de dire qu'en ce cas-ci le mal existe; mais c'est déjà trop que l'on puisse soupçonner de la part de M. de Glenne des intentions douteuses.

— Douteuses? Il n'y a rien de moins louche et de moins répréhensible que ses intentions; elles sont claires comme le jour, ses intentions. Il aime à causer avec le seul homme du voisinage qui partage ses goûts, voilà ce qu'il aime.

— Mais cet homme a une fille.

— Eh bien, après?.. Faut-il être seul au monde pour avoir le droit de recevoir un ami?

— Une fille en âge de plaire.

— J'ai prouvé le contraire quand j'ai déclaré, l'autre jour encore, que Stany était beaucoup trop jeune pour se marier.

Le pasteur se mit à rire :

— La belle raison! Du reste, il faut en convenir, votre fille en a paru fort satisfaite.

— Parce qu'ayant du bon sens, elle pense comme son père.

— Ou parce que tous les hommes lui semblent indignes d'elle, comparés à ce parangon...

— Vous confondez son humeur avec celle d'Henriette.

— Non pas; Henriette en a rabattu très vite. Il a suffi d'une bonne réalité pour lui faire oublier des chimères. Stany rêvera malgré tout, elle ne renoncera jamais à l'idéal qu'elle s'est forgé.

— Qui vous dit qu'elle ait un idéal?

— Le changement de toute sa personne. Elle se bornait autrefois à l'idéal de la perfection religieuse; elle y a, depuis quelque temps, ajouté l'amour.

— Que me chantez-vous là?

— Je vous chante la pure vérité. Je connais les âmes.

— Les âmes!..

Le docteur fit entendre son petit sifflement sardonique pour indiquer qu'il ne croyait pas à l'âme tant que cela. Physiquement, Stany

se développait; elle en serait mieux équilibrée. Ce n'était encore qu'une enfant, mais une enfant intelligente, capable de comprendre les conversations sérieuses, — dans une certaine mesure, — et de se laisser distraire, — c'était tout naturel, — par les visites d'un homme d'esprit. Celui-ci, d'ailleurs, ne s'était jamais occupé d'elle que pour lui faire la lecture par complaisance, des lectures auxquelles la rigidité du pasteur lui-même n'aurait trouvé rien à redire.

— Moins discret et moins réservé, il eût réussi moins vite, insista M. Duranton avec une opiniâtreté vraiment impatientante.

— Qu'appelez-vous réussir, tonnerre de Diou?

Le docteur gasconnait aux momens de grosse colère.

— Réussir à intéresser une imagination de dix-huit ans qui ne s'intéressera plus à aucune autre chose.

— Elle s'intéressera certainement à tout de la même façon.

— Oui, pourvu que M. de Glenne se mêle à tout, et il s'y mêlera, c'est plus que probable. Voyons, tâchez de vous rappeler,.. en admettant que l'usage du microscope vous ait laissé des yeux pour voir les choses qui vous touchent de près... Stany n'était-elle pas moins gaie en l'absence de ce personnnage?

— Elle a été mal portante... un peu de fièvre... Je lui ai administré de la quinine, et tout a été dit. L'absence de M. Glenne n'a rien à faire avec cela.

— Mais je gage qu'elle n'a pas eu besoin de quinine depuis son retour.

— Une fièvre de printemps ne dure guère, quand elle est soignée.

— C'est qu'au lieu de la soigner, vous l'entretenez plutôt.

— La fièvre?

— Vous ne voulez pas me comprendre. Eh bien! oui, cette fièvre printanière, cette fièvre d'exaltation dont M. de Glenne est l'objet.

— Un bel objet pour porter à la tête d'une fillette! Il a moins de cheveux que moi.

— Sauf qu'ils ne sont pas gris... On peut être fort dangereux sans posséder la chevelure de Samson. M. de Glenne a ensorcelé toutes les femmes qui l'ont entrevu à Nérac; nous autres hommes, nous n'avons pas la clé des moyens de séduction chez notre propre sexe. D'ailleurs, moi qui l'admirais médiocrement à ce point de vue, je le trouve changé, lui aussi. Il a une physionomie mobile qui, par éclairs, fait de lui quelque chose de mieux qu'un joli garçon. Regardez mon futur gendre à ses côtés... Il est éclipsé, il n'existe plus... Oh! je ne parle pas seulement des manières, de l'usage du monde... quoique ce soient là des armes

aussi... des armes très redoutables, surtout lorsqu'on s'en sert contre la fille de ma sœur, cette quintessenciée s'il en fut.

M. Vidal était devenu songeur.

— Vous venez à bout de me tourmenter contre toute vraisemblance, dit-il avec rage. Êtes-vous content?

— Je suis désolé de vous tourmenter, mais content, en effet, d'avoir attiré votre attention sur ce qui deviendrait un péril pour ma nièce,.. à moins que le Parisien ne soit en tout point digne d'elle et ne songe à l'épouser.

— Personne ne sera jamais digne d'elle... répliqua M. Vidal. N'importe! je n'étais pas digne de Marguerite, et elle s'est donnée tout de même. Stany pourra aussi un jour ou l'autre... Mais savons-nous seulement, reprit-il en s'emportant de nouveau, si cet homme, dont je fais grand cas comme ami, ayant appris à le connaître, n'a pas, malgré tout ce qu'il a pu nous dire là-dessus, des préjugés de rang? Ne se trouvera-t-il pas trop grand seigneur pour nous? N'est-ce pas lui qui reculerait devant ce mariage, tout en trouvant bon de faire à ma fille une cour respectueuse qui suffirait à troubler son repos? Que diable! voilà que vos mauvaises pensées me gagnent!

— C'est tout cela qu'il conviendrait d'approfondir, dit tranquillement le pasteur.

— Et vous trouvez la chose aisée, n'est-ce pas? Je ne connais qu'un moyen, et, si je l'emploie, il mettra fin probablement à des relations auxquelles je tenais, qui avaient pris une certaine place dans ma vie... Le diable vous emporte! répéta le docteur avec conviction. Mais avant d'employer ce remède héroïque, il faut d'abord que je m'informe, que je sache au juste si je n'entre pas sottement en guerre contre des moulins à vent.

Le moyen d'information qu'imagina M. Vidal fut très simple, et du reste excellent.

Le lendemain étant un jour de pluie, il alla, le plus naturellement du monde, sécher ses bottes au feu de la cuisine, et, comme à l'ordinaire, interpella ce sac à commérages, la fidèle Catinou.

— Eh bien, Catinou, que se passe-t-il de neuf?

— Bé! pas grand'chose!

Et en même temps la vieille se mit à rire entre ses gencives édentées; il lui revenait une bonne histoire et qui n'était que de la veille... La Pistolère, — à propos, elle était grosse une fois de plus; mais c'était le contraire qui eût étonné le docteur, qui, depuis neuf ans bientôt, l'aidait, de dix mois en dix mois, à mettre un gros garçon au monde, du gibier à canon, disait philosophiquement Catinou; il en resterait toujours assez pour ce qu'on avait de pain à leur donner... — Enfin, il ne s'agissait pas de cela, mais

cette trop féconde Pistolère ne s'était-elle pas laissé prendre à la nouvelle apportée par un passant, un rôdeur, qui lui avait annoncé la mort d'une de ses parentes, la jeune femme du Branna, une borderie du voisinage. La rumeur avait aussitôt couru parmi les amis et connaissances, chacun voulant questionner le prétendu messager; on l'avait hébergé à la ronde, en écoutant ses récits lamentables, auxquels les détails minutieux ne manquaient pas. Il avait profité de tout, se disant sous cape : jour passé, jour gagné; mais le matin de l'enterrement, quand, bien repu de soupe aux fèves, il était monté dans la charrette du Pistolet (le Pistolet, naturellement, était le mari de la Pistolère), ce malin-là avait demandé qu'on le laissât en route. Oh! sans doute, il risquait gros; mais il faut savoir perdre une chemise pour gagner un drap de lit! Personne, d'ailleurs, ne s'était méfié. De sorte qu'au Branna, vingt personnes, peut-être davantage, étaient arrivées de côtés différens, toutes à la fois, de deuil vêtues... pour être reçues par la prétendue morte, qui leur avait dit en riant, quand ils s'étaient expliqués : — Payer et mourir, il est toujours temps! — Oui, elle en avait ri à s'en tenir les côtes; mais il avait bien fallu tout de même faire des *noces tristes,* quoiqu'il n'y eût pas de mort à la maison, car les dupés mouraient de faim! Et l'homme à la nouvelle, on le cherchait encore... Un rat qui n'a qu'un trou est bientôt pris; mais celui-là devait en avoir cent pour le moins, et cent malices aussi dans son sac. Té! ce n'était pas si bête de s'être fait nourrir et loger, et conduire, par-dessus le marché, là où il avait affaire! Tant pis pour les gens qui s'en rapportent à un de ces vagabonds qui viennent on ne sait d'où, à un étranger, à un *homme de partout!*

Il sembla au docteur, tant il était préoccupé de son idée, que cette épithète dénigrante s'appliquait à M. de Glenne. Il rit, cependant, de la gasconnade, déclara que le rusé personnage devait être de Moncrabeau, où se trouve la pierre de menterie, et Catinou, mise en verve par l'attention qu'il lui accordait, continua d'égrener son chapelet de cancans. Un certain sorcier, trop souvent consulté par les filles légères, était menacé de la gendarmerie, et Françoun avait pris un nouvel amoureux, l'autre ayant plus grand'peur des coups de fourche, apparemment, qu'il n'avait envie d'elle, et Caoubet, le bœuf de Lacapère, était tombé du mal caduc. Voilà ce qu'on disait dans le pays. Et à chaque instant revenait sur les lèvres de Catinou ce grand mot du fatalisme gascon, un fatalisme souriant, résigné, sans amertume, goguenard quelquefois, *es ataô,* c'est comme ça, *es ataô!*

— Et de chez nous, Catinou, de la maison d'ici, on ne dit rien? demanda le docteur.

Catinou fixa sur son maître un petit œil perçant où la malice pétilla tout à coup. Sans doute il voulait voir si elle était capable de deviner les choses. Eh oui, cordiou, elle voyait encore clair, si vieille qu'elle fût!

Elle se mit à rire :

— Vous vous fâcherez, peut-être?..

— Non pas, dis toujours...

Et déjà il pensait : — Samuel a raison, ma fille est compromise; il n'est que temps d'arrêter cela.

— Eh bé! on demande à quand la noce?

— A quand la noce?..

La noce de la demoiselle et du Parisien, naturellement; tout le monde en causait il y avait beau jour. Les gens le trouvaient bien un peu vieux pour elle, mais on perd sa bonne mine comme se noircit le pain de maïs, tandis que la maison reste. M. de Glenne était, entre tous les hommes, celui qui devait paraître laid à des paysans du Midi, n'étant ni carré d'épaules, ni brun, ni rougeaud; mais si riche, comment n'aurait-il pas plu? On a l'esprit pratique, en Gascogne.

— Je t'engage à dire aux bavards qu'ils se trompent, fit M. Vidal d'un ton brusque. Il n'a jamais été question de ce mariage.

La figure de Catinou, tannée, ridée, craquelée comme un vieux cuir, prit une expression de stupeur et de vague incrédulité; puis la bonne femme sourit de nouveau. Sans doute, pour quelque raison, la noce ne se ferait pas tout de suite; ses maîtres ne voulaient rien ébruiter à l'avance, elle avait compris! Et tandis que le docteur sortait de la cuisine, sur un claquement de porte irrité, elle se remit à balayer, tout en fredonnant, d'une voix fêlée, ce refrain de rondeau particulièrement approprié aux noces :

Saouten doun, déridoun
Que la doundaino,
Saouten doun, déridoun
Que la doundoun!

On ne lui en faisait pas accroire, à la vieille Catinou. Elle se connaissait en amourettes, quoiqu'il y eût longtemps, bien longtemps.

XI.

M. de Glenne devait, le jour de la Saint-Jean, dîner chez les Vidal. Du Priourat, la vue s'étend au loin sur tous les coteaux

d'alentour, qui, le 24 juin, la nuit venue, se mettent à flamboyer un à un comme si des buissons ardens couronnaient leurs cimes. Ces feux de joie remontent peut-être à la tradition druidique, transportée du solstice d'hiver au solstice d'été. Quoi qu'il en soit, les paysans de Gascogne n'en cherchent pas si long; ils empilent sur l'aire de leur métairie des sarmens, des fagots d'épines sèches, quelques bûches, et lancent le brandon qui doit les allumer, tout en commençant une ronde folle, au centre de laquelle les jeunes gens bondissent par-dessus les flammes et les vieux se tiennent debout, immobiles, le dos tourné au feu, pour conjurer les infirmités de l'hiver. Quand, du bûcher, il ne reste plus guère que des cendres, on recueille précieusement les derniers tisons, encore brûlans, que chacun dépose avec soin sur la planche de sa cheminée. Survient-il une maladie, vite le tison est allumé. Cela vaut tous les médecins du monde, à moins que le médecin ne soit un docteur Vidal, qui ne prend rien à ses cliens.

L'église a consacré, par une bénédiction, ces antiques coutumes, mais le diable et les sorciers n'y perdent rien; le fantastique naît de lui-même à ces lueurs; aussi tous les contes du pays qui ne commencent pas à la nuit de Noël sont-ils de la nuit de la Saint-Jean.

— Vous verrez un joli spectacle, nouveau pour vous peut-être, car on n'a pas dû vous le signaler l'an dernier, avait dit M. Vidal à son voisin du Parc en l'engageant, sans façon, à venir manger la soupe.

Cette invitation avait été faite à l'avance, quand le docteur ne soupçonnait pas qu'il serait forcé d'éconduire un hôte si souvent et si franchement fêté.

— Il faut en finir, se dit-il, tandis que Stany ouvrait, pour les ajouter au menu ordinaire, des pots de confits succulens qui étaient le triomphe de Catinou, et même une de ces terrines au fin parfum de truffe pour lesquelles Nérac est célèbre.— Le matin, elle avait fait à cheval une longue course afin de cueillir elle-même des cèpes au meilleur endroit, sous les pins, tout cela évidemment avec une préoccupation des préférences gastronomiques de M. de Glenne, qui naguère eût paru au docteur toute naturelle de la part d'une maîtresse de maison attentive, mais qui lui devenait suspecte maintenant, disposé comme il l'était, lui aussi, ni plus ni moins que sa belle-sœur, Édelmone, à voir du mal partout. On lui avait si bien empoisonné l'esprit!

— Comment! des ortolans encore! Ah çà, ne dirait-on pas que nous recevons le roi en personne, s'écria-t-il d'un ton bourru que sa fille ne lui connaissait pas.

— Un ami vaut bien le roi! répondit gaîment Stany.

— Un ami! M. de Glenne est-il, après tout, notre ami tant que cela? Si l'on donnait le nom d'amis à tous ses voisins...

Stany, qui mettait le couvert avec Henriette, s'arrêta court et d'abord regarda sa cousine, qui paraissait troublée, puis son père. Le sourcil froncé, les lèvres serrées, le teint bilieux, M. Vidal était évidemment ou souffrant ou contrarié. Elle n'osa lui demander ce qu'il avait et continua, aidée par Henriette, qui de son côté affectait une réserve extraordinaire, à déplier la nappe en fine toile embaumée de lavande.

M. de Glenne arriva de bonne heure, apportant des fraises et des cerises du Parc, qui furent assez froidement reçues. Il était, quant à lui, de fort bonne humeur; mais ces influences vagues qui, sans paroles, avertissent les gens impressionnables d'un malheur ou d'un danger, eurent bientôt glacé sa verve. Pour la première fois la conversation languit à table; une gêne inexpliquée régnait parmi les quatre convives. Henriette elle-même parlait fort peu; peut-être soupçonnait-elle que son père avait sermonné le docteur et qu'un résultat fâcheux s'ensuivrait. Se sentant presque coupable, car ses remarques inconsidérées, son babil de linotte, avaient bien pu grossir la rumeur publique à laquelle on allait faire un sacrifice, elle s'était gardée de rien dire à Stany et baissait prudemment la tête vers son assiette chaque fois que les yeux de cette dernière semblaient lui demander: « Mais que se passe-t-il donc? » Avec impatience elle guettait par la fenêtre, tout en mangeant, le signal du premier brandon qui mettrait fin à cet ennuyeux repas où chacun avait l'air de méditer, de prévoir ou de craindre quelque chose.

— Ah! s'écria-t-elle tout à coup, en jetant sa serviette, voilà un beau feu du côté de la Brousse!

Et elle s'élança dehors, suivie de Stany.

Les deux hommes expédièrent précipitamment leur café, après quoi ils sortirent eux-mêmes sur la route, où l'obscurité commençait à se répandre, transparente et criblée d'étoiles qui défiaient les feux de la terre d'entrer en rivalité avec leur scintillement. D'autres feux, tout petits ceux-là et lentement mobiles, les feux innombrables des lucioles, brillaient dans chaque touffe d'herbe; et, de haut en bas, ces constellations d'espèces diverses paraissaient assister avec curiosité aux danses joyeuses des grandes flammes qui, devant la métairie de la Brousse, accompagnaient les frénétiques gambades d'une douzaine d'ombres noires sautant et se démenant à outrance avec des rires dont l'écho affaibli arrivait jusqu'au Priourat. Un second feu plus modeste là-bas, chez la Pistolère; même ronde de diablotins, même jeu de saute-mouton par-dessus le brasier qui flambait furieusement comme pour happer

au passage les maladroits, ou tout au moins roussir leurs culottes. Plus loin, beaucoup plus loin, à la métairie du Branna, très haut perchée, c'était une gerbe énorme d'où les flocons de paille pétillante jaillissaient de toutes parts, comme les fusées d'un feu d'artifice.

Les exclamations des deux jeunes filles et du Parisien éclataient à chaque feu nouveau qui s'élevait, embrasant l'horizon, où il se confondait parfois avec les éclairs de chaleur, ponctuant de rouge la campagne tout entière, éclairant de soudaines clartés la noirceur intense des bois de pins qui se détachaient sur le ciel par masses vigoureuses, ou celle des ormeaux isolés, égrenés pour ainsi dire au bord de la route. Les promeneurs étaient arrivés sur un plateau récemment fauché où paissaient des moutons. Ces bêtes redoutent la chaleur, et l'habitude est de les conduire ainsi brouter l'herbe courte dans la fraîcheur de la nuit. Le berger qui les gardait contemplait les feux, appuyé sur son bâton; et la lune, qui s'était levée, pareille à une grande faucille d'argent bruni, effleurait, en même temps que cette figure immobile, la houle blanchâtre du troupeau, qu'on ne distinguait que confusément, tant les moutons étaient serrés les uns contre les autres.

— Tiens! le tableau de Millet! dit M. de Glenne.

Au même instant une étoile filante traversa l'espace.

— Vite, vite,.. il faut souhaiter quelque chose, dit Henriette.

— Mon souhait est fait, répliqua Stany.

— Le mien aussi, dit M. de Glenne, s'il est permis toutefois de souhaiter l'impossible.

— Oh! moi, reprit Henriette, je n'ai plus rien à demander.

Ils se turent; la beauté des choses environnantes suppléait aux paroles, ne permettant guère que d'échanger de loin en loin un mot à demi-voix, une remarque dont cette nuit féerique de la Saint-Jean faisait les frais. Parler d'autre chose, c'eût été rompre l'enchantement. Chacun en voulut au docteur de commettre cette profanation, de ne pas hésiter devant une discordance.

— Tu es folle, dit-il brusquement à sa fille, tu es folle de sortir ainsi nu-tête à l'heure qu'il est. Tu prendras froid.

— Froid par un temps pareil!

— Très certainement. J'ai remarqué que tu étais déjà enrhumée ce matin. Il faut rentrer. Allons, va-t'en vite en avant. C'est le médecin qui l'ordonne, tu es d'une imprudence!

Depuis une heure il ruminait ce coup d'état. Stany allait jurer ses grands dieux qu'elle n'était point enrhumée, mais sa cousine lui serra le bras.

— Tu vois bien que c'est un prétexte. Il veut que nous nous éloignions.

— Mais pourquoi? demanda Stany avec un singulier serrement de cœur.

— Ah! pourquoi?.. — Henriette l'entraîna en courant. — Parce que tout ne peut pas être dit devant les petites filles. On m'a bien mise à la porte le soir où Horace a fait sa demande, comme si je n'avais pas su...

Stany s'était arrêtée tout à coup, pétrifiée.

— Au fait, reprit Henriette, je ne vois pas ce qui empêcherait M. de Glenne de t'épouser!

— M'épouser?.. Moi?..

Dans son rêve d'amour immatériel, Stany n'avait guère pensé au mariage. Voir de temps en temps Raoul (elle l'appelait ainsi en elle-même), penser à lui sans cesse, s'imaginer que par son dévoûment muet elle lui faisait un peu de bien, toutes ses ambitions s'étaient bornées à cela. D'abord la supposition imprévue de sa cousine l'effraya presque, mais peu à peu elle lui entra dans l'esprit, l'inondant de joie autant que de crainte. Ainsi, cette mine maussade qu'avait eue M. Vidal toute la soirée, c'était l'ennui d'être mis en demeure de se séparer d'elle? Il l'avait eue déjà, en effet, lors de la première proposition de mariage si vite écartée... Ainsi, dans cet entretien qu'elle ne devait pas entendre, c'était son avenir, c'était sa vie qui serait en jeu? Réflexion faite, il ne semblait pas qu'Henriette eût tort. — « Si cela était, en vérité?.. se répétait-elle timide, éperdue, prête à défaillir. — Oh! jamais la nuit de la Saint-Jean n'avait produit de merveille semblable, ni éclairé tant de bonheur! Mais pourquoi avait-il dit, en ce cas, que la réalisation de son vœu était impossible? »

Cependant les feux s'éteignaient un à un, laissant à l'étendue rembrunie des champs son caractère habituel de paix profonde sous la lueur diamantée des astres qui survivait, éternelle et sereine, à toute cette fugitive illumination de fête. Plus de rires, plus de danses, rien que la musique des grenouilles qui, dans ces contrées, accompagne le silence des nuits, comme celle des cigales vibre avec le soleil, chaque heure du jour, pour ainsi dire, ayant son orchestre tant que dure l'été. Le docteur Vidal cependant ne prêtait guère l'oreille à ces harmonies de la nature; le délicieux prélude d'un maître chanteur, le dernier rossignol de la saison peut-être, attardé dans le taillis de la Brousse, passa même inaperçu pour lui, tant il était absorbé par ce qu'il avait à dire. Avec une certaine incohérence il commença :

— D'abord, je tiens à ce que vous sachiez, mon cher voisin, combien il m'en coûte... Ces scrupules absurdes ne me seraient jamais venus,.. mais un père de famille doit compter avec l'opinion, si sotte qu'elle puisse être...

Entre chaque mot il toussait pour s'éclaircir la voix, sa canne battait les buissons ou repoussait les cailloux avec rage; il était évidemment au supplice. M. de Glenne vint à son secours en l'interrompant.

— Ce que vous allez me dire, mon cher docteur, permettez que je le devine. Un peu plus tard, bientôt peut-être, c'est moi qui vous aurais parlé... J'ai eu tort, grand tort de ne pas m'ouvrir à vous il y a longtemps déjà, dans une circonstance qui semblait me le commander... J'ai été lâche. Vous ne savez pas quel charme il y a pour un errant déshabitué du foyer, banni des joies de la famille, à se reposer dans un intérieur tel que le vôtre, à retrouver là des impressions qu'il n'avait jamais connues peut-être aussi douces, aussi profondes. J'ai volé une part de bonheur tardif, imprévu, délicieux, qui n'était pas fait pour moi.

— Du bonheur, vous exagérez! Mais si vous avez pu trouver quelque contentement auprès de nous, soyez sûr que vous nous en apportiez beaucoup. Et vous n'avez rien volé, mon cher ami; on vous a offert de bon cœur le peu que vous prisez si haut. Allez! s'il ne dépendait que de moi...

— Je sais que vous êtes excellent et je n'en suis que plus coupable. L'imprévoyance peut être une faute grave, entraîner des résultats désastreux,.. je l'apprends une fois de plus, à l'âge où elle n'a point d'excuse.

— Non, vous n'avez rien à vous reprocher, ni moi non plus, somme toute... Le monde est stupide.

— Pardonnez-moi, il a raison; aucun homme ne peut apparemment se dire inaccessible à de certaines émotions, si vieux qu'il soit, si sincèrement, si absolument revenu de tout... Ces émotions que je croyais mortes en moi à tout jamais, je les ai senties se réveiller auprès d'un être pur et charmant tel que je ne savais pas qu'il en existât au monde...

Le docteur avait tressailli... C'était donc vrai! Ses yeux restaient attachés à travers l'obscurité sur le visage de M. de Glenne, mais il n'y pouvait rien lire à l'incertaine clarté de la lune qui le pâlissait encore. Il remarquait seulement que la voix était frémissante et voilée, il sentait à côté de lui une agitation égale au moins à la sienne :

— Je vous jure, reprit M. de Glenne avec force, que je ne concevrais pas de félicité comparable à celle de recommencer à vivre, grâce à elle, auprès d'elle, si j'étais libre ; je ne le suis pas et, à cause de cela, j'aurais dû écarter toutes ces idées vaines,.. j'aurais dû me retrancher dans ma solitude. Un mot aurait suffi pour vous faire comprendre ce qui, aux yeux de la plupart des gens, est une manie bizarre... Mais un mot qui n'a pas été dit en temps opportun

devient si difficile à prononcer ensuite! Je le sens bien ce soir, et pourtant il le faut... Vous rappelez-vous l'aventure qui vous amena au Parc, une certaine nuit, il y a un peu plus d'un an?..

— L'aventure de ce coup de couteau, répliqua le docteur oppressé malgré lui.

— Eh bien! quelles suppositions avez-vous faites, permettez-moi de vous le demander, sur cette personne qui venait essayer de se tuer chez moi?

— Parbleu! J'ai flairé une maîtresse abandonnée, une manière de vengeance.

— Je n'ai jamais abandonné personne, répondit lentement M. de Glenne, et le seul de nous deux qui eût le droit de se venger de l'autre, c'était assurément moi. Cette femme était la mienne.

— Votre femme! balbutia le docteur. Vous êtes...

— Je suis marié, acheva M. de Glenne avec un singulier accent d'ironie et d'amertume, comme s'il se fût cruellement moqué de lui-même. Et si, en vous parlant quelquefois du passé, je n'ai jamais mentionné cet épisode de mon existence, c'est qu'il n'était pas fait pour les oreilles qui nous écoutaient le plus souvent. Il n'y a rien de moins édifiant que l'histoire de mon mariage. Voulez-vous que je vous la raconte aujourd'hui en deux mots?

Le docteur fit entendre un grognement affirmatif.

— Eh bien, l'année de la guerre a été pour moi terrible à plus d'un titre. Je vous ai dit que j'avais passé le temps de la captivité dans une petite ville d'Allemagne, une ville du Nord. Au milieu des ennuis, des révoltes, des dégoûts de cette période lamentable, j'eus le malheur de rencontrer ce qui peut réconcilier un très jeune homme, ardent et un peu fou, comme je l'étais alors, avec la plus dure destinée : un semblant de passion, une femme. Les femmes faisaient alors de moi ce qu'elles voulaient. Si je les ai haïes depuis, c'est qu'un instant je les avais trop aimées. Songez que, ni enfant ni jeune homme, je n'avais eu personne à chérir,.. pas de famille, rien... J'étais une bonne proie pour leurs griffes... D'ailleurs assez changeant, n'en aimant pas une, les aimant toutes. Ce fut ainsi, du moins, jusqu'à cette rencontre maudite. Elles ne manquaient pas, les Allemandes de catégories diverses qui offraient des consolations aux vaincus prisonniers dans leurs murs; mais ces banales intrigues, alternant en fait de plaisirs avec la fréquentation du *gasthaus*, où se consommaient des flots de bière, n'avaient rien de bien redoutable; elles étaient l'équivalent des plus vulgaires amourettes de garnison, une délivrance impatiemment attendue devait les rompre du jour au lendemain. La fatalité me réservait des pièges plus funestes.

Il s'arrêta sur moi, dès le premier instant, ce regard bleu,

que vous avez eu l'occasion de connaître, ce regard qui alors avait moins servi et dont la hardiesse était plus ingénue. Arrivés du matin, nous défilions, sous nos uniformes dépenaillés, entre deux haies de curieux que nous aurions eu naturellement envie de souffleter et parmi lesquels se trouvaient des curieuses. J'entendis près de moi une voix musicale qui disait en français : « Pauvres gens ! » avec l'expression d'une sympathie vraie, et je vis, en regardant du côté où ces mots étaient partis, la même sympathie se peindre sur un visage qui me parut mieux que joli. Vous vous figurez, n'est-ce pas, ce qu'à vingt ans elle pouvait être? S'adressant toujours à une espèce de gouvernante qui l'accompagnait : « Braves gens ! » répéta-t-elle, toujours assez haut pour être entendue. Puis en allemand, que je comprenais et avec une sorte d'exaltation généreuse qui m'alla droit au cœur : « J'adore les Français. Soyez sûre qu'ils auront leur revanche. »

Elle n'était pas du pays, mais Autrichienne d'origine, avec la souplesse et l'infinie séduction de ses compatriotes, l'enveloppement de leurs manières élégantes. Comme moi, elle s'ennuyait dans cette ville quasi-étrangère où les circonstances l'avaient amenée auprès de la famille d'un fiancé occupé à faire la guerre en France. Il entra beaucoup de haine et d'esprit de vengeance dans le sentiment que devait, par la suite, m'inspirer Mlle de Lebenberg. Enlever à un absent détesté, quoique inconnu, la femme dont il était épris, qui devait être sienne, ce fut un singulier assaisonnement au commerce qui s'établit entre nous très vite. Le hasard voulut que la maison où j'étais logé touchât au vieil hôtel qu'elle habitait et qui était celui des Braubach, ses futurs beaux-parens. Nous nous rencontrions sans cesse, j'épiais les heures de sortie, toutes les habitudes de Frida, je m'arrangeais pour la voir au concert, au théâtre, sur le fleuve ; elle patinait avec une grâce sans pareille, et l'entrain d'un exercice qui permet de certains rapprochemens, de certaines familiarités sans conséquence nous fut propice. Oui, ce fut sur la glace que, grâce à un faux pas, qu'elle m'avoua depuis avoir été volontaire, je pus saisir sa main pour la première fois. Elle voulut que l'accident fût assez grave pour m'obliger à lui offrir mon bras et je fus présenté à la vieille Mme de Braubach sous la tente, où flambe le punch, où l'on mange au buffet des tartines variées, où l'on boit du wein-grog, en se réchauffant à de grands feux de charbon. Tous ceux d'entre nous qui s'y prêtaient un peu étaient reçus dans le meilleur monde de l'endroit. Généralement on y avait des répugnances. Les dépêches criées tous les jours par les rues entretenaient chez les officiers captifs une colère facile à comprendre et qui débordait sur l'habitant, quand bien même il se montrait poli ou même hospitalier. Mais je me laissai complai-

samment inviter par les Braubach; Frida m'avait déjà ensorcelé par le parfum de ses cheveux blonds, — cendrés dans ce temps-là, et vraiment magnifiques. Un coup de vent et la rapidité de la course me les avaient jetés en plein visage comme une caresse provocante, impérieuse, et si douce à la fois, j'entendais toujours son petit cri d'appel perfidement douloureux, je sentais sur mon épaule le poids léger de son corps qu'il m'avait fallu enlacer afin de la mieux soutenir. Pour que je ne la visse pas rire de sa supercherie, elle élevait son petit manchon jusqu'à ses lèvres et je n'apercevais que ses yeux brillans de malice satisfaite et d'émotion bizarre au-dessus de la fourrure. Nous ne pouvions en rester là. J'allai donc assidûment chez les Braubach, qui étaient bien les êtres les plus lourds, les plus ennuyeux de la terre; j'y allais pour revoir cette jolie fille, qui faisait déjà partie de la famille sur la foi des fiançailles et dans la fidélité de qui l'espèce d'éléphant empanaché qu'elle appelait déjà gentiment *Mutterchen* semblait avoir une confiance absolue. Elle savait s'y prendre, elle savait enjôler, aveugler tout le monde à son gré. Mutterchen m'expliqua que les Viennoises étaient ainsi, un peu folâtres... comme des petits chats, avec un grain d'impertinence, de *keckheit*, mais au fond, c'était un ange que Frida... un ange gai, auquel il fallait permettre de battre des ailes. Orpheline, elle était et resterait tout à eux... C'était ce qui avait décidé Rudolph, que d'ailleurs elle aimait à la folie. Comment n'aimerait-on pas un aussi beau garçon? — Et la mère orgueilleuse me montrait la photographie de Rudolph en hussard, de ceux qu'on appelle les hussards de la mort. Il me faisait horreur... Je lui trouvais je ne sais quoi de spectral; son uniforme sinistre, d'une si sombre richesse, ressemblait pour moi à la livrée même du fantôme de la guerre, du hideux fantôme qui fauchait chez nous une génération d'hommes. Ne pouvant le tuer, je me dis, en manière d'excuse à la lâcheté d'être devenu le commensal des siens, que je faisais bien pis encore, car il eût préféré la mort sans doute au supplice de me voir lui prendre le cœur de sa fiancée. Elle ne manquait pas de piquant, cette entente, à la barbe du superbe garçon, pareil à un dieu du Nord, qui, vêtu comme le héros d'une ballade de Burger, nous regardait du haut de son cadre, toujours entouré de fleurs fraîches par les soins de sa mère et de ses sœurs. Frida m'avait juré qu'elle ne contribuait plus, si peu que ce fût, à cette décoration sentimentale. Comment des gens aussi belliqueux et aussi bornés que les Braubach auraient-ils supposé qu'un garçon de mine relativement médiocre, courbé sous l'humiliation de la défaite, pût être préféré à ce triomphateur imposant et chargé de

lauriers?.. Elle m'aimait pourtant, par contradiction peut-être, fantasque comme elle l'était avant tout, par générosité instinctive et passagère,.. que sais-je? mais elle m'aimait,.. à sa manière, soit... C'était une manière terriblement enivrante et qui m'allumait le sang, malgré ce que la raison pouvait me dire. Oui, certes, elle eut pour moi un caprice aussi vif que tous ceux qui, par la suite, ressentis pour d'autres, me donnèrent envie de l'écraser.

M. de Glenne se tut, étranglé par l'émotion, et fit quelques pas en silence.

— Elle me sacrifia tout sans me rien demander, non, rien... aucun engagement. Sa douleur, lorsque je m'éloignai, fut contenue,.. d'autant plus touchante. Rentré en France, je fus quelque temps sans songer beaucoup à Frida, la patrie me ressaisissait, je ne pouvais détourner d'elle aucune de mes pensées, mais peu à peu il me sembla que des fils puissans allaient de mon cœur à cette magicienne qui de loin les faisait vibrer probablement à sa guise. Je me demandais ce qu'elle était devenue, avec des transports de jalousie en me représentant son mariage probable avec ce Rudolph, ou des remords poignans lorsque l'idée me venait qu'elle eût renoncé pour moi et sans compensation à un rang élevé, à une fortune. Très certainement je l'avais compromise... j'avais compromis l'honneur, l'avenir tout entier d'une jeune fille. La gravité de cette action m'apparaissait davantage en France, où les demoiselles du monde sont mieux gardées et nos devoirs envers elles mieux définis. Je tâchai de m'étourdir, de l'oublier auprès d'autres femmes qui perdirent à lui être comparées, bref je m'aperçus qu'elle avait été pour moi beaucoup plus qu'une agréable distraction dans l'exil. J'en étais là, de plus en plus hanté par son souvenir, quand elle tomba *ex abrupto* à Paris, avec une cousine âgée très complaisante qui l'a depuis chaperonnée dans de nombreuses caravanes. Elle m'écrivit de venir vite, partit d'un éclat de rire à ma vue, puis fondit en larmes, m'annonça qu'elle n'avait pu se résigner à épouser Braubach, qu'elle lui avait tout dit en déclarant, ce qui était la vérité, qu'elle avait pris l'Allemagne en grippe et qu'elle adorait les Français. Ce joli refrain, entendu autrefois dans un moment inoubliable, me fut si bien chanté à l'oreille, que malgré tous les conseils et au rebours du bon sens, j'épousai Frida, je l'épousai avec l'emportement qu'un homme, depuis longtemps altéré, peut mettre à se jeter sur une source d'eau bien fraîche, argentine et pure qui jaillit à l'improviste sous sa main, pour ainsi dire. Le fait est qu'après avoir lutté, je ne pouvais plus me passer d'elle. Frida m'avait inspiré un de ces amours qui tiennent de la maladie plus

que du sentiment, que la possession accroît loin de les assouvir, que la jalousie tourmente sans cesse, en les excitant, qui sont indépendans de toute confiance, de toute estime, d'autant plus forts peut-être.

— Mais cela ne dure pas, dit M. Vidal, hochant la tête en médecin qui diagnostique sur un mal bien commun.

— Cela dura tant qu'il lui plut; ma volonté entre ses mains adroites était comme une cire molle... Cela dura jusqu'à ce qu'un autre m'eût supplanté comme j'avais supplanté Braubach... Elle était folle de monde et de luxe, elle me fit donner ma démission pour pouvoir vivre à Paris et tenir l'été un grand état à Pommereul. Je la suivais comme un sot dans ses extravagances, amusé par sa fougue enfantine, infatigable, la voyant bien coquette, mais persuadé que cette coquetterie était innocente au fond. Il me fallut cependant la reprendre sur le chapitre des dépenses qui passaient toutes bornes. Je ne sais comment elle avait été élevée; de ce qu'elle a pu me raconter je ne crois pas un mot, le mensonge lui était si naturel! Mais on ne lui avait jamais assurément inculqué la moindre notion d'ordre; pourtant sa famille, quoique de très bonne et très ancienne noblesse, n'était pas riche; elle n'avait pas dû apprendre dès le berceau à jeter l'argent par les fenêtres; il est vrai que les courtisanes excellent dans cet art-là du premier coup,.. et elle n'était que cela, une courtisane... Un jour vint où je vis clair tout à coup, où elle me força de tuer un pauvre diable, un ancien ami qui n'avait peut-être pas eu plus de torts envers moi que beaucoup d'autres, mais qui fut le premier à m'inspirer de sérieux soupçons.

— Fichtre! fit le docteur, — ou, plutôt, il employa l'équivalent gascon trop fréquemment usité, — f..!

— Oui, reprit M. de Glenne, j'ai tué un homme en duel, et ce souvenir me poursuit quelquefois. Quant à la vraie coupable, elle était parvenue à me faire accroire qu'elle n'avait été qu'imprudente, un peu légère. Je lui pardonnai, le croiriez-vous,.. je repris ma chaîne... Ce ne fut pas pour longtemps. L'année suivante, je vis de mes propres yeux, à n'en pouvoir douter, ce qui devait à tout jamais nous séparer en me guérissant par le dégoût... Oui, ce fut une guérison aussi rapide, aussi radicale que si l'on eût employé le fer et le feu contre mon mal. Je la surpris avec le marquis de Voroux...

— Comment, avec votre tuteur?

— Avec ce vieillard dont je vous ai parlé, qui m'avait élevé, disait-il. Personne plus que lui n'avait blâmé mon mariage. A l'en croire, je me laissais prendre aux lacs d'une aventurière; ma femme

lui avait inspiré d'abord une violente antipathie. De son côté, elle raillait cruellement sa figure ridicule, disait-elle, de galantin sexagénaire, sa laideur de satyre à cheveux blancs. Peu à peu cependant ils avaient paru se réconcilier, et, la marquise étant morte sur ces entrefaites, M. de Voroux apportait souvent dans notre intérieur la prétendue tristesse de son veuvage. Oh! l'on s'entendait à le consoler. J'en ai eu la preuve, vous dis-je!

— Mais vous me racontez là, interrompit M. Vidal, une invraisemblable horreur. Par quelle perversité monstrueuse cette jeune femme se serait-elle livrée à un homme vieux et laid?

— Ne vous ai-je pas dit qu'elle avait toujours des dettes à payer? Ce fut probablement un mémoire de couturière qui décida de la dernière bonne fortune du marquis de Voroux. Elle était tombée au rang d'une fille. Je le lui dis sans colère, avec un mépris dont elle sentit, étant intelligente, qu'elle ne me ferait jamais revenir. Et comme on ne se bat pas contre un homme de soixante-cinq ans qui est censé vous avoir servi de père, je me bornai à demander une séparation de corps qui fut obtenue sans bruit, Mme de Glenne s'étant prêtée à cet arrangement par crainte d'un plus grand scandale. Personne ne sut au juste ce qui s'était passé. Elle était, elle est encore de ces femmes qui ont une mauvaise réputation sans que l'on puisse nommer personne, parce que chez elles une fantaisie chasse l'autre trop vite pour qu'on ait le temps d'y mettre une étiquette. Et voilà tout! Elle avait brisé ma vie, agi sur moi à la façon d'un dissolvant; elle m'avait fait renoncer à ma carrière. Je n'étais plus rien qu'une espèce d'épave qui, pendant des années, se laissa passivement aller à la dérive.

Les voyages m'apaisèrent, c'est toujours le grand remède : des spectacles nouveaux et changeans, des fatigues saines, la lutte matérielle contre de certains dangers. On se retrempe dans la nature, on arrive à l'oubli de cette espèce humaine qui nous a fait souffrir et qui compte pour si peu de chose, en somme, sur la face de l'univers! Je me dis à la fin que j'avais la santé, une très large aisance, des moyens d'indépendance et d'action qui ne sont pas donnés à tous, je me défendis les fureurs sauvages contre autrui et les attendrissemens sur moi-même... Cette merveille s'opéra lorsque le goût du travail me revint. Je me mis à écrire sans aucun souci d'être approuvé, comme je me serais remis à vivre, — de la seule vie qui me fût dorénavant permise, la vie intellectuelle, je me cloîtrai dans le passé historique où j'étais sûr de pouvoir choisir des amis à mon gré qui ne me réserveraient point de mécomptes. Dès lors, j'étais sauvé; mais on ne travaille pas en arpen-

tant le monde. Le voisinage des bibliothèques m'attira dans quelques grandes villes successivement; je me laissai retenir par le *British-Museum*, par nos archives nationales. Aussitôt cependant que j'avais rassemblé les jalons que je cherchais, le besoin de la solitude, dont j'avais pris une trop longue habitude, me faisait fuir dans quelque coin perdu où je pouvais tirer parti de mes trésors, à l'abri des importuns. Ce fut ainsi que j'échouai au Parc. J'étais las d'errer; je résolus de m'attacher à un point fixe. Malheureusement la personne que je me souciais le moins de revoir réussit sur ces entrefaites à retrouver une piste qu'elle avait perdue grâce à mes continuels déplacemens; elle vint me réciter l'antienne du repentir banal : — J'ai expié, j'ai souffert, — antienne qui me laissa froid, vous avez pu le voir, et qui se termina par une tentative de suicide, fausse comme tout ce qui vient de cette femme. Depuis la comédie en question, je n'ai plus entendu parler d'elle, mais je gage qu'elle se porte à merveille. De semblables créatures vivent éternellement pour la honte et le chagrin des autres.

Au fond, le docteur ne voyait pas grand inconvénient à ce que Mme de Glenne vécût. Le passé de son mari lui semblait indiquer moins de raison et de juste équilibre qu'il n'en souhaitait chez le gendre de ses rêves. Il pourrait donc répondre maintenant aux curieux qui demandaient : — A quand la noce? — Vous êtes fous, mes amis, M. de Glenne est marié, — en laissant supposer qu'il l'avait toujours su. Stany devait être instruite la première de ces choses surprenantes. Ainsi elle ne risquerait plus de se monter la tête, en admettant qu'elle y eût quelque penchant. Un homme marié ! Quelle jeune fille ne serait arrêtée sur la pente d'un engouement par ce seul mot! Oui, certes, il fallait sans retard éclairer Stany.

— Mon cher voisin, dit-il à M. de Glenne, la confiance que vous venez de me témoigner me touche infiniment et ne change rien, d'ailleurs, aux sentimens que j'avais pour vous. Je vous plains, mais il faut compter sur l'avenir, vous réfugier de plus en plus dans l'étude, et tout ira bien,.. ou du moins tout ira mieux. Ma prescription, c'est le travail; continuez en outre à cultiver avec soin l'indignation et le mépris, qui sont d'une grande ressource contre les lâchetés du cœur...

— Et ne remettez plus le pied au Priourat, voilà ce que vous voudriez ajouter, n'est-ce pas? acheva M. de Glenne avec un sourire amer.

— Je ne dis pas cela, mais de vous-même vous y viendrez moins souvent pour faire taire les bavards. Naturellement, Stany ne se doute pas qu'on ait jasé sur vos visites. Il ne faut pas qu'elle

soupçonne qu'une idée que jamais elle n'a eue, j'en réponds, soit venue à l'esprit des autres.

M. de Glenne fixa sur le docteur son regard triste :

— Vous n'avez pas besoin d'affirmer que cette idée ne pouvait lui venir... Je me rends justice.

— N'interprétez pas mal mes paroles, s'il vous plaît. Stany est réservée, sérieuse, plutôt froide. Elle ne serait pas fille à s'exalter du jour au lendemain, même pour qui en vaudrait la peine ;.. d'ailleurs, elle comprend à merveille qu'une simple demoiselle de campagne n'est point le fait d'un homme tel que vous.

— Allons, vous vous moquez! interrompit avec vivacité M. de Glenne.

— Nullement... Nous ne sommes pas de votre monde; ce n'est pas par humilité que je le dis. A mes yeux, un honnête homme en vaut un autre.

— Aux miens aussi. Et une femme telle que Mlle Vidal est supérieure à toutes.

— Je vous avoue que je suis assez disposé à le croire. Mais quand un trésor nous est donné, il s'agit de veiller sur lui; je veille donc sur ma fille. Elle n'a pour vous aujourd'hui qu'une franche amitié, cependant vous venez de me confier qu'elle vous plaît; si elle s'en apercevait, qui sait?.. sa tranquillité pourrait en être troublée. C'est le devoir d'un père de ne pas laisser s'accomplir ces changemens qui surviennent quelquefois par la force de la fréquentation et de l'habitude.

Ils venaient d'arriver, une fois de plus, tout en arpentant la route, devant la porte du Priourat.

— Adieu donc! dit M. de Glenne.

— Au revoir. J'irai au Parc plus souvent que jamais. Vrai?.. Vous n'entrez pas un instant?

— Merci, je crois qu'il est tard. Vous présenterez mes hommages à ces demoiselles.

Stany et Henriette, réunies dans le salon, entendirent pousser la barrière.

— Le voici, dit Henriette. — Puis, presque aussitôt, elle reprit en tendant l'oreille : — Tiens! mon oncle rentre seul. Par quel hasard?.. Il doit avoir à te parler... d'affaires importantes peut-être... Je serais de trop... Je me sauve. Bonne chance, cousine!

Le docteur parut surpris de trouver sa fille toute seule.

— Henriette n'est pas ici?

— Non, elle est remontée chez elle à l'instant.

— Eh bien! tant mieux! J'ai à t'apprendre d'étranges nouvelles. Nous venons d'avoir, M. de Glenne et moi, une longue conversation

tout en nous promenant. Il m'a donné sur sa propre histoire des éclaircissemens qu'il avait longtemps gardés pour lui et qui répondent à bien des questions que je m'étais posées jadis. Croirais-tu que cet original a une femme quelque part? Eh bien! oui, marié,.. il est marié...

Ce mot produisit sur Stany un effet que n'avait pas prévu son père; elle se leva brusquement avec un cri étouffé, s'appuya d'une main à la table, comme si elle ne pouvait se soutenir, posa l'autre main sur son cœur pour comprimer une palpitation qui fit blanchir jusqu'à ses lèvres, puis, les yeux fermés, elle s'évanouit.

XII.

Quand la pauvre enfant reprit connaissance, elle était étendue tout de son long sur le canapé; son père, penché sur elle, lui faisait respirer du vinaigre et elle eut la sensation de s'éveiller d'un songe affreux. Néanmoins, elle sourit faiblement au docteur comme pour le rassurer; il répondit à ce sourire, bien qu'il fût presque aussi pâle qu'elle-même.

— Eh bien! qu'est-ce qui t'a pris, ma petite fille? Une défaillance? un étourdissement? Je te le disais bien que, depuis quelque temps, tu couvais quelque chose, tu avais mauvaise mine.

Il avait décidé en lui-même, durant quelques minutes d'angoisses passées à la secourir, que jamais il ne reviendrait avec elle sur la cause trop claire de cette syncope.

— Ce ne sera rien, mon père, je suis déjà mieux, reprit-elle en faisant un effort pour se soulever.

Et le sang afflua violemment à son visage, poussé là par la honte d'avoir laissé deviner un secret désormais si coupable... Mais ce secret, M. Vidal était résolu à ne le point connaître.

— Tu as raison, reprit-il, ce ne sera rien, — un peu de bromure, une bonne nuit par là-dessus et demain il n'y paraîtra guère. Mais ton père est aussi ton médecin et il a la prétention de te soigner à sa guise. Les médicamens, vois-tu, ne signifient pas grand'chose; dans certain cas il faut un changement d'hygiène. Depuis cette petite fièvre que tu as eue au printemps, tu ne t'es jamais bien remise. Il te faut le changement d'air et un peu de distraction... Ne crois pas que je rie;.. la distraction est le vrai remède à beaucoup de choses. Aussi, depuis quelques jours, je te prépare une surprise qui te prouvera que je ne suis pas aussi égoïste que je le parais... Tu as beaucoup désiré aller à Paris voir ta marraine... Eh bien! tu iras... Ah! te voilà contente, j'espère? Tu iras... Nous profiterons pour cela du voyage que Mme Labusquette va faire la

semaine prochaine. — (Mme Labusquette était une parente de Mme Duranton.) — Oui, je te confierai à Mme Labusquette, qu'en penses-tu?.. Je ne voulais te le dire qu'au dernier moment, mais il me semble qu'un si grand plaisir t'aidera à te remettre. Tu ne voudras pas porter un visage de malade à ta marraine, n'est-ce pas? Quelle joie elle aura de te voir! Il n'y a que ton pauvre papa de sacrifié dans tout cela!.. Tu t'en moques, ingrate! Oh! les enfans!..

Et le brave homme embrassait sa fille, la couvrait de caresses, s'applaudissant de cette supercherie dont elle n'était pas dupe, mais qui la rendait reconnaissante. Affecter de croire à une indisposition toute physique chez elle, lui épargner de rougir, imaginer ce moyen de séparation nécessaire, indispensable entre elle et M. de Glenne... Quelle bonté, quelle délicatesse! — Et elle rendait à cet excellent père ses baisers, en répétant : — Oui, je suis contente, très contente... Vous me gâtez trop... — tandis que son cœur était près d'éclater.

Ce voyage à Paris, elle l'avait tant désiré autrefois! Qui lui eût dit qu'il s'associerait pour elle à une pareille déception, à un si affreux déchirement!

C'était, d'ailleurs, une âme bien trempée que celle de cette petite et frêle Stany. Le lendemain matin, elle eut le courage de répondre à Henriette qui venait curieusement dans sa chambre demander des nouvelles : — Grande nouvelle, en effet, triomphe inespéré, je vais chez ma marraine! — Avec une gaîté apparente elle mit en ordre les toilettes modestes qu'elle se proposait d'emporter et auxquelles son père lui enjoignit d'ajouter *là-bas* tout ce qui pourrait lui faire plaisir.

Jusqu'au bout elle fut vaillante, soutenue par sa fierté, mais surtout par la résignation religieuse dont elle avait été pénétrée dès l'enfance. En descendant au fond d'elle-même, elle s'apercevait que cet amour inavoué avait un moment presque chassé de son âme tout ce qui la possédait auparavant, Dieu, sa mère, les hautes aspirations qui l'empêchaient de se trouver jamais isolée ni malheureuse. Malheureuse, elle l'était maintenant que la passion, la passion défendue, était entrée en elle avec le désespoir. Ce coup, qui l'avait jetée sans vie aux pieds de son père, lui avait révélé, en même temps qu'au docteur, toute la profondeur et toute la force d'un sentiment qui depuis des mois gagnait du terrain peu à peu. Quelle épreuve pour une conscience telle que la sienne! Sa mère l'avait bien écrit dans son petit cahier bleu que l'amour était au ciel et qu'il y avait péril à l'en faire descendre; elle s'était donnée sans le savoir et déjà elle payait cher quelques journées de folie. Toutefois, elle ne regrettait rien, elle était résolue à ne pas

se reprendre. Il fallait seulement que personne n'en sût jamais rien; sauf sa marraine peut-être...

Peut-être cette marraine-fée qu'elle allait enfin connaître lui donnerait-elle des consolations, des lumières, lui dirait-elle ce que sa mère aurait dit en pareille circonstance. Sa curiosité cependant était bien émoussée en ce qui touchait Paris et Mme de Latour-Ambert. Rien ne la tentait plus; elle avait goûté au breuvage de feu qui fait paraître tous les autres tièdes et sans saveur. Comment cela s'était-il produit? N'avait-elle pas rêvé seule, sans que l'objet de cette absurde exaltation fût complice? En vain cherchait-elle à se rappeler, en effet, qu'il eût pris possession d'elle par un mot, mais c'étaient ses regards, l'accent de sa voix, ce besoin de la voir chaque jour, c'était tout, en somme... tout... A quoi bon les paroles! Raoul n'avait parlé que pour provoquer l'intervention du docteur, pour faire surgir une résistance, une arme contre lui-même. Et c'était encore là montrer qu'il l'aimait. Pourquoi autrement aurait-il eu peur d'elle? Pourquoi aurait-il de son plein gré dressé entre eux cette barrière? Il avait le sentiment du devoir à tout prix,.. elle l'en aimait davantage. Cependant, le devoir eût exigé qu'il parlât plus tôt... Mais pour cette hésitation, pour cette faiblesse surtout, elle l'aimait. Il n'avait pu s'y résoudre qu'après un effort cruel et à la dernière extrémité!

M. de Glenne ne reparut pas au Priourat avant le départ, d'ailleurs très précipité, de Stany. Le père et la fille firent bonne contenance jusqu'à la fin. Ce ne fut que le matin du jour où ils se séparèrent, sans se demander pour combien de temps, que le docteur, n'y pouvant plus tenir, dit, en serrant sa fille sur son cœur :

— Pardonne-moi, pardonne à ton père de n'avoir rien vu, rien compris, de t'avoir si mal protégée. Je suis bien puni.

Et une larme vint obscurcir ces yeux accoutumés à considérer la vie et la mort avec tant de fermeté, une grosse larme que les lèvres de Stany arrêtèrent au passage.

— Papa... mon cher papa... ne parlons que de Paris... J'y serai demain. Je vous écrirai. Et au retour, ajouta-t-elle, en persistant dans la fiction qu'il avait imaginée par pitié pour elle, — vous verrez au retour comme je serai bien portante!

Avec beaucoup de calme, elle le pria de rendre à M. de Glenne le volume de Dante qu'il lui avait prêté. Entre les feuilles, sa main tremblante avait glissé une fleur violette de thym sauvage, volontairement donnée cette fois; elle marquait le passage qui a fait vibrer de longs échos au fond de tant d'âmes oppressées : « Il n'est pas de douleur plus grande que de se rappeler dans la peine les jours heureux, » et Stany l'avait couchée à cette place avec le

sentiment d'accomplir une action hardie. Si vraiment, autrefois, Raoul avait dérobé ce petit bouquet, il comprendrait; sinon le hasard aurait fait tomber là un signe qui ne lui disait rien. Et après tout peu importaient ses conclusions; Stany se croyait si sûre de ne plus le revoir! Quand elle rentrerait au Priourat, il aurait quitté le Parc pour toujours peut-être, au moins pour longtemps. — Tout était fini.

La nuit, elle pleura beaucoup sous son voile, dans le wagon qui filait vers Paris.

Mme Labusquette, qui s'en aperçut, pensa tout attendrie :

— Comme cette enfant aime son père! mais, bah, la jeunesse!.. Quelques jours d'amusement dans la grande ville, et elle n'y pensera plus.

Une secrète envie rongeait Mme Labusquette, malgré ses quarante ans, à la pensée des plaisirs aristocratiques et de *premier choix*, inabordables pour elle, simple Néracaise, qui attendaient Mlle Constance Vidal chez sa marraine, une baronne dont le mari avait été ambassadeur à l'étranger.

XIII.

Ce n'est pas chose facile que de réaliser l'idéal d'un être jeune et enthousiaste qui, depuis qu'il est capable de penser, pense à vous sans vous connaître, en vous parant gratuitement de toutes les perfections. Mme de Latour-Ambert était peut-être plus que beaucoup d'autres incapable de subir victorieusement cette épreuve, tout au moins dès l'abord, car elle ne possédait pas cette séduction de la grâce et de la bonté qui survit aux prestiges de la jeunesse pour s'emparer des cœurs. La première impression de Constance, lorsqu'elle l'aperçut, fut un vague désappointement. Elle la connaissait au physique par une petite aquarelle que sa mère avait peinte autrefois et emportée avec elle à Nérac. Cette aquarelle représentait une très jeune personne un peu rousse, que son teint animé, ses traits spirituels rendaient non pas belle, mais infiniment agréable.

L'amie qui avait tenu le pinceau s'était bien gardée de reproduire la dureté que pouvait prendre le regard assombri par l'arcade sourcilière proéminente, et Stany n'était pas assez physionomiste pour avoir interprété l'étroitesse de ce front bombé, la mince découpure des lèvres, l'expression hautaine des narines trop serrées, la sécheresse générale des lignes de tout le visage. Peut-être aussi les vingt ans qu'avait alors Marie de Vardes atténuaient-ils

ces signes caractéristiques, qui s'étaient, au contraire, accentués avec l'âge. Quoi qu'il en fût, la voyageuse ne se serait jamais doutée, en descendant de wagon, que cette femme à cheveux poudrés, vêtue avec une sévère élégance, qui demandait d'une voix brève quelque renseignement aux employés du chemin de fer, fût cette Marie dont l'influence avait été si décisive sur la destinée de sa mère. L'effet qu'elle produisit, pour sa part, fut tout différent. Un lorgnon d'écaille, braqué sur le train et qui errait indécis de compartiment en compartiment, s'arrêta tout à coup, comme si la propriétaire de ce lorgnon eût éprouvé un choc; Stany entendit une exclamation étouffée :

— Marguerite!

Puis, sans même voir Mme Labusquette, qui se confondait en révérences, la baronne attira brusquement à elle l'image vivante et toujours jeune de son amie d'autrefois, de celle qui avait été, somme toute, l'unique affection de sa vie. Il y eut peu de paroles échangées. Stany se sentit enveloppée dans une étreinte qui tenait certainement plus que n'avait pu promettre le premier aspect de Mme de Latour-Ambert. Déjà elle se disait que des fées, très bienfaisantes d'ailleurs, prennent quelquefois l'apparence de vieilles femmes assez revêches; ce qui manquait à sa marraine pour leur ressembler tout à fait, c'était d'être franchement vieille. Elle traversait un âge ingrat par excellence, qui ne peut être transfiguré que par la beauté morale; or, cette beauté-là ne se reflétait guère sur sa face jaunie et gravée de mille rides fines, que l'ombre légère de la voilette ne parvenait point à dissimuler. L'aigreur, le mécontentement, le dédain nichaient dans chacun de ces plis, creusés par les tristesses de l'ambition déçue, par d'autres peines, peut-être, auxquelles n'avait contribué aucun excès de sensibilité.

Après s'être décidée enfin à adresser un mot de remercîment à l'obligeante personne qui lui amenait sa filleule, Mme de Latour-Ambert chargea le valet de pied qui l'accompagnait de s'occuper des bagages et enleva Stany comme une proie. Quand elles furent toutes les deux dans le petit coupé, qui filait d'un bon pas vers le haut du faubourg Saint-Honoré, la baronne répéta deux ou trois fois, avec une lueur humide au fond des yeux :

— Enfin! enfin!

Quelque chose de vivement désiré, d'impatiemment attendu entrait dans sa vie.

— Votre père, reprit-elle d'un ton où perçait un peu d'amertume à travers l'attendrissement, votre père s'est donc décidé? J'ai cru qu'il trouverait toujours des faux-fuyans à m'opposer. J'avais pourtant, chère petite, grand besoin de vous!

Stany répondit avec gentillesse que c'était aux filleules d'avoir besoin de leurs marraines, mais qu'elle n'avait pas assez d'orgueil pour admettre que le besoin pût être réciproque.

— Vous parlez comme *elle*, interrompit Mme de Latour-Ambert; ce petit accent si léger, si frais, et ce rire très doux, auquel je reprochais de n'être pas assez gai... Mais elle était plus grande...

— Et si belle! dit Stany.

— Oh! vous n'êtes pas mal non plus.

Et les lèvres pâles de Mme de Latour-Ambert s'entr'ouvrirent sur un sourire bienveillant qui ne lui était pas habituel. Les petites dents pointues, acérées, *mordantes*, étaient restées très blanches et très jeunes dans cette figure terne et flétrie.

— Ne faites pas la modeste, reprit-elle; nous sommes vos obligés. C'est accomplir une bonne œuvre que d'apporter les ressources et les agrémens dont dispose votre âge dans une maison où l'on s'ennuie, où l'on souffre. Cela devait vous tenter, du reste, si vous avez le dedans aussi bien que l'extérieur de votre mère; elle ne songeait qu'à faire du bien aux autres. Je n'ai plus rencontré personne qui lui ressemblât.

— Oh! ma mère était une sainte! s'écria Stany.

— Une sainte parfaitement aimable. Quel dommage qu'elle se soit mariée si loin! poursuivit Mme de Latour-Ambert avec ce retour perpétuel sur elle-même qui trahissait son égoïsme.

Elle ne se rappelait pas, apparemment, que c'était elle qui, par son propre mariage, avait renvoyé Marguerite Duranton à Nérac.

— Votre présence, ma mignonne, égaiera deux vieux solitaires, répétait la baronne.

Et Stany répondit, un peu mélancolique :

— Je ferai de mon mieux.

Elle réfléchissait qu'elle n'était en état, pour le moment, d'égayer personne, elle qui avait cru venir chercher du secours et des conseils. On semblait, tout au contraire, disposé à s'appuyer sur elle. Les rôles se trouvaient intervertis. Du reste, plus elle regardait sa marraine, plus elle jugeait difficile de pouvoir arriver avec elle à un entier abandon.

La baronne, après une minute de silence pendant lequel la voiture roula plus vite, poursuivit d'un ton d'autorité :

— Pour vous-même, il importe, au point où vous êtes, de voir un peu le monde; vous risqueriez autrement de prendre, faute d'expérience, une de ces résolutions dont on se repent ensuite jusqu'au tombeau. Le mariage est un si grave problème!

Stany rougit en songeant qu'elle ne se marierait jamais.

— Une loterie, assure-t-on, reprit Mme de Latour-Ambert. Une

loterie, soit; mais encore ne faut-il s'y hasarder qu'à bon escient.

Elle soupira, et Stany s'expliqua ce soupir lorsqu'elle fut présentée au baron, quelques minutes plus tard. C'était un vieillard extrêmement décrépit, qui ne devait jamais être, néanmoins, ce qu'on appelle vénérable. D'ailleurs, en dépit de sa petite taille, voûtée par les infirmités, il conservait ce que Mlle de Vardes avait jadis appelé son grand air; cet air-là, on ne sait ce qui le donne, et il ne s'imite pas. Tout affaissé qu'il fût dans son fauteuil et presque paralysé d'un côté, M. de Latour-Ambert en gardait quelque chose. Ce n'était pas, malheureusement, une compensation suffisante à l'extrême irritabilité de son caractère et à l'assaisonnement sarcastique qu'il mettait dans ses moindres propos, presque toujours dictés par la mauvaise humeur.

Il se leva quand sa femme, entrant dans le salon où il sommeillait, nomma Constance Vidal, en élevant beaucoup la voix, car il était fort sourd, et sa manière de regarder la jeune fille fut d'un connaisseur parfaitement satisfait. Il murmura : « Charmante! » entre ses gencives édentées et lui baisa la main au défaut du gant. Stany n'avait jamais été saluée d'une semblable façon. Du reste, tout était nouveau pour elle chez sa marraine, bien que, fine comme elle l'était et prompte à s'assimiler les choses, elle ne laissât paraître aucun signe de surprise.

Dans l'appartement que les Latour-Ambert occupaient, au rez-de-chaussée d'un assez bel hôtel, entre cour et jardin, s'affirmait avant tout la fidélité au régime déchu. On voyait, rassemblés d'une façon presque tragique autour de ce vieillard, qui avait été un homme politique important, les spectres du passé : l'empereur Napoléon III, tel que Flandrin a su le voir et le comprendre, en rendant si bien l'étrange puissance de séduction que possédait son regard voilé; l'impératrice, assise au milieu de ses dames d'honneur, comme Calypso parmi ses nymphes, — deux bonnes copies, — puis un buste d'enfant dont la douce physionomie faisait, par le contraste, mieux ressortir l'horreur de la destinée du prince impérial, et enfin, éparpillées un peu partout, sur les tables, sur les consoles, des photographies nombreuses d'anciens amis, presque tous morts, personnages considérables sous le second empire. Une vitrine renfermait les insignes de plusieurs ordres étrangers et les tabatières enrichies de diamans, cadeaux de divers souverains à l'ambassadeur. Stany entendit des noms qui rappelaient nos victoires en Italie et en Crimée; elle vit, dès le premier jour de son arrivée, certain maréchal, contemporain de ces glorieux souvenirs, traverser le salon qui, pour elle, avait un aspect funèbre,

un air de nécropole. Son esprit de jeune fille était profondément frappé par la solennité de toutes ces reliques d'un temps disparu, quoique encore si proche, par la protestation contre le temps présent qui semblait se dégager des moindres détails. Elle remarqua encore plusieurs choses dans le cours de cette première journée. Mme de Latour-Ambert s'occupait de son mari à toutes les minutes, s'enrouant à lui lire les journaux, ce qui était, disait-il, sa meilleure distraction, quoique l'on ne comprît pas bien, pourtant, le plaisir qu'il pouvait éprouver à se mettre perpétuellement en colère. Il s'emportait, vociférait, ce qui permettait d'ailleurs à la lectrice de reprendre haleine, et elle poursuivait cette tâche fatigante jusqu'à ce que l'irascible baron se fût endormi. A son réveil, il la trouvait prête à l'accompagner dans une promenade en voiture, la seule qu'il pût se permettre, ou à faire sa partie de piquet, renouvelée plusieurs fois par jour. Mme de Latour-Ambert s'acquittait de ces devoirs très strictement, avec une sorte de scrupule, mais les sources vives ne jaillissaient pas chez elle; son dévoûment manquait de tendresse, de spontanéité. Elle avait toujours été ainsi, et comme on ne force les autres à se donner qu'en se donnant soi-même, l'ascendant qu'elle exerçait n'avait pu être qu'intellectuel. Or, l'intelligence fort affaiblie de M. de Latour-Ambert n'était plus susceptible de recevoir aucune suggestion, et il n'y avait évidemment nulle entente du cœur entre les deux époux. Peut-être leur union n'avait-elle jamais mérité le nom de mariage; il en est d'ailleurs si souvent ainsi!

Ce septuagénaire, dépossédé par une révolution de tout ce qui lui avait prêté du prestige et réduit, sans dédommagement, au rôle d'invalide, avait, de fait, trompé les espérances de son ambitieuse compagne, qui, au fond, ne lui pardonnait pas d'être tombé d'un rang social élevé. Dans toute la force de l'âge, elle s'était sentie rivée par sa faute à un cadavre; elle ne pouvait, pour conjurer les mauvais jours, se reporter, comme d'autres femmes, aux années de jeunesse partagées, vécues en commun. Avec fermeté, mais sans résignation, elle traînait la chaîne, qui tardait à se rompre. Peut-être, de son côté, le baron devinait-il vaguement, à travers les brouillards de son cerveau obscurci, les impressions secrètes de sa femme et lui en voulait-il de la glaciale ponctualité qu'elle mettait à le soigner et à le servir plutôt qu'il n'en était reconnaissant. Stany, trop candide pour comprendre le drame de tous les momens dont cet intérieur, si correct et si paisible à la surface, était le théâtre, se rendit compte très vite cependant que sa mère avait dû se tromper sur Mlle de Vardes,

à moins d'admettre que le monde ne fût capable d'opérer, en vingt ou vingt-cinq ans, une de ces transformations prodigieuses qui rendent les gens méconnaissables. Mais comment expliquer que la baronne ressemblât aussi peu à ses lettres? Stany ne savait pas que l'exercice épistolaire où elles excellent, où elles se complaisent, est pour beaucoup de femmes l'équivalent du roman dans lequel l'auteur se reflète, non tel qu'il est, mais tel qu'il voudrait être, disposant des richesses fantastiques de la caverne d'Aladin, d'autant plus librement qu'il est plus misérable.

Rentrée le soir dans la petite chambre qui était la sienne et qui communiquait avec le cabinet de toilette de sa marraine, elle éprouva l'angoisse épouvantée d'un oiseau qui, battu par la tempête, serait venu imprudemment chercher refuge dans une cage pour y rester captif. On lui préparait cependant des plaisirs. Mme de Latour-Ambert vint s'asseoir au pied de son lit, formant mille projets, s'engageant à lui montrer, sans perdre une minute, tout ce qui, en cette saison d'été, valait à Paris la peine d'être vu.

— Du reste, ajouta-t-elle avec un de ses hochemens de tête déterminés, je ne suis pas près de vous rendre, maintenant qu'on vous a laissée venir. Je me ferai l'illusion d'avoir une fille à moi et une fille qui, pour comble de bonheur, ressemble à mon amie.

Là-dessus elle la questionna longuement sur tout ce qu'elle pouvait se rappeler de sa mère. A chaque réponse de Stany, elle répétait :

— C'est bien cela... Jusqu'au bout, elle a tout pris au sérieux; heureuse femme, en somme!.. Pauvre chère Marguerite, rien d'humain ne pouvait l'empêcher de vivre dans le bleu et d'y décrocher des étoiles... La vie réelle, à ses yeux, ne comptait pas : ce n'était que l'épreuve qui, chrétiennement supportée, active plutôt qu'elle n'entrave l'essor de l'âme.

Une fois de plus, Mme de Latour-Ambert soupira et parut réfléchir :

— C'est elle qui a eu la meilleure part.

Puis, après un nouveau silence :

— Des enfans... avoir des enfans... ce doit être le ciel!

Ces derniers mots furent prononcés avec un accent de passion et d'envie. Changeant de ton, elle se mit à questionner Stany sur son père, qui ne lui inspirait évidemment aucune sympathie, — l'hostilité entre eux était réciproque, — sur le pays, sur leurs occupations à tous les deux, leurs relations de voisinage...

Sans trop savoir pourquoi, la jeune fille évita de nommer M. de Glenne.

— Je vois... bien peu de ressources... une vraie petite sauvage, disait la baronne en souriant et en caressant de la main les longues tresses brunes de Stany qui pendaient dénouées sur l'oreiller. Nous allons faire ensemble beaucoup de chemin. Notre première visite sera pour la couturière, la seconde pour le Salon, qui ferme dans deux jours... et c'est demain jour d'Opéra... Vous aimez naturellement la musique? — mais, si vous osiez me le dire, ce que vous préférez encore, après une nuit de chemin de fer, c'est le sommeil.

En effet, les yeux de Stany s'étaient fermés, et déjà un songe heureux l'emportait bien loin de sa marraine, au Parc, dont elle murmura le nom en s'endormant.

XIV.

Victorine, la femme de chambre de Mme de Latour-Ambert, employa si bien la matinée du lendemain, qu'avant même l'entretien solennel avec la couturière qui devait transformer en Parisienne une demoiselle de Nérac, Stany fut en état de faire honneur à sa marraine. Quelques touches savantes, par-ci, par-là, suffirent à déprovincialiser les toilettes de là-bas, comme le dit en un superbe néologisme Mlle Victorine, et une expression de plaisir naïf, le plaisir qu'éprouve une enfant à recevoir en cadeau quelque adorable poupée dont elle se fera une parure et un jouet, passa sur les traits de la baronne lorsqu'elle sortit dans les Champs-Élysées avec la plus jolie, la plus enviable des filleules. Elles se dirigèrent, à pied, vers le Palais de l'Industrie, où avait lieu l'exposition de peinture, tout près de se fermer, ce qui ne permettait pas de retarder la visite, et, dès le grand escalier, la figure de Stany attira l'attention de tous ceux qui la rencontrèrent.

— Diable! dit en passant un artiste connu, voilà ce que j'ai vu de mieux réussi au Salon cette année, sculpture et dessin compris!

Cet hommage sincère, dans sa vivacité brusque, passa inaperçu pour Stany, mais Mme de Latour-Ambert en fut aussi agréablement émue que s'il eût été question d'elle-même. Décidément elle se sentait vivre depuis que cette ravissante enfant était sous sa garde. Toutes les deux se promenèrent assez longtemps dans les galeries, presque désertes, car le Salon, à l'heure de sa clôture définitive, était pour les Parisiens un amusement épuisé. Stany se taisait, tout étourdie par le nombre des tableaux, et blessée peut-être dans l'instinct délicat qui remplaçait chez elle un goût éclairé par ce pêle-mêle barbare de choses bonnes et mauvaises bizarre-

ment rapprochées et confondues, entre lesquelles, d'ailleurs, les mauvaises dominent.

Mme de Latour-Ambert, ne sachant trop comment interpréter son silence, se demandait : — A-t-elle, oui ou non, le sentiment du beau? Nous saurons cela un de ces jours au Louvre. Ici elle n'est évidemment que très étonnée. — Deux ou trois fois Stany s'arrêta devant un paysage ensoleillé qui lui rappelait le Midi; elle désira aussi qu'on lui nommât plusieurs figures dont la physionomie lui plaisait ou la frappait de quelque manière. Quand il s'agissait de personnages célèbres, la chose était facile, mais Mme de Latour-Ambert lui apprit que les femmes du monde n'étaient jamais désignées que par une initiale sur le livret.

Tout à coup Stany s'approcha vivement de la cimaise. Le peu de personnes qui se trouvaient dans cette salle étaient rassemblées devant une flamboyante peinture de Carolus Duran : robe rouge, en harmonie avec des cheveux d'un blond vif et clair où semblait courir un peu de ce carmin qui saignait épaissi sur les lèvres entr'ouvertes, entre lesquelles luisaient les dents comme des perles bien rangées dans un écrin mignon. Il était effronté, ce sourire imperceptiblement relevé de côté; le regard, humide et coquet, lançait une œillade au public par-dessus l'épaule, tout cela noyé dans l'ombre d'un immense *gainsborough,* tout empanaché de plumes rouges. Portrait tapageur, s'il en fût, d'actrice peut-être; mais non, pourtant,.. il y avait des armoiries peintes dans un angle, sur double écusson.

— Oh! celle-là, dit Mme de Latour-Ambert avec un mouvement dédaigneux des épaules, celle-là doit avoir permis et même demandé l'inscription de son nom en toutes lettres, elle ne manque aucune occasion de le crier bien haut, c'est tout ce qui lui reste.

Et, feuilletant le catalogue qu'elle tenait, la baronne indiqua du bout de sa *face-à-main* ces trois mots : « Comtesse R. de Glenne, » qui arrachèrent à Stany une exclamation étouffée.

— Chut! fit aussitôt la marraine.

Un jeune homme, accompagnant une femme de très jolie tournure et visiblement fardée, qui riait trop haut avec une sorte d'affectation, était venu se planter, les jambes écartées, la pomme de sa canne sous le nez, devant ce portrait, qu'il commença de critiquer dans une intention évidente d'adulation à l'adresse du modèle.

— Vous avez beau dire, c'est une calomnie! La robe,.. oui, je vous accorde que la robe est superbe, mais le visage est sacrifié. Je n'admettrai jamais qu'un visage tel que le vôtre ne soit que l'accessoire d'une belle robe rouge.

— Allons donc! répliquait la dame en minaudant et en se ser-

vant de son éventail pour taper sur les doigts du flatteur. Vous ne pensez pas un mot de ce que vous dites. Cette petite femme est cent fois mieux que moi... Je voudrais être sûre de lui ressembler seulement un peu.

Et les badauds se retournaient, fort intéressés, regardant alternativement l'œuvre et le modèle avec cette curiosité qui, chez le grand nombre, compte pour beaucoup dans ce qu'on appelle le goût des arts. Le fait d'avoir vu le compositeur de tel opéra ou l'original de tel portrait leur importe bien plus que le mérite même de la musique ou de la peinture. Stany regardait aussi, l'œil fixe et dilaté, avec des sentimens dont la violence l'étonnait elle-même. Elle haïssait cette créature qui, aimée de *lui*, n'avait pas senti son bonheur, s'en était de quelque façon rendue indigne, et qui se tenait cependant comme un insurmontable obstacle entre lui et toute autre affection. Mais pourquoi l'avait-il aimée? Qu'est-ce qui avait pu l'attirer vers cette beauté très discutable et vulgaire en somme, malgré l'élégance et le caquet mondain? Elle l'observait de la tête aux pieds, sanglée dans une jaquette de nuance mastic qui dessinait les formes avec une impudeur particulière au milieu de tant d'autres costumes ajustés, et dont le collet à l'anglaise serrait un cou démesurément long où se massaient, par derrière, les cheveux d'or noués en catogan sous le chapeau. La main, haut gantée, s'appuyait à un manche d'ombrelle enrubanné, de la taille d'un *alpenstock;* et, en cambrant le buste, en clignant des paupières pour mieux juger de la ressemblance, apparemment, Mme de Glenne continuait à rire d'un rire faux, sans motif. Tout était chez elle apprêt et grimaces. Le jour cru, tombant de la voûte de verre, accusait la blancheur enfarinée du teint, la sécheresse des contours du visage, la ligne de Kohl tracée sous les cils, autour des yeux fatigués, pour les grandir et leur prêter de l'éclat. Vraiment le complimenteur devait se moquer!.. Mais non, il paraissait épris, — tout au moins fort empressé, fort attentif, — il affichait de son mieux sa bonne fortune. Et pendant que cette femme riait et coquetait, faisant étalage du nom dont elle avait si mal gardé l'honneur, deux êtres sincères souffraient à cause d'elle, forcés de se fuir, séparés pour jamais.

— Mon Dieu! dit tout à coup Mme de Latour-Ambert, comme vous êtes pâle?.. Qu'est-ce qui vous prend?

— Rien, je suis un peu fatiguée, peut-être, répondit Stany avec effort.

— Reposons-nous en ce cas.

Sa marraine l'entraîna vers une banquette placée juste en face du portrait; et, l'ayant fait asseoir, continua de la regarder d'un œil scrutateur qui semblait fouiller jusqu'au fond de sa pensée.

— Quelque chose vous a saisie, effrayée, troublée tout à coup... Qu'est-ce?

Stany sentit qu'elle ne pourrait soutenir un mensonge, et surtout que l'occasion se présentait de s'instruire sur un point très intéressant; elle répondit, avec tout le calme qu'elle put affecter :

— J'ai été surprise de retrouver ici cette Mme de Glenne,.. voilà tout...

— Comment!.. de la retrouver!.. Vous connaîtriez cette personne?..

— Oh! de vue seulement et de réputation.

— C'est une réputation dont on ne peut guère entretenir une jeune fille.

— Vraiment?.. Tout ce que je sais, c'est qu'elle est venue autrefois dans nos environs avec le projet de mettre fin à ses jours, — un projet qui a dû lui passer de l'esprit, à en juger par sa gaîté de ce matin.

— Que me racontez-vous là? Par quel hasard Mme de Glenne aurait-elle été porter ses aventures dans votre pays perdu?

— C'est que son mari l'habite, répondit Stany avec un aplomb tranquille que démentaient les battemens éperdus de son cœur.

— Ah!.. vous ne me l'aviez pas dit hier en me parlant de vos voisins.

— J'aurai oublié, sans doute...

Une fois de plus, le regard perçant de la baronne sonda les claires prunelles de cette enfant, qu'elle était déterminée à bien connaître en très peu de temps.

— M. de Glenne était, il n'y a pas beaucoup d'années, un homme de bonne mine et de beaucoup d'esprit, dit-elle. Je ne sais s'il a changé.

— Vous le connaissez? demanda vivement Stany à son tour.

— Très peu, mais ma famille était autrefois liée avec la sienne. Il est le fils d'un original, et très original lui-même, poursuivit Mme de Latour-Ambert. Son mariage fut une grosse sottise; il l'a payée cher.

— Tous les torts étaient du côté de sa femme, n'est-ce pas?

— Oh! absolument. C'est une basse et mauvaise créature. Il aurait dû exiger qu'elle quittât la France. Mais, après tout, comment s'y serait-il pris pour cela? Il lui aura cédé la place, aimant mieux se bannir lui-même que d'être exposé à la rencontrer dans des situations équivoques,.. car on se heurte partout contre elle : au théâtre, au Bois, dans tous les lieux publics... Vous avez vu, aujourd'hui... C'est égal, le remède est héroïque,.. s'en aller vivre à Nérac!.. Car vous m'avez dit, n'est-ce pas, qu'il y vivait?..

— Non pas à Nérac même, au Parc, tout près de chez nous.

— Et votre père le reçoit?..

— Oui, assez souvent.

— Il doit passer là-bas pour un phénix, insinua la baronne.

— Pourquoi? Il y a dans notre Midi, je vous assure, beaucoup d'hommes distingués.

— Il est singulier, reprit, après une pause, Mme de Latour-Ambert, il est très singulier que vous ne m'ayez pas dit que M. de Glenne était votre voisin.

— Mais, marraine, je ne fais que d'arriver, j'ai encore beaucoup de choses à vous apprendre.

— J'y compte bien. Allons, voilà que vos couleurs reviennent un peu. Vous m'aviez fait peur un instant...

Il parut à Stany que le portrait en face d'elle la regardait d'un air de raillerie par-dessus l'épaule, en ayant l'air de dire : « Tu t'en es assez bien tirée, mais ce n'est pas fini entre nous. »

— Si nous continuions notre promenade? dit-elle, pressée de s'éloigner.

— Très volontiers, nous aurons moins chaud à la sculpture. Il est certain qu'on étouffe ici!

Mais dans le jardin garni de statues, où l'air était plus respirable, Stany se retrouva devant la même vision importune. Sur un banc, au tournant d'une allée, Mme de Glenne était assise, seule cette fois et l'air morne, semblable à une comédienne lasse de son rôle et qui profite, pour se reposer, du moment où on ne l'observe pas. Son masque folâtre était tombé; le visage, qu'aucun effort de séduction n'animait plus, avait une expression soucieuse, presque accablée; elle avait subitement vieilli de dix ans.

— Peut-être, pensa Stany, est-elle très malheureuse. — Et un sentiment d'angélique pitié se glissa dans son cœur pour cette femme, qu'elle ne pouvait s'empêcher de considérer comme une ennemie, en même temps que pour tous ceux qui ressentent la torture d'une conscience coupable.

Chemin faisant, Mme de Latour-Ambert lui arracha l'histoire du coup de couteau, la questionna longuement sur M. de Glenne et finit par s'écrier d'une façon assez incohérente : — Ainsi, votre père s'est résigné du jour au lendemain à se séparer de vous? — Comme la jeune fille devenait pourpre, elle reprit : — Oh! je ne m'enquiers pas de ses motifs, j'en ai profité, c'est tout ce qu'il me faut.

Mais Stany eut le sentiment vague, assez désagréable, de lui avoir, dès le premier jour, laissé pénétrer une partie de son secret.

Cette marraine, si myope qu'elle fût, était terriblement clairvoyante, et il n'était pas besoin de l'être beaucoup pour remar-

quer chez la pauvre enfant une sorte de tristesse rêveuse qui, à son âge, ne pouvait avoir qu'une cause unique, — quelque chagrin de cœur, quelque penchant contrarié qu'il fallait combattre, pensa la baronne, par des dérivatifs. Elle entama donc une guerre très vive contre ces lubies romanesques, reparla beaucoup de mariage, fit entendre à Stany qu'elle amènerait M. de Latour-Ambert, qui était sans proches parens, à faciliter les choses en la traitant comme une fille adoptive; bref, réussit complètement à inquiéter et à froisser cette sensitive, qui se replia sur elle-même, bien loin de se livrer davantage. Stany ne laissa pas, cependant, que de captiver de plus en plus sa marraine par la douceur de son caractère et la vivacité d'une intelligence que Mme de Latour-Ambert, pénétrée de préjugés contre la province et tout ce qui en venait, n'avait crue ni aussi ouverte, ni aussi cultivée. Le baron lui-même prit très vite en gré la filleule de sa femme. Il n'était jamais aussi content que lorsqu'elle lui faisait la lecture, de sa voix fraîche et claire; à l'en croire, il cessait alors, comme par miracle, d'être sourd. Stany était bien aise de se rendre utile et de sentir qu'elle plaisait; elle n'était point insensible à tout ce que Paris lui révélait de nouveau, d'inattendu, d'intéressant, mais néanmoins une insurmontable nostalgie la prenait malgré elle; il lui semblait n'être que de corps dans cet intérieur étranger. Toute son âme s'envolait au pays où elle avait commencé d'aimer d'un amour que l'obstacle ne diminuait pas, bien au contraire, pour lequel l'absence était un stimulant de plus, et qui ne pouvait avoir aucune issue en ce monde. Tout la ramenait vers M. de Glenne : la musique, les spectacles, les conversations, les détails de la vie intellectuelle et mondaine auxquels on l'initiait peu à peu : — S'il était ici, pensait-elle, si nous voyions ces choses ensemble!.. — Il lui semblait qu'elle en jouirait bien davantage, mais que rien ne valait encore les longues soirées de l'hiver précédent au Priourat. Non, Paris ne lui révélait aucune merveille qui pût les égaler. Elle eût tout donné pour en recommencer une seule. Hélas, ce temps d'innocent abandon, d'espérances vagues, de rêves inavoués, ne pouvait renaître! Il fallait s'affermir dans le sacrifice et dans le devoir.

Son père ne l'y aidait guère; les lettres qu'elle recevait de lui faisaient souvent mention du redoutable voisin qu'il aurait dû, par pitié pour elle, se défendre de nommer. Il paraissait le voir autant que jamais et y trouver toujours le même plaisir. Comment concilier une pareille insouciance avec les paroles repentantes, désolées, qu'il lui avait adressées lors de son départ? Elles étaient fort gaies, ces étranges lettres du docteur. Stany lisait entre les lignes : — Je puis parfaitement me passer de toi; ne te tourmente pas à

cet égard. — Et elle en avait le cœur serré. Combien de temps se prolongerait donc son exil? Comment finirait-il? Le cercle où elle tournait lui semblait inextricable.

Les accès de mélancolie alternaient avec des accès de profonde et douloureuse humilité; elle s'exagérait l'agrément des femmes brillantes et spirituelles qui venaient chez sa marraine, elle songeait: —Voilà celles qu'il a eu l'occasion de fréquenter toute sa vie. Comment aurait-il pu faire réellement attention à moi? En admettant que dans la solitude, et faute d'objet de comparaison, je l'aie intéressé un instant, c'est fini, bien fini... déjà il m'a complètement oubliée. Il le fallait du reste. — Mais, pour sa part, elle ne l'oubliait pas; chaque fois qu'un homme lui était présenté, elle cherchait en quoi ce nouveau-venu ressemblait à M. de Glenne, ou bien différait de lui, prompte à découvrir telle ou telle infériorité, à conclure : « Il n'y en a pas un seul qui le vaille. » Elle voyait cependant défiler ce que l'on est convenu d'appeler *la fleur des pois*. Mme de Latour-Ambert, tout en déclarant qu'elle était lasse du monde, ne pouvait s'en passer; il lui permettait de déployer son principal talent, qui était de causer et de faire causer; à cela elle excellait, et par conséquent y prenait grand plaisir. Chaque jour, vers cinq heures, ses amis étaient sûrs de la trouver chez elle, suffisamment entourée, sans l'être jamais trop, entourée des gens qu'il était le plus enviable, le plus difficile d'attirer, de retenir surtout. Elle avait l'art suprême d'écarter tout élément importun, toute discordance, tout ce qui eût gâté le charme du « petit comité. » Quelque sujet que l'on abordât, elle était informée; elle avait lu les dernières revues, connaissait la pièce en vogue, était capable de donner la réplique aux vieux diplomates sur la politique étrangère, de pousser un savant ou un homme de lettres sur les questions qui lui étaient familières, tirant parti même d'une élégante futilité, quand elle n'avait rien de mieux sous la main, faisant flèche de tout bois; à beaucoup d'acquis elle joignait un fonds d'esprit naturel, original, d'une netteté rare, un esprit que la piété dont elle se targuait n'empêchait pas d'être à double tranchant, mais si finement aiguisé qu'il était impossible de ne pas le goûter, même quand on le redoutait un peu.

Devant un seul de ses habitués, Mme de Latour-Ambert rentrait ses griffes, comme le disait malicieusement son vieux mari; cet habitué était l'abbé Eudes, dont Stany avait souvent trouvé le nom répété avec vénération sur les petits cahiers de sa mère, aux pages qui retraçaient son entrée dans l'église catholique. Il comptait en effet parmi les plus anciens amis de la famille de Vardes; on ne le voyait presque jamais aux réceptions de la baronne, mais

il venait le matin causer avec M. de Latour-Ambert, dont sa femme avait coutume de dire :

— Il mourra bien... j'en réponds... et je compte sur l'abbé Eudes pour l'y décider. Jamais il n'a été hostile, Dieu merci, ni d'une incrédulité agressive... Oh! certes non, mais indifférent comme tant d'autres.

L'abbé Eudes, quoi que pût penser cette grande meneuse, qui avait toujours quelque calcul en tête, venait par charité toute pure distraire et consoler un vieillard infirme, qui semblait le recevoir avec plaisir. Le reste, pensait-il, était entre les mains de Dieu. Il profitait volontiers de l'occasion pour faire entendre certaines vérités à la baronne, dont il n'aimait pas beaucoup le genre de dévotion dominatrice, et obtenait des deux côtés quelque argent pour ses pauvres, en rappelant que l'aumône supplée aux mérites qui nous manquent. C'était un prêtre de grande taille, un peu voûté, aux cheveux gris de fer, au teint blême, au visage ascétique, qui avait l'air à la fois sévère, intelligent et bon. La première fois que Mme de Latour-Ambert dit, en lui amenant Stany :

— Cette enfant-là ne vous rappelle-t-elle rien, ni personne?

Il répondit avec un regard pénétrant qui ne s'arrêtait pas à la beauté de la jeune fille, qui semblait chercher au-delà :

— Elle me rappelle l'âme la plus haute et la plus pure que j'aie rencontrée de ma vie.

— C'est de votre mère que veut parler M. l'abbé, dit la baronne.

Et, à partir de ce moment, Stany conçut pour celui qui avait guidé sa bien-aimée dans les sentiers d'une foi nouvelle, des sentimens tout particuliers de sympathie et de respect. Aussitôt avertie de sa présence, elle se hâtait d'aller l'entendre, mille fois plus intéressée par cette parole grave que par les tournois d'esprit des *cinq heures*, où tant de questions étaient agitées, qui lui restaient étrangères et auxquelles, quoi qu'elle fît, elle ne réussissait pas à trouver grande saveur. Avec l'abbé Eudes, c'était bien différent; la baronne, tout à ses projets d'envoyer M. de Latour-Ambert dans l'autre monde absous et muni des sacremens de l'église, mettait volontiers son visiteur sur la pente des sujets religieux; or, on sait que les choses divines avaient presque exclusivement préoccupé cette jeune catholique isolée parmi des hérétiques et des libres penseurs jusqu'à l'heure où une passion humaine était venue la rattacher à la terre; son ancienne ferveur se réveillait à la voix du premier prêtre éloquent et instruit qui se fût trouvé sur son chemin, et elle cherchait pour ainsi dire dans cette ferveur redoublée un refuge contre elle-même; tout le bon grain qui se desséchait ou se perdait d'habi-

tude dans l'âme aride du baron tomba donc chez Stany sur une terre bien préparée pour y fructifier merveilleusement. Avec tristesse, en homme qui voit que les grandes vertus sont bien près aujourd'hui de passer à l'état de fantômes, décorés de noms mensongers, l'abbé Eudes parlait de la nécessité absolue où nous sommes de tenir tête au relâchement qui se glisse partout, de nous reporter comme exemple à la société des premiers chrétiens pour apprendre à pratiquer le devoir, le devoir immuable à travers les siècles.

— Bah! répliquait M. de Latour-Ambert, dont la verve amortie se rallumait parfois au souffle de l'esprit de contradiction, vous aurez beau dire, vous ne ressusciterez pas les apôtres et les martyrs.

— Les apôtres... J'espère qu'il en est encore parmi les prêtres, dont le ministère ne serait sans cela qu'un vain simulacre, et quant aux martyrs!.. Mais tous les jours, nous avons l'occasion de les imiter, de porter comme eux témoignage en défiant l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans.

— Des ennemis qu'on ne peut pourtant comparer aux lions du cirque ni aux tenailles des bourreaux, monsieur l'abbé. Qui donc aujourd'hui donnerait sa vie pour la foi?

— Il arrive que l'on ait à donner plus que sa vie, répondit l'abbé. Nous n'avons pas le secret de certains sacrifices silencieux.

Longtemps Constance se rappela ces paroles, et elles devaient par la suite s'imposer à sa pensée dans une circonstance décisive.

— Je ne sais rien de plus misérable, poursuivit l'abbé Eudes, que ces prétendus chrétiens qui recherchent ce que l'on a très bien appelé un salut au rabais. Je méprise et je condamne par-dessus tout, les lâches compromis dont se leurrent certaines consciences tranquilles dans un accomplissement tout superficiel de la loi. Pour que le Saint-Esprit agisse en nous, il faut avoir reçu le vrai baptême, le baptême d'en haut, que l'on mérite en souffrant pour le bien, en s'oubliant pour tous. Croyez-le, monsieur, ce baptême-là est l'équivalent du martyre. Quant à violenter la justice, pour lui faire dire tout ce qui flatte nos intérêts en ce monde, c'est quelque chose de plus odieux que de la renier une bonne fois, à cause de l'hypocrisie qui s'ajoute au reniement.

— Il faudrait s'entendre sur le mot de justice, dit le baron, qui retrouvait des forces dès qu'il s'agissait de rétorquer et de taquiner. Vous savez bien que le sens des mots est sujet à changer selon les besoins du moment. C'est au nom de la justice qu'aujourd'hui on bouleverse et on réforme tout.

— Mais je n'ai jamais dit qu'il n'y eût pas des réformes nécessaires.

— Vous approuvez les institutions républicaines?

— Pourquoi pas? En matière de gouvernement, nous avons une consigne bien simple : rendre à César ce qui est à César.

— Et l'instruction obligatoire?

— Les mots ne m'épouvantent guère, pourvu que cette instruction ne soit pas forcément laïque ou que laïque ne soit pas synonyme d'impie.

— Et les prétendus droits de la femme?

— Lesquels?

— Le droit à tous les diplômes, baccalauréat compris, à toutes les carrières, sans excepter celle d'avocat, au vote et au divorce, fit en riant la baronne. Voilà probablement ce que veut dire M. de Latour-Ambert.

— Oh! doucement, repartit l'abbé du même ton. Que les femmes soient savantes, cela ne les gâte pas, pourvu qu'en sachant tout le reste, si elles y tiennent, elles sachent d'abord le nécessaire, ce qui fait les bonnes filles, les bonnes épouses et les bonnes mères. Voici Mlle Constance qui est fort instruite et qui pourtant ne me scandalise point... Pour ce qui est des carrières... Eh! mais, force sera bien de les laisser gagner leur vie si les chasseurs de dots ne les épousent plus; mais entre une carrière et un mari, il n'y aura guère que les femmes de génie qui hésiteront, et elles sont rares; elles sont très rares, les femmes de génie.

— Vous oubliez les folles, qui sont plus nombreuses, interrompit Mme de Latour-Ambert avec le même rire sec qui ne prenait parti pour rien.

— Les folles sont incommodes partout, j'aime autant en débarrasser la famille. Passons au vote. J'imagine que les plus ambitieuses se contenteront longtemps encore d'user de leur éternel pouvoir féminin, en faisant voter les gens pour la cause ou le personnage qui les intéresse. Quant au divorce... — L'abbé s'arrêta un moment, puis il reprit d'un air grave : — Je ne vous cache pas que la loi qui vient d'être rétablie me paraît un coup terrible porté à la dignité du mariage.

— Je ne suis pas de votre avis, répliqua Mme de Latour-Ambert; on en profitera si peu! Il y a des réformes réclamées avec ardeur tant qu'on peut les croire impossibles, et qui, lorsqu'elles se réalisent, laissent inquiets et déconcertés ceux qui la veille encore se montraient le plus pressés de les obtenir. Par esprit de contradiction, beaucoup de femmes se réconcilieront avec leur sort,

un moyen leur étant donné d'y échapper; on sentira généralement que le palliatif appliqué au mariage en diminue la grandeur; l'esprit de routine fortifiera de plus nobles répugnances, le vrai monde exclura les divorcés, bref, vous verrez que la séparation pure et simple continuera de remédier comme par le passé aux unions mal assorties.

— Triste remède! prononça l'abbé. Je voudrais que le zèle des réformateurs se portât sur le mariage lui-même, pour qu'il devînt ce que la nature et la religion veulent qu'il soit, l'amour béni et honoré.

— Oh! cet âge d'or de l'amour dans le mariage, s'il a existé, ce dont je doute, est plus loin de nous encore que le siècle des martyrs, dit M. de Latour-Ambert, goguenard. On trouvera beaucoup plus difficile d'y revenir, que de se marier provisoirement pour rompre le marché aussitôt que les contractans auront cessé de se plaire. Voilà le progrès! Et l'Église finira par y souscrire.

— Halte-là, monsieur le baron, dit l'abbé. L'Église déclarera toujours que ceux qui profitent de cette loi se séparent d'elle... Elle les laissera au dieu qu'ils se sont fait, à leur passion triomphante de tout principe...

— Il est pourtant assez dur, vous l'avouerez, de forcer des gens qui se haïssent de rester enchaînés l'un à l'autre comme des galériens.

— Saint Paul a prévu le genre de faute qui permet de rompre la chaîne.

Stany, qui écoutait attentivement, pensa que M. de Glenne avait sans doute profité de ce droit légitime.

— Mais ce n'est pas une raison pour contracter de nouveaux liens, poursuivit l'abbé. La liberté reconquise doit suffire.

— Vous faites bon marché du bonheur! s'écria M. de Latour-Ambert.

— Sommes-nous donc en ce monde pour être heureux?

— A l'âge que j'ai atteint, je commence à croire le contraire, répliqua l'invalide, avec un ricanement sarcastique, mais il y a une trentaine d'années je vous aurais répondu : oui, parbleu, mille fois oui.

— J'espère bien qu'il y a trente ans comme aujourd'hui, vous n'auriez pas approuvé le divorce.

— Non, peut-être. J'avais mes raisons pour cela.

De nouveau, le baron partit d'un petit rire cynique, en se rappelant le mot qui avait couru de bouche en bouche, comme le résumé même de l'opinion masculine : « A quoi bon le divorce? l'adultère suffit. » Il eût trouvé lui-même un trait semblable, si

d'autres n'eussent pris les devans, mais la présence de Stany empêcha cet homme bien élevé d'y faire même la plus lointaine allusion.

— Quant à l'Église, répéta-t-il en s'entêtant, pourquoi ne céderait-elle pas? Elle a déjà cédé.

— Oh! contrainte et forcée... Cela ne compte pas.

— Elle a consenti de bonne grâce à des annulations équivalentes.

— En certains cas déterminés.

— Passablement élastiques, assure-t-on.

La baronne se récria.

— Eh! madame, quand cela serait? Une erreur ou une complaisance ne prouvent rien, sauf que le mal peut toujours accidentellement triompher. Ce n'est certes pas une raison pour ériger en principe ce qui mérite le blâme.

Des discussions de ce genre, touchant tel ou tel point de morale religieuse, avaient souvent lieu devant Stany et l'affermissaient dans sa doctrine. Elle-même consultait l'abbé Eudes sur des points qui l'intéressaient davantage que les différends entre saint Paul et les réformes du code. Avec l'expérience que donne l'habitude de la confession, le prêtre avait deviné qu'une barrière insurmontable s'élevait entre elle et le bonheur; sans une question indiscrète, il trouvait moyen d'appliquer les remèdes nécessaires à la blessure qu'elle n'avouait pas. Il se fût gardé de lui demander de renoncer à l'amour, quel qu'il fût, qui donnait à ses yeux cette expression profonde, qui voilait son front de tristesse résignée, mais il lui faisait entrevoir la grandeur que prend ce sentiment, transporté aux régions où rien ne change, où rien ne vieillit, où rien ne peut finir, où tout se perd en Dieu; il lui disait que l'amour, s'il reste pur et désintéressé, peut être pour notre âme le baptême de feu qui équivaut au martyre. Et, avec une sorte de douceur, Stany se représentait une Constance Vidal à cheveux blancs qui aurait fixé le rêve d'un jour dans l'éternité, sans que le secret de son célibat fût soupçonné seulement par celui qu'elle aimait. On conçoit que dans ces dispositions elle accueillit avec une extrême froideur certaines ouvertures de sa marraine qui avaient pour but de la retenir définitivement auprès d'elle en la mariant.

TH. BENTZON.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

DEPUIS

LA FONDATION DE L'INSTITUT

IX[1].

L'ACADÉMIE DEPUIS LES COMMENCEMENS DE LA TROISIÈME REPUBLIQUE.

Lorsque, après les désastres de la guerre entreprise au mois de juillet 1870, le gouvernement impérial eut été renversé et la république proclamée au commencement de septembre, Paris, menacé d'un siège, se préparait à le subir avec une résignation courageuse qui ne devait pas, d'ailleurs, se démentir pendant toute la durée de l'épreuve. L'Institut de France, pour sa part, loin de songer alors à interrompre ou à ralentir ses travaux, tint à honneur, dès les premiers jours, de les associer aux efforts tentés pour la défense de la cause nationale, prouvant ainsi une fois de plus que le dévoûment à la science ou à l'art peut être, et est en effet, une des formes du patriotisme.

Le 18 septembre 1870, c'est-à-dire quelques heures après celle où nos murs venaient d'être complètement investis, les cinq Aca-

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 juillet, du 15 août, du 1er et du 15 septembre 1889, du 15 avril et du 15 mai 1890, et du 1er avril 1891.

démies dont l'Institut se compose se réunissaient en assemblée générale pour s'occuper, au milieu de toutes les douleurs de la patrie, des intérêts qu'elles ont la mission spéciale de surveiller ou de soutenir. Au lendemain du bombardement de Strasbourg, et à la veille peut-être du bombardement de Paris, c'était certes un spectacle ayant sa grandeur que celui de cette assemblée dont les membres, envisageant d'avance les événemens, ne consentaient à y compromettre que leurs personnes. Représentans de tous les travaux de la paix, ils acceptaient, en face de la guerre, l'éventualité des périls pour eux-mêmes, mais ils repoussaient avec l'ardeur d'un patriotisme indigné les menaces dirigées contre les monumens de l'art français, de nos conquêtes scientifiques, de notre histoire. Que dis-je? En s'efforçant de préserver ces richesses nationales, ils entendaient aussi défendre la propriété de tous les peuples, et, — pour emprunter les termes mêmes de la protestation votée ce jour-là par les cent trente et un membres présens, — mettre sous la sauvegarde du droit des gens « les chefs-d'œuvre de tout genre, produits de tous les temps et de toutes les contrées que Paris renferme dans ses musées, ses bibliothèques, ses palais, ses églises. » Et les signataires de la protestation ajoutaient : « Nous répugnons à imputer aux armées de l'Allemagne... la pensée de soumettre les monumens dont la capitale de la France est remplie aux chances d'un bombardement destructeur. Si néanmoins cette pensée a été conçue, si elle doit se réaliser, nous, membres de l'Institut de France, au nom des lettres, des sciences et des arts,.. nous la signalons à la justice de l'histoire, nous la livrons par avance à la réprobation vengeresse de la postérité. »

La présidence de l'Institut appartenait, pour l'année 1870, au président de l'Académie des Beaux-Arts. C'était donc le nom de celui-ci qui figurait le premier au bas de la pièce dont nous venons de parler et dont la rédaction, décidée en principe sur la proposition de deux membres de l'Académie française, M. Dufaure et M. Legouvé, avait été confiée, séance tenante, à un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Ravaisson. D'ailleurs, sous l'empire d'un pressentiment qu'autorisait trop bien le souvenir de ce qui venait de se passer en Alsace, et que, à Paris même, l'événement allait bientôt justifier, l'Institut ne se contentait pas de tenir ce langage et d'accuser ainsi les projets probables des ennemis qui nous entouraient. Deux commissions, choisies dans son sein et composées en grande partie de membres de l'Académie des Beaux-Arts, étaient chargées de contrôler les mesures prises par les conservateurs des musées et des bibliothèques pour préserver du danger, pour lui disputer, tout au moins, les collections inappréciables contenues dans ces grands établissemens.

Rien ne fut omis de ce qui pouvait, en cas de malheur, présenter quelque chance de sauvetage; aucune précaution ne fut négligée pour garantir, autant que possible, l'intérieur de chaque corps de bâtiment; mais au prix de quelles concessions pénibles, de quels sacrifices à la nécessité! Ceux que leur devoir appelait alors dans ces lieux consacrés à l'étude et que l'étude avait désertés, dans ces salles de nos bibliothèques où tant de trésors de l'intelligence demeuraient entassés à côté des appareils ou des approvisionnemens contre l'incendie, ceux-là savent ce qu'un tel désordre avait de tristement éloquent, et ce qu'étaient, dans leurs caractères matériels, ces vacances auxquelles l'attente du péril condamnait hommes et choses. Si, en quittant ces salles sans vie et sans lumière, aux fenêtres blindées, aux murs dégarnis; si au sortir de ces établissemens scientifiques, réduits chacun à n'être plus qu'un champ préparé pour le combat ou un sépulcre, on pénétrait dans les galeries de nos musées, le spectacle n'était pas moins funèbre, ni le sentiment de douleur qu'on éprouvait moins poignant. Même inertie, même silence de mort, même contraste entre la destination ordinaire des lieux et les mesures prises en vue des scènes terribles dont ils pouvaient, d'un instant à l'autre, devenir le théâtre. Là, toutefois, la lumière tombant des voûtes vitrées se répandait encore, mais une lumière plus lugubre peut-être, plus navrante encore que la nuit, parce que ses rayons inutiles n'éclairaient plus que des parois nues, des espaces vides. Les chefs-d'œuvre appartenant à tous les siècles et à toutes les écoles avaient disparu de ces galeries du Louvre, de ce grand salon qu'ils illustraient depuis si longtemps. Partout l'aspect de la désolation; partout, jusque dans la splendeur permanente des décorations architectoniques, jusque dans le luxe de ces entablemens et de ces voussures destinés naguère à surmonter les merveilles de l'art, et qui, ne couronnant plus maintenant que le néant, semblaient par le contraste ajouter un surcroît de misère à l'aspect de ces murs dépouillés.

Et pourtant, quelles que fussent les douleurs et les anxiétés de cette époque, tous les maux ne devaient pas se borner à ceux que l'on prévoyait alors. Lorsque les délégués de l'Institut, de concert avec le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, et avec les fonctionnaires des divers établissemens, travaillaient à mettre nos plus précieuses richesses à l'abri des obus incendiaires de l'ennemi, pouvaient-ils deviner qu'après avoir échappé à ce péril elles courraient bientôt d'autres risques plus effroyables encore, que nombre d'entre elles même deviendraient la proie d'autres feux, cette fois allumés sur place, et par des mains qui ne seraient plus celles de l'étranger?

On ne sait que trop par quels actes d'atroce démence les derniers jours du mois de mai 1871 furent signalés à Paris. Tandis que, à la prison de la Roquette et ailleurs, des bandes de forcenés sacrifiaient des victimes humaines à leurs haines aveugles, d'autres entreprenaient de lancer la mort jusque sur les choses. Ils remplaçaient le fusil par la torche, l'arme qui tue en face par la mine sournoise et le pétrole, et, le moment venu, ils livraient à la destruction qu'ils avaient préparée les monumens coupables à leurs yeux de perpétuer les souvenirs de notre histoire, de consacrer l'art de nos pères ou les mérites des artistes contemporains. Parmi ceux-ci, combien de membres de l'Académie des Beaux-Arts dont les œuvres les plus importantes disparurent dans cette tempête de feu déchaînée d'un bout à l'autre de la ville! M. Le Sueur et M. Baltard qui avaient, le premier construit l'ensemble, le second complété plusieurs parties de l'Hôtel de Ville, — M. Lehmann, M. Léon Cogniet, M. Cabanel, qui en avaient orné de peintures les galeries ou les salles, à côté de celles où se trouvaient les plafonds d'Ingres et de Delacroix, — M. Duc, l'architecte du nouveau Palais de Justice, presque entièrement détruit à l'intérieur, — M. Lefuel, qui voyait se réduire en cendres, avec les trésors renfermés dans la bibliothèque du Louvre, les murs de cette bibliothèque élevés et décorés par lui, comme ceux des magnifiques appartemens que les flammes dévoraient à la même heure aux Tuileries; — d'autres académiciens encore, peintres, sculpteurs ou architectes, expiaient, par la suppression absolue de leurs travaux, leurs offenses à cet évangile du néant dont on prétendait installer le règne.

Cependant, à l'embrasement des édifices publics sur les deux rives de la Seine s'ajoutait l'incendie des propriétés particulières, et, de ce côté encore, la rage de la destruction condamnait l'art et les artistes à plus d'un deuil cruel. Une maison surtout, située rue de Lille, presque en face du palais de la Cour des comptes et incendiée en même temps que ce palais, laissait, en disparaissant, des regrets d'autant plus amers à ceux qui en avaient autrefois franchi le seuil, qu'il s'y mêlait le sentiment d'un véritable malheur public : maison chère à l'Académie des Beaux-Arts, dont elle semblait être la succursale, tant les membres de la compagnie s'y rencontraient habituellement, maison bien connue aussi des jeunes artistes, qui trouvaient sous ce toit deux fois généreux, à côté des plus hautes leçons du passé, les conseils et l'appui les plus profitables, la plus efficace protection dans le présent.

C'était là, comme jadis dans la demeure où s'étaient succédé les deux Mariette, que le fils d'un artiste érudit, érudit et artiste lui-même, M. Gatteaux, membre de l'Académie depuis 1845, s'ap-

pliquait incessamment à maintenir l'ordre ou à introduire de nouvelles richesses dans la vaste collection d'objets d'art que son père lui avait transmise; c'était là que le plus ancien et le plus fidèle ami d'Ingres avait recueilli d'année en année, pour les conserver à la France, ces belles études, ces dessins admirables dans lesquels le peintre d'*Homère* et de *Saint Symphorien* traduisait les émotions de sa pensée en face de la nature avec la puissante sincérité d'un maître, et d'un maître en pareil cas à la hauteur des plus grands; que, en regard de précieux tableaux italiens ou flamands du xve siècle, figuraient des tableaux peints par Sébastien del Piombo, par Andrea del Sarto, par Poussin, et la seule sculpture connue de la main de ce noble artiste; que de beaux bronzes antiques et des émaux de la Renaissance, de nombreux dessins dus aux principaux peintres ou sculpteurs des diverses écoles, des recueils d'estampes dont plusieurs auraient pu soutenir la comparaison même avec ceux de la Bibliothèque nationale, — qu'en un mot tous les genres d'enseignement se présentaient sous toutes les formes.

Que reste-t-il aujourd'hui de tant de richesses auxquelles la libéralité du possesseur avait d'avance assigné leurs places dans les galeries de nos bibliothèques publiques et de nos musées? De ces mille monumens de l'art que le Louvre, l'École des Beaux-Arts, la Bibliothèque nationale, devaient tenir un jour d'une main si irrévocablement décidée au bienfait qu'elle avait apposé déjà sur chaque objet le timbre de l'établissement auquel il était destiné, le peu qui subsiste ne sert guère qu'à nous rappeler ce qui a péri et à nous faire mesurer l'étendue de la perte. Une merveilleuse peinture de Memling, aujourd'hui au musée du Louvre, *le Mariage mystique de sainte Catherine*, a pu être sauvée, il est vrai, parce que le graveur chargé de la reproduire l'avait chez lui au moment où le feu s'emparait pour l'anéantir du toit qui l'abritait depuis si longtemps; quelques tableaux plus ou moins avariés, quelques estampes ou dessins, ont pu être arrachés aux flammes ou retrouvés sous les décombres pour aller, après la mort de M. Gatteaux (1), couvrir, à l'École des Beaux-Arts, les murs d'une petite salle : qu'est-ce, toutefois, que la réunion de ces rares épaves au prix de tout ce qui a été englouti? La plus belle collection particulière qui existât à Paris, comme la plus variée dans ses élémens, n'est plus qu'un souvenir; mais ce souvenir ne saurait s'effacer. En se confondant avec la reconnaissance due aux plus généreuses intentions, les regrets n'en

(1) M. Gatteaux, qui avait supporté avec une force d'âme admirable le désastre dont il était victime, mourut le 6 février 1881, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

seront que plus durables, et les *Collections Gatteaux* survivront dans la mémoire publique à leur ruine, comme le nom de l'homme bienfaisant qui les avait formées gardera ses droits au respect des artistes, des amis de l'art et du pays.

Quelles qu'eussent été pendant le siège et pendant la Commune les préoccupations ou les angoisses auxquelles les événemens de chaque jour condamnaient les habitans de Paris, quelque suspension forcée qu'eût amenée cette période néfaste dans les travaux et dans les affaires, l'Académie des Beaux-Arts n'en avait pas moins voulu jusqu'au bout continuer de vivre, ou plutôt de paraître vivre de sa vie accoutumée. Depuis le moment où la ville avait été investie par les armées allemandes jusqu'à celui où l'armée française l'eut délivrée de la tyrannie qu'elle subissait à l'intérieur, pas une fois les membres de l'Académie présens à Paris ne manquèrent de se réunir à l'Institut pour y tenir leurs séances hebdomadaires : tristes séances, d'ailleurs, que, faute d'occupations déterminées et de questions à l'ordre du jour, on remplissait tant bien que mal; mais ces réunions, si stériles, en réalité, qu'elles fussent, avaient au moins cet avantage de procurer à chacun de ceux qui y avaient assisté une sorte de satisfaction de conscience, l'illusion d'un devoir accompli, alors même que ce devoir se réduisait à un simple acte de présence, protestation implicite contre les désordres ou les criminelles folies du dehors.

Cependant, les neuf mois écoulés entre la fin du second empire et celle de la Commune n'avaient pas été pour l'Académie une époque toute d'épreuves et de souffrances patriotiques. La mort, en frappant deux de ses membres, Duban et Auber, était venue ajouter des deuils de famille aux douleurs qu'elle partageait avec la nation. Retenu loin de Paris, au moment du siège, par une maladie qu'allait de plus en plus aggraver la succession de nos revers, Duban avait suivi avec une anxiété fiévreuse, avec désespoir bientôt, les progrès de l'ennemi sur notre sol : « Je suis à bout de résignation, écrivait-il à l'un de ses amis dès les premiers jours de l'invasion. » Qu'eût-il ressenti quelques mois plus tard en face des ruines faites dans Paris par les incendiaires? Un aussi désolant spectacle lui fut du moins épargné, et lorsqu'il succombait à Bordeaux, le 8 octobre 1870, il pouvait croire encore que les ennemis venus de l'autre côté du Rhin étaient les seuls dont nous eussions à subir les vengeances.

Auber, lui, vécut assez pour être jusqu'au bout témoin de nos malheurs et pour les partager sous toutes leurs formes. Il avait voulu, alors que tant d'autres s'en éloignaient à moins bon droit, demeurer renfermé dans les murs de ce Paris auquel l'attachaient

la célébrité même qu'il y avait conquise et ce qu'il appelait « une dette d'honneur et de reconnaissance. » Et, cependant, son grand âge, le soin de sa santé aussi profondément que subitement atteinte, le chômage du Conservatoire de musique, dont il n'était plus guère par la force des choses que le directeur nominal, tout lui permettait, lui commandait presque d'aller, avant l'investissement de Paris, chercher ailleurs, à défaut du repos de l'esprit, la sécurité matérielle. Auber resta donc là où il avait pendant tant d'années travaillé et reçu la récompense de son travail, là où les souvenirs des temps heureux l'obligeaient à ses propres yeux autant que les adversités présentes et où, disait-il noblement, il ne « reconnaissait qu'à la mort le droit de faire sa place vide. » Il y resta avec un courage sans faste, avec une tristesse sans murmure, retrouvant même parfois, quand il venait à l'Académie rejoindre ses confrères, quelque chose de son amabilité ordinaire et des grâces de son étincelant esprit. Mais quand aux jours du siège, et à des souffrances que rendait du moins supportables le sentiment d'un devoir patriotique à remplir, succédèrent les souffrances sans compensation et les jours désespérans de la Commune, la patience chez Auber fit place à un invincible dégoût. Lui qui avait tant aimé la vie, lui qui, quelques années auparavant, répondait à un ami se plaignant et le plaignant lui-même de vieillir : — « Que voulez-vous? Je m'accommode, quant à moi, de la vieillesse, parce que c'est jusqu'à présent le seul moyen que j'aie trouvé pour vivre longtemps, » — il en était venu maintenant à maudire cette longévité qu'il avait souhaitée, et, se reprochant comme une faute ses quatre-vingt-neuf ans, il laissait tomber ces paroles découragées : « Il ne faut d'exagération en rien; j'ai trop vécu! »

Auber était mort le 12 mai 1871, par conséquent à une époque où l'aventure démagogique commencée au 18 mars n'avait pas encore pris fin. Peu s'en fallut que ceux dont elle avait fait les maîtres de la ville n'usassent de leurs derniers jours de pouvoir pour associer à leur sinistre triomphe la mémoire de l'illustre artiste, et pour la profaner par leurs hommages. Se souvenant ou ayant appris qu'Auber, dans un de ses ouvrages, avait autrefois célébré Masaniello, ils prétendaient s'emparer de son cercueil et le promener comme un trophée par les rues, à l'ombre du drapeau rouge. Grâce au pieux dévoûment d'un ami, d'un membre de l'Académie des Beaux-Arts, M. Ambroise Thomas, la dépouille mortelle d'Auber put être soustraite à ces injurieux honneurs. Secrètement déposée dans un caveau de l'église de la Madeleine, elle y resta cachée jusqu'au jour où il fut devenu possible de l'entourer des prières chrétiennes et de la conduire au lieu de sa sépulture avec le

cortège des représentans légitimes du deuil et du respect publics.

Quelques mois plus tard, lorsque le gouvernement dont M. Thiers était le chef eut rétabli à Paris l'ordre matériel et le fonctionnement régulier de tout ce qui avait été suspendu ou brisé pendant le siège et au temps de la Commune, les cinq classes de l'Institut se réunissaient en séance publique pour renouer la tradition que les événemens de la guerre avaient interrompue vers la fin du second empire, mais pour la renouer dans d'autres conditions et à une autre date que par le passé. Sous le règne de Napoléon Ier, comme sous les règnes suivans, le jour de la séance publique annuelle des cinq Académies avait été celui où se célébrait la fête du souverain. En 1871, il fut décidé que cette séance aurait lieu dorénavant le jour anniversaire de la fondation de l'Institut, et, le 25 octobre de la même année, la mesure qui devait rester réglementaire reçut pour la première fois son application. Outre ce changement de date, la solennité du reste avait cela de particulier qu'elle rassemblait sous la coupole du palais Mazarin, à titre de membres de l'Académie française, les principaux personnages appelés alors au gouvernement du pays : le président de la république, M. Thiers, et quatre de ses ministres, MM. Dufaure, de Rémusat, Jules Favre et Jules Simon, sans compter un certain nombre d'hommes politiques appartenant aux diverses Académies, y compris même l'Académie des Beaux-Arts, dont le secrétaire perpétuel, M. Beulé, venait d'être élu député.

Jusqu'à ce moment, le seul membre de la compagnie qui, depuis la chute du gouvernement impérial, eût rempli des fonctions publiques se rattachant à la politique, était un académicien libre, M. Charles Blanc, nommé directeur des Beaux-Arts presque au lendemain du 4 septembre, par conséquent à une époque et dans des circonstances où le titre qu'on lui conférait ne pouvait imposer une responsabilité fort lourde, ni même des occupations fort suivies. Aussi, tant qu'avaient duré le siège et la Commune, ce directeur à peu près *in partibus* s'était-il contenté d'attendre, pour agir, des jours plus favorables ; mais lorsque ces jours furent venus, son premier soin fut de travailler à obtenir de qui de droit la réintégration de l'Académie dans les fonctions que le décret de 1863 lui avait si imprudemment retirées. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts était alors M. Jules Simon. Facilement convaincu de la nécessité d'une pareille mesure, il écrivit, dès le mois d'août 1871, à l'Académie pour l'informer que « le moment lui semblait arrivé de faire cesser l'état de choses » établi par le décret impérial, — après examen toutefois par la compagnie elle-

même « des modifications qui pourraient être apportées à ce décret et des dispositions qu'il y aurait lieu soit de maintenir, soit de supprimer. »

Au premier aspect, rien de plus simple. L'Académie avait été injustement dépossédée : la seule chose à faire n'était-elle pas de lui restituer tout uniment ce qu'on lui avait pris? Tel était l'avis de plusieurs académiciens, mais d'autres, en plus grand nombre, estimaient que, sans préjudice pour l'autorité qui devait lui appartenir en fait comme en principe, sans concession périlleuse pour sa dignité, l'Académie pouvait, tout en revendiquant le droit de juger les concours aux prix de Rome, modifier quelque peu dans les formes l'exercice de ce droit et s'adjoindre, au moins pour les opérations préparatoires, quelques artistes choisis par elle en dehors de la compagnie.

L'idée d'ailleurs n'était pas absolument nouvelle. Dès l'année 1831, elle avait été émise par le peintre Guérin et proposée par lui à l'examen de ses confrères comme un surcroît de garantie pour les intérêts des concurrens et comme un moyen de plus de prouver au public l'impartialité des juges. Reprise, à près d'un demi-siècle d'intervalle, par la commission chargée de préparer la réponse au ministre, la motion de Guérin, à quelques variantes près dans les détails, réunit à l'Académie la majorité des suffrages. Il fut décidé qu'à l'avenir chaque section s'adjoindrait, pour le jugement des concours aux prix de Rome, un nombre d'artistes égal à la moitié du nombre des membres dont elle se compose : sauf, pour ces juges supplémentaires, à ne participer qu'à l'accomplissement de la tâche préalable assignée à la section, — autrement dit à ne pouvoir voter que dans le sein de celle-ci, et non avec l'ensemble des académiciens au moment du scrutin définitif. L'innovation, admise en 1871 et sanctionnée maintenant par une pratique de plusieurs années, ne changeait donc en réalité les procédés de jugement antérieurs que dans une proportion assez restreinte pour ne pas compromettre le pouvoir supérieur de l'Académie. Aujourd'hui, comme par le passé, c'est elle qui décide souverainement du choix des lauréats et qui les envoie à Rome. Seulement, avant de se prononcer, elle recueille et elle apprécie les opinions d'un certain nombre d'artistes dignes de sa confiance et qui d'ailleurs, par cela même qu'ils sont étrangers à la compagnie, ne peuvent, aux yeux de personne, être soupçonnés d'en partager les sentimens préconçus ou d'en continuer fatalement les habitudes.

Dans le *Rapport* par lequel l'Académie faisait valoir auprès du ministre la convenance du mode de procédure que nous venons

d'indiquer, elle n'avait eu garde de discuter des questions, encore moins de réclamer des privilèges en dehors de ses strictes fonctions et de sa compétence légale. Si elle ne faisait que poursuivre le recouvrement de son bien en revendiquant la direction et le jugement des concours, et, par suite, la tutelle des pensionnaires de la villa Médicis, elle s'abstenait, — et elle avait raison de s'abstenir, — en ce qui concernait l'École des Beaux-Arts, de toute immixtion dans les mesures à prendre. A l'époque où avait paru le décret impérial qui, en même temps qu'il dépossédait l'Académie, réorganisait l'enseignement à l'École, Ingres, Flandrin, d'autres encore, avaient pu protester à juste titre contre le nouveau régime auquel on entendait soumettre ce grand établissement, parce qu'ils agissaient en cela non comme académiciens, mais comme professeurs. L'Académie, en tant que corps, n'aurait pas eu qualité pour combattre avec eux la réforme annoncée, et maintenant que cette réforme était accomplie, il ne lui appartenait pas davantage d'en condamner publiquement les résultats. Aussi dans son rapport au ministre, l'Académie prenait-elle soin de fixer les limites où elle entendait, et où elle avait entendu toujours, se renfermer. « Jamais, disait-elle, la quatrième classe de l'Institut n'a contesté le droit du gouvernement de régler, sans autre contrôle que celui de l'opinion publique, une école qui lui appartient. Elle ne prétend à aucune ingérence dans l'administration de cette école, pas plus que l'Académie des inscriptions ne prétend diriger l'École normale, ou l'Académie des Sciences, l'École polytechnique. »

Le décret rendu par le président de la république le 13 novembre 1871 (1) achevait de consacrer cette distinction entre la mission spéciale de l'Académie et les conditions qui régissent l'École des Beaux-Arts. Il ne modifiait en rien l'organisation de celle-ci, mais il donnait pleine satisfaction aux vœux de la compagnie pour tout ce qui concernait le règlement et le jugement des concours, aussi bien que le patronage à exercer sur les pensionnaires de l'Académie de France, à Rome. Sauf le grand-prix de paysage historique, qui demeurait supprimé, et le maintien de la disposition par laquelle la durée du séjour des pensionnaires en Italie avait été réduite de cinq années à quatre, tout était rétabli de ce que l'on avait institué autrefois. En un mot, après une interruption de huit années, l'Académie des Beaux-Arts rentrait définitivement, il faut l'espérer, dans la possession de sa juste autorité et de ses privilèges fondamentaux.

(1) On remarquera que, soit hasard, soit coïncidence voulue, le jour où M. Thiers signait ce décret de restitution se trouvait être précisément le jour anniversaire de celui où le décret impérial avait dépossédé l'Académie.

Naturellement, celui des membres de l'Académie qui, en 1863 et en 1864, avait pris une part principale à la campagne menée contre les « spoliateurs » d'alors, le secrétaire perpétuel, M. Beulé, ne s'était pas montré moins actif dès que ses confrères et lui avaient vu jour à une réparation. Il avait, aussi utilement que personne, coopéré à la préparation de ces mesures conservatrices, et, lorsqu'elles eurent été officiellement prises, il s'était efforcé, avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses, d'en étendre les conséquences et d'en appliquer, pour sa part, les principes aux questions politiques du moment.

Contrairement, d'ailleurs, à la marche suivie jadis par deux de ses prédécesseurs dans les fonctions de secrétaire perpétuel, Lebreton et Quatremère de Quincy, qui, l'un et l'autre, avaient été mêlés aux affaires publiques avant de se dévouer exclusivement aux affaires de l'art, M. Beulé n'était entré dans la carrière politique qu'après avoir fait avec éclat ses preuves et conquis tous ses titres dans celle de l'érudition. Il appartenait depuis dix ans à l'Académie des inscriptions et depuis huit ans à l'Académie des Beaux-Arts, lorsque les électeurs du département de Maine-et-Loire le choisirent, en 1871, pour les représenter à l'assemblée nationale. Vingt-six mois plus tard, il devenait ministre de l'intérieur, sans se croire pour cela, même momentanément, dégagé des obligations que lui imposait sa situation académique. C'était avec autant de simplicité que de bonne grâce que, échappé de l'hôtel du ministère, il venait, chaque semaine, reprendre, au jour et à l'heure accoutumés, sa place de secrétaire perpétuel. Aussi quand, au bout de quelque temps, il dut quitter le pouvoir, préféra-t-il sans hésitation aux brillantes compensations qui lui étaient offertes la calme possession, au milieu de ses confrères, du siège qu'il semblait devoir occuper encore pendant de longues années. Quelques semaines, pourtant, allaient s'écouler à peine jusqu'au jour où M. Beulé n'existerait plus : le 3 avril 1874, on le trouvait inanimé dans son lit.

La mort si imprévue de M. Beulé avait pour l'Académie ce double effet de la priver d'un vaillant défenseur dans les circonstances difficiles et, dans ses occupations ordinaires, d'un collaborateur particulièrement utile, si nécessaire même à tous égards et si unanimement apprécié que, quoique un des plus jeunes parmi ses confrères, il semblait, aux yeux de ceux-ci, être, comme on l'a dit, « l'aîné de la famille (1). » Nul, effectivement, mieux que lui ne méritait qu'on le tînt pour tel là où il s'agissait pour la compa-

(1) *Allocution de M. Lefuel aux funérailles de M. Beulé.*

gnie d'une question délicate à résoudre, d'une ligne de conduite à adopter; nul non plus, pour tout ce qui se rattachait à l'histoire ou aux monumens de l'art antique, n'était mieux en mesure de fournir des indications générales ou des renseignemens précis sur les points de détail. Les études auxquelles M. Beulé avait consacré sa jeunesse, les entreprises archéologiques qu'il avait conduites en Grèce et ailleurs, avec la hardiesse sagace et avec le succès que l'on sait, ses écrits, ses leçons dans la chaire d'archéologie, à la Bibliothèque nationale, — tout expliquait, tout justifiait de reste le crédit dont il jouissait auprès des membres de l'Académie. Quand la mort vint brusquement briser les liens qui les unissaient à ce conseiller si plein de ressources, à ce savant doublé d'un homme d'affaires si clairvoyant et si actif, comment, avec l'amertume de leurs regrets actuels, n'auraient-ils pas senti les conséquences que pouvait avoir une telle perte et l'incertitude de l'avenir qu'elle ouvrait pour l'Académie?

Dix-sept années seulement se sont écoulées depuis lors. Les faits qui les ont marquées sont encore trop près de nous pour qu'il semble possible de les apprécier avec la même liberté et le même désintéressement que les faits appartenant à des époques antérieures. Il convient donc de réduire à peu près cette dernière partie de notre travail à la simple énumération des changemens survenus dans le personnel de l'Académie et à l'indication de quelques-unes des donations qui ont le plus accru les ressources dont elle dispose pour encourager les jeunes talens ou pour récompenser les talens éprouvés.

Depuis le jour où le successeur de M. Beulé entrait en fonctions (23 mai 1874) jusqu'au jour où nous sommes, l'Académie des Beaux-Arts s'est presque complètement renouvelée, puisque des quarante académiciens titulaires et des dix académiciens libres qui la composent, douze seulement ont été élus avant l'année 1874.

Le nom de M. Barye et celui de M. Henri Labrouste figurent au commencement de cette longue liste nécrologique successivement formée pendant dix-sept ans. Morts tous deux le même jour, presque à la même heure, le célèbre sculpteur et l'architecte de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et de la Bibliothèque nationale avaient eu de leur vivant des difficultés et des préventions à peu près pareilles à vaincre avant de trouver dans les suffrages de l'Académie la consécration définitive de leurs talens; mais pour Barye particulièrement, les épreuves avaient été rudes, surtout dans la période de l'apprentissage. Né à Paris, le 24 septembre 1796, celui qui devait devenir un des plus éminens artistes de notre époque ne fut d'abord qu'un modeste artisan. Il était entré tout enfant chez un graveur sur

acier chargé de la fabrication des matrices pour les objets de costume ou d'équipement militaire. Après avoir, pendant plusieurs années, travaillé à pourvoir nos soldats de plaques de ceinturon et de boutons d'habit, Barye, appelé à son tour à porter l'uniforme, servit, jusqu'à la fin du premier empire, dans un bataillon du génie. Après quoi, il revint à son métier de ciseleur et l'exerça pour vivre tant que durèrent les études entreprises par lui dans l'atelier de Bosio, et, un peu plus tard, dans celui de Gros. Enfin, à la suite de quelques succès dans les concours pour les prix de Rome, concours où il avait obtenu, en 1818, une mention honorable comme graveur en médailles, et, en 1819, un second grand-prix comme sculpteur, Barye se trouva autorisé à prendre confiance dans son double talent d'orfèvre et de statuaire. Il travailla, tantôt au profit des industriels qui l'employaient, tantôt pour son compte personnel, à l'exécution de modèles destinés à la bijouterie ou à l'ameublement, en même temps qu'il s'essayait dans des ouvrages de sculpture proprement dite, dont quelques-uns, exposés au Salon de 1827, valurent à son nom un commencement de notoriété. Ce ne fut toutefois qu'après l'exposition de 1831, après la sensation produite par l'apparition du beau groupe représentant *un Tigre dévorant un Crocodile,* que ce nom, déjà connu des sculpteurs et des peintres, occupa décidément l'attention du public. On sait comment, pendant les quarante années qui suivirent, Barye justifia l'opinion que de bons juges avaient d'abord conçue de lui, et par quels énergiques travaux dans l'ordre de la grande sculpture, par quels délicats témoignages de science et d'habileté dans ce qu'on pourrait appeler la sculpture de genre, il a multiplié ses titres à l'estime et à l'admiration de tous.

L'une et l'autre lui sont maintenant irrévocablement acquises; mais pendant combien de temps ne lui ont-elles pas été marchandées par ceux qui affectaient de confondre la sincère originalité de ce talent avec les audaces de parti-pris en usage chez les peintres ultra-romantiques de la même époque, aussi bien que par ceux qui, « au nom du grand art, » refusaient à ce « sculpteur d'animaux » le pouvoir et presque le droit de traiter des sujets d'un autre ordre! L'Académie, en ouvrant ses rangs à Barye, le vengeait, autant qu'elle en avait le pouvoir, de ces erreurs ou de ces injustices, comme, — toute proportion gardée, — elle ne faisait, en accueillant M. Labrouste, qu'absoudre un prétendu révolutionnaire à outrance des torts que certaines gens lui imputaient. Peut-être le mouvement accompli dans une partie de notre école d'architecture sous l'influence de M. Labrouste n'a-t-il pas toujours eu le caractère d'un progrès; peut-être celui-là même qui le déterminait a-t-il dans ses

propres œuvres poussé parfois un peu loin le goût des combinaisons inexorablement logiques et la crainte du superflu en matière de décoration ; mais, chez cet artiste profondément convaincu, chez ce croyant s'il en fut à sa religion esthétique, l'Académie avait reconnu, outre un fonds de science solide, une singulière force de volonté, et, tandis que les partis au dehors se passionnaient pour ou contre lui, elle s'était contentée à son égard de se montrer simplement juste.

La mort d'un autre membre de la section d'architecture, et, lui aussi, l'un des plus éminens, M. Duc, suivit de près celle de M. Labrouste. Un peu plus tard, c'était M. Lefuel qui disparaissait à son tour, puis M. Lesueur, l'architecte de l'Hôtel de Ville incendié en 1871 ; enfin, parmi cinq autres membres également enlevés à l'Académie, un des derniers par la date de l'élection, M. André, succombait avant d'avoir eu le temps d'achever ce *Muséum d'histoire naturelle* à la construction duquel il avait employé près de vingt ans déjà.

A quoi bon, d'ailleurs, poursuivre la nomenclature de deuils encore présens pour la plupart à toutes les mémoires? Qui ne sait, par exemple, que notre école de peinture a perdu naguère plusieurs de ceux qui l'honoraient le plus, MM. Lehmann, Baudry, Cabanel, Robert-Fleury, et, plus récemment encore, M. Meissonier; que l'Académie a dû également remplacer, entre autres membres de la section de sculpture, M. Dumont et M. Perraud; dans la section de composition musicale, MM. Félicien David, Reber et Léo Delibes; enfin, dans la classe des académiciens libres, le plus brillant des historiens contemporains de l'art, M. Charles Blanc, et l'un des plus savans, M. Albert Lenoir? Il serait aussi superflu, sans doute, de rappeler ici le nom du baron Taylor, mort en 1879, et dont la vie tour à tour consacrée à la peinture, aux lettres, aux voyages, à l'archéologie, à bien d'autres occupations encore, avait fini par le dévoûment, — et un dévoûment aussi fécond qu'infatigable, — à une tâche unique, sans précédent dans notre pays.

A aucune époque, on le sait, les amateurs d'élite ou les patrons de tous les rangs n'ont fait défaut en France pour les travaux ou les encouragemens à fournir aux artistes. Même sans remonter au-delà du siècle où nous sommes, la liste serait longue de ceux qui, de leur vivant, ont utilement secondé les progrès de notre école ou dont les libéralités posthumes ont enrichi nos collections publiques; mais quelque appui qu'ils prêtassent à la cause qu'ils avaient embrassée, ces hommes, en réalité, ne la soutenaient que dans un ordre d'idées purement esthétique. Aucun d'eux ne s'était avisé de s'occuper des artistes au point de vue de leurs intérêts maté-

riels, et de prendre la direction de leurs affaires en même temps que le soin de leur réputation; aucun n'avait songé à leur enseigner, à leur imposer au besoin, les moyens de se préparer la sécurité pour leurs vieux jours ou de se préserver, en cas d'accident subit, du sort misérable d'un Malfilâtre ou d'un Lantara.

M. Taylor a le premier eu cette pensée, et il l'a mise en pratique avec un sentiment aussi exact des conditions de dignité individuelle à sauvegarder pour ses cliens que des nécessités générales auxquelles il s'agissait de satisfaire. Ce sera l'honneur, le grand honneur de son nom, de rester attaché à une fondation qui n'est pas seulement une institution de bienfaisance, mais qui est aussi, au meilleur sens du mot, une œuvre d'émancipation, puisque, moyennant une rétribution annuelle minime, elle fait jusqu'à un certain point de chacun des coopérateurs l'artisan de sa propre destinée.

La préoccupation de M. Taylor avait été d'assurer des ressources aux artistes condamnés par l'âge ou par les fatigues à l'impossibilité de travailler. Plus récemment, c'était afin de pourvoir aux mêmes besoins et de secourir les mêmes infortunes que les généreux fondateurs de la maison de retraite qui porte leur nom, les frères Galignani, réservaient dans cet établissement dix places gratuites à des artistes au moins sexagénaires, à leurs veuves ou à leurs filles, et qu'ils chargeaient l'Académie de désigner ces pensionnaires, au fur et à mesure des vacances qui viendraient à se produire. C'était, au contraire, aux incertitudes de la situation faite à de jeunes artistes, après des débuts relativement brillans, qu'une femme, bien généreusement inspirée elle aussi, Mme la comtesse de Caen, s'était proposé de remédier par un testament porté à la connaissance de l'Académie des Beaux-Arts, au mois d'avril 1870.

Le legs magnifique que, suivant le vœu de la testatrice, l'Académie devait appliquer au service de pensions, d'une durée de trois années chacune, aux anciens lauréats des grands prix de Rome, à partir de l'époque où ils auraient quitté la villa Médicis, avait pour objet de les exonérer d'avance des soucis inhérens à leur réinstallation à Paris et aux risques d'une vie sans appui prévu succédant brusquement à la vie si facile, si sûrement abritée dont ils venaient de jouir à Rome. Mme la comtesse de Caen avait institué l'Académie sa légataire universelle; mais les difficultés de plus d'un genre qu'entraînait l'exécution des volontés exprimées dans son testament, l'état embarrassé des affaires que la compagnie devait régler avant d'entrer en possession des biens qui lui étaient attribués, — tout exigeait des démarches et une dépense de temps telles qu'il ne fallut pas moins de six années pour mener les choses à bonne fin. Au commencement de 1877 seulement, la somme de

33,000 francs annuellement destinée aux anciens pensionnaires, peintres, sculpteurs et architectes, put être pour la première fois répartie entre les ayans-droit (1). Chacun d'eux depuis lors a joui régulièrement du bénéfice de la fondation de Caen; en sorte que, pendant les trois années qui suivent celle où ils ont quitté Rome, les anciens pensionnaires, grâce aux dispositions si libéralement prises en leur faveur, se trouvent affranchis de cette obligation à laquelle leurs devanciers n'avaient que bien rarement pu se soustraire, de chercher des moyens immédiats d'existence dans des travaux de rencontre et non dans des travaux de leur choix. Les peintres d'histoire, au lendemain de leur retour de Rome, n'ont plus à craindre un sort pareil à celui de Léon Cogniet qui, une fois à Paris, en était d'abord réduit pour vivre à crayonner, en attendant mieux, des lithographies pour les marchands. Les sculpteurs peuvent, dès le commencement de leur séjour ici, travailler à des œuvres qu'ils signeront de leurs noms, au lieu de se voir, comme cela arrivait trop souvent autrefois, dans la nécessité d'accepter pour un temps le rôle de simples auxiliaires d'autrui. Enfin, les architectes eux-mêmes trouvent dans les ressources que la fondation leur fournit les moyens de confirmer par de nouveaux ouvrages dessinés les preuves de talent antérieurement données et, pour ainsi parler, d'achever en paix le stage au terme duquel ils quitteront leurs cabinets de travail pour les chantiers.

D'ailleurs, soit dit en passant, des cinq classes d'artistes entre lesquelles, en dehors de la fondation de Caen, l'Académie est chargée de répartir les produits de diverses fondations particulières, celle des architectes est en réalité mieux pourvue qu'aucune autre. Le nombre des prix ou des encouragemens qui lui sont destinés ne s'élève pas aujourd'hui à moins de dix, tandis que neuf seulement doivent être décernés à des peintres, six à des sculpteurs, cinq à des compositeurs de musique et trois à des graveurs en taille-douce ou en médailles. Il serait inutile sans doute d'entrer ici dans le détail des conditions que comportent ces diverses fondations, dues pour la plupart à des artistes ou à des membres de leurs familles. Il en est une toutefois dont l'origine toute particulière mérite au moins d'être indiquée : c'est celle qui depuis l'année 1877 permet à chacun des vingt-cinq concurrens aux grands prix de peinture et de sculpture de recevoir des mains de l'Académie, au moment même de son entrée en loge, sa part

(1) Conformément aux volontés de Mme la comtesse de Caen, les peintres et les sculpteurs reçoivent chacun pendant trois ans une pension de 4,000 francs, les architectes une pension de 3,000 francs.

dans le produit annuel d'une somme dont le chiffre s'élève à près de deux cent mille francs.

Quel était donc l'homme auquel l'Académie des Beaux-Arts et les jeunes artistes se trouvent redevables d'un pareil bienfait? Quelle avait été sa situation dans le monde, quel rang y avait-il tenu? Le plus souvent, — nous le disions tout à l'heure, — les donateurs dont l'Académie a la mission de dispenser les largesses ont été ou des artistes célèbres comme Rossini et d'autres membres de la compagnie, ou bien des amis des arts qui, par leur position sociale et par leur fortune personnelle, semblaient prédestinés au rôle qu'ils ont si noblement rempli. Il n'en était pas ainsi, tant s'en faut, de ce nouveau bienfaiteur. Dubosc, — tel est le modeste nom que perpétuera la fondation dont il s'agit, — n'avait de commun avec ses devanciers que la générosité du cœur et l'intelligence des besoins auxquels il pouvait être opportun de pourvoir. Par l'humilité même de ses origines, de ses occupations, par les conditions de toute sa vie, il forme une exception, et certes une exception touchante, dans l'ensemble de ceux qui ont associé l'Académie à leur munificence.

Quelle force de volonté, en effet, quelle persévérance extraordinaire dans l'effort, quel industrieux esprit d'économie n'a-t-il pas fallu à cet homme qui, sans autre profession que celle de modèle pour les peintres et pour les sculpteurs, sans autres ressources que son maigre salaire quotidien, est arrivé, à force de privations, d'épargnes faites sou à sou depuis l'enfance, à se mettre en mesure de doter les artistes à leurs débuts et de rendre ainsi aux successeurs de ceux qui l'avaient employé tout ce qu'il avait réussi à amasser pendant plus d'un demi-siècle! A quoi bon d'ailleurs insister? Quelques mots extraits du testament de ce véritable homme de cœur suffiront pour qu'on apprécie à sa valeur ce qu'il a voulu, ce qu'il a fait. « Ayant, dit-il, commencé à poser en 1804 à l'âge de sept ans et ayant continué à servir de modèle jusqu'à l'âge de soixante-deux ans, j'ai passé ma vie auprès des artistes. Je veux qu'après mon décès la petite fortune que j'ai gagnée avec eux soit consacrée à une fondation qui leur soit utile. » Son vœu a été rempli. Les jeunes peintres et les jeunes sculpteurs qui, chaque année, en profitent ont le devoir de se souvenir des obligations qu'il leur impose, et, comme les membres de l'Académie, d'associer dans leur reconnaissance le nom de Dubosc à des noms tout autrement éclatans sans nul doute, mais qui, par le rapprochement même, font d'autant mieux ressortir la signification intime et la secrète dignité de celui-là.

A toutes les donations spéciales faites à l'Académie des Beaux-

Arts, principalement dans le cours des vingt dernières années, plusieurs sont venues s'ajouter dont elle n'est appelée à bénéficier que de loin en loin, — soit au même titre que chacune des autres classes de l'Institut et, comme chacune de celles-ci, à la condition de soumettre les décisions isolément prises à l'examen et au vote des cinq Académies réunies, — soit, dans certains cas, sans l'obligation pour elle d'obtenir cette sanction du jugement préalable qu'elle aura rendu. Nous avons eu l'occasion déjà de mentionner le décret par lequel Napoléon III établissait en 1860 un prix biennal de vingt mille francs qu'il chargeait l'Institut d'attribuer « à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer le pays qui se sera produite, pendant les dix dernières années, dans l'ordre particulier des travaux que représente chacune des cinq Académies de l'Institut de France. » Le prix annuel de dix mille francs que, en 1873, Mme Jean Reynaud fondait en mémoire de son mari a un caractère et une destination analogues ; sauf cette différence toutefois que le droit de le décerner revient à chacune des cinq Académies « tous les cinq ans » et que c'est aussi dans une période de cinq ans, au lieu de dix, qu'aura dû être produit « le travail jugé le plus méritant » par l'Académie compétente (1). Enfin, d'autres prix, tels que le prix Maillé-La Tour-Landry et le prix Monbinne, sont alternativement décernés par l'Académie française et par l'Académie des Beaux-Arts, sans compter les prix annuels fondés en faveur de celle-ci par des bienfaiteurs qui, comme M. Bordin et M. Lambert, instituaient en même temps des prix équivalens dans une ou plusieurs autres classes de l'Institut.

La nomenclature des libéralités dont l'Académie des Beaux-Arts a été l'objet jusqu'à ce jour, tant dans la mesure de ses attributions spéciales et de son action propre que pour la part qui lui revient dans la disposition des biens communs à l'Institut tout entier, cette série de fondations diversement importantes se clôt par une donation d'une magnificence incomparable. Il suffira d'en rappeler les termes pour caractériser la grandeur des sentimens qui l'ont inspirée et des intentions qu'elle réalise.

Dans un testament olographe en date du 3 juin 1884, M. le duc d'Aumale s'exprimait ainsi : « Voulant conserver à la France le domaine de Chantilly dans son intégrité, avec ses bois, ses pelouses, ses eaux, ses édifices et ce qu'ils contiennent, trophées, tableaux, livres, archives, objets d'art, tout cet ensemble qui forme comme

(1) Le prix Jean Reynaud, dont l'Académie des Beaux-Arts n'a eu jusqu'à présent à disposer que deux fois, a été décerné par elle, en 1882, à M. Daumet, architecte du château de Chantilly, et, en 1887, à M. Paladilhe, auteur de la partition de l'opéra : *Patrie*.

un monument complet et varié de l'art français dans toutes ses branches et de l'histoire de ma patrie à des époques de gloire, j'ai résolu d'en confier le dépôt à un corps illustre qui m'a fait l'honneur de m'appeler dans ses rangs à un double titre (1), et qui, sans se soustraire aux transformations inévitables des sociétés, échappe à l'esprit de faction, comme aux secousses trop brusques, conservant son indépendance au milieu des fluctuations politiques. »

Deux ans plus tard, en 1886, le projet ainsi formé en secret par le prince se convertissait en un acte public, en une donation immédiate et irrévocable, sous réserve seulement d'usufruit pour le donateur. Bientôt un décret du président de la république, ratifiant l'acceptation provisoire faite par les cinq Académies, autorisait l'Institut de France « à accepter définitivement la nue-propriété du domaine de Chantilly et des livres, collections et objets d'art de tout genre rassemblés dans le château. » Ce sera donc à l'expiration de l'usufruit que la fondation instituée par M. le duc d'Aumale aura ses effets pratiques, « si avantageux, comme on l'a très bien dit (2), non-seulement pour l'Institut, mais aussi et surtout pour la France, car l'Institut n'a que l'honneur d'être l'organe de la généreuse pensée du donateur. Il n'est qu'un dépositaire chargé de faire jouir le public des admirables collections que renferme le château de Chantilly, de distribuer des pensions aux hommes de lettres, aux savans, aux artistes et de décerner des prix aux jeunes gens qui se vouent à la carrière des lettres, des sciences et des arts. » Et c'est aux applaudissemens unanimes des cinq Académies réunies en séance plénière que celui qui leur avait adressé ces paroles ajoutait : « L'Institut de France est aussi fier qu'il est reconnaissant d'avoir été choisi pour remplir cette mission et pour devenir ainsi le ministre d'une libéralité digne du pays auquel elle est offerte, digne du prince donateur et de sa famille, digne du corps illustre qui en aura reçu le dépôt. »

Nous avons achevé de résumer dans ses traits principaux l'histoire de l'Académie des Beaux-Arts depuis le jour où elle a commencé de faire partie de l'Institut de France et d'y vivre, tout en gardant son existence propre, de la vie commune aux représentans

(1) M. le duc d'Aumale avait été élu membre de l'Académie française en 1871 et membre libre de l'Académie des Beaux-Arts en 1880. Une troisième élection l'a appelé en 1889 à faire partie de l'Académie des Sciences morales et politiques, comme membre de la section d'histoire générale et philosophique.

(2) *Rapport fait à l'assemblée générale de l'Institut dans la séance du 27 octobre 1886* par M. Léon Aucoc, membre de l'Institut, secrétaire de la commission centrale administrative.

attitrés des lettres, des sciences et des arts. L'Institut, quelles qu'aient été dans les détails les modifications apportées à son organisation primitive, n'a pas au fond changé de caractère. Si au nom qu'il porte des épithètes officielles différentes ont pu, huit fois en moins d'un siècle, être successivement attachées; s'il s'est appelé tour à tour, à mesure que les événemens politiques en décidaient, « national » de 1795 à 1807, « impérial » à trois reprises, « royal » au temps de la Restauration et sous la monarchie de juillet, pour reprendre enfin, avant comme après le second empire, la dénomination qu'il avait reçue à l'origine, il n'en a pas moins, sous ces diverses étiquettes, continué de remplir imperturbablement sa mission et de se recruter avec une indépendance digne de tous les respects.

L'Académie des Beaux-Arts particulièrement est restée de tout temps insensible ou réfractaire aux influences politiques du dehors, aussi bien qu'aux manœuvres plus ou moins habiles employées dans les salons ou dans la presse par certains prétendus représentans de l'opinion. Aussi les critiques dont l'Académie a été l'objet n'ont-elles à aucune époque porté sur ce point. On ne s'est jamais avisé, — et l'on a eu grand'raison de n'en rien faire, — d'accuser ses complaisances pour le pouvoir; en revanche, on ne s'est pas fait faute de reproches à son adresse au sujet de ceux qu'elle jugeait bon de s'adjoindre et de ceux dont elle ne voulait pas. L'esprit de camaraderie, d'une part, de l'autre une résistance intraitable aux entreprises tentées en dehors de ses propres habitudes, aux talens formés ailleurs que dans le champ exploité par elle ou par ses adhérens, — voilà le thème passablement banal, singulièrement erroné au fond, sur lequel les détracteurs de l'Académie n'ont pas cessé de vocaliser.

Il suffirait pourtant de parcourir la liste des membres qui l'ont composée ou qui la composent pour reconnaître que l'uniformité des talens n'a jamais été pour la compagnie une condition érigée en principe. Elle a au contraire toujours tenu plus de compte de la valeur personnelle des hommes auxquels elle ouvrait ses rangs que de la similitude matérielle des travaux accomplis par eux. Dira-t-on que les noms de quelques artistes, — en bien petit nombre d'ailleurs, — qui, dans le cours du XIXe siècle, ont puissamment contribué à honorer notre école nationale ne figurent pas sur cette liste? Il est vrai, mais cela prouve-t-il qu'ils en aient été systématiquement écartés? N'est-ce pas, en réalité, que le temps ou les occasions ont manqué pour qu'ils y fussent inscrits? Si le peintre du *Radeau de la Méduse*, par exemple, mort à trente ans en 1824, avait vécu quelques années de plus, nul doute qu'une des places

devenues vacantes ne lui eût été attribuée ; si, au lieu de succomber presque au lendemain du jour où le *Pré aux Clercs* venait d'être représenté pour la première fois, Hérold avait eu le temps de recueillir les fruits d'un succès si bien préparé d'ailleurs par celui de ses précédens ouvrages, se serait-il vu préférer, le cas échéant, un des compositeurs auxquels sa mort laissa le champ libre? Léopold Robert enfin n'a eu d'autre titre académique que le titre de correspondant ; mais, fixé à l'étranger, il ne pouvait devenir membre d'un corps où, aux termes des statuts, on n'a le droit d'entrer qu'à la condition de résider à Paris.

Il serait facile d'expliquer par des raisons analogues l'exclusion à laquelle certains autres artistes éminens semblent avoir été volontairement condamnés. De tous ces absens de l'Académie, le seul peut-être dont on ne puisse justifier l'éloignement est le sculpteur Rude. Sans doute, il aurait mérité d'être accueilli avec plus d'empressement qu'aucun de ses compétiteurs ; sans doute, il est très regrettable que dans ses trois candidatures successives il n'ait pu triompher du mauvais vouloir que lui opposaient certains membres de l'Académie, plusieurs membres de la section de sculpture en particulier (1). Néanmoins, si regrettable qu'elle soit, l'exception ici ne saurait infirmer la règle et fournir un argument général contre la clairvoyance habituelle et les coutumes impartiales de l'Académie.

Est-on mieux autorisé à se plaindre, comme on le fait assez souvent, de la répartition exclusive des places dont elle dispose entre les représentans d'un certain ordre d'art, et, par conséquent, de l'infranchissable barrière élevée devant d'autres artistes très distingués pourtant dans leurs genres et quelquefois plus connus du public? En réalité, il n'y a pas là sujet de s'étonner, encore moins matière à reproches. En raison de sa constitution même, de sa fonction bien définie, du nombre très limité de ses membres, l'Académie n'a pas à consacrer par ses suffrages les talens des dessinateurs de croquis ou de vignettes, des sculpteurs de figurines ou des compositeurs d'opérettes, si habiles d'ailleurs, si justement populaires qu'ils puissent être. Conformément à la loi organique de l'Institut, elle n'admet et ne peut admettre que des hommes voués à la pratique de l'art dans ce qu'il a de plus sérieux et de plus élevé ; elle a ce devoir essentiel de proportionner à la supé-

(1) Par un singulier revirement de la fortune, c'est dans la *Salle Rude*, au musée du Louvre, que se trouvent placées aujourd'hui les œuvres de ceux-là mêmes qui jadis avaient le plus obstinément refusé leurs suffrages au maître. Ils n'avaient pas voulu le traiter en égal : ils en sont réduits maintenant à lui faire cortège en quelque sorte dans le lieu qui lui est officiellement consacré.

riorité commune des mérites l'appréciation des titres individuels et de respecter strictement dans ses choix les conditions que lui imposent son passé même et le caractère de ses attributions. Rien de plus faux assurément que son prétendu parti-pris de n'approuver que des œuvres invariablement taillées sur le même patron; en revanche, rien de plus vrai ni de plus sensé en fait que sa volonté persistante de ne pas transiger avec les infractions à certaines lois esthétiques immuables et, tout en acceptant la diversité des manières, de ne pas céder sur les principes. De là, ses préférences pour les talens d'un ordre et d'un caractère propres à en maintenir l'autorité; de là l'éviction forcée des talens seulement agréables. Ceux-ci pouvaient être opportunément accueillis dans l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture, dont les membres n'étaient pas en nombre fixe, et qui d'ailleurs avait été fondée en vue de donner droit de cité en quelque sorte aux artistes de tous les genres, aux habiles à tous les degrés : ils seraient aujourd'hui déplacés à l'Institut. S'ils eussent vécu au XVIIIe siècle, Charlet par exemple, Raffet, Gavarni, se seraient vus très légitimement appelés à siéger dans une assemblée dont, pour ne citer que ceux-là, — Cochin et Moreau faisaient partie : se les figure-t-on à l'Académie des Beaux-Arts parmi les membres de la section de peinture, c'est-à-dire assimilés par le fait même de leur élection aux maîtres qui personnifient l'art contemporain dans sa signification la plus haute et qui le pratiquent le plus sévèrement?

Quant aux dédains qu'ont affectés ou qu'affectent encore pour la dignité académique quelques esprits un peu plus démocratiques que de raison, — quant à ce libéralisme de principe ou d'occasion qui se traduit par des sarcasmes contre une institution entachée d'aristocratie suivant les uns, simplement surannée aux yeux des autres, — tout cela, peut-être, ne laisserait pas assez souvent de s'expliquer par la situation personnelle des agresseurs, se sentant eux-mêmes dans l'impossibilité d'entrer en possession des privilèges qu'ils condamnent. N'est-il pas, au surplus, arrivé plus d'une fois que des artistes, hostiles à l'Académie à l'époque où ils n'avaient pas encore mérité d'y trouver place, aient éprouvé pour elle de tout autres sentimens à mesure que les progrès de leur talent et de leur réputation semblaient les rapprocher des membres de cette compagnie d'élite? Ils sont devenus les confrères de ceux-ci quand leurs titres justifiaient leur ambition, et l'on pourrait citer, même parmi les académiciens actuels, tel ancien ennemi ou, si l'on veut, tel converti qui s'est vu accueilli sans rancune, parce que l'heure était venue de se souvenir avant tout de ses mérites.

En tout cas, il ne semble pas que les attaques plus ou moins désintéressées dont l'Académie des Beaux-Arts, comme l'Académie française, d'ailleurs, a été ou est encore l'objet, aient, jusqu'à présent, fort sérieusement entamé son prestige. Le nombre et l'émulation des candidats que suscite toute vacance nouvelle permettent, au contraire, de penser qu'on est, sur ce point, bien loin encore de la désillusion ou même de la froideur. Quoi de plus explicable, après tout? L'honneur d'appartenir à une compagnie composée des représentans les plus éminens de l'art français, et de ne lui appartenir qu'en vertu de son autorité propre et de ses libres suffrages, un tel honneur est de trop haut prix pour ne pas être recherché par ceux-là mêmes que le succès a le plus favorisés ailleurs : ils ne se regardent avec raison comme absolument consacrés, que lorsqu'ils ont acquis le droit d'ajouter à leurs noms le titre de membres de l'Institut.

En résumé, l'Académie des Beaux-Arts n'est pas seulement, à l'époque où nous sommes, un des derniers et des plus respectables débris de nos vieilles institutions. Elle n'a pas pour office unique de former une sorte de musée où se collectionnent, à mesure qu'ils ont fait leurs preuves, les principaux talens contemporains. Depuis qu'elle est devenue une des classes de l'Institut de France, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, l'Académie des Beaux-Arts a reçu et elle a rempli la mission de participer aux actes de ce grand corps; de concourir, dans certains cas, aux jugemens qu'il prononce ou aux décisions qu'il lui appartient de prendre; en un mot, d'intervenir dans les travaux communs, comme dans les assemblées périodiques, au même titre que les autres classes et, sans préjudice de ses attributions particulières, avec les mêmes droits. Quant à ceux qu'elle exerce isolément, ils ont une application pratique aussi bien qu'un caractère honorifique. Sans doute, ces droits sont loin d'être aussi étendus qu'on le suppose, avec plus ou moins de bonne foi. Rien de moins fondé, par exemple, — nous l'avons déjà fait remarquer, — que les plaintes auxquelles donne lieu, de la part de certaines gens, la prétendue influence, — plusieurs disent l'autorité despotique, — de l'Académie sur les affaires intérieures de l'École des Beaux-Arts, puisque, en réalité, les deux institutions sont complètement indépendantes l'une de l'autre; mais si l'Académie, aux termes des lois qui la régissent, doit rester et reste, en effet, étrangère à la direction des études poursuivies à l'Ecole, elle n'en a pas moins la très importante tâche d'en contrôler chaque année les résultats dans les concours ouverts pour les grands-prix de Rome, et, par le choix des œuvres qu'elle couronne, de conseiller à la fois les jeunes artistes et le goût public.

En outre, les autres prix qu'elle est chargée de décerner, le jugement des concours sur des questions d'esthétique ou d'histoire de l'art annuellement proposées par elle, — les rapports qu'elle adresse au ministre compétent, pour lui signaler les mérites d'un ouvrage ou les avantages d'une découverte ; — enfin, et surtout, les rapports sur les « envois » de Rome, dont l'ensemble constituerait à la fois l'histoire des mouvemens accomplis dans notre école depuis un siècle, et l'histoire des commencemens de la plupart des maîtres qui l'ont le plus honorée, — tout cela certes prouve suffisamment que l'inertie reprochée à l'Académie n'est qu'un mot et que ce prétendu asile d'apparat offert à quelques illustres invalides est en réalité pour l'art national un foyer de vie et d'action.

Parmi les œuvres produites en France dans le cours des vingt dernières années, les plus remarquables, à de bien rares exceptions près, sont dues à des artistes membres de l'Institut ; aussi, est-ce de l'Académie et des exemples qu'elle donne, que peut venir la résistance la plus efficace aux sophismes de ceux qui, sous prétexte de réforme, ne reculent devant aucune bravade et prennent à tâche d'étaler leur impuissance même comme un témoignage de leur originalité. Les choses, dans le domaine de l'art comme ailleurs, semblent, à la fin de ce siècle, se précipiter avec une singulière violence : l'Académie est une digue capable de refouler le torrent, ou, tout au moins, d'en limiter les ravages au territoire momentanément envahi. Que de fois déjà, en face d'autres périls ou sous le coup d'autres menaces, n'a-t-elle pas réussi à se défendre, et à défendre victorieusement avec elle l'honneur de notre art national !

Les souvenirs attachés au passé de la quatrième classe de l'Institut et le spectacle de sa vitalité présente sont donc de nature à nous rassurer sur l'avenir. Composée comme elle l'est aujourd'hui, l'Académie des Beaux-Arts ne se montre pas certes près de faillir à ses devoirs et de démentir en quoi que ce soit les traditions qui l'obligent ou l'esprit de sage progrès dont elle a été de tout temps animée.

HENRI DELABORDE.

LA

GYMNASTIQUE A STOCKHOLM

Le temps n'est pas encore bien éloigné où une étude sur la gymnastique eût été accueillie avec un dédain peu dissimulé. Mais depuis quelques années les questions relatives à « l'éducation physique » ont fait, peu à peu, leur chemin dans l'esprit du public et commencent à prendre leur place dans les travaux des savans; si bien qu'il n'est plus possible, aujourd'hui, de s'en désintéresser tout à fait quand on veut se tenir au courant des deux sciences qui tendent le plus à se vulgariser dans notre pays, l'hygiène et la pédagogie.

« On s'est enfin aperçu, nous disait M. Jules Simon au congrès des exercices physiques, que l'esprit a un camarade inséparable, le corps. Or, ce camarade trop dédaigné a fini par devenir malade, et l'on a vu quelle pauvre carrière fournit l'esprit le plus alerte quand il est enchaîné à un valétudinaire incapable de le suivre. » On a donc songé au « malade; » et, pour qu'il ne devînt pas une entrave à l'activité du compagnon auquel il est si étroitement enchaîné, on a reconnu qu'il lui fallait, aussi bien qu'à l'autre, un exercice régulier. On a proclamé l'urgence des exercices physiques. Il n'est pas besoin de rappeler ici tout ce qui a été fait, ces temps derniers, en vue de propager parmi les jeunes gens le goût de la gymnastique; il suffit de citer les maîtres éminens qui n'ont pas dédaigné d'attacher leur nom à la cause de l'éducation physique. MM. Marey et Berthelot, de l'Académie des Sciences,

Jules Simon et Gréard, de l'Académie française, marchent en tête du mouvement; et, autour de ces illustres chefs, se groupent en foule des soldats plus obscurs, mais non moins zélés. L'Université n'est pas restée en arrière. On sait que l'an dernier une grande commission, réunie au ministère de l'instruction publique, a étudié les améliorations à introduire dans le régime de nos établissemens d'instruction secondaire. Cette commission, où nos médecins les plus distingués siégeaient à côté des hommes les plus éminens de l'Université, ne s'est pas occupée seulement des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement : elle a voulu faire entrer dans le cadre de ses études les questions relatives à la gymnastique, insistant sur la nécessité de consacrer un temps plus long aux exercices physiques, s'attachant même à préciser la nature et la forme de ces exercices. On peut donc affirmer qu'aujourd'hui les questions relatives à l'éducation physique sont à l'ordre du jour dans notre pays.

Mais ce n'est là qu'une sorte de « renaissance » d'un mouvement très accentué qui s'est fait sentir, au commencement du siècle, sur presque tous les points de l'Europe. En Suède et en Allemagne, aussi bien qu'en France, l'éducation physique a eu ses apôtres, et cela précisément à la même date. C'est vers 1814 que Ling à Stockholm, Jahn à Berlin, et Amoros à Paris, fondaient des établissemens de gymnastique dont la fortune a été très diverse.

La France, après avoir suivi en principe l'impulsion d'Amoros, s'est arrêtée en chemin, et, ne prenant aucun intérêt aux efforts tentés par ses continuateurs, elle est retombée bien vite dans l'inertie, d'où elle semble vouloir sortir enfin après soixante ans.

L'Allemagne, pendant ce temps, restait fidèle aux traditions de Jahn, faisant de sa gymnastique une question de patriotisme et y cherchant une préparation à la revanche d'Iéna. Toutefois l'Allemagne, à cause de cette conception même du but de l'exercice physique, est restée stationnaire, et n'a donné à son système d'éducation aucun développement essentiel qui puisse nous servir d'enseignement et de modèle. Sa gymnastique est restée « athlétique » et militaire, comme au temps de Jahn. Les médecins allemands, il est vrai, semblent avoir plus que nous la conception scientifique de l'exercice et la notion des résultats qu'on peut en obtenir en médecine; mais cette supériorité ne tient pas à leur système national ni aux progrès qu'ils auraient réalisés depuis son fondateur : elle est due aux emprunts qu'ils font chaque jour à la méthode suédoise. La plupart des ouvrages publiés en Allemagne, et où nous trouvons diverses tentatives pour donner à la gymnastique un rang dans l'art de guérir, ne sont que des réminiscences de l'enseignement de l'école de Stockholm, où nombre de méde-

cins allemands vont compléter leurs études; le mérite que nous pourrions être tentés d'attribuer aux Allemands doit donc, en bonne justice, revenir aux Suédois.

C'est à la Suède que nous devons, nous aussi, demander des enseignemens et des exemples, car la Suède est le seul pays où la semence répandue au commencement de ce siècle ait porté réellement des fruits scientifiques. Depuis 1814, date à laquelle Ling créa son vaste système de gymnastique, pas un jour ne s'est passé sans que son œuvre ait subi quelques perfectionnemens. Pendant que l'idée de gymnastique restait à l'état de germe en France et ne donnait naissance, en Allemagne, qu'à un système militaire étroit et borné, elle s'est développée, en Suède, au point de former une branche de la médecine. La méthode suédoise n'est pas restée seulement un admirable système d'éducation physique dont les peuples scandinaves ont bénéficié, sans interruption, depuis sa fondation : elle est devenue une méthode hygiénique des plus ingénieuses, applicable aux faibles et aux malades aussi bien qu'à l'homme en santé. L'œuvre de Ling a été poursuivie par ses successeurs dans l'esprit même où elle avait été conçue, c'est-à-dire dans un esprit scientifique. L'idée a mûri; elle a suivi jusqu'au bout son évolution naturelle, et aujourd'hui elle porte ses fruits. Après être restée aux mains d'hommes spéciaux, pédagogues et gymnastes, elle est passée dans le domaine de la médecine, d'abord comme moyen de prévenir les maladies, puis comme remède pour les guérir. Depuis plus de trente ans, de nombreux médecins « gymnastes, » pourvus de leur diplôme de docteur, appliquent, dans des « instituts » publics ou privés, le traitement gymnastique à des malades que nous soignons encore, — sans le moindre succès, du reste, — par l'immobilisation. Le domaine de la gymnastique médicale, qui est, chez nous, très limité, s'étend là-bas à presque toutes les maladies, tant internes qu'externes. Non-seulement les déviations de la colonne vertébrale et les maladies des articulations, mais aussi les affections de la poitrine, du cœur, de l'estomac, les maladies du système nerveux, de l'utérus, et même les maladies de la peau, ont été soignées et guéries par la gymnastique suédoise.

On a peine à comprendre que de pareils progrès aient pu se produire dans les pays scandinaves sans que la France ait songé à s'y associer, sans même qu'elle en ait eu une notion très nette. Nous avons tous entendu parler de la gymnastique suédoise, mais fort peu de médecins français en connaissent les procédés et en comprennent l'esprit. Cette anomalie peut s'expliquer par le peu d'extension de la langue suédoise, et aussi par notre peu de goût pour les études lointaines. Les médecins suédois, dont la langue

n'est parlée que par quatre ou cinq millions d'habitans, ne sont guère tentés d'écrire des ouvrages de longue haleine, qui, s'adressant à un public scientifique très spécial, ne pourraient être lus que par un nombre dérisoire de lecteurs. Et il n'existe pas de documens bibliographiques suffisans pour qu'on puisse se faire aujourd'hui, par des livres, une idée satisfaisante de la gymnastique médicale suédoise. Les règles du traitement et les observations qui en relatent les effets restent, dans le milieu scientifique de Stockholm, à l'état de tradition orale et d'enseignement quasi-populaire; pour profiter de tous ces documens, il est absolument nécessaire d'aller les recueillir sur place. Mais les Français ne se déplacent guère, et les voyageurs de notre pays qui visitent la Suède y vont d'ordinaire l'été. Or, l'été est le moment des vacances pour tous les habitans de Stockholm. Aussitôt que finissent les mois d'hiver de ces rudes climats, hommes du monde et hommes de science éprouvent un irrésistible besoin de s'échapper des maisons où le froid les avait emprisonnés et d'aller respirer l'air de la campagne. La plupart des personnes aisées vont habiter les bords du lac Mélar ou les petites îles de la Baltique; l'Institut central de gymnastique donne congé à ses élèves, et les institutions particulières sont fermées.

C'est ainsi qu'ont pu échapper à notre attention les progrès accomplis en Suède dans le domaine de la gymnastique. Et l'on comprend qu'un séjour de quelques semaines à Stockholm, pendant la saison d'hiver, ait pu nous permettre d'y recueillir un certain nombre de faits intéressans et inédits.

I.

Il existe à Stockholm une institution qui mériterait le nom d'*Université gymnastique*, car c'est d'elle que relève, en Suède, tout ce qui se rapporte à l'enseignement des exercices physiques. Son siège est l'Institut central, où se forment les maîtres du degré supérieur, et où se tiennent les sessions d'examens qui confèrent les différens grades. C'est à l'Institut central que réside le personnel de l'enseignement supérieur; c'est là que se conservent les traditions de la méthode suédoise, dans une série de cours théoriques et pratiques; c'est là qu'il faut aller pour étudier l'organisation du système et en observer le fonctionnement.

L'Institut central de gymnastique est un bâtiment d'aspect très peu monumental, qui se distingue à peine des autres maisons de la rue Hamgatan, où il est situé. Rien n'y a été sacrifié au luxe, et la simplicité de l'installation ne donne pas idée de l'importance de

l'institution, ni de l'étendue des services qu'elle rend. Trois grandes salles, offrant la dimension et l'aspect général de nos gymnases, sont destinées à l'enseignement pratique; trois ou quatre autres, plus petites, sont affectées à l'enseignement oral. Mais ce qui attire le plus l'attention du visiteur français, ce sont deux autres locaux dont les analogues n'existent pas dans nos installations gymnastiques, savoir : une salle de dissection pour les études d'anatomie et une salle de consultation ou « polyclinique » pour le traitement gymnastique des malades.

Le système de gymnastique créé par Ling et professé à l'Institut central de Stockholm se divise en trois branches, d'ailleurs intimement liées entre elles : la gymnastique pédagogique, la gymnastique militaire, et la gymnastique médicale.

Chacune de ces trois fractions de l'enseignement est confiée à un maître spécial qui réside à l'Institut central et porte le titre de professeur supérieur. Les trois professeurs supérieurs de l'Institut occupent dans le monde de Stockholm une situation élevée, non-seulement à cause de leur titre même, mais aussi à cause de leur valeur personnelle et du rang social dans lequel ils ont été recrutés. Le professeur de gymnastique pédagogique, M. Törngren, est en même temps directeur de l'Institut. Il était, avant de se vouer à l'enseignement de la gymnastique, capitaine de vaisseau dans la marine royale. Le professeur de gymnastique militaire, le capitaine Balk, est un des plus brillans officiers de l'armée et fait encore partie des cadres de l'infanterie. Enfin, le professeur de gymnastique médicale, le docteur Murray, est un des médecins les plus distingués de Stockholm. A côté de ces professeurs titulaires sont placés six maîtres auxiliaires qui les suppléent ou les assistent dans leurs leçons théoriques et pratiques. Tous sont des hommes de valeur, et de situation sociale relevée, capitaines, lieutenans ou docteurs en médecine.

On voit quel esprit préside au choix des maîtres. L'enseignement de la gymnastique est toujours confié à des hommes dont la situation sociale, les titres et la valeur personnelle rehaussent, en quelque sorte, la profession qu'ils exercent. Aussi la gymnastique est-elle une carrière autrement prisée dans ce pays que dans le nôtre.

La plupart des élèves qui suivent les cours de l'Institut pour devenir maîtres de gymnastique sont des jeunes gens de famille; il n'est pas rare d'en trouver qui portent des titres nobiliaires et de grands noms. En tout cas, à défaut d'autre distinction, tous ceux qui aspirent à étudier à l'Institut central doivent avoir au moins celle qui vient d'une instruction générale complète, car c'est la condition première de leur admission à suivre les cours. Aucun

jeune homme ne peut être inscrit comme élève de l'Institut central, s'il n'est muni du certificat de *maturité*, qui est en Suède l'équivalent de notre baccalauréat. Pour les jeunes filles, on exige une sanction scolaire équivalente, le brevet supérieur.

Une fois inscrits aux cours de l'Institut central, les élèves des deux sexes suivent une direction tout autre que celle de nos établissemens français. On ne néglige pas, sans doute, de fortifier leurs muscles, et de développer leurs aptitudes physiques à l'aide des exercices auxquels ils sont astreints; mais ce n'est pas le but cherché. On s'applique surtout à les initier à l'esprit de la gymnastique, à leur en faire saisir les effets physiologiques et à leur faire discerner la manière la plus profitable de l'appliquer, suivant les cas et les sujets. Les cours théoriques ont une grande importance et sont faits par des hommes dont nous avons déjà signalé la valeur. Ces cours comportent, de la part des auditeurs, une application intellectuelle qui égale, au moins, le travail physique de leurs leçons pratiques. Sur les six heures que durent chaque jour les leçons de l'Institut, trois heures sont prises par la partie qu'on peut appeler « scientifique » de l'enseignement. Avant d'apprendre à mettre en exercice les différens rouages de la machine humaine, on en étudie la structure et le fonctionnement naturel. L'anatomie et la physiologie tiennent une grande place dans l'enseignement de l'Institut central. Mais on ne se borne pas à l'étude de l'organisme sain : on donne encore aux élèves une notion assez complète des maladies internes et externes auxquelles ils seront appelés plus tard à appliquer le traitement gymnastique. Trois docteurs en médecine sont chargés de cet enseignement, qui est, à peu de chose près, aussi complet que celui de nos « officiers de santé. » Des livres d'anatomie, de physiologie, et de pathologie se trouvent entre les mains des élèves gymnastes, qui sont, en outre, munis d'un livre spécial, dont malheureusement la traduction n'est pas faite dans notre langue, un traité de gymnastique médicale, où sont exposés le mécanisme, l'application et les effets curatifs des divers mouvemens qu'ils doivent appliquer aux malades, sous la direction du médecin.

Trois heures au moins, chaque jour, sont consacrées à ce qu'on peut appeler, sans trop d'emphase, la partie scientifique de l'enseignement. Des cours de pédagogie et d'art militaire s'ajoutent, pour les élèves hommes, à l'enseignement des sciences médicales. Il va de soi que, pour les élèves femmes, l'enseignement militaire est supprimé aussi bien en théorie qu'en pratique; mais la pédagogie tient une grande place dans leurs études, aussi bien que l'art médical. Les notions scientifiques qui sont données aux élèves

gymnastes ont un caractère absolument pratique. On ne se borne pas à mettre dans la mémoire des noms d'os et de muscles, des nomenclatures de maladies; de même qu'on ne s'en tient pas à faire apprendre par cœur aux futurs professeurs les différentes formules de la leçon à donner. L'élève prend chaque jour des leçons de gymnastique, mais chaque jour aussi il en donne. L'Institut ouvre gratuitement ses portes aux sociétés de gymnastique des deux sexes, qui sont fort nombreuses à Stockholm, et prête aussi ses salles, à certaines heures, aux enfans de diverses maisons d'éducation. Ce sont là des élémens très utiles pour l'apprentissage des élèves-maîtres, qui donnent la leçon, surveillent les mouvemens et appliquent les notions théoriques puisées dans les livres ou dans l'enseignement des professeurs. Parmi les épreuves finales qui sont la sanction de leurs études, on attribue beaucoup plus d'importance à celles qui mettent en lumière les qualités pédagogiques du candidat qu'à celles qui montrent la perfection de ses aptitudes physiques. On demande, sans doute, qu'il exécute correctement les mouvemens ; mais on veut surtout qu'il en comprenne le sens physiologique et qu'il sache les adapter avec discernement, suivant les cas et les sujets.

Au point de vue de l'anatomie et de la physiologie, l'enseignement a toujours le même esprit pratique. Une salle de dissection est mise à la disposition des élèves gymnastes des deux sexes, et les jeunes filles, aussi bien que les jeunes gens, apprennent à disséquer pour étudier, sur le cadavre même, les muscles, les nerfs, les vaisseaux sanguins et les grands organes internes. Enfin, au point de vue des effets curatifs de la gymnastique, il est impossible d'imaginer rien de plus pratique que l'enseignement de l'Institut. La salle de gymnastique médicale est, en réalité, une salle de consultation et de clinique. Trois séries de malades, hommes et femmes, viennent chaque jour demander à l'Institut central des soins médicaux qui leur sont administrés par les élèves gymnastes, sous forme de massage ou de mouvemens gymnastiques spéciaux.

Le titre d'élève de l'Institut central, quoique très recherché en Suède, ne s'obtient pas au concours, le concours ne se rencontrant presque jamais dans les institutions suédoises; il est donné au choix. Toutefois, le choix implique toujours des garanties d'instruction générale, dont nous avons parlé plus haut. Il y avait, au moment de notre visite, 86 élèves inscrits, dont 60 hommes et 26 femmes. Ces chiffres représentent une moyenne de 30 diplômes délivrés chaque année, car les études varient d'un à trois ans de durée, suivant le degré du diplôme à obtenir.

Les cours de gymnastique pédagogique, militaire et médicale, sont suivis simultanément par tous les élèves hommes. Mais, si ces

trois branches de l'enseignement sont théoriquement réunies, elles sont distinctes dans la pratique, et l'élève vise à devenir tantôt professeur de gymnastique dans une école, tantôt instructeur dans un régiment, tantôt gymnaste médical. Aussi existe-t-il trois diplômes différens, qu'on considère comme autant de degrés du même enseignement, le diplôme de pédagogie étant le plus simple de la série et le diplôme médical le plus complet. Toutefois, le diplôme de première année ne donnerait droit qu'à enseigner la gymnastique dans les écoles primaires ou dans les établissemens privés. Pour enseigner la gymnastique dans les établissemens d'instruction publique de garçons ou de filles qui répondent à nos lycées, il faut avoir obtenu le diplôme du degré supérieur et suivi, par conséquent, les trois années de cours de l'Institut. Pour les élèves femmes, qui n'ont rien à faire avec le cours de gymnastique militaire, la durée des études est réduite à deux ans.

Les maîtres qui ont passé par l'Institut forment, dans le corps enseignant de la gymnastique, une sorte d'élite. Mais les cours de l'Institut ne constituent pas l'unique enseignement « normal » de la gymnastique, et beaucoup d'excellens professeurs se forment en dehors de cet établissement. Quelle que soit la source où ils ont puisé leur instruction, le brevet du premier degré peut leur être conféré, pourvu qu'ils subissent les épreuves réglementaires devant les commissions de l'Institut, auxquelles appartient exclusivement la collation des grades.

Dans l'enseignement primaire, il n'existe pas d'autres professeurs de gymnastique que les instituteurs mêmes. Dans les écoles normales primaires où ils se forment, — écoles appelées en Suède « séminaires, » — on leur donne l'enseignement gymnastique en même temps que l'instruction scientifique et littéraire. L'instituteur, en sortant du séminaire, est apte à subir l'épreuve finale qui le nantira de son brevet de gymnaste. Tout instituteur, en Suède, est donc nécessairement gymnaste, et, comme le matériel de la gymnastique suédoise est fort simple, si simple que le mobilier scolaire peut, à la rigueur, en faire tous les frais, il se trouve qu'en établissant une école primaire dans une région, on y installe du même coup un gymnase. Les moindres écoles de hameau sont ainsi dotées, en Suède, d'un enseignement gymnastique très satisfaisant. Bien plus, la gymnastique est parfaitement enseignée, même dans les régions les moins peuplées de la Suède, là où le régime des écoles « ambulantes » existe encore. Dans ces contrées où la population est si clairsemée qu'on ne peut grouper sur un même point un nombre d'enfans suffisant pour former une école, l'instituteur, au lieu d'occuper un centre fixe, réside tour à tour pen-

dant un temps déterminé dans chaque petit centre régional, colportant avec lui son enseignement. C'est ainsi que les paysans des contrées les plus perdues de la Suède peuvent recevoir les bienfaits de l'instruction. Ils bénéficient du même coup des avantages de l'éducation physique, puisque c'est le même professeur qui leur apporte l'une et l'autre.

Telle est l'organisation de l'enseignement. Si on veut, à présent, bien comprendre l'esprit du système, il faut savoir quelles étaient les deux préoccupations dominantes de son auteur. Ling, le créateur de la gymnastique suédoise, avait été longtemps infirme, et c'est grâce à l'exercice qu'il parvint à se débarrasser d'une paralysie du bras, tourment de sa vie pendant plusieurs années. Frappé de ce résultat, il conçut le plan d'une méthode curative où les mouvemens pourraient tenir la place des médicamens. Telle est l'origine du système et tel se montre son esprit : la gymnastique suédoise a une tendance manifestement *médicale*. — Mais Ling n'était pas seulement un malade, c'était un ardent patriote ; il avait pris part aux guerres que soutenait son pays, et avait même contracté, pendant ces guerres, l'infirmité dont l'exercice le guérit. A ses préoccupations médicales se joignait celle de contribuer à la puissance de sa patrie, et de là, tout naturellement, le désir de faire servir à l'art militaire les études qu'il avait entreprises sur le développement physique de l'homme. Cette seconde préoccupation de Ling a laissé, aussi bien que la première, son empreinte à tout le système, et l'enseignement actuel de l'Institut porte, après plus de soixante ans, la trace manifeste de ces deux tendances assez disparates, l'une médicale et l'autre militaire. La tendance militaire ne se voit pas seulement dans les exercices spéciaux qui s'enseignent à l'Institut central en vue de former des instructeurs pour l'armée ; elle se retrouve aussi dans la gymnastique pédagogique, dans celle qui est appliquée aux plus jeunes enfans des écoles. La gymnastique scolaire est, à part le maniement d'armes, absolument la même que la gymnastique militaire. Dans les régimens d'infanterie ou d'artillerie, aussi bien que dans les équipages de la flotte, on fait exécuter aux recrues les mêmes exercices qu'aux enfans des *Latin-Skol* qui correspondent à nos lycées, et à ceux des *Folk-Skol* (écoles du peuple) qui correspondent à nos écoles primaires. Ce sont toujours des marches, des formations, des exercices d'ensemble, dans lesquels l'obéissance stricte et passive est la règle, et la recherche de la discipline le but manifeste. Toutefois, la préoccupation médicale perce toujours. Au régiment, comme à l'école, les programmes comportent une foule de mouvemens spéciaux dont l'effet est de porter remède soit à une con-

formation vicieuse du corps, soit au trouble ou à la paresse des fonctions de respiration, de circulation et même de digestion.

L'idée médicale domine donc tout le système; elle est l'esprit même de la gymnastique suédoise et se manifeste clairement dans les règlemens de l'Institut central, qui imposent, dès la première année d'études, à côté des exercices pédagogiques et militaires, l'apprentissage et l'application des mouvemens curatifs et même du massage, qu'on ne sépare pas de la gymnastique médicale.

Il faut convenir que l'union trop intime de la gymnastique médicale avec la gymnastique pédagogique et militaire complique singulièrement l'étude du système et produit dans l'enseignement des contrastes choquans. C'est ainsi, par exemple, que chaque élève doit suivre les trois cours spéciaux qui constituent les trois branches de l'enseignement, et cela, successivement, dans la même journée, si bien que les mêmes jeunes gens qui apprennent, dans la matinée, à donner la leçon de gymnastique à des enfans des écoles, viennent ensuite étudier le maniement des armes et terminent leur journée en s'exerçant à pratiquer le massage et à faire exécuter aux malades les divers mouvemens curatifs prescrits par le médecin. — Un visiteur qui n'est pas au courant de cette organisation ne peut manquer de s'étonner un peu quand on le fait assister tour à tour, sans quitter les bâtimens de l'Institut central, à une leçon de pédagogie, à une séance d'escrime au sabre, et à une clinique médico-chirurgicale. Mais sa surprise devient de la stupéfaction quand il reconnaît, dans les aides médicaux chargés de faire subir aux organes les plus sensibles du malade des manipulations d'une extrême délicatesse, les mêmes jeunes gens qu'il a vus, un quart d'heure plus tôt, manier avec tant de vigueur le sabre de cavalerie.

C'est ainsi qu'il existe, dans l'enseignement et l'application de la gymnastique suédoise, certains détails qui peuvent choquer le goût de l'observateur et faire tort à sa première impression. Nous avons tenu à en signaler quelques-uns, non pour battre en brèche cette doctrine si féconde, malgré ses imperfections de détails, mais, au contraire, pour mettre l'observateur en garde contre lui-même et l'engager à ne pas trop hâter son jugement. Il serait puéril de condamner pour des reproches si futiles une organisation devant laquelle la nôtre ne peut, hélas! soutenir aucune comparaison.

Le singulier mélange que font les Suédois de la médecine et de l'art militaire a produit quelquefois chez nous des malentendus qu'il n'est pas sans intérêt de signaler. Les élèves militaires qui ont obtenu leur diplôme complet à l'Institut sont à la fois officiers-instructeurs de l'armée et gymnastes médicaux. Ce cumul, tout à fait conforme à l'esprit du système de Ling, est fort peu dans

nos mœurs, et, quand nous rencontrons à Paris des officiers suédois, venus pour tenter chez nous l'application de leur système, nous sommes assez embarrassés pour définir leur situation sociale et l'assimiler à l'une quelconque de celles de notre pays. En effet, nous ne connaissons, jusqu'à présent, comme s'occupant à appliquer aux malades les manipulations prescrites par les médecins, que ces aides, de situation assez peu relevée, appelés en France *masseurs*, et nos officiers suédois n'étant, malgré leur diplôme de « gymnastes, » que les exécuteurs des prescriptions des médecins, nous les appelons aussi des « masseurs. » Cette désignation, très impropre dans l'espèce, nous semble d'autant plus autorisée, qu'ils sont parfaitement initiés au massage, puisque cette pratique fait partie, à Stockholm, de la gymnastique militaire. Il règne ainsi, dans l'esprit du public français, une confusion très préjudiciable aux spécialistes suédois et d'autant plus regrettable qu'elle rejaillit un peu sur leur grade. « Officier » et « masseur » sont deux qualificatifs tellement disparates pour nous que nous nous demandons si l'officier suédois jouit réellement, dans son pays, du même rang social que le nôtre occupe en France. En réalité, la situation sociale est la même pour l'officier des deux nations, et même les appointemens du Suédois sont, à grade égal, notablement supérieurs à ceux de l'officier français. De plus, la position de gymnaste est infiniment plus relevée en Suède que ne le sont, chez nous, celles de masseur et de professeur de gymnastique. Aussi l'officier suédois, qui peut aisément obtenir de très longs congés, n'est-il nullement disqualifié pour avoir utilisé, dans la pratique de la gymnastique médicale, le temps où l'État lui laisse sa liberté. S'il arrive, — ce qui est fréquent, — qu'un officier quitte définitivement l'armée et se livre exclusivement à la pratique de la gymnastique médicale, il ne perd rien de la considération qui s'attachait à son grade; cette considération s'augmente, au contraire, de celle qu'on accorde à son talent de spécialiste. La ville de Stockholm est remplie de ces officiers gymnastes dont les études personnelles ont puissamment contribué à perfectionner le traitement gymnastique des maladies. L'un de ces officiers, M. Thure-Brandt, ancien major dans l'armée suédoise, s'est acquis une célébrité européenne. La méthode qu'il a fondée, pour appliquer aux maladies des femmes la gymnastique et le massage, a fait une révolution dans la gynécologie, au moins dans les pays où elle a été l'objet d'une étude attentive, c'est-à-dire dans tous les pays scandinaves, dans toute l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Les médecins français ne se sont pas encore initiés à cette méthode, pas plus, du reste, qu'à celle de la gymnastique médicale en général.

II.

Toutes les méthodes d'éducation physique usitées peuvent se ramener à deux. Dans l'une, qui s'appelle le « jeu, » l'enfant n'est astreint qu'à des règles très larges traçant les lignes générales de l'exercice et indiquant son but final; beaucoup de latitude est laissée à son initiative dans l'exécution des mouvemens dont il peut, à son gré, ou suivant ses dispositions physiques, faire varier l'énergie, la vitesse et jusqu'à un certain point la forme. C'est le mode d'exercice qui se rapproche le plus de l'exercice spontané et naturel, tel que le prend tout être vivant quand il est sollicité par l'instinct à faire agir ses muscles. Dans les écoles et universités anglaises, on ne connaît guère d'autre exercice que le « libre jeu. » Dans l'autre méthode, les mouvemens sont réglés d'avance, rangés par catégories comme les matières de l'enseignement classique; leur énergie, leur durée, leur fréquence et leur forme sont subordonnées au commandement d'un maître. Une règle stricte remplace l'initiative de l'écolier. C'est à ce mode systématique d'exercice qu'on donne plus particulièrement le nom de *gymnastique*.

Le système d'éducation physique des Suédois n'offre aucune analogie avec les jeux libres de l'Angleterre; tous les exercices y sont réglés avec la plus stricte ponctualité, et tous les mouvemens s'y exécutent au commandement. Il ressemble plutôt au système gymnastique usité en France et qui est le même que ceux de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie. L'identité paraîtrait même complète entre le système suédois et le système français si l'on s'en rapportait à la forme générale de l'exercice; mais, en étudiant à fond les deux méthodes, bien des contrastes apparaissent dans leur esprit et leurs tendances, bien des différences, aussi, s'observent dans leurs résultats.

A Stockholm, comme à Paris, on emploie deux catégories d'exercices. Les uns s'exécutent de *pied ferme*, au commandement, et consistent en mouvemens plus ou moins cadencés des bras, des jambes, de la tête et du tronc; les autres demandent le concours d'engins divers, barres, poutres, échelles, cordages. En un mot, les Suédois ont, comme nous, des exercices « du plancher » et des exercices « aux appareils. » Mais là s'arrête la ressemblance, et, sans prétendre tracer ici un tableau complet du système suédois, il suffira d'en exposer les traits les plus caractéristiques, pour donner idée des différences profondes qui le distinguent du nôtre.

Les mouvemens aux appareils de la gymnastique suédoise n'ont pas, comme dans nos gymnases, cette tendance à la difficulté exces-

sive qu'on a appelée *acrobatisme*. Et d'abord leur outillage gymnastique est très simple. Ils n'ont ni les « anneaux, » ni le « trapèze, » ni les « barres parallèles, » ni la « barre fixe, » appareils usités par les acrobates de cirque et engins principaux de la gymnastique française et allemande. Leur outillage consiste dans quelques appareils de suspension : poutre horizontale ou *bomme*, cordes verticales, échelles obliques, et dans une série de barreaux horizontaux, appliqués de haut en bas contre les murs de la salle et qu'on appelle l'*espalier*. De plus, le rôle de ces engins est tout différent de celui des nôtres. Dans nos gymnases, les divers appareils et agrès sont des engins de *suspension*, grâce auxquels le corps peut quitter le sol, et être maintenu dans l'espace à la force des poignets. Ces appareils nécessitent une sorte de transposition dans le rôle des membres qui déplacent le corps et forcent l'homme à se mouvoir à l'aide des bras et non plus à l'aide des jambes. De là, une série de « tours de force » qui tendent à donner à l'homme les aptitudes des animaux grimpeurs et du même coup à lui donner quelque chose de la conformation de ces animaux. L'on observe d'une manière très remarquable chez les gymnastes qui ont abusé de ces appareils, chez les gymnastes de cirque, par exemple, un relèvement des épaules avec voussure du dos qui rappelle la conformation du singe debout. Les Suédois ont bien comme nous des appareils de suspension, mais ils les utilisent d'une façon plus naturelle et moins « acrobatique, » par exemple, en associant l'action des jambes à celle des bras, dans l'acte de grimper soit à la corde, soit à la perche. La plupart de leurs exercices sont aussi moins *athlétiques* que les nôtres, par suite de ce détail qu'ils sont exécutés plus souvent avec les bras allongés qu'avec les bras raccourcis. Enfin, leur méthode n'a pas adopté, parmi les exercices aux appareils, ceux qui demandent l'effort le plus intense des muscles des épaules et des bras; par exemple, ceux appelés, dans notre système, les « rétablissemens. »

Ces détails, que nous abrégeons pour ne pas rebuter le lecteur pas des explications trop techniques, ont une importance suffisante pour faire comprendre l'esprit si caractéristique du système suédois. Ce système prétend mettre la gymnastique à la portée de tout le monde. Il écarte les exercices trop athlétiques et les mouvemens trop difficiles, parce qu'il veut que les faibles et les maladroits puissent profiter des bienfaits de la gymnastique. Nous dirions volontiers que l'esprit du système est *démocratique*, si on voulait nous permettre de faire passer ce mot dans l'ordre physique avec le même sens qu'il a dans l'ordre social. La gymnastique suédoise, dirions-nous, est « démocratique, » parce que ses exercices sont à la portée de tous. La nôtre, au contraire, comprend

beaucoup de mouvemens qui ne sont praticables que pour les privilégiés de la nature, pour les sujets dont la force physique est au-dessus de la moyenne : elle n'est pas applicable aux faibles. « La gymnastique, disait, à notre dernier congrès d'exercices physiques, M. Törngren, directeur de l'institut central de Stockholm, la gymnastique doit se garder de partager les hommes en exécutans et en spectateurs. Les exécutans seraient plus habiles peut-être, mais toujours moins nombreux, tandis que le nombre des spectateurs et leurs exigences iraient en croissant. » Ces paroles sont parfaitement d'accord avec les institutions de la gymnastique suédoise classique. Elles étaient peut-être aussi une protestation contre un esprit nouveau qui semblerait vouloir s'introduire dans le système et qui en serait certainement la perte. Certains maîtres, à Stockholm, voudraient agrandir le cadre de l'enseignement et y ajouter des exercices plus difficiles, capables de donner plus de satisfaction à l'amour-propre de l'exécutant. Déjà, une ou deux sociétés suédoises font quelques exercices d'appareils « à la française. » Mais ce ne sont là que des tentatives isolées de « romantisme, » et le système classique restera longtemps debout dans son intégrité.

Ce que les exercices aux appareils ont de plus caractéristique chez les Suédois, c'est leur tendance hygiénique qu'on pourrait opposer à la tendance athlétique des nôtres. Leurs appareils n'ont pas pour objectif, comme chez nous, de donner beaucoup d'exercice aux muscles des bras et des épaules, — muscles par lesquels la force humaine a le plus d'occasions de se manifester au dehors; — ils visent plus spécialement certains groupes musculaires qui interviennent dans les grandes fonctions vitales ; les muscles de l'abdomen, par exemple, qui jouent un rôle si important dans le fonctionnement de l'appareil digestif, dont ils sont, en quelque sorte, des annexes; les muscles de la poitrine qui concourent à cette fonction vitale par excellence qui s'appelle la respiration; enfin, les muscles du dos, extenseurs de la colonne vertébrale, qui maintiennent le tronc dans la position verticale et dont l'action énergique et harmonique est indispensable à la correction de l'attitude debout.

Il est intéressant de remarquer que les muscles visés le plus particulièrement par les appareils de la gymnastique suédoise sont justement ceux qu'il importait le plus d'exercer chez l'écolier; ce sont ceux qui souffrent le plus de l'attitude imposée à l'enfant par la vie scolaire. Les muscles du ventre sont mis dans le relâchement et l'inertie par le fait de l'attitude assise; ceux de la poitrine sont placés dans les conditions les plus défavorables, par suite de la *chute des épaules* en avant quand le buste se penche sur le livre

ou le cahier; ceux de la colonne vertébrale sont mis très inégalement en contraction ou en relâchement dans les attitudes affaissées et contournées que nécessitent l'écriture et la lecture. Notre gymnastique n'agit sur ces muscles que dans de rares occasions, et à l'aide des mouvemens du trapèze, des anneaux et de la barre, mouvemens difficiles qui font sentir leurs bienfaits à l'enfant alors seulement qu'après un long apprentissage il est devenu capable d'exécuter certains « tours de force. »

La gymnastique suédoise met ces muscles en travail à l'aide des procédés les plus élémentaires et les plus accessibles à l'enfant, quelles que soient sa faiblesse et son inexpérience. On nous permettra de décrire quelques-uns de ces mouvemens pour mieux faire comprendre l'esprit de la méthode de Ling. Nous aurons ainsi l'occasion de montrer l'ingéniosité des maîtres suédois qui savent, à l'occasion, se passer du concours des appareils spéciaux, et les remplacer par les pièces les plus usuelles du mobilier scolaire.

Prenons un exercice pour lequel l'espalier est d'ordinaire utilisé, l'extension forcée de la colonne vertébrale, exercice des plus efficaces, pour remédier à l'attitude voûtée que prend si souvent le dos de l'écolier. Quand cet exercice s'exécute dans la position debout, le gymnaste se place à quelque distance de l'espalier auquel il tourne le dos, puis il étend les bras, les élève au-dessus de la tête, et, renversant fortement le buste en arrière, il ploie le corps en arc, de façon à former une ligne courbe concave en arrière, et se dessinant à partir des talons jusqu'aux mains. A ce moment, une chute en arrière serait imminente, si les mains ne venaient pas saisir un barreau de l'espalier et y prendre appui. Dans le cas où l'espalier fait défaut, c'est un écolier qui vient le remplacer, en se tenant debout derrière son camarade et en lui offrant l'appui de ses bras placés à la hauteur voulue. On obtient encore la mise en action des muscles du dos à l'aide d'une variante où intervient un engin pris dans le mobilier scolaire, le simple banc sur lequel les écoliers sont assis. L'enfant se couche à plat ventre en travers de ce banc, de telle façon que les jambes le dépassent d'un côté, les épaules de l'autre. Il place ensuite les mains sur les hanches, puis luttant contre la pesanteur qui tend dans cette posture à plier le corps en deux, il redresse le tronc en creusant les reins et relève la tête. Pour que ce moment soit possible, il est nécessaire qu'un camarade, placé de l'autre côté du banc, exerce sur les jambes une pression qui leur donne un point d'appui fixe. Dans les écoles primaires où plusieurs bancs sont rangés les uns derrière les autres, l'intervention de l'aide est superflue, et chaque écolier peut exécuter la manœuvre en engageant simplement les pieds sous le banc placé derrière lui.

Ce simple banc, pièce la plus banale et la plus grossière du mobilier scolaire, est utilisé pour maint exercice par les pédagogues suédois. Nous venons de le voir servir à faire travailler les muscles extenseurs du dos ; on peut l'employer encore pour un mouvement inverse qui met en jeu les muscles fléchisseurs du tronc. Il suffira de varier l'attitude. Le gymnaste se couchera sur le dos, et dans le sens de la longueur du banc. Dans cette position, les pieds étant maintenus fixes, s'il fait effort pour se relever assis, sans l'aide des mains, il sollicitera la mise en jeu énergique des muscles fléchisseurs du tronc, qui sont les muscles abdominaux.

Veut-on un autre exemple des utiles résultats que savent obtenir les disciples de Ling, avec les appareils les plus simples? C'est encore ce modeste banc des écoles qui va nous le fournir. Il s'agit, cette fois, d'une catégorie d'exercices dont notre catalogue est à court, et qui ont pourtant, au point de vue pédagogique, une grande valeur, car ils représentent un moyen de correction des attitudes vicieuses de la taille en même temps qu'une leçon de coordination des mouvemens. Nous voulons parler des exercices d'équilibre. Se tenir debout sur la corde roide est un « tour » réservé, à bon droit, aux acrobates ; marcher sur une poutre élevée au-dessus du sol, comme on le fait (assez rarement du reste) dans les gymnases français, est un exercice moins acrobatique, mais non absolument sans danger, si la poutre est placée à une hauteur assez grande. La poutre horizontale de nos gymnases présente, du reste, au pied une assez grande surface d'appui; le fait de marcher dessus représente moins un exercice d'équilibre proprement dit, qu'un mode d'accoutumance au vertige. Pour obtenir, sans danger, un véritable exercice d'équilibre, il faut provoquer la station et la marche sur une surface aussi étroite que possible, et assez peu éloignée du sol pour ôter la crainte des chutes. Toutes ces conditions sont obtenues à l'aide du banc des Suédois. Ce banc ne diffère nullement de ceux qu'on peut voir dans maintes écoles de hameau, en France. Il présente seulement un détail de construction qui n'en change pas la forme et en augmente, du reste, la solidité. En dessous de la pièce horizontale qui forme siège, est clouée verticalement une traverse qui court dans le sens de la longueur, et réunit entre elles les jambes de soutien placées à chaque extrémité. On retourne ce banc, en mettant le siège à plat sur le sol, et l'on fait marcher les jeunes gymnastes sur l'étroite traverse placée de champ, qui leur présente un soutien large à peine d'un pouce, mais solide, et peu distant du sol. Cette marche sur la traverse du banc est un exercice très en honneur dans les institutions de demoiselles en Suède, et rien n'est plus utile pour donner au corps l'habitude d'une tenue parfaitement droite, puisque la

moindre déviation du centre de gravité amènerait un faux pas. L'équilibre, dans cette progression quasi-aérienne, ne s'obtient pas sans quelques tâtonnemens, et, pour les premières leçons, un peu d'aide est nécessaire. L'exercice se fait alors à deux ; et l'on ne peut rien imaginer de plus gracieux que ces couples de jeunes filles, dont l'une cherche, par de souples inflexions de la taille, à rectifier à chaque pas son attitude, pendant qu'une autre, marchant près d'elle, lui tend le bout des doigts pour qu'elle y prenne un léger appui.

Les exercices dits *du plancher* constituent pour les Suédois le fond même de l'enseignement gymnastique. Ils sont tellement nombreux et tellement variés qu'il est possible de changer très souvent le programme de la leçon ; d'où une diversité qui la rend plus récréative. De plus, chaque mouvement peut s'exécuter suivant plusieurs variantes, dont chacune représente un degré différent dans la dépense de force. Il est facile ainsi de graduer progressivement pour les mêmes muscles l'intensité de l'effort. La gymnastique suédoise, aussi bien que la nôtre, dans ses exercices « du plancher, » a pour règle de faire travailler tous les membres et les divers segmens du tronc, non pas simultanément, mais successivement, de façon que chacun des groupes musculaires reçoive, à tour de rôle, sa part d'exercice. Tout le monde connaît ces exercices, les plus simples de notre gymnastique, dans lesquels on voit le gymnaste, au commandement du maître, fléchir, étendre et tourner dans divers sens, d'abord les bras, puis les jambes, puis la tête et le tronc, en comptant : une, deux, trois, etc. Le même esprit a présidé, dans les deux systèmes, à cette sorte de revue générale de tous les muscles du corps, qui a pour but de n'en omettre aucun dans l'application de l'exercice. Mais des nuances d'exécution peu importantes au premier coup d'œil modifient profondément les résultats obtenus de part et d'autre.

Si on étudie comparativement deux mouvemens similaires chez le gymnaste suédois et chez le gymnaste français, on verra que celui-ci s'efforce de mettre dans son mouvement toute la vigueur dont il est capable, tandis que le Suédois s'applique surtout à donner au mouvement toute l'amplitude possible. Prenons pour exemple le mouvement d'élévation des bras. Chez nous, il se fait par une détente brusque ; le membre est projeté violemment en haut, et doit s'arrêter net, dans une attitude contractée et raidie, et dans une direction parfaitement verticale. Ce mode d'exécution est « athlétique, » en ce qu'il demande la plus grande dépense de force possible. Les bras doivent se tendre et se raidir, et le gymnaste ne fait pas agir seulement les muscles qui élèvent le bras, mais aussi ceux qui agissent en sens inverse, et qu'on appelle,

pour cette raison, leurs « antagonistes. » En même temps que les muscles élévateurs entrent en jeu, leurs antagonistes, c'est-à-dire ceux qui tendent à abaisser le bras, doivent leur opposer une vigoureuse contraction, qui *enraie*, pour ainsi dire, le mouvement, et provoque une dépense de force plus grande, pour la même raison qu'un frein de voiture fortement serré oblige le cheval à un plus fort coup de collier. Chez les Suédois, le même mouvement se fait lentement, sans raideur et sans force; mais le bras ne s'arrête pas dans la position verticale, le gymnaste cherche à lui faire atteindre la limite extrême de déplacement que l'articulation permet, et s'efforce de le porter le plus possible en arrière. Cette différence d'exécution de deux mouvemens en apparence identiques en change totalement les effets. Par le procédé français on obtient des résultats plus athlétiques, on augmente davantage la force des muscles; mais par le procédé suédois on obtient des effets hygiéniques. Les mouvemens amples et doux ont pour effet direct d'allonger, sans secousse, les muscles, de les rendre plus souples, et de combattre les rétractions musculaires, causes fréquentes de difformité. Ils ont encore pour résultat final de rendre les ligamens plus souples, d'augmenter les surfaces de frottement des os, en un mot, de donner plus de mobilité aux articulations. Les mouvemens normaux gagnent à ces exercices une facilité et une aisance singulières, qui donnent à la tournure un cachet d'élégance très remarquable.

Il ne faut pas croire, cependant, que ce mode d'exécution doive exclure toute dépense de force. L'effort musculaire ne se traduit pas par la violence brutale du mouvement, mais par son ampleur et sa durée. Une action lente et progressive des muscles porte le membre déplacé aussi loin qu'il est possible et l'y maintient pendant un certain temps. Et plus le gymnaste est exercé, plus il augmente l'amplitude du mouvement, plus il en prolonge la durée. Il arrive ainsi que le mouvement aboutit en définitive à une pose, à une *attitude* fixe, et le corps garde pendant un certain temps cette sorte d'immobilité active qui constitue une dépense de force considérable.

La plupart des exercices des Suédois mériteraient de s'appeler des *attitudes* plutôt que des mouvemens. Ces attitudes sont combinées avec un remarquable sentiment de l'esthétique, en même temps qu'avec une notion parfaite des lois de la physiologie et de l'hygiène. Il en est beaucoup dans lesquelles la position respective des bras, des jambes et du tronc offre à l'œil les lignes les plus gracieuses, car les Suédois ont, au plus haut point, le sentiment de l'harmonie des mouvemens; ils ont la notion de ce fait, que tels déplacemens du corps sont naturellement associés à tels autres,

par les lois de la mécanique humaine. Mais l'utile est toujours mêlé à l'agréable, en ce sens que l'harmonie des mouvemens s'accorde avec un résultat hygiénique qui découle de leur forme, tel, par exemple, qu'une tendance à provoquer de profondes respirations, ou bien à contre-balancer l'influence des mauvaises habitudes de tenue.

Il existe dans le catalogue de la gymnastique suédoise un grand nombre d'attitudes, empreintes d'une tendance qu'on pourrait appeler *orthopédique*, parce qu'elles visent à redresser le corps. Ces attitudes portent, dans le système, le nom de mouvemens *correctifs*, et reviennent à chaque leçon dans la gymnastique des écoles; je les ai vus appliquer aussi dans les exercices militaires de l'armée et de la flotte suédoise. On est frappé, dans le système gymnastique imaginé par Ling, de voir apparaître à chaque instant cette préoccupation de remédier aux conformations vicieuses par l'attitude et les mouvemens. En cela, le système est parfaitement adapté aux besoins de la race. Les Suédois sont très grands ; on en jugera par ce fait, que leur minimum de taille, pour l'infanterie, est de $1^{m},67$, tandis que, chez nous, il a été abaissé à $1^{m},54$. Avec cette haute stature ils sont, en général, très minces et très élancés, ce qui prédispose les jeunes gens et les jeunes filles, au moment de la croissance, à toutes les variétés des déviations de la colonne vertébrale. Mais, grâce à leur gymnastique, en laquelle les parens ont une foi absolue, ces déviations se corrigent toujours, quand elles ne sont pas compliquées d'une affection des os; et si l'on voit, aux cliniques des médecins gymnastes, une grande quantité d'enfans déviés, on observe, au contraire, que les jeunes gens des deux sexes sont droits, souples, et de belle tenue. C'est le meilleur argument en faveur de la méthode qui les a redressés.

Aucun des mouvemens de la gymnastique suédoise n'est *forcé*, en ce sens qu'aucun ne demande au muscle mis en action un effort qui aille jusqu'à la limite de sa puissance; tous sont combinés de telle façon qu'aucun muscle ne reçoive une somme d'exercice supérieure à celle des autres. De là, chez les gymnastes suédois, une remarquable harmonie dans les proportions du corps, parce qu'aucune partie n'a été développée avec exagération. La gymnastique suédoise vise à favoriser, chez le jeune homme, le développement normal du corps, et l'épanouissement naturel de ses aptitudes, et, chez l'homme mûr, à conserver le plus longtemps possible les qualités physiques; elle n'a pas la préoccupation de faire dépasser à l'individu le niveau de force corporelle où il était destiné à parvenir par l'évolution naturelle des organes. Toutefois, les gymnastes suédois sont très vigoureux, et leurs muscles, sans être grossis outre mesure sur telle ou telle région déterminée du corps, offrent

un remarquable développement d'ensemble. « La force, disent-ils, nous vient sans la chercher. » Ce mot est la meilleure formule des résultats de leur méthode.

Si notre système d'éducation physique mérite le nom de « gymnastique de force, » celui des Suédois pourrait s'appeler la « gymnastique de la grâce. » Il est impossible d'imaginer une gymnastique mieux appropriée à l'éducation physique des femmes, que cet ensemble d'exercices où l'on recherche l'harmonie des mouvemens et la régularité des formes, plutôt que l'intensité des efforts et le développement exagéré des muscles; aussi y a-t-il bien peu de jeunes filles à Stockholm qui ne fassent de la gymnastique. Chaque pensionnat, à quelque degré d'enseignement qu'il appartienne, et quel que soit le rang social des élèves qui le fréquentent, possède un gymnase. La leçon dure une heure chaque jour, et les jeunes filles y assistent par divisions de quarante ou cinquante. Ce nombre n'est pas trop considérable, car chaque élève n'est pas exercée à tour de rôle; toutes travaillent simultanément, leurs exercices étant toujours des mouvemens d'ensemble. Il n'existe, au reste, rien de spécial dans l'outillage de leurs gymnases : ce sont absolument les mêmes appareils que chez les hommes, et c'est identiquement la même leçon.

Les jeunes filles portent, à la leçon de gymnastique, un costume spécial, le même pour toutes les sociétés et les pensionnats de Stockholm. Il consiste en une robe de flanelle, à corsage bouffant, à jupe ample, mais très courte, de couleur noire ou bleue, avec culotte et grands bas de même couleur. L'ensemble de la tenue n'a rien d'excentrique; on a réussi, en lui conservant une décence parfaite, à ne pas lui ôter son caractère féminin. La jeune fille n'a pas l'air de s'être déguisée en garçon et peut, sans se sentir mal à l'aise, faire sa gymnastique devant un public masculin. La gymnastique est, pour la jeune fille, une habitude si régulière, qu'elle ne se sent nullement gênée pendant la leçon par les regards d'un étranger. Elle ne craint pas même de se montrer en public. On prépare en ce moment, à Stockholm, une grande fête gymnastique internationale à laquelle la France sera conviée. Une des plus grandes attractions du programme sera, sans nul doute, le travail d'une société de femmes qui doit prendre part au concours, sous le commandement du capitaine Silow. A plusieurs reprises, pendant notre séjour à Stockholm, nous avons eu l'occasion d'assister aux répétitions de ce peloton d'élite, qui se compose d'une cinquantaine de jeunes filles de dix-sept à vingt-cinq ans. La plupart de ces jeunes filles sont ouvrières de magasin, ou employées de commerce, et c'est le soir, après le travail de la journée, qu'elles

se réunissent à la lumière du gaz, dans la grande salle de l'Institut central.

Bien d'autres sociétés de gymnastique de femmes existent à Stockholm; quelques-unes ont des locaux spéciaux et des maîtresses à elles, mais la plupart utilisent les salles que l'Institut met gratuitement à leur disposition, et acceptent la direction des professeurs qu'il leur offre. Chaque soir, deux ou trois groupes différens de jeunes ouvrières viennent se livrer à ces exercices, si bien conçus pour contre-balancer les effets de l'immobilité forcée qu'elles ont gardée pendant le jour, et si efficaces pour corriger les attitudes vicieuses que donnent au corps les divers travaux à l'aiguille.

La pratique continuelle des exercices du corps a une influence manifeste, aussi bien au moral qu'au physique, sur les jeunes filles de Stockholm. Toutes présentent dans leurs allures quelque chose d'ouvert et de décidé qui trahit l'habitude de l'action. Elles ont, en général, beaucoup d'assurance dans la démarche, beaucoup d'aisance dans tous les mouvemens; la plupart sont grandes et élancées, presque toutes sont droites et « portent beau. » Toutefois il ne faudrait pas croire que leur gymnastique en fait des « viragos. » Les exercices auxquels elles se livrent n'ont rien de commun, — nous l'avons dit et répété, — avec notre gymnastique brutale, rien qui puisse épaissir les membres, et donner au corps des formes masculines. Elles ne sont, il est vrai, ni mièvres, ni délicates, mais en gagnant de la force et de la santé, elles ne perdent pas leur grâce, et demeurent femmes et très femmes.

Les habitudes d'activité physique, de décision et de hardiesse que développe, chez la femme, la pratique régulière de l'exercice, influent incontestablement sur son moral et retentissent sur son rôle social. Les jeunes filles de Stockholm ont plus d'initiative que les nôtres, elles sont plus accoutumées à se passer de leur mère et à se tirer d'affaire sans l'aide de personne. On les a habituées à l'action, et, arrivées à l'âge de femme, elles sont très aptes à mettre leur activité au service de la famille ou du ménage, pour contribuer à sa prospérité. Beaucoup d'emplois réservés aux hommes, dans notre pays, sont occupés, à Stockholm, par des femmes. Les jeunes gens qui cherchent une position dans les magasins, les bureaux, les administrations, se plaignent de se trouver trop souvent écartés par la concurrence féminine.

Les femmes de la société font beaucoup moins de gymnastique que celles de la classe intermédiaire, et il est rare qu'elles continuent après leur sortie de pension les exercices qu'elles ont pratiqués dans leur première jeunesse. Toutefois, ces exercices ayant

eu lieu dans la période où le corps se forme, leur constitution en a ressenti les bénéfices principaux. Et il arrive souvent que, plus tard, le moindre trouble de la santé est le prétexte d'un retour à la gymnastique. Mais celle-ci est appliquée alors dans un autre esprit et prend une autre forme, dont il nous restera à parler; elle devient la *gymnastique médicale*.

Le plus grand reproche qu'on puisse faire au système suédois, c'est qu'il ne comporte aucun exercice de plein air. Tout le travail se fait dans de grands gymnases clos et couverts, et l'institut de Stockholm n'a pas, comme notre école de Joinville, un *stade* à l'air libre, où l'on puisse s'exercer les jours de beau temps. C'est là une lacune qui suffirait, au point de vue de l'hygiène, à faire condamner le système, si le sport d'hiver, si populaire à Stockholm, ne venait très heureusement la combler.

Nous ne pouvons nous figurer, en France, quelle animation apporte le froid dans la vie des peuples scandinaves. Le « triste hiver » est pour eux l'occasion des amusemens les plus variés. L'atmosphère est généralement très pure, à Stockholm, et un air bien sec, à la température de 15 à 20 degrés, produit sur le système nerveux la même excitation qu'un verre de champagne. Le besoin de mouvement devient alors très impérieux, et la neige et la glace fournissent bien des prétextes pour le satisfaire. Le patinage est, naturellement, fort en honneur à Stockholm, et les lacs, les canaux et les rivières qui occupent une si vaste étendue du territoire suédois permettent d'en faire un moyen de locomotion des plus rapides, en même temps qu'un sport des plus attrayans. On voit des jeunes gens qui partent en touriste, le sac au dos, pour faire avec leurs patins des voyages de 300 à 400 kilomètres. Dans toutes les classes de la société, les femmes patinent, avec le même entrain que les hommes, et je tiens d'une dame de Stockholm ce détail, qu'on ne pourrait garder une femme de chambre, si on ne lui permettait de se réserver, chaque semaine, un certain nombre d'heures pour aller sur la glace. Les enfans des deux sexes prennent le patin dès l'âge de cinq ans, et tout Suédois serait honteux de ne pas connaître cet exercice tout à fait national, auquel les troupes s'exercent avec armes et bagages le long des îles de la Baltique.

Mais le sport d'hiver prend beaucoup d'autres formes. C'est d'abord la *skida*, immense patin de bois, large de dix centimètres seulement, et long de $1^{m},50$, recourbé « à la poulaine » par chacun de ses bouts. Cet engin est destiné à glisser, non sur la glace, mais sur la neige. Le sportsman engage l'avant-pied dans une simple bride en cuir ou en corde placée au milieu de la *skida*,

puis il se lance sur les pentes neigeuses où il progresse avec la vitesse d'un cheval au grand trot. L'esprit hardi et aventureux des Suédois trouve l'occasion de se donner carrière, à l'aide de cet engin de sport, qui permet d'entreprendre les plus longs voyages, par des temps où tout autre moyen de locomotion est impossible. Viennent ensuite deux exercices qui se pratiquent en ville sur les places et dans les rues mêmes de Stockholm, ce sont le *sparkstötting* et le *kälke*.

Le *sparkstötting* est au traîneau ce que le vélocipède est à la voiture. Cet engin se compose d'un léger cadre de bois bardé de fer, posé à plat sur la neige durcie, et qui porte deux montans verticaux destinés à servir de prise aux mains du sportsman. Celui-ci, saisissant ces montans, met le pied gauche sur l'une des traverses horizontales, pendant que son pied droit, dont la chaussure est munie de crampons pour ne pas glisser, prend de temps en temps son appui sur le sol pour donner l'impulsion et accélérer l'allure.

Le *kälke* est une sorte de petit traîneau en miniature, ayant la forme d'un grand tabouret dont les jambes sont remplacées par des patins, et dont l'une des extrémités, celle qui représente l'avant, se relève « à la poulaine, » comme dans tous les engins destinés à glisser sur la neige ou la glace. Dès la première enfance, les deux sexes se livrent avec une ardeur égale et avec la même liberté à cet exercice, qui fait leur joie et que ne dédaignent pas les grands jeunes gens et même les hommes. A sept ans, garçons et filles savent à peu près tous patiner; mais avant qu'ils puissent chausser des patins, vers l'âge de trois ou quatre ans, on leur permet déjà de glisser avec le kälke. Pendant l'hiver, on rencontre à chaque pas, dans les rues de Stockholm, des troupes d'enfans de cinq à six ans, en quête d'un emplacement favorable pour leur glissade. Des bambins de trois ans suivent le groupe, tirant d'une main leur traîneau par une corde, cramponnés de l'autre main à la veste de quelque frère plus grand. Et, quand on arrive en présence d'une rue bien en pente, tout ce petit monde s'arrête et s'organise. Chacun se couche sur son traîneau, le corps accoudé sur le côté droit; les jambes, qui dépassent en arrière le véhicule, prennent appui sur la neige durcie pour donner l'impulsion du départ, et le traîneau file comme une flèche. Dans cette descente rapide, l'enfant fait face en avant, et l'inclinaison de la pente, relevant l'arrière du traîneau, en abaisse naturellement la pointe. Il en résulte une position penchée qui donne d'abord au spectateur la crainte de voir le petit sportsman faire une chute la tête la première. C'est cependant l'attitude réglementaire; les jambes peuvent, dans cette position, tantôt rester relevées, pour ne pas diminuer la vitesse, tantôt toucher le sol en agissant comme un frein pour arrêter le traîneau, ou

comme un gouvernail pour le diriger. Au reste, il n'existe aucun danger pour l'enfant dans les bousculades et les rencontres, car toutes les glissades se faisant dans le même sens, le choc des traîneaux entre eux est rendu insignifiant par leur déplacement facile. On n'aurait à redouter que les obstacles fixes, tels que les arbres et les murs des maisons. Mais l'enfant, très vite rompu à la manœuvre, évite aisément les obstacles, pourvu qu'il conserve tout son sang-froid. Et c'est justement la qualité qu'il gagne bien vite à ce jeu.

Une société s'est formée à Stockholm pour faciliter aux écoliers toutes les formes des jeux d'hiver. On improvise dans les cours, à l'aide de mottes de gazon et de terre glaise, de grands réservoirs d'eau, profonds de quelques centimètres, que le froid de la nuit transforme en belles nappes de glace; et les enfans peuvent patiner sans crainte d'accident. Sur la plus belle promenade de la ville, au-dessus du bâtiment de la bibliothèque, une butte a été transformée en glissoire pour les petits traîneaux des enfans et, chaque jour, plus de mille garçons ou filles viennent se laisser couler le long de la pente, sous l'œil d'un surveillant qui dirige les départs.

C'est ainsi que le sport d'hiver vient ajouter à la gymnastique suédoise un complément nécessaire. Ses effets doivent être mis en ligne de compte pour une large part, quand on étudie les résultats si remarquables de l'éducation physique sur la population de Stockholm.

III.

Quand on cherche à introduire en France, sinon la pratique, au moins la notion exacte de la *gymnastique médicale*, on se heurte à une première difficulté, celle de se faire comprendre. Dans notre pays, la gymnastique médicale n'existe pas, en dehors de certains cas très spéciaux et très peu nombreux. Nous avons bien l'idée qu'on peut, à l'aide de l'exercice musculaire, redresser certaines déviations de la taille, rétablir les fonctions d'une articulation ankylosée, rendre leur force et leur volume à des muscles atrophiés. Nous comprenons, en un mot, qu'on puisse traiter par le mouvement certaines maladies des organes moteurs eux-mêmes; ce sont les organes les plus solides et les plus grossiers de la machine humaine, et nous ne craignons pas trop pour eux ce « remède violent » qui s'appelle la gymnastique.

Mais notre confiance ne va pas au-delà, et les médecins français ne voient plus aucune indication de l'exercice dès qu'il s'agit des affections médicales proprement dites, des maladies des organes internes. Ils pensent que, dans ce domaine, l'exercice est un agent

préventif, grâce auquel certains troubles de la santé peuvent être évités, mais non un remède applicable aux maladies déclarées. Il est trop tard, disent tous nos praticiens, pour avoir recours à l'exercice quand la maladie s'est nettement caractérisée, et surtout quand une lésion s'est produite dans quelque organe.

Cette manière étroite de comprendre l'application de l'exercice vient de la conception que nous avons de ses effets et se lie intimement à la tendance de notre système d'éducation physique, dont nous avons fait ressortir le caractère essentiellement athlétique. Notre gymnastique est trop brutale pour se prêter aux délicatesses d'application que réclameraient des organes malades. Elle s'attache à augmenter la force des muscles et la résistance du corps. Et, dans cet esprit, les exercices qu'elle applique ont pour caractère d'être plus difficiles et plus fatigans que les mouvemens de la vie ordinaire. Comment, dès lors, songer à les appliquer aux malades, dont les organes se fatiguent et subissent des perturbations graves, sous l'influence des actes les plus usuels de la vie?

Pour comprendre combien est rationnelle, *a priori*, la prévention des médecins contre la gymnastique médicale, il est nécessaire d'exposer en quelques mots les effets produits sur l'organisme humain à l'aide de la gymnastique, ou, pour parler d'une façon plus exacte, à l'aide de l'exercice physique, dont la gymnastique n'est qu'une forme systématique.

Tout exercice corporel fait sentir à l'organisme deux sortes d'effets physiologiques : les uns locaux, les autres généraux. Les effets locaux se manifestent sur la région même du corps qui est le siège du mouvement, sur les bras, par exemple, dans l'exercice des haltères, sur les jambes dans l'exercice de la marche. Les effets généraux retentissent bien au-delà du point où s'est localisé l'effort et atteignent l'organisme tout entier. C'est ainsi que la course, exercice de jambes, produit des effets très violens sur le cœur et sur le poumon et amène, du même coup, la transpiration et l'échauffement de tout le corps. Les effets dits « généraux » de l'exercice sont très justement qualifiés ainsi, car ils atteignent tous les organes sans exception, activent toutes les fonctions et se font sentir même aux actes les plus intimes de la nutrition. Ils sont le résultat d'une sorte de mise en branle de la machine humaine, dont toutes les pièces vibrent, pour ainsi dire, à l'unisson, quand l'une d'elles reçoit, par le fait du travail des muscles, un choc intense ou prolongé.

En cherchant à produire les effets généraux de l'exercice, on est donc sûr d'en faire bénéficier tous les organes, sans avoir besoin de viser plus spécialement l'un d'eux. C'est grâce à ses effets généraux que la marche, exercice de jambes, peut faire sentir à l'es-

tomac son influence salutaire et amener la guérison de certains troubles digestifs. Mais on devine aisément, à côté des avantages de cette association de tous les organes à l'exercice, les inconvéniens qu'elle peut présenter. Il est impossible, en effet, qu'un organe s'isole des autres et soit soustrait aux effets de l'exercice, si celui-ci présente une certaine intensité ou une certaine durée. Et le retentissement du travail musculaire sur toutes les fonctions deviendrait bien vite un danger pour des organes affaiblis ou malades, s'il atteignait un certain degré de violence. Mais remarquons que ce qu'on appelle « violence » représente un degré très variable, suivant les cas et les individus. Les effets du pas gymnastique ne sont pas trop violens pour le cœur d'un écolier; ils seraient excessifs pour le cœur d'un vieillard, et, s'il s'agissait d'un cœur malade, l'excitation de l'organe pourrait être assez violente pour provoquer de redoutables accidens.

L'on voit donc, pour nous en tenir à l'exemple cité, qu'une affection nécessitant le repos absolu du cœur entraînerait la contre-indication formelle de tout exercice capable de produire des effets généraux appréciables. Il faudrait s'en tenir à des exercices d'une modération telle qu'ils ne puissent déterminer dans l'organisme aucun ébranlement. Et c'est là justement, parfois, un problème difficile. Quel exercice, en effet, semble plus modéré que la marche à pas lents sur une surface plane? Nombre de malades, pourtant, ne peuvent faire quelques pas sans que le cœur batte avec violence et que le poumon entre en jeu avec ce rythme précipité qui amène l'essoufflement. Aussi arrive-t-il le plus souvent que le médecin, renonçant à la solution du problème, proscrit absolument toute espèce d'exercice, faute d'en pouvoir trouver un qui soit assez modéré.

Mais la gymnastique médicale suédoise permet justement de donner aux malades les bénéfices de l'exercice sans les exposer aux perturbations générales qu'il produit sur l'organisme. Elle connaît des moyens, que la nôtre ignore, pour administrer l'exercice à très petites doses, aussi permet-elle de l'appliquer même à des malades incapables de marcher, parce qu'elle a dans son catalogue nombre d'exercices moins violens que la marche. Il existe un tel écart entre les procédés d'exercices des Suédois et les nôtres, que le mot de gymnastique, appliqué indifféremment à des choses si dissemblables, est la cause des plus graves malentendus. Nos médecins seraient certainement moins hostiles au traitement gymnastique des maladies internes s'ils ne jugeaient pas ce traitement sur la foi d'une étiquette mal choisie.

Le médecin français qui va étudier à Stockholm la gymnastique

médicale se trouve en présence de choses tellement neuves pour lui qu'il a peine, au premier abord, à se reconnaître au milieu des mouvemens si variés qu'il voit exécuter dans les « Instituts » publics ou privés. Mais, peu à peu, la lumière se fait dans son esprit; il finit par classer tous ces ingénieux procédés et à voir qu'ils visent, en résumé, à deux résultats : *doser* l'exercice et le *localiser*. Doser l'exercice, c'est en mesurer l'intensité avec assez de précision et de tact pour ne pas dépasser l'effet utile; le localiser, c'est limiter son effet à une région déterminée, de façon à éviter son retentissement sur des organes qu'il importe de ménager.

Pour doser l'exercice, on emploie un procédé qui s'écarte absolument de tous ceux de nos gymnases français, et qu'on pourrait appeler l'exercice « à deux. » Qu'on se représente deux gymnastes dont l'un cherche à étendre le bras pendant que l'autre, lui tenant la main, lutte contre ce mouvement et lui oppose une résistance plus ou moins grande, sans toutefois paralyser complètement son effort. Le mouvement exécuté le premier exigera un déploiement de force d'autant plus grand que la résistance du second sera plus considérable. Le second gymnaste, s'il sait bien calculer sa résistance, pourra donc augmenter ou diminuer, à volonté, la dépense de force du premier. Tel est le principe. On peut en varier à l'infini les applications. Ce que fait le gymnaste *opposant* pour le bras, il le fera pour les jambes, pour les épaules, les hanches, la tête, etc. On comprend que chaque groupe de muscles pourra, suivant les besoins du traitement, être mis en jeu avec le degré de force voulue. Le rôle de l'aide, dans la pratique de la gymnastique médicale, est d'une grande importance. C'est à son tact, à sa connaissance parfaite des mouvemens et de leur effet, qu'est subordonné le succès de la cure. Les auteurs suédois donnent à cet aide le nom de « gymnaste, » désignation qui déroute un peu le lecteur français, car, chez nous, la qualification de « gymnaste » s'applique à ceux qui exécutent les mouvemens gymnastiques, plutôt qu'à ceux qui surveillent et dirigent ces mouvemens.

Pour graduer l'effort musculaire demandé au patient, le gymnaste a plus d'une ressource à sa disposition. La plus élémentaire consiste à lui opposer un effort d'intensité croissante. Mais cette méthode pourrait être mise en défaut quand il s'agit des masses musculaires très puissantes auxquelles ne pourrait faire équilibre la force d'un bras, et même des deux bras du gymnaste opposant. Admettons, par exemple, qu'il s'agisse d'exercer les muscles qui redressent la colonne vertébrale et supposons que le patient soit assis, le tronc fléchi en avant, et fasse effort pour se redresser

pendant que le gymnaste opposant lutte contre cet effort. Si l'opposition se fait simplement, en appliquant la main dans le dos et en luttant, par une poussée en avant, contre l'effort qui reporte le tronc en arrière, la résistance de l'opposant sera nécessairement très faible; car la force des bras d'un homme très vigoureux est inférieure à la force des reins d'un homme de vigueur moyenne. Dans ce mode d'exécution, tout l'avantage sera du côté de l'homme qui exécute le mouvement; il vaincra aisément la résistance de l'opposant, sans avoir besoin de faire appel à toute la force des muscles mis en jeu : le mouvement sera « faible. » Veut-on solliciter dans les mêmes muscles un effort considérable? Les gymnastes changent alors d'attitude. L'un d'eux, celui que nous appelons, pour la clarté de l'exposition, le gymnaste *agissant*, se tient debout derrière une barre de bois placée à la hauteur des hanches, pendant que le gymnaste *opposant* s'assied de l'autre côté de la barre, sur laquelle il arc-boute le pied. Si, gardant leur attitude respective, les deux gymnastes se saisissent par la main, et que le gymnaste « agissant, » après s'être laissé attirer en avant jusqu'à flexion du tronc à angle droit, cherche ensuite à se redresser en portant le corps en arrière, on comprend combien les conditions dans lesquelles la résistance lui sera faite diffèrent de celles de tout à l'heure. Le gymnaste résistant, solidement arc-bouté sur la barre où il appuie le pied, agit dans des conditions plus favorables que son antagoniste et peut lutter avantageusement contre lui, fût-il notablement moins vigoureux; il peut lui imposer un effort, allant, s'il le juge utile, jusqu'au bout des forces du groupe musculaire mis en action : le mouvement sera « très fort. » En veut-on un plus fort encore, un dans lequel le groupe musculaire que nous supposons mis en jeu devra faire un effort considérable pour vaincre une opposition des plus faibles? Le patient se couche à plat ventre sur une banquette horizontale, dans une position telle que le bord de cette banquette ne dépasse pas la crête de ses hanches. Un aide fixe les jambes de façon à empêcher la chute en avant; et le tronc, s'abandonnant à la pesanteur, se fléchit vers le sol. Si, à ce moment, les muscles dorsaux sont vigoureusement mis en action, le corps se redressera et pourra se replacer dans la position horizontale; mais on comprend au prix de quel effort, puisqu'il faudra lutter, dans une attitude très défavorable, contre la pesanteur qui le sollicite à retomber dans la flexion vers le sol. Il suffira, dans cette attitude, de la plus petite résistance exercée soit sur la tête, soit sur les reins, pour obliger le patient qui se relève à un effort véritablement athlétique.

Une foule de procédés aussi simples qu'ingénieux, et conçus

dans le même esprit, ont été imaginés par les gymnastes suédois. Ils ont pour chaque exercice plusieurs modes d'exécution, plusieurs « variantes » dans lesquelles l'effort musculaire croît ou décroît progressivement d'intensité. L'ensemble de leurs mouvemens représente ainsi comme une gamme très étendue, dans laquelle il est toujours possible de trouver la note qui s'harmonise exactement avec la résistance du malade.

Dans certains cas, la gymnastique suédoise pousse l'atténuation de l'exercice jusqu'à supprimer complètement l'effort; le sujet n'exécute plus l'exercice, mais il le subit. Le gymnaste est alors chargé, non plus de résister à des mouvemens voulus, mais seulement d'imprimer au corps ou aux membres des déplacemens dans divers sens, pour lesquels le patient ne fournit ni aide ni résistance. Ce sont les mouvemens *passifs*. Les mouvemens *passifs* agissent sur les articulations, dont ils entretiennent la mobilité; sur les muscles, dont ils augmentent la souplesse et activent la nutrition; ils ont une action remarquable sur la circulation du sang, qu'ils facilitent à l'égal des mouvemens actifs, et sont, pour cette raison, très usités dans le traitement gymnastique des maladies du cœur. Ils ont enfin une action remarquable sur le système nerveux et sont fréquemment utilisés dans le traitement des névroses.

Les mouvemens passifs ne sont pas encore le dernier degré d'atténuation de la « cure mécanique. » Les gymnastes suédois ont, dans leur catalogue, des procédés plus doux encore. Sans déplacer le corps ou les membres, ils font subir aux tissus vivans des attouchemens, des manipulations plus ou moins énergiques qui produisent tantôt sur la peau, tantôt sur les muscles, tantôt sur les organes profonds, des effets divers tels que frictions, malaxations, percussions, c'est le *massage*.

Le *massage* n'est pas séparé, dans l'enseignement de Stockholm, de la gymnastique médicale, dont il est considéré comme une forme atténuée. Dans toute ordonnance des médecins gymnastes, on le voit indiqué à côté des divers mouvemens qui composent la cure. Les diverses variétés de massage sont du reste enseignées à tous les jeunes gens et jeunes filles qui se destinent à la profession de gymnaste, et nous avons dit que les élèves-instructeurs de l'armée suédoise doivent apprendre à masser. Nous n'avons pas à entrer ici dans de longs détails sur cette forme du traitement suédois, elle est beaucoup plus connue chez nous que les autres parties du système, et nous confondons même à tort, sous cette rubrique de « massage, » les trois élémens de la cure mécanique : massage proprement dit, mouvemens passifs et mouvemens actifs.

Nous venons de voir avec quelle sûreté de méthode les Suédois savent doser l'exercice : nous dirons en deux mots comment ils s'y prennent pour le localiser dans la région voulue. La localisation de l'exercice s'obtient au moyen d'attitudes diverses, et de différens modes de fixation du corps pour lesquels des appareils spéciaux sont nécessaires. On sait qu'aucun mouvement naturel ne s'exécute dans une partie du corps même limitée, sans qu'un ou plusieurs groupes de muscles éloignés s'associent indirectement aux muscles directement mis en jeu. L'acte de soulever un poids avec la main ne met pas seulement en action les muscles du bras, mais ceux de l'épaule, des reins et même des cuisses et des jambes. Cette association des divers groupes musculaires peut passer inaperçue quand l'effort est faible, elle devient très apparente quand l'acte exécuté demande une grande dépense de force. Les mouvemens *associés* ne peuvent dans les actes ordinaires être évités que par une attention minutieuse, ou même quelquefois par une longue accoutumance ; mais il existe, dans la gymnastique suédoise, des procédés pour supprimer les mouvemens associés, ou, comme disent les physiologistes, les *synergies*. Le plus élémentaire de ces procédés consiste à donner au corps une attitude telle, que le membre dont on veut supprimer le travail soit mis dans l'impossibilité d'agir. Le rôle des appareils de gymnastique médicale est justement de permettre au gymnaste de varier les attitudes du patient et d'immobiliser les parties du corps où il craindrait d'éveiller des synergies.

Une barre plate et large, en bois capitonné, où le patient debout vient appuyer les hanches, des banquettes où il est tantôt étendu, tantôt placé à califourchon; des fauteuils à dossier mobile qui permettent de faire varier à volonté l'inclinaison du tronc ; quelques barres de trapèze, pour se suspendre par les bras, et enfin l'*espalier* déjà décrit à propos de la gymnastique pédagogique, tel est l'outillage de la gymnastique médicale *manuelle*. Il ne faut pas confondre ces appareils très simples avec les machines beaucoup plus compliquées de la gymnastique *mécanique* dont il nous reste à parler.

Si on a bien compris le rôle que joue, dans la gymnastique médicale, l'aide, ou, comme disent les Suédois, « le gymnaste, » il sera facile de concevoir que cet aide puisse être remplacé par un moteur mécanique. C'est, en effet, ce qui a lieu dans un système de gymnastique inventé par un médecin suédois.

Le docteur Zander a imaginé deux ordres de machines : les unes sont destinées à exercer *activement* les muscles, les autres, à imprimer des mouvemens variés au corps qui les subit *passivement*. Ces machines sont généralement assez compliquées, mais le prin-

cipe en est simple. Les machines avec lesquelles on fait de la gymnastique active consistent essentiellement dans un contrepoids pouvant se déplacer sur la longueur d'un levier, et auquel on imprime un mouvement de soulèvement à l'aide d'une poignée, d'une pédale, d'un dossier, etc., suivant la partie du corps qui doit être soumise à l'exercice. On peut « doser » l'effort imposé au malade, en déplaçant le contrepoids le long d'une règle graduée et en augmentant ou diminuant à volonté le bras de levier que forme cette règle. Quant à la « localisation » du travail dans tel ou tel groupe de muscles, elle s'obtient aisément en donnant au corps l'attitude voulue, et en appliquant la force du contrepoids à telle ou telle partie du corps ou des membres qu'il s'agit d'exercer. Pour mettre en jeu ces machines, il faut être tantôt debout, tantôt assis, tantôt couché; tout est calculé de façon que l'effort auquel le contrepoids fait résistance soit bien limité au groupe de muscles voulu.

Les machines destinées à produire des mouvemens passifs ne sont pas actionnées par le malade lui-même; ce sont elles, au contraire, qui, mues par la vapeur, communiquent au corps ou aux membres du malade diverses formes de mouvemens. Étant données les ressources infinies de la mécanique, on comprend qu'un inventeur ingénieux, doublé d'un anatomiste instruit, ait trouvé moyen de faire jouer dans tous les sens toutes les articulations du corps, à l'aide de ces machines. Et, en effet, les machines du docteur Zander produisent tous les mouvemens qu'un aide intelligent saurait imprimer aux diverses parties du corps des malades, et même quelques mouvemens spéciaux que l'aide ne pourrait provoquer.

La gymnastique *mécanique* ne constitue pas, au point de vue médical et hygiénique, un système à part. C'est seulement un autre mode d'application des mêmes mouvemens. Nous avons vu comment on obtient avec les machines des mouvemens actifs et passifs. On obtient de même, avec elles, les effets du massage. A l'aide de marteaux capitonnés, semblables, sauf le volume, à ceux que mettent en mouvement les touches d'un piano, on obtient les effets de la forme de massage appelée *tapotement*. Une autre forme, le *pétrissage* des muscles, est obtenue à l'aide du frôlement de deux épaisses courroies de cuir, rapprochées l'une de l'autre, et entre lesquelles on passe le bras ou la jambe. On produit le massage par *effleurage*, à l'aide d'un large tampon qui se déplace lentement dans le sens de la surface du corps, comme ferait la main posée à plat. — La gymnastique mécanique permet donc d'obtenir tous les effets de la gymnastique « à deux. »

Les machines du docteur Zander ont, à Stockholm, un très grand

succès. Dans l'établissement qui appartient en propre à l'inventeur, un nombre considérable d'hommes et de femmes vient chaque jour se soumettre au traitement de la gymnastique mécanique. Je retrouve sur mes notes les chiffres relevés le jour de ma première visite : il était venu ce jour-là 123 hommes et 92 femmes. Mais il existe deux autres établissemens munis des machines du même système, dirigés par un autre médecin, le docteur Levertin, et où afflue aussi une nombreuse clientèle. Si l'on se rappelle que la ville de Stockholm ne compte guère plus de 200,000 habitans, on comprendra la signification des chiffres que nous avons cités : ils montrent de quel crédit jouit en Suède la gymnastique mécanique. Et ce n'est pas là une de ces pratiques extra-médicales qui excitent quelquefois dans le public un engouement passager, pour être délaissées quand la science en a démontré le peu de fondement. La science marche de pair avec l'opinion publique pour faire prospérer ce système. Il n'est pas une sommité médicale à Stockholm qui n'envoie des malades aux instituts de gymnastique mécanique.

Dans toutes les grandes villes de la Suède, il s'est fondé des établissemens de gymnastique mécanique, et l'on peut dire que l'Europe entière a adopté le système avec faveur. J'ai sous les yeux une carte où sont pointées toutes les villes pourvues des appareils mécaniques du docteur Zander. Il en existe à Copenhague, à Christiania, ainsi qu'à Pétersbourg, à Moscou, à Riga ; il en existe à Londres, à Barcelone, à Milan ; l'Autriche en possède trois, et dans l'empire d'Allemagne, *quinze* villes en sont pourvues. Il n'y a que trois états de l'Europe où cette gymnastique n'ait pas encore pénétré; ce sont : la Grèce, le Portugal, et... la France. — Qui donc reprochait aux Français leur engouement pour les nouveautés et pour les inventions étrangères ?

IV.

Nous avons tenté d'exposer les moyens d'action dont dispose la gymnastique médicale suédoise. Il nous resterait à étudier comment ces moyens s'adaptent aux diverses affections justiciables du traitement gymnastique. Mais on comprend que ces études trop spéciales ne pourraient trouver ici leur place. Il nous suffira de dire que cette gymnastique peut s'appliquer, sans danger et avec grand bénéfice, à presque toutes les maladies qui ne sont plus dans la période aiguë de leur évolution. De même que nous avons dans notre médecine « chimique » des médicamens pour tous les maux,

il y a dans le catalogue de la médecine « mécanique » des mouvemens pour toutes les affections médicales ou chirurgicales. Les Suédois ont une gymnastique *corrective* et *orthopédique* pour les déviations de la taille et des membres; ils ont une gymnastique *abdominale* pour les maladies des organes digestifs; une gymnastique *respiratoire* pour combattre diverses affections du poumon, de la plèvre et des bronches. Ils ont des mouvemens de *circulation* pour régulariser le cours du sang dans les maladies du cœur. Ils luttent encore à l'aide de la gymnastique contre les maladies du *système nerveux;* ils connaissent des mouvemens spéciaux, soit pour calmer l'irritation de la fibre nerveuse, soit pour en réveiller l'atonie, mieux que nous ne savons le faire en pareil cas, à l'aide de l'électricité. Ils ont enfin une gymnastique *gynécologique*, appropriée au traitement des maladies spéciales de la femme et obtiennent de la « cure manuelle » des succès étonnans dans nombre de ces maladies habituellement traitées chez nous par l'immobilité de la chaise-longue, ou même par une opération sanglante, et que nous considérons, au total, comme au-dessus des ressources de l'art médical. — Dans tous les cas où intervient la gymnastique suédoise, le traitement est toujours composé de trois modes de médication que nous avons décrits : mouvemens actifs, mouvemens passifs et massage.

La gymnastique dite « médicale » n'est pas réservée exclusivement aux infirmes, aux éclopés et aux malades. C'est un système conçu dans le même esprit que la gymnastique ordinaire, dont elle représente une forme adoucie. L'atténuation progressive de l'effort met cette forme de l'exercice à la portée des tempéramens les plus délicats et des muscles les plus faibles. Aussi, les Suédois, dès qu'il se présente dans leur santé le plus petit dérangement, pensent-ils aussitôt à la gymnastique. Ils vont demander au gymnaste des « mouvemens » pour se rétablir, comme nous demanderions au pharmacien quelque sirop ou quelque pilule.

En France, les médecins ont bien, depuis quelque temps, l'habitude d'indiquer, dans la plupart de leurs prescriptions, que le consultant devra « prendre de l'exercice; » mais ce n'est en général qu'un hommage tout platonique rendu à l'efficacité de ce moyen thérapeutique. Où aller, en effet, pour prendre de l'exercice? — Au gymnase? à la salle d'armes? Mais on a défendu les efforts violens. Et l'on ne sait plus que faire si on n'a pas les moyens de monter à cheval, ni le temps de consacrer trois ou quatre heures chaque jour à des promenades à pied. On renonce au remède devant la difficulté de l'appliquer. En Suède, le problème est plus facile à résoudre. Il existe à Stockholm une foule d'établissemens où s'exé-

cutent les ordonnances médicales dans lesquelles la gymnastique est prescrite. De même qu'il y a des officines de médicamens qui s'appellent les pharmacies, il y a aussi des « officines de mouvemens » qui s'appellent des *Instituts gymnastiques*. Et moyennant une rétribution très modeste, chacun est admis dans ces instituts pendant une ou deux heures chaque jour, pour y exécuter la prescription du médecin. Ces instituts sont de deux sortes : les uns emploient des aides ou « gymnastes, » les autres remplacent les aides par des machines.

Il ne sera pas sans intérêt d'introduire successivement le lecteur dans un institut de gymnastique manuelle et dans un institut de gymnastique mécanique, car ces deux sortes d'établissemens présentent une physionomie vraiment originale, et nous n'avons rien qui leur ressemble dans notre pays.

L'institut médical du docteur Wide jouit à Stockholm d'une réputation très grande et très méritée. Nous pouvons le décrire comme le type de ceux où le traitement est appliqué par des gymnastes. Le docteur Wide reçoit chaque jour deux séries de malades : les dames dans la matinée et les hommes dans l'après-midi. Chaque série se compose de cinquante personnes environ, soit une centaine par jour; pour appliquer le traitement, il ne faut pas moins d'une vingtaine d'aides des deux sexes.

Tout un étage de la maison est consacré à cette clinique gymnastique, dont l'aspect, au moment du traitement, offre au visiteur français un spectacle absolument nouveau. — Le malade, muni de sa feuille d'ordonnance, se met entre les mains du gymnaste qui doit lui faire exécuter successivement les mouvemens, — au nombre de dix ou douze, — prescrits par le médecin. Chaque mouvement exige environ cinq à six minutes, au bout desquelles l'exercice est interrompu pendant un temps à peu près égal pour être repris et continué par temps successifs. Dans les intervalles de repos, le gymnaste va donner ses soins à un autre patient, ou prêter son concours à un collègue, dans le cas très fréquent où l'exécution d'un mouvement nécessite deux et même trois aides. Les personnes qui fréquentent l'institut médical subissent leur traitement en commun, côte à côte. Sachant que le massage joue un très grand rôle dans la médication, l'on pourrait croire cette promiscuité plus choquante qu'elle ne l'est en réalité. Le massage à Stockholm ne se fait pas d'ordinaire à nu comme en France. On masse par-dessus les vêtemens quand il s'agit des bras, des jambes et du dos. On masse même l'abdomen sans découvrir le patient, pourvu qu'il soit débarrassé des vêtemens trop résistans, tels, par exemple, que le corset pour les femmes. Au reste, deux ou trois salons particuliers permettent de traiter à part certains cas spéciaux.

Non-seulement le traitement en commun ne choque personne, mais encore il présente un attrait réel, en faisant de la gymnastique un prétexte de réunion. Aucun peuple n'est plus sociable que le peuple suédois. Ces « Français du Nord » ont conservé une simplicité dans les habitudes, une familiarité affectueuse dans les rapports sociaux, qui se sont depuis longtemps perdues en France, sauf, peut-être, dans quelque coin de nos provinces méridionales. Et l'attrait d'une réunion journalière, où l'on se retrouve dans l'intimité, a contribué en quelque chose, sans aucun doute, à la vogue dont jouit la gymnastique à Stockholm. En tout cas, plus d'un cercle de nos grandes villes pourrait envier l'entrain de ces réunions de malades. Dans les intervalles de repos, des causeries familières s'établissent, alimentées par mille incidens du traitement et aussi par mille racontars de la ville. Entre nouveaux-venus, la glace est bien vite rompue, car à chaque instant se présente l'occasion d'une foule de services réciproques. C'est un renseignement technique qu'on demande à son voisin, c'est une assistance obligeante qu'on lui prête pour un mouvement quand l'aide fait défaut. Beaucoup d'enfans des deux sexes suivent le traitement et animent la réunion par leur gentillesse et leur espièglerie.

Le visiteur étranger est quelque peu surpris de voir tant d'entrain et de gaîté dans ces réunions où les assistans semblent, au premier abord, soumis à un traitement pénible autant que bizarre. Ces banquettes où on les étend, ces chevalets sur lesquels on leur ploie les reins, ces barreaux auxquels ils sont suspendus, pendant qu'on leur tiraille le corps et les membres, tous ces engins nouveaux pour le spectateur, éveillent dans son esprit l'idée de quelque torture du moyen âge. A son étonnement viendront peut-être s'ajouter quelques velléités de raillerie s'il observe des détails d'un autre ordre. S'il voit, par exemple, un homme s'asseoir à califourchon sur une banquette, puis un aide lui sauter à cheval sur les jambes pour les immobiliser, et, pendant ce temps, deux vigoureux gymnastes le saisir de chaque côté par les épaules, et se le renvoyer de l'un à l'autre par un mouvement de balancement semblable au rapide va-et-vient du métronome ; ou bien si le patient est soumis devant lui à ce mouvement que les Suédois appellent *skruvning* ou mouvement « de la vis, » qui consiste à imprimer au tronc un rapide mouvement de torsion autour de l'axe vertical de la colonne vertébrale, comme on ferait de la tige d'une vrille pour l'enfoncer dans du bois. S'il observe encore une foule d'autres pratiques singulières, dont il ne comprend pas la portée thérapeutique et ne saisit que l'excentricité, il aura peine, peut-être, à retenir sur ses lèvres cette exclamation : « Ces gens sont des fous ! »

Le médecin ne devra pas s'en tenir à la première impression, pour juger la gymnastique médicale, ni s'arrêter à certains détails d'application qui s'écartent de nos habitudes et peuvent nous paraître choquans. Il est inutile de dire que ces impressions du premier coup d'œil s'effacent dès qu'on a compris. La gymnastique médicale, en effet, n'a rien de douloureux, et ses mouvemens les plus excentriques ont leur efficacité dans certaines maladies. Mais il n'est pas superflu de faire observer que l'introduction dans notre pays de la gymnastique médicale suédoise soulèverait une question d'adaptation et de « mise au point, » question importante à résoudre, si l'on ne veut pas se heurter à cette pierre d'achoppement, si redoutable en France, qui s'appelle le ridicule.

Les instituts de gymnastique mécanique n'exigent pas, comme ceux que nous venons de décrire, un grand nombre d'aides compétens. Des enfans suffisent pour mettre en action les divers appareils qui sont désignés par un numéro d'ordre, et dont chacun ne produit qu'un mouvement spécial nettement déterminé. La salle dans laquelle se fait le traitement ressemble à une véritable « galerie des machines ; » et c'est un curieux spectacle de voir cette foule de gens couchés, assis, debout; tantôt tirant et poussant des poignées ou des pédales; tantôt saisis par des courroies, pressés par des tampons, soulevés par des mécanismes divers, qui leur impriment des mouvemens dans tous les sens, les massent, les forcent à respirer profondément, etc. Mais, au fond, il n'y a rien de changé que la mise en scène, et le but du traitement mécanique est le même que celui de la gymnastique manuelle : il tend à provoquer des mouvemens actifs et passifs, et à appliquer les diverses formes du massage.

La gymnastique mécanique est très en faveur à Stockholm; l'institut du docteur Zander, inventeur du système, est, comme celui du docteur Wide, un prétexte à réunions et à causeries. Au milieu des immenses galeries où se pressent les malades, on a réservé la place d'un salon de repos, avec des journaux, des revues et des rafraîchissemens. Cet établissement est fréquenté par la meilleure société de Stockholm. Au moment de mon voyage, le roi de Suède y venait chaque matin subir son traitement dans la salle commune, sans plus de cérémonie qu'un simple particulier.

Deux autres instituts mécaniques utilisent à Stockholm les machines du docteur Zander; ils sont dirigés par le docteur Levertin. L'un de ces instituts est en même temps un splendide établissement de bains, plus complet qu'aucun des nôtres à Paris; ainsi que le sont du reste, pour le dire en passant, les nombreux établissemens balnéaires de Stockholm, auprès desquels les nôtres semblent véritablement misérables. La *balnéothérapie* forme, en

effet, chez les Suédois, comme le complément de la gymnastique. C'est encore une science beaucoup plus étudiée là-bas que chez nous, et pour laquelle certains médecins se spécialisent. Le docteur Cureman, un des praticiens les plus éminens de Stockholm, est chargé de l'enseignement de cette branche si utile de l'hygiène.

Beaucoup d'autres établissemens spéciaux offriraient encore de l'intérêt pour compléter l'étude de la gymnastique à Stockholm; ce sont les instituts privés dirigés par de simples gymnastes pourvus de leur diplôme supérieur, et inspectés par des médecins. Enfin, pour ne rien omettre, il faudrait parler aussi de la gymnastique qui se fait dans les familles, soit sous la direction d'un maître qui se rend à domicile, soit spontanément et sans autre direction que le souvenir des leçons déjà reçues. La forme si simple de la gymnastique suédoise et son outillage peu encombrant en font le type de la *gymnastique de chambre*. Il faut ajouter que la facilité des mouvemens et le peu d'efforts qu'ils exigent la rendent possible à tout âge. Aussi, parmi les personnes d'âge mûr qui ne fréquentent plus les gymnases, en est-il un grand nombre qui chaque matin « prennent leur gymnastique, » soit en exécutant un certain nombre de mouvemens libres, soit en ayant recours à un ou deux appareils qui trouvent aisément leur place dans un cabinet de toilette, un espalier contre le mur, une barre horizontale dans l'embrasure d'une porte.

La gymnastique, pour le peuple suédois, est donc une institution vraiment nationale et fait sentir son influence bienfaisante sur les habitudes intimes de tous les individus, et sur le genre de vie de toutes les classes de la société. Mais c'est à la modération de ses mouvemens, et à leur adaptation parfaite aux lois de l'hygiène, que la gymnastique doit sa popularité à Stockholm; c'est sa tendance hygiénique qui la rend utile pour tous, et applicable à tous. Nous ne saurions trop insister sur cet avantage qu'elle présente, de pouvoir être mise à la portée des faibles, c'est-à-dire de ne pas rester inaccessible, comme la nôtre, aux sujets qui auraient le plus grand besoin de ses bienfaits. Chez nous, on ne peut faire bénéficier de la gymnastique ni les valétudinaires, ni les hommes qui commencent à vieillir; un homme de cinquante ans est généralement exclu de toutes les formes de l'exercice méthodique. A Stockholm, nous avons vu dans tous les instituts des vieillards de soixante-quinze ans venir se retremper dans cette fontaine de Jouvence qui s'appelle l'exercice, et garder, grâce à la gymnastique, une admirable santé, jointe à une vigueur et à une souplesse vraiment juvéniles.

La gymnastique suédoise pourrait fournir à la nôtre le plus utile

complément sans qu'il fût nécessaire pour cela de copier servilement tout le système, dont bien des détails, signalés au passage, s'adapteraient mal à notre caractère et à nos habitudes sociales. La gymnastique suédoise n'est pas plus que la nôtre un système parfait. Seulement les reproches à faire à chacun des deux systèmes sont loin d'avoir la même portée. Le système suédois présente des lacunes, des *desiderata;* le nôtre commet des fautes. La gymnastique suédoise manque peut-être d'exercices suffisamment athlétiques, et quand elle est appliquée à des hommes très robustes, on peut regretter qu'elle ne recherche pas assez l'effort. En revanche, la gymnastique française ne sait pas assez éliminer l'effort quand il s'agit des sujets pour lesquels il serait dangereux. De ce fait elle devient impossible pour le plus grand nombre et semble inventée pour une minorité de sujets d'élite, pour ceux justement qui pourraient avec le moins d'inconvéniens s'en passer. Le système suédois est applicable à tout le monde, et c'est là la véritable raison de sa prospérité qui, depuis 1814, ne s'est pas un instant démentie.

La gymnastique médicale est comme le couronnement de l'édifice élevé par Ling : elle représente l'application la plus délicate et la plus étudiée de la science des mouvemens. Nous avons dit quelle distance il nous reste à franchir pour pousser notre système au degré de développement où est parvenu celui des Suédois. Que faudrait-il pour réaliser cet immense progrès d'acclimater en France la gymnastique médicale? — Nous nous sommes efforcé de le démontrer, il faudrait d'abord modifier profondément l'esprit de notre gymnastique générale, et y introduire, à côté de ses tendances à l'athlétisme, un esprit scientifique qu'elle n'a pas.

Mais au point de vue pédagogique aussi bien qu'au point de vue médical, nous sommes absolument dépourvus de praticiens instruits, et nous n'avons que deux partis à prendre si nous voulons mettre notre enseignement gymnastique au niveau de celui de Stockholm : c'est d'appeler à Paris des gymnastes suédois, ou bien d'envoyer nos gymnastes s'instruire en Suède. Comment, en effet, pourrions-nous les instruire en France, puisque nous ne possédons pas encore une seule école normale de gymnastique civile? Trouverions-nous étrange d'envoyer nos gymnastes se former à Stockholm? Mais nous envoyons bien nos peintres et nos sculpteurs d'avenir se former à l'École de Rome. Nous avons à Paris une foule de professeurs de gymnastique d'une intelligence assez ouverte et d'une instruction assez étendue pour espérer qu'une saison d'étude de six ou huit mois à Stockholm suffirait pour les mettre au courant de la science qu'ont édifiée les progrès des Sué-

dois. Nous pourrions alors, au retour de ces maîtres, entreprendre la fondation d'une école normale de gymnastique civile, émule de l'Institut central de Stockholm.

Ainsi se trouverait comblée une véritable lacune de notre système d'éducation physique. Tout notre enseignement normal de gymnastique se borne à l'École de Joinville-le-Pont, où nous formons des moniteurs pour diriger l'éducation physique de nos écoliers. Comme si des enfans du plus jeune âge, auxquels on reconnaît toutes les faiblesses physiques, toutes les prédispositions morbides résultant d'une vie trop sédentaire et d'un travail cérébral excessif, pouvaient être soumis à la même direction que des soldats, c'est-à-dire des hommes adultes ayant subi le contrôle des conseils de revision et qui sont, par conséquent, reconnus forts et bien portans!

La création d'une école supérieure de gymnastique supposerait un enseignement qui fût à la hauteur de cette institution. Il nous faudrait changer les matières des cours et surtout demander une instruction plus avancée au personnel enseignant. Il serait alors logique d'attacher moins d'importance à l'état d'entraînement des hommes qu'à leur degré d'instruction, et l'on arriverait, comme à Stockholm, à partager également le temps des élèves-maîtres entre les cours théoriques et les exercices pratiques, au lieu de remplir la journée, comme on le fait à Joinville, par sept heures de travail corporel. On formerait ainsi non des athlètes, — ce qui est parfaitement inutile pour l'enseignement, — mais des maîtres aussi capables de comprendre le but des mouvemens que d'en démontrer l'exécution. On aurait des « gymnastes » dans le sens que les Suédois attachent à ce mot, c'est-à-dire des hommes aussi capables de diriger l'éducation physique des enfans que de seconder les médecins. Mais les médecins devraient s'initier, eux aussi, pour diriger leurs aides, à bien des connaissances qui ne font pas encore partie de notre instruction médicale, et c'est à Stockholm même qu'ils devraient aller faire ces études spéciales.

C'est pour avoir trop peu le goût des voyages scientifiques que nous sommes restés si ignorans dans cette branche si importante de l'art de guérir. Aucun médecin français n'était venu étudier à Stockholm la gymnastique suédoise avant le mois de décembre dernier, date à laquelle nous y avons été envoyé en mission par le ministère de l'instruction publique. Il nous a été facile de constater que les autres peuples de l'Europe n'y avaient pas mis le même retard. A notre arrivée, plusieurs médecins allemands étaient déjà installés à Stockholm, suivant les cours de l'Institut central de gymnastique et les cliniques des instituts privés. Nous

y avons rencontré, en outre, un médecin anglais et deux *doctoresses :* l'une de Zurich, l'autre de Munich, venues toutes deux pour s'initier au traitement gymnastique des maladies des femmes. Quelques mois auparavant, un professeur de l'école de médecine de Genève y était venu recueillir, sur le même sujet, les matériaux d'un important ouvrage qu'il va publier. Depuis plus de dix ans, un grand nombre de savans étrangers et surtout d'Allemands viennent chaque année à Stockholm, ne jugeant pas superflu de compléter leur instruction médicale par l'étude de la gymnastique suédoise. Le docteur Profanter, puis le docteur Schultz, professeur de gynécologie à l'Université d'Iéna, ont étudié, dès 1886, le traitement gymnastique des maladies des femmes, et cette méthode a rendu d'immenses services dans leurs pays. C'est par centaines qu'ils comptent aujourd'hui les guérisons d'affections spéciales rebelles à tous les autres moyens de traitement. Et pendant que les Allemands, nos rivaux dans la science comme ailleurs, enregistrent les succès de ces méthodes, nous n'en connaissons en France ni l'application, ni même l'esprit. Le plus souvent, nos maîtres les plus autorisés les condamnent *a priori* sans en avoir jamais fait l'essai.

Il suffirait, pour dissiper ces préventions, d'un court séjour à Stockholm. Les plus incrédules devraient bien vite s'incliner devant les faits. Et s'ils n'avaient pas le temps de constater par eux-mêmes des résultats probans, leur conviction serait bientôt faite, en présence du témoignage de tous les médecins suédois.

Et quels utiles renseignemens ne rapporteraient pas nos jeunes médecins, après quelques semaines passées à l'école de Stockholm avec des anatomistes comme Retzius et Axel-Key, des chirurgiens comme Rosander, des médecins comme Wising et Brusselius, des ophtalmologistes comme Nordenson, des gynécologistes comme Netzel et Salin ! Ils sont là une pléiade de travailleurs infatigables, dont la droiture et la conscience scientifique n'ont d'égales que leur affabilité et leur courtoisie. Les Suédois professent pour nous la plus cordiale sympathie, et il n'existe aucun pays où les savans français puissent être mieux accueillis que chez eux. Toutefois, il est bien difficile de conserver indéfiniment un constant souvenir à des amis qu'on ne voit jamais, et c'est la conséquence douloureuse à constater de notre aversion pour les longs voyages. Chez ce peuple, de caractère si sympathique au nôtre, dans ce pays si longtemps imprégné de l'esprit français, on peut faire, de jour en jour, cette remarque pénible : que notre influence décroît et que notre langue s'oublie.

FERNAND LAGRANGE.

LE TARIF

ET

LA COMMISSION DES DOUANES

Nous avons, dans un précédent travail (1), signalé le caractère et les tendances du nouveau tarif de douanes que le gouvernement a présenté, en octobre 1890, à la chambre des députés. Ce tarif augmente, dans des proportions souvent très sensibles, les droits qui s'appliquent à l'importation des marchandises étrangères, soit en vertu des traités ou conventions expirant en 1892, soit même aux termes du tarif général, établi en 1881 après de longs et sérieux débats.

La chambre a nommé une commission de cinquante-cinq membres pour examiner le projet de loi. Cette commission, où les protectionnistes de l'agriculture et de l'industrie forment une écrasante majorité, a poursuivi ses études, sous la présidence de M. Méline, arrêté ses résolutions et rédigé ses rapports, qui serviront de base aux discussions prochaines de la chambre. Nous avons donc aujourd'hui, à la suite du tarif du gouvernement, le tarif de la commission. Si le premier est nettement protectionniste, le second est hypocritement prohibitionniste. Taxes augmentées, taxes nouvelles, rien n'y manque. En regard du tarif de la commission, celui du gouvernement paraît presque libéral. On se défend de vouloir rétablir la prohibition, qui est un vilain mot; mais, en fait, on la restaure par la proposition

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars.

de droits vraiment excessifs. Est-ce donc à cela que doivent aboutir les progrès accomplis, en France comme ailleurs, dans toutes les branches du travail? Il est permis, à première vue, d'éprouver un sentiment contraire et d'estimer que notre législation économique ne comporte pas cette réaction violente. Quoi qu'il en soit, le public a sous les yeux les pièces du procès. Le rapport général, rédigé par le président de la commission, et les rapports particuliers consacrés à chacun des articles du tarif, exposent les motifs des changemens que l'on voudrait apporter à l'ensemble et aux détails de notre législation douanière. Ces travaux considérables méritent qu'on s'y arrête. La doctrine de la protection n'est point ici en cause; il suffit d'examiner si l'intérêt public commande de modifier présentement, dans un sens restrictif, les tarifs adoptés en 1860, à peu près maintenus en 1881, appliqués depuis ces deux dates, sauf de rares exceptions, tarifs assurément protecteurs, sous l'empire desquels la nation a vécu pendant plus de trente ans.

I.

Le rapport général de M. Méline résume exactement et à grands traits les décisions adoptées par la majorité de la commission. Il faut, avant tout, sans se préoccuper d'aucune doctrine économique, protéger le travail national, atteint ou menacé par la concurrence du dehors, assurer l'emploi fécond de notre capital et les salaires de nos ouvriers, conformer notre conduite, sous peine de duperie, à celle des autres nations, qui, pour la plupart, viennent de hausser leurs tarifs de douane, compenser, au moyen de taxes suffisantes, appliquées aux produits étrangers, les charges énormes que les conséquences de la guerre de 1870 ont fait peser sur l'agriculture et sur l'industrie, accorder à l'agriculture, jusqu'ici négligée dans la rédaction des tarifs, une protection équivalente à celle dont l'industrie profite, renoncer aux traités de commerce, en un mot, rétablir dans notre législation économique la justice, l'égalité, l'indépendance. A l'appui de cette thèse, dont tous les argumens sont bien connus, le rapporteur général produit des statistiques tendant à prouver que, depuis 1860, sous le régime des traités, le commerce extérieur de la France a, non pas décliné, mais dévié de sa prospérité antérieure, en ce sens que le chiffre des importations est devenu plus élevé que celui de nos exportations : ce qui, dans les calculs de la balance commerciale, nous constituerait tributaires, débiteurs de l'étranger.

Protéger le capital et les salaires, afin de procurer à notre pays la plus grande somme de prospérité agricole et manufacturière, en cela, tout le monde est d'accord. Nous ne diflérons que sur les moyens. Nous différons également sur l'appréciation des effets attribués aux traités de 1860, et sur l'interprétation des documens statistiques fournis de part et d'autre. Ces deux points, le premier surtout, sont de grande importance. S'il est démontré que la réforme de 1860 a été opportune et rationnelle, étudiée mûrement, accomplie avec la prudence nécessaire et sanctionnée, dans son ensemble, par des résultats favorables, le nouveau tarif de la commission n'a plus de raison d'être. Il ne reste plus rien qui le justifie. On ne bouleverse pas ainsi, à la légère, les conditions du travail et de l'échange dans un grand pays.

Aussi, dès le début de son rapport, M. Méline a-t-il pris directement à partie les traités de 1860. Il ne va pas jusqu'à dire, comme il est de mode dans le parti protectionniste, que ces traités ont ruiné la France; mais il prétend que si, à cette époque, certaines réductions de droits pouvaient être inoffensives, on n'aurait dû y procéder qu'avec prudence, « en défendant pied à pied l'intérêt français, au lieu de le livrer, comme on l'a fait, les yeux fermés, dans le huis-clos d'un cabinet de ministre. » Plus loin, il affirme que, « si les traités de commerce avaient été mieux conçus dans l'intérêt français et mieux faits, s'ils n'avaient, par une condescendance déplorable vis-à-vis de l'étranger, sacrifié si gratuitement notre agriculture et tant de nos industries, la France n'aurait pas traversé les cruelles épreuves qui lui ont été infligées. » Ainsi, incapacité, voire même trahison; le réquisitoire est complet.

Comme il est difficile d'écrire l'histoire! Les documens relatifs au traité de commerce conclu le 23 janvier 1860 entre la France et l'Angleterre, traité qui a été le point de départ de nos tarifs conventionnels, ne forment pas moins de huit volumes in-4°, qui ont sans doute leur place dans la bibliothèque de la chambre des députés. L'honorable rapporteur général ne les a donc pas consultés? S'il avait parcouru seulement les rapports officiels et l'enquête, il se serait épargné la peine et la disgrâce d'accusations aussi violentes qu'imméritées. Que, dans la presse protectionniste, l'on déclame encore, comme au premier jour, contre le traité néfaste et contre les tarifs bâclés, ce n'est là qu'un excès de polémique; mais devant une assemblée qui fait les lois, il semble que l'organe d'une grande commission devrait s'exprimer avec plus de modération et d'exactitude, surtout lorsqu'il ajoute à l'influence que lui donne son mandat l'autorité de son caractère personnel.

Or, il est permis de contester, preuves en mains, l'exactitude

des affirmations énoncées dans le rapport. Ce n'est pas sérieusement que l'on reproche le huis-clos des négociations; les traités ne se font pas, d'ordinaire, sur la place publique. Pour le surplus, les textes et les documens démontrent que l'acte diplomatique, le traité du 23 janvier 1860, était inoffensif au regard de notre industrie et que les tarifs, la chose importante, loin d'être livrés à l'aveugle aux convoitises de l'Angleterre, ont été discutés pied à pied et arrêtés à la suite d'études très approfondies. En outre, l'agriculture n'a pas été, comme on le dit, sacrifiée en 1860, par l'excellente raison que le traité ne contenait aucune disposition relative aux produits agricoles. A cette époque, d'ailleurs, l'agriculture, loin de faire cause commune avec l'industrie, protestait contre les prohibitions ou les droits excessifs qui renchérissaient le fer, les machines et les principaux produits industriels. Enfin, les modérations de tarif stipulées dans le traité n'étaient point accordées gratuitement à l'Angleterre : celle-ci nous concédait, en échange, une réduction de droits très sensible sur les vins et les eaux-de-vie, ainsi que l'abolition des droits de douane pour un grand nombre de nos produits agricoles ou industriels. Par une clause spéciale, qui avait pour nous une grande importance, les deux contractans s'engageaient à ne pas interdire et à ne point frapper de droits l'exportation de la houille. Bref, les concessions étaient réciproques, équilibrées autant que possible, ainsi que cela doit être dans toute convention commerciale.

Pour démontrer que le traité du 23 janvier 1860 était réellement inoffensif, il suffit de rappeler qu'il appliquait aux marchandises anglaises désormais admises en France des droits de douane qui ne pouvaient dépasser 30 pour 100 de la valeur jusqu'en 1864 et 25 pour 100 à partir de cette dernière date. La conversion de ces droits à la valeur en droits spécifiques devait être opérée après étude et sanctionnée par une convention additionnelle. Par exception et afin de rassurer immédiatement notre industrie métallurgique, il était stipulé que le droit d'entrée sur les fers anglais serait de 7 francs pour 100 kilogrammes jusqu'en 1864 pour être ramené ensuite à 6 francs. — Voilà le traité. Eh bien! peut-on taxer d'imprudence, flétrir de trahison un acte qui réservait en principe à notre industrie une protection de 30 ou de 25 pour 100? Était-il téméraire de penser, en 1860, qu'un droit aussi élevé suffirait à défendre l'industrie nationale contre toute concurrence? Comment admettre que, pour la fabrication d'un produit valant 100 francs, il y eût entre l'industrie française et l'industrie étrangère un écart justifiable de 30 francs ou même de 25 francs? Un droit de 30 pour 100, c'est la prohibition. Aussi, quand les protectionnistes de 1860 réclamaient contre le traité, se gardaient-ils bien d'arrêter l'atten-

tion publique sur ces détails de chiffres; ils étaient trop avisés pour déclarer que le consommateur français devait leur payer 125 ou 130 francs les produits que l'Angleterre pouvait lui fournir à 100 francs. Non : ce qui les blessait par-dessus tout, c'était le fait même de la levée des prohibitions, c'était la destruction de leur plus solide rempart. Depuis 1822, sous tous les régimes politiques, ils avaient réussi à demeurer les maîtres du tarif, à faire la loi aux députés, aux ministres, aux souverains. Bien qu'ils eussent été prévenus en 1856 que les prohibitions seraient supprimées en 1861, ils se croyaient assurés d'une prorogation indéfinie des délais, lorsque le traité de 1860 vint les surprendre. De là leur déconvenue et leur mécontentement très vif. Mais au fond, ce traité, avec ses 30 pour 100, était parfaitement inoffensif.

Ce qui pouvait l'être moins, c'était le tarif spécifique, qui devait, aux termes du traité, remplacer ou plutôt traduire en chiffres fermes le tarif à la valeur. Les 30 pour 100 étaient un maximum, au-dessous duquel les rédacteurs des nouveaux tarifs avaient à se mouvoir, en abaissant plus ou moins les chiffres des droits, selon la situation particulière de chaque industrie, selon les besoins des consommateurs et selon l'intérêt des échanges que l'on voulait de part et d'autre développer entre les deux pays. Là était le point délicat, le seul qui fût de nature à préoccuper sérieusement le gouvernement français et à provoquer les légitimes inquiétudes des industriels. Si, en effet, ces tarifs spécifiques étaient ramenés trop bas, le succès du traité risquait d'être gravement compromis, et, comme ils devaient être définitifs pour dix années, les erreurs commises auraient eu des conséquences irréparables. Aussi fut-il jugé nécessaire d'ouvrir une enquête générale devant le conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, érigé en tribunal pour entendre tous les intéressés et pour statuer sur la fixation des nouveaux droits conventionnels.

On a fait, en France comme en Angleterre et en Belgique, beaucoup d'enquêtes et sur toutes sortes de sujets. Aucune enquête ne fut plus complète que celle-là, ni mieux organisée. D'ordinaire, les enquêtes se composent de circulaires adressées aux préfets, aux chambres de commerce, aux principaux syndicats : on y a récemment ajouté des questionnaires à l'usage du public. Les documens, ainsi recueillis, sont envoyés à une direction ministérielle ou à une commission parlementaire. Lorsque l'enquête devient orale, les déposans répètent plus longuement ce qui a été écrit, répondent aux objections et défendent leur cause en toute liberté. Il semble que ces informations multipliées doivent répandre de vives lumières sur les questions étudiées par le gouvernement ou par les commissions des chambres.

Leur utilité, au point de vue de la décision à prendre, est cependant assez limitée. On sait d'avance quelle sera, sur une question déterminée, l'opinion de telle chambre de commerce, de tel syndicat, de tel déposant. Dans une enquête touchant à la législation commerciale, un commis quelque peu expérimenté devine à coup sûr, rien qu'à la signature ou au timbre, le sens des réponses. Devant cet amas de dépositions régionales, professionnelles, personnelles, partant contradictoires, le juge le plus expert a peine à se reconnaître et à saisir le point juste. Au mécanisme des enquêtes telles qu'elles se pratiquent ordinairement, il manque un rouage essentiel, le contrôle. Il ne suffit pas d'apprendre (on le savait déjà) que l'intérêt d'une région ou d'une industrie est en désaccord avec l'intérêt d'une autre région ou d'une autre industrie. L'important est de vérifier l'exactitude des argumens et des chiffres produits de part et d'autre. C'est ce qui s'est fait pour l'enquête à la suite de laquelle ont été fixés les tarifs de 1860.

Le gouvernement désigna plusieurs délégués-rapporteurs chargés d'examiner les dépositions écrites au nom de chacune des industries visées par le traité, de vérifier les allégations et les chiffres, de discuter, s'il y avait lieu, devant le conseil supérieur avec les intéressés admis, sans distinction, à déposer oralement, puis de rédiger des rapports concluant à l'établissement de tel ou tel droit. Ces délégués furent choisis en dehors de l'administration; aucun d'eux n'appartenait au parti libre-échangiste. Ils étaient complètement désintéressés et ils jouissaient d'une indépendance absolue pour la conduite de leur travail et pour leurs propositions de tarifs. Leur attention fut cependant appelée sur deux points. En premier lieu, comme il s'agissait de remplacer la prohibition par des droits de douane, il leur fut recommandé de calculer largement ces droits, de se tenir au-delà de la limite qui leur paraissait strictement nécessaire pour la protection et de prendre en considération, dans une mesure raisonnable, les appréhensions manifestées par les intérêts qui se croyaient menacés. En second lieu, ils furent avisés que les droits du traité anglo-français seraient prochainement applicables aux produits d'autres nations, notamment de la Belgique et de l'Allemagne, avec lesquelles des conventions analogues devaient être prochainement conclues; il importait dès lors, en préparant les tarifs, de tenir compte non-seulement de la concurrence anglaise, mais encore des concurrences belge ou allemande, qui, pour certains produits, pouvaient être plus redoutables. Le travail se poursuivit dans ces conditions et dura plus de six mois. Puis vinrent les délibérations du conseil supérieur, approuvant ou modifiant les propositions des délégués-rapporteurs, et enfin les conférences avec Cobden et les commissaires

anglais pour arrêter définitivement les chiffres des droits spécifiques à inscrire dans les conventions complémentaires. Aux historiens aussi mal inspirés que mal informés qui plaignent la France, livrée pieds et poings liés, dans ces discussions, aux exigences de la perfide Albion, il suffit d'opposer la correspondance privée de Cobden, racontant à ses amis d'Angleterre combien il avait à lutter et quelle résistance il rencontrait chaque fois qu'il demandait une réduction de droits.

Tout cela, dira-t-on peut-être, est de l'histoire ancienne, et il n'y a point d'intérêt à retirer de leur poussière les in-quarto de l'enquête de 1860. Pourquoi, alors, les protectionnistes s'acharnent-ils encore aujourd'hui contre cette enquête? Ils espèrent discréditer la réforme libérale de 1860 en déshonorant son berceau et démontrer plus facilement, par la critique du premier tarif conventionnel, la nécessité de retourner à leur ancien régime. Cet argument est faux. Jamais enquête ne fut plus complète ni entourée de plus sérieuses garanties. Il se pourrait cependant que, malgré tout, les tarifs aient été mal faits, ainsi que l'affirme M. Méline, et que le ministre du commerce, en l'an 1860, M. Rouher, le conseil supérieur et les délégués aient commis de grosses erreurs que l'honorable M. Méline et les membres distingués de la commission des douanes auraient épargnées à notre patrie, s'ils avaient été là. Comment prouver cela? Il faut, bien entendu, juger l'œuvre dans son ensemble et consulter les résultats généraux. A-t-on observé que, pendant les années qui ont suivi 1860, sous le coup immédiat des traités, l'agriculture, l'industrie et le commerce aient été, en France, moins prospères? Nullement. La richesse de la France s'est, au contraire, beaucoup accrue pendant cette période. M. Méline ne le conteste pas. Pour ce qui concerne le commerce extérieur, les chiffres de l'importation et de l'exportation, relevés par lui sur les documens officiels, l'amènent à reconnaître que le total des échanges a considérablement augmenté. Mais, ajoute-t-il, ce n'est point le résultat des traités. S'ils n'ont pas ruiné la France, ils l'ont empêchée de progresser et de s'enrichir autant qu'elle l'aurait fait si l'ancienne législation avait été maintenue. Et cette affirmation très inattendue, qui n'est qu'une hypothèse, s'appuie hardiment sur la statistique. Nous entrons ici dans les brouillards.

En 1849, lisons-nous dans le rapport général, les importations de marchandises étrangères en France étaient de 725 millions de francs. En 1859, à la veille du traité, elles s'élevaient à 1,640 millions; et en 1869, à 3,153 millions : d'où résulte une augmentation de 915 millions pour la première période décennale (1849-1859), et de 1,513 millions pour la seconde période décennale (1859-1869). D'un autre côté, les exportations de marchandises françaises pour

l'étranger étaient, en 1849, de 938 millions : elles s'élevaient, en 1859, à 2,266 millions, et en 1869, à 3,075 millions; soit une augmentation de 1,328 millions pour la première période, et de 809 millions pour la seconde. — Si l'on s'en tient à la statistique des produits fabriqués, on constate les mêmes mouvemens que pour l'ensemble du commerce, à savoir augmentation de plus en plus sensible des importations et augmentation des exportations durant chaque période, moindre toutefois pour la période 1859-1869 que pour la période 1849-1859.— Du rapprochement de ces chiffres, le rapporteur-général de la commission des douanes tire deux conclusions : la première, que les traités n'ont pas été profitables pour le travail national, puisque l'accroissement des exportations a été moindre pendant la période qui a suivi leur conclusion (809 millions) que pendant la période antérieure (1,328 millions), et que sans doute, avec le maintien de l'ancien régime, la même avance proportionnelle se serait produite; la seconde, que, le chiffre des importations excédant celui des exportations, au contraire de ce qui avait lieu précédemment, la France s'est appauvrie. En 1859, elle était créancière de l'étranger pour 626 millions, par suite de l'excédent de ses exportations; en 1869, elle était devenue débitrice de 78 millions, et en 1888 l'excédent des importations l'a constituée débitrice de la somme énorme de 861 millions !

Les élémens dont se composent ces chiffres pourraient être discutés, mais il faudrait nous plonger, à notre tour, dans la statistique, et nous y renonçons. Il vaut encore mieux accepter les chiffres qui nous sont donnés, sauf à leur attribuer une signification différente. Le progrès des exportations, pour la période 1849 à 1859, a été en effet très considérable : c'est durant cette période qu'ont été mis en exploitation les grands réseaux des chemins de fer et les services de paquebots, ce qui a produit nécessairement une activité très grande dans le mouvement des échanges à l'intérieur et avec l'étranger. Ce mouvement se serait-il continué avec la même intensité si les prohibitions et les restrictions douanières avaient été maintenues? Vous l'affirmez, mais il est permis d'en douter. Tout progrès a ses limites, ou plutôt ses degrés. De ce qu'un pays, avec un nouvel outillage et des moyens de transports plus abondans, a pu doubler, pendant une période donnée, sa puissance productive, est-on fondé à conclure qu'il conservera indéfiniment, durant les périodes suivantes et dans les mêmes conditions, une égale faculté d'accroissement? Quoi qu'il en soit, après les traités de 1860, l'exportation française n'a point cessé de progresser, alors que la plupart des nations européennes commençaient à pratiquer à leur tour la grande industrie et à nous opposer

leur concurrence sur tous les marchés du monde. La France a non-seulement gardé ses positions dans cette lutte de la concurrence, elle les a étendues et fortifiées. Que veut-on de plus? En raisonnant par hypothèse, à l'instar des protectionnistes, ne pourrait-on pas soutenir que, si les traités de 1860 n'avaient pas stimulé nos manufacturiers, s'ils n'avaient point facilité à nos produits l'accès des marchés étrangers, les exportations auraient fléchi? Cette hypothèse vaut bien l'autre.

Quant à l'augmentation du chiffre des importations, rien de plus naturel, puisque l'on a rendu ces importations plus faciles par la levée des prohibitions et par la réduction des taxes. Est-ce donc un mal que le commerce nous ait fourni en plus grande abondance les denrées alimentaires, les matières brutes et même les produits fabriqués, en un mot tout ce que réclament nos convenances et nos besoins? Le travail de nos usines, l'approvisionnement de nos marchés, les profits, les salaires, le capital national, en ont-ils souffert? Pas le moins du monde : les preuves, visibles à l'œil nu, attestent qu'il n'en est rien. On nous assure, cependant, que, dans nos rapports avec l'étranger, l'excédent des importations nous a faits débiteurs, alors que, précédemment, nous étions toujours créanciers; nous achetons plus que nous ne vendons, une part de notre fortune s'écoule chaque année pour payer nos dettes. L'équilibre, dit-on, est rompu à notre détriment; c'est le fait des traités de 1860, il faut revenir au plus tôt à l'âge d'or, où, les exportations excédant les importations, nos ventes dépassant les achats, la France recevait de l'étranger un solde en capital et en profits.

Cet argument ne se rencontre pas seulement dans le rapport général de la commission des douanes, il est reproduit dans quelques-uns des rapports particuliers; il faut reconnaître qu'il est d'opinion courante et presque populaire. Dans le langage de l'école, c'est la théorie de la balance du commerce, théorie dont tous les économistes, à partir d'Adam Smith, ont dénoncé la fausseté : on ne nous suivrait pas, s'il nous prenait l'idée de rééditer ici leurs savantes dissertations. Il est préférable de s'en tenir à une simple démonstration par le fait. L'Angleterre est, certes, un pays riche. Eh bien! de tout temps, les importations y ont excédé les exportations, et cela dans des proportions très sensibles. Nous avons sous les yeux les chiffres de son commerce extérieur en 1887, 1888 et 1889. Pour l'ensemble de ces trois années, l'excédent de l'importation a été d'un milliard quatre cents millions de francs! Cela dure depuis quarante ans. L'Angleterre, cette énorme débitrice, selon la théorie de la balance du commerce, devrait être depuis

longtemps archi-ruinée. C'est qu'il faut autre chose qu'une statistique, plus ou moins exacte, de l'entrée et de la sortie des marchandises pour établir la situation vraie. Il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Ces chiffres des tableaux de douane, chacun les fait parler à sa guise. La statistique, après avoir dénombré fidèlement ce qu'elle a constaté, n'est pas comptable des deniers ni des ressources qu'on ne lui montre pas, et qui existent cependant; elle n'a point à dresser le bilan général. Ces marchandises que l'Angleterre reçoit en excès, elle les a le plus souvent payées d'avance au moyen de ce qui lui est dû au dehors et de ses bénéfices sans cesse renouvelés : elle n'en doit pas le prix. Elle les applique soit à l'approvisionnement de ses manufactures, soit à son alimentation, soit, pour une grande part, à son confort, à son luxe et à ses jouissances : car elle est riche, et elle ne craint pas les recors. Si l'Angleterre, avec ses milliards d'importations en excès, n'est point débitrice, comment prétendre que la France était, de par la statistique, endettée de 861 millions, au même titre, à la fin de 1888? Non, commercialement, la France ne doit rien à l'étranger. Où sont ses créanciers? Qu'on nous les montre. Que l'honorable M. Méline se rassure. Si haut qu'il monte sur la tour Eiffel, il n'apercevra pas d'huissiers à l'horizon.

Voilà les raisons invoquées par les protectionnistes pour justifier la suppression de toute franchise commerciale et la restauration de l'ancien régime. Le rapport général est un manifeste de la protection à outrance, tel qu'on devait l'attendre des opinions connues et du talent de son auteur. Au point de vue de la discussion, il n'est pas indifférent que cette résolution de nous ramener en arrière soit affirmée aussi nettement. Il n'y a point de méprise possible; c'est bien une revanche de 1860 que l'on poursuit, c'est une réforme radicale que l'on propose en sens inverse. Les rapports particuliers, consacrés au tarif de chaque industrie, sont empreints de la même marque; taxes et surtaxes sur toute la ligne.

II.

Le rapport général établit la doctrine, les rapports particuliers fixent les droits que la commission des douanes propose d'appliquer aux articles du tarif. Il n'est pas sans intérêt d'exposer comment il a été procédé à cette étude détaillée des nouveaux droits, travail très considérable, plus important et plus difficile qu'une déclaration de principes. Pressée par le temps, la commission ne pouvait ouvrir directement une enquête : elle a utilisé les travaux préparatoires des conseils supérieurs du commerce et de l'agriculture, les avis des chambres de commerce et des chambres syndi-

cales, les mémoires et les documens de toute nature fournis par les intéressés. Pour l'examen de ce volumineux dossier, elle s'est confiée aux investigations personnelles et au zèle éclairé de ses différens rapporteurs. Le tarif d'importation se compose de 654 articles, qui ont fait l'objet de 80 rapports. Sur les 55 membres dont se compose la commission, 28 ont rédigé des rapports plus ou moins étendus. Il n'est pas surprenant qu'aucun des membres de la minorité n'ait rempli la fonction de rapporteur. On ne soupçonne leur présence dans la commission que par une phrase courtoise dédiée par le président, M. Méline, à ces hommes « éminens et si habiles, » qui, partisans de la liberté des échanges, se contenteraient de la législation commerciale de 1860. S'ils ne se sont pas exilés eux-mêmes dès la première entrevue, ils ont du moins été reconduits poliment, couverts de fleurs, comme les poètes de jadis, hors des frontières de la commission protectionniste. Tout le poids de la besogne est donc retombé sur les membres de la majorité qui ont dû répartir entre eux les tarifs à établir ainsi que les rapports.

Comment s'est faite cette répartition? Le rapport concernant chacune de nos principales industries a été le plus souvent confié à l'un des membres représentant, comme député, la région où s'exerce cette industrie. C'est un député du Nord qui a préparé les tarifs pour les industries du coton et du lin; c'est un député de Meurthe-et-Moselle qui a été chargé des fers; c'est un député du Gard qui a eu les vins, etc. Dira-t-on que cela est tout naturel, le député de la région étant le plus compétent, le plus éclairé, le plus apte à connaître et à faire connaître les besoins ainsi que les ressources de ses compatriotes? Oui, mais il ne faut pas oublier qu'un tarif de douanes implique la solution d'un débat, d'un véritable procès entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, entre l'intérêt national et les intérêts régionaux. Instituer juges d'instruction ou juges-rapporteurs les élus de la circonscription intéressée à ce que tel ou tel chiffre du tarif soit élevé ou réduit, c'est préparer singulièrement, on l'avouera, une décision qui, par sa gravité et par ses conséquences, a la valeur d'un jugement. En pareil cas, le député de la région intéressée est pour le moins reprochable. Si haute que soit sa probité, si extraordinaire que soit son indépendance à l'égard de ses électeurs, il semble convenable qu'il se récuse, et il est prudent qu'il soit récusé. Tout en professant le plus sincère respect pour les personnes, nous sommes en droit de réclamer contre cette procédure. M. Méline affirme que « le travail de la commission se présente à la chambre avec toutes les garanties d'exactitude et de sincérité qu'elle peut désirer. » La sincérité n'est pas douteuse, mais l'exactitude pèche évidemment par le

défaut absolu de contrôle. La chambre tiendra sans doute compte de la façon dont le travail a été préparé, et elle regardera de près aux signatures des rapports. Ajoutons que plusieurs rapports n'ont été déposés que pour la forme, à la veille de l'interruption des séances de la chambre; ils n'étaient pas terminés et la commission n'a pu en prendre connaissance. Ainsi, la procédure, pour une loi de cette importance, est à la fois partiale et incorrecte. Ces observations préliminaires nous conduisent à l'examen rapide des droits de douane proposés par la commission, en regard du tarif en vigueur et du projet présenté par le gouvernement.

Les animaux vivans et les bestiaux ouvrent la marche; le cheval, l'animal le plus noble, mène le troupeau. Notre industrie chevaline est prospère; elle exporte aujourd'hui plus de têtes qu'elle n'en importe. La commission, d'accord avec le gouvernement, maintient l'ancien droit de 30 francs, droit inutile pour la protection et nuisible pour la consommation. Chaque pays a ses races qui conviennent à un usage différent. Nos races normande et percheronne sont appréciées partout, et elles se sont créé, aux États-Unis, un marché très productif; d'un autre côté, nous pourrions importer avec profit les chevaux du Luxembourg, de la Hongrie et du Danemark. Pourquoi une taxe de 30 francs, qui, s'ajoutant aux frais et aux risques du transport pour un cheval de 700 à 800 francs, et non pas de 1,000 à 1,500 francs, comme l'énoncent à tort les documens officiels, est une charge assez lourde? Vendons le plus cher possible les chevaux de nos races perfectionnées et procurons-nous au plus bas prix ceux des chevaux étrangers qui nous rendent de bons services. Les industries du transport dans les villes et les agriculteurs sur les frontières auraient tout à gagner à la suppression complète de cette taxe vraiment inutile. Ne nous plaignons pas trop cependant, puisque la commission, résistant à la demande d'un droit de 40 francs par tête, s'est bornée à maintenir le droit existant. Elle a bien voulu également ménager les mulets, qui demeurent taxés, très inutilement encore, à 5 francs; mais elle s'est rattrapée sur les poulains, qui paieront 2 francs de plus (20 fr. par tête au lieu de 18 fr.) et sur les ânes qui, accueillis jusqu'ici sur notre territoire par la franchise complète, auraient à payer désormais à la douane un droit de 3 francs. Pourquoi cette augmentation sur les poulains? « Elle est justifiée, dit le rapport, par la valeur des animaux importés, supérieure à la moyenne sur laquelle on s'était basé pour établir le droit de 18 francs. » Cette raison n'est pas décisive. Il ne s'agit pas ici d'un droit fiscal ni d'une taxe somptuaire: ce qui importe, c'est de savoir si nos éleveurs et nos agriculteurs n'ont pas intérêt à se procurer au plus bas prix des poulains propres à être préparés, avec moins de risques, à la vente

ou au service de la ferme. Quant au tarif des ânes et ânesses, voici comment s'explique le rapport : « Le mouvement commercial de l'espèce asine est peu considérable. Sur un effectif total d'environ 400,000 bêtes, nous en exportons chaque année 700 à 800 dont la plus forte partie pour l'Espagne et l'Italie. Ces deux pays en importent à peu près autant en France et, sur le total de l'importation variant de 1,600 à 2,000, la moitié est fournie par l'Algérie. Ces données ont déterminé votre commission à adopter la taxe de 3 francs proposée par le gouvernement, qui n'a pu maintenir l'exemption figurant à l'ancien tarif pour l'espèce asine. » Voilà bien de l'honneur pour ces pauvres ânes, protégés à 3 francs la pièce par le gouvernement et par la commission. L'explication fournie par le rapporteur montre que cette protection est au moins superflue; elle ne fera que gêner nos compatriotes de la frontière belge et luxembourgeoise qui achètent chez leurs voisins des villages limitrophes des ânes d'occasion. Elle leur fera payer 3 francs de plus.

Le tarif des bestiaux a beaucoup plus d'importance. Il a subi, depuis le commencement du siècle, de nombreux remaniemens. Admis d'abord en franchise, les bœufs importés de l'étranger furent taxés, en 1816, à 3 francs par tête. En 1822, ce droit fut brusquement relevé à 50 francs pour les bœufs gras et 15 francs. puis 25 francs pour les bœufs maigres. En 1826, la distinction entre les gras et les maigres fut supprimée, le droit pour tous les bœufs étant maintenu à 50 par tête, plus le décime, soit 55 fr. Après divers dégrèvemens opérés en 1853 et en 1854, une loi de 1863 fixa le droit à 3 francs. Le tarif de 1881 le releva à 15 francs. Quelques années plus tard, nous sommes à 25 francs. Comme on le voit, peu d'articles ont donné autant de mal que les bœufs aux rédacteurs de nos tarifs. Dans le projet actuel, le gouvernement propose de modifier l'assiette du droit, de percevoir celui-ci non plus par tête, mais au poids et d'établir une taxe de 10 francs par 100 kilogrammes de poids vif. En fait, c'est une aggravation considérable. La commission va encore plus loin. Acceptant le mode de perception au poids, ainsi que le taux de 10 francs par 100 kilogrammes, elle prétend que le minimum de 50 francs par tête soit appliqué aux bœufs qui pèseraient moins de 500 kilogrammes. C'est plus fort qu'en 1826, sous la restauration, à l'époque où l'arme du tarif était maniée avec une sorte de furie pour la reconstitution de la grande propriété et de l'aristocratie terrienne. Au point de vue purement agricole, est-il avantageux de prohiber, comme on veut le faire, l'entrée des bestiaux maigres destinés à l'engraissement? Mais ce qui domine ici, c'est l'intérêt de l'alimentation. La viande de boucherie est beaucoup trop chère, ce n'est

pas le cas d'en augmenter artificiellement le prix. Les agriculteurs nous disent qu'ils vendent mal leurs bestiaux sur les marchés et que la hausse de la viande provient des bénéfices exagérés que s'attribuent les intermédiaires, les facteurs et les bouchers. Cela ne regarde pas le consommateur. C'est affaire aux fermiers de veiller à une organisation meilleure de leur commerce et à la défense de leurs intérêts. On nous accable de statistiques qui tendraient à prouver que la viande de boucherie a été plus chère quand les bœufs étaient à peine taxés, et moins chère, avec des tarifs élevés. Ces statistiques-là devraient être prohibées. A qui fera-t-on accroire qu'à moins de circonstances très exceptionnelles, une taxe ajoutée au prix vénal d'un produit n'opère pas dans le sens de la hausse? C'est précisément pour déterminer la hausse à l'intérieur ou pour arrêter la baisse que les droits de douane sont si ardemment sollicités. Tous les raisonnemens invoqués en cette matière, les bons comme les mauvais, sont primés par la question des subsistances.

La commission ne se borne pas à surtaxer les bœufs. Elle surtaxe également les vaches, les veaux, les moutons, les agneaux, les chèvres, les porcs, les cochons de lait, le gibier, les tortues, les volailles, les pigeons qui viennent, dit le rapport, « concurrencer un des produits de la ferme française, » les chiens de chasse et d'agrément. Il y a pourtant exemption de droits pour les animaux non dénommés dans cette nomenclature qui ressemble à un catalogue du Jardin d'acclimatation; mais l'exemption n'est pas définitive : « L'administration des douanes sera chargée de dresser un état de ces animaux par espèces, afin de présenter le chiffre exact de ceux qui peuvent concurrencer les produits de l'agriculture française. » — Aux animaux vivans succèdent les animaux morts et leurs dépouilles. Les viandes fraîches de bœuf acquittent aujourd'hui à l'entrée, en vertu du tarif conventionnel, un droit de 3 fr. par 100 kilogrammes. Le tarif général de 1881 les a taxées à 12 francs, le gouvernement propose, en 1891, le droit de 20 francs, et la commission le hausse à 25 francs. De même pour les viandes fraîches de porc et de mouton. Le mouton est particulièrement protégé, le droit qui le concerne atteignant dans le projet de la commission 32 francs par 100 kilogrammes, soit 0 fr. 32 par kilogramme. Et cela, dit le rapporteur, « pour tenir compte, dans une juste mesure, des diverses indications qui ont été fournies par les intéressés et des plaintes très légitimes des industries en cause. » Le tarif des conserves de viandes en boîtes passerait de 8 francs à 15 et 20 francs, celui des conserves de gibier, de 15 et 20 francs proposés par le gouvernement à 60 et 75 francs adoptés par la

commission. Le gouvernement n'avait pas pensé aux boyaux, mais « l'attention de la commission a été attirée par les fabricans de boyaux pour la charcuterie sur l'importation des boyaux de bœuf, de porc et de mouton venant de l'étranger. » Et les boyaux du bétail national seront protégés au tarif n° 20 *bis* par un droit de 6 à 10 francs les 100 kilogrammes. Que l'on veuille bien excuser ces détails et ces chiffres. Ils sont nécessaires pour montrer à quel point la commission a franchi toutes les bornes acceptables de la protection.

Quant aux céréales, peut-on espérer que la chambre reviendra sur les lois récemment votées, qui ont établi des droits de 5 francs par 100 kilogrammes sur le blé, de 8 francs sur les farines et de 3 francs pour le maïs? Bien que tous les argumens soient connus, il y aura quelque utilité à rouvrir le débat en séance publique, devant le pays qui commence à s'émouvoir des résultats produits par ces nouvelles taxes. Pas n'est besoin d'être libre-échangiste pour protester avec force contre toute mesure qui tend à enchérir le pain ou la viande. Après avoir imposé le blé et la farine, le gouvernement et la commission des douanes ont été conduits par la logique à demander l'établissement d'un droit de 6 francs par 100 kilogrammes de pain importé de l'étranger, soit 6 centimes par kilogramme. On a observé en effet que, depuis trois ans, les importations de pain, qui étaient précédemment insignifiantes, ont atteint des proportions toujours croissantes : de 4 millions et demi de kilogrammes en 1887, elles se sont élevées en 1890 à plus de 30 millions, provenant de Belgique pour les neuf dixièmes, et il est certain que, si l'on n'y met ordre, elles dépasseront largement ce chiffre. Les boulangers belges, avec le blé et la farine exempts d'impôt, peuvent fabriquer et vendre le pain à plus bas prix, de telle sorte que nos populations de la frontière prennent l'habitude de s'approvisionner en Belgique. De là, concurrence ruineuse pour nos boulangers, extinction des fours, diminution des recettes du trésor, incitation à la fraude, etc. Tout cela est exact. Sans avoir approfondi l'économie politique, les sociétés ouvrières de Roubaix, de Tourcoing, de Lille, ont découvert qu'il vaut mieux acheter du pain belge, quand celui-ci coûte 8 centimes et demi par kilogramme de moins que le pain français; elles ont même installé des fours de l'autre côté de la frontière, où elles fabriquent le pain à l'usage de leurs sociétaires. Le rapport de la commission fournit à cet égard des renseignemens complets et des chiffres très intéressans. La consommation moyenne du pain, par tête et par jour, étant évaluée à 586 grammes, et l'économie réalisée par la consommation du pain étranger étant d'environ 5 centimes par tête et par jour, soit 18 fr. 25 par an, il s'ensuit que les 30 millions de kilo-

grammes importés en 1890 ont pourvu à l'alimentation de 140,187 personnes, qui ont réalisé ensemble une économie de 2,558,412 fr. 75. D'après le rapport, ce bénéfice, dont profitent exclusivement nos populations de l'extrême frontière, serait compensé par une perte de 1,200,000 ou de 1,500,000 francs, représentant les droits que la douane aurait perçus si, au lieu de pain, l'on avait importé le blé ou la farine, puis par une perte de 2 millions 800,000 francs qui auraient été dépensés sur le sol national et gagnés par nos industriels et nos ouvriers, si le pain venu de Belgique avait été fabriqué en France. Les recettes de la douane ont en effet subi une diminution, mais il ne semble pas exact de considérer comme une perte sèche la réduction signalée dans le travail de la boulangerie : il y a là plutôt un déplacement de capital et de main-d'œuvre, déplacement qui peut être dommageable pour des intérêts particuliers, mais qui n'affecte pas le travail national, surtout dans le département du Nord, où capital et main-d'œuvre trouvent largement à s'employer.

Ce qui est important, et ce qu'il faut retenir, c'est que d'après les calculs mêmes du rapport, les droits sur le blé et sur la farine font supporter annuellement aux consommateurs français, comparés avec les consommateurs belges, qui ne sont grevés d'aucun droit, une différence de 18 fr. 25 par tête pour le prix du pain. C'est énorme, particulièrement dans le département du Nord, où les familles sont nombreuses. En appliquant ces calculs à notre population de 38 millions d'habitans, on arriverait au chiffre de 693 millions de francs représentant la surcharge que les tarifs actuels infligent à la nation pour la consommation du pain. Oui, surtaxez le pain, quintuplez le droit actuel, la logique vous y condamne; mais ne venez plus soutenir que le droit sur le blé est inoffensif, que la protection n'a pas fait hausser les prix, que la population française ne paie pas son pain trop cher. Les chiffres sont là, qui répondent avec leur éloquente simplicité.

La plupart des légumes secs ou farineux alimentaires étaient admis en franchise complète, les pois, les fèves, les haricots, les lentilles, les pommes de terre, les marrons, les châtaignes, etc. Tout cela désormais serait taxé, si la chambre adoptait les propositions de la commission. Des droits qui ne représentent pas moins de 6 pour 100 de la valeur et qui vont parfois à 12 et 14 pour 100, frapperaient ces divers produits agricoles. Le rapport nous initie aux luttes qui se sont engagées dans la commission, sur cette partie du tarif. « La question du droit à établir sur les haricots a donné lieu à une longue discussion. » Les agriculteurs du Nord demandaient 8 francs, d'autres 5 francs. La commission a reconnu « qu'un droit trop élevé rendrait assez difficiles nos relations commerciales avec

la Roumanie, qui nous envoie une grande quantité de haricots, et que le droit sur le maïs a déjà frappée dans l'un de ses principaux élémens d'exportation en France. » Elle s'en est tenue au chiffre de 3 francs, qui représente 10 pour 100 de la valeur. De même pour les autres légumes secs. Les légumes frais seraient frappés de droits plus élevés encore, remplaçant la franchise, afin de protéger notre culture maraîchère, qui est pourtant dans une situation prospère et qui exporte à l'étranger plus de produits qu'il ne s'en importe. De même enfin, pour les fruits de table, exempts jusqu'ici, pour la plupart. La culture française est menacée, nous dit-on, par la concurrence des prunes de Bosnie, des fruits américains, des fruits africains, des pommes et des poires de l'Australie! « De Victoria (Australie), pommes et poires de superbe apparence viennent rapidement en France et arrivent à une époque où nous n'avons que peu ou point de fruits. » S'il en est ainsi, l'on conviendra que ces excellens fruits nous arrivent fort à propos, et qu'il n'y a pas lieu de les repousser. En général, cette crainte de la concurrence étrangère pour les légumes et pour les fruits n'est-elle pas très exagérée? La France est l'un des fruitiers du monde. Elle exporte en abondance et avec profit les produits de toutes ses régions. Au nord comme au sud, nous voyons circuler sur nos chemins de fer des wagons de fruits à pleine charge, qui sont dirigés vers la frontière. Cette belle industrie est-elle sérieusement menacée, et paraît-il nécessaire de l'étayer par un droit de douane qui serait non pas un droit protecteur, mais une taxe indirecte de consommation?

Il est également difficile de s'expliquer pourquoi la commission a jugé utile de taxer certains fruits secs et d'augmenter le droit sur l'huile d'olive. Le rapporteur déclare que, « pour l'ensemble de ces articles, la production française égale à peu près la consommation intérieure, et que notre exportation contre-balance l'importation; mais cette exportation s'accroît chaque année, tandis que l'importation reste stationnaire, avec tendance à décroître, et, de plus, il est absolument nécessaire de tenir compte de ce que, pour la plupart de ces produits, les amandes et les huiles d'olive notamment, les récoltes sont tellement irrégulières que, bien souvent, le commerce et l'agriculture sont obligés de faire appel aux produits de l'étranger. » La conclusion logique de cette déclaration, ce serait la réduction, ou tout au moins le maintien des droits actuels. Au contraire, la commission propose des augmentations de droits, même sur l'huile d'olive, dont l'importation est cependant si avantageuse pour les huileries de Provence dans les périodes, assez fréquentes, où la récolte des olives a été insuffisante. « On est alors obligé de combler les vides et d'améliorer les qualités par

des huiles étrangères, à moins de fermer les moulins... » Le rapporteur constate que, depuis trente à quarante ans, les facilités des échanges ont donné au commerce des huiles une impulsion extraordinaire, que ce commerce a décuplé et qu'il est loin d'avoir atteint tout son développement. Pourquoi, encore une fois, aggraver le tarif des douanes pour un article de consommation générale? C'est la protection inutile.

Nous pourrions ainsi passer en revue tous les articles qui servent à l'alimentation. Pour tous ces articles, les anciens droits ont été augmentés, des droits nouveaux ont été établis. Augmentation pour le poisson et pour les fromages, création de taxes pour le lait, les œufs, le miel. Aucune denrée n'est épargnée. Jusqu'à la glace, qui n'avait pas encore été inscrite au tarif! Elle figure dans le projet de la commission sous le n° 188 *bis*, « glace (eau congelée) », avec un droit minimum de 40 centimes par quintal, représentant 20 pour 100 de la valeur. L'importation de la glace en France atteint à peine 500,000 francs; elle vient principalement de la Norvège et de la Suisse; elle est utile, comme lest ou comme fret de retour, aux navires norvégiens qui fréquentent nos ports de l'Océan. Comment troubler, pour si peu, nos relations maritimes et commerciales avec la Norvège, alors que la consommation française absorbe facilement toute la glace qui lui est fournie? L'honorable député de la Haute-Marne, qui a rédigé le rapport, plaide en excellens termes pour les habitans des montagnes de l'est, qui ne pourraient soutenir la concurrence des glacières suisses. Il s'agit donc ici de la protection par charité : car, en vérité, la concurrence étrangère est presque nulle; ce n'est ni la Norvège, ni même la Suisse qui, avec des importations relativement très faibles, peut nuire à la production de celles de nos glacières qui sont établies dans des conditions désavantageuses. La véritable concurrence est en France même, et le tarif n'y peut rien.

Parmi les taxes qui intéressent les subsistances, il en est assurément qui comportent une discussion très sérieuse. Pour le blé, pour les bestiaux, pour le vin, on peut, en demeurant dans le système de la protection, discuter sur le chiffre plus ou moins élevé du droit de douane qu'il convient de leur accorder. En ces trois articles se résume, en quelque sorte, la protection agricole. Quant aux autres produits, la protection n'est pas utile; elle peut même, dans bien des cas, être préjudiciable pour une partie de la population française. Voici l'observation très juste qui est exprimée dans le rapport concernant le lait : « Quelques-uns de nos collègues se sont préoccupés des entraves que ce droit sur une matière qui entre dans l'alimentation quotidienne pourrait apporter aux communications des villages situés sur nos frontières. » Il

y a, en effet, entre les foires et les marchés voisins de la frontière, des relations constantes, avantageuses pour les populations des communes limitrophes, relations que le régime actuel laisse complètement libres. Le lait, le beurre, les œufs, les sacs de pommes de terre, etc., qui seront apportés ainsi sur nos marchés, seront-ils donc soumis à un droit de douane? L'honorable rapporteur nous rassure en supposant que « l'administration des douanes fermera les yeux sur ces échanges internationaux, provoqués par les nécessités de l'alimentation. » Le bon billet! Notre nouveau tarif, dans l'esprit de la commission qui l'a rédigé, ne comporte pas de tolérance, et les douaniers feront leur devoir. Secondaires en apparence, ces considérations sont de nature à frapper l'attention de la chambre, comme elles ont un moment arrêté celle de la commission. Pourquoi ne pas rayer du tarif ces nombreux articles, dont quelques-uns sont minuscules? Négligeons ces broutilles de la protection, cette salade de légumes et de fruits, frais ou secs, l'eau congelée, etc., dont le tarif ne produira que des vexations sans profit. Il ne s'agit, en définitive, que de maintenir pour ces articles le régime de franchise appliqué sans inconvénient depuis plus de trente ans.

III.

Les industries textiles sont aux premiers rangs des industries nationales dont il importe d'assurer l'existence et la prospérité. Elles emploient de gros capitaux et un très grand nombre d'ouvriers; elles doivent répondre aux besoins toujours croissans de la consommation générale; elles alimentent des branches de commerce variées à l'infini et elles ont un rôle très considérable dans le commerce extérieur, soit par l'importation d'une partie des matières premières, soit par l'exportation des tissus, pour la fabrication desquels la France, au point de vue de la solidité et du goût, a su conserver jusqu'ici une incontestable supériorité. Elles méritent donc, sinon toutes les faveurs, du moins toutes les garanties que peut procurer un tarif de protection, garanties que, selon la commission des douanes, écho des intéressés, les tarifs de 1860 auraient enlevées à quelques-unes d'entre elles.

La législation de 1860 avait décidé l'admission en franchise de toutes les matières premières : coton, laine, soie, lin et chanvre, jute, etc. Les protectionnistes de 1891, dominés par l'intérêt agricole, auraient volontiers taxé toutes ces matières premières, même le coton. La commission des douanes ne s'est point laissé entraîner à ces mesures extrêmes. Elle a maintenu l'exemption pour le lin et le coton, avec résignation pour la laine, et non sans peine pour

la soie. Mais elle a cru devoir appliquer une taxe sur le chanvre teillé, ainsi que sur le jute. Le droit applicable au chanvre teillé serait de 10 francs par 100 kilogrammes au tarif général et de 8 francs au tarif minimum. L'honorable rapporteur, député de Maine-et-Loire, l'un de nos départemens les plus intéressés à la culture du chanvre, justifie cette proposition par la diminution des hectares ensemencés, par la concurrence de l'importation étrangère et par la baisse des prix de vente. Pour le jute, qui ne se produit pas en France, les droits seraient de 8 et 6 francs, motivés par la concurrence qu'il fait au chanvre, et même à la laine. Il est assurément regrettable que la culture du chanvre soit en décroissance, alors qu'elle a su améliorer sensiblement le rendement à l'hectare; mais cette décroissance paraît due surtout à la concurrence des tissus de coton, que la consommation préfère aux tissus de chanvre. Peut-être aussi, dans certaines régions, les fermiers ont-ils trouvé profit à se porter vers d'autres cultures, de telle sorte que, finalement, ils ne seraient pas en perte. Il en est ainsi pour le lin, que le cultivateur remplace par la betterave, favorisée par les primes exceptionnelles de la loi sur les sucres. La diminution d'une culture, dans une statistique agricole, n'implique pas toujours la détresse du fermier. Parfois aussi cette diminution résulte de circonstances dans lesquelles le tarif des douanes n'a pas à intervenir. L'alizarine a ruiné la garance; le colza et son huile sont dépréciés par le gaz, par l'électricité, par le pétrole. Pour le chanvre, l'intérêt industriel l'emporte sur l'intérêt agricole; les filateurs doivent pouvoir se procurer facilement et au plus bas prix leur matière première pour la livrer au tissage, qui lutte contre la concurrence des autres produits textiles. Quant au jute, matière exotique comme le coton, comment admettre qu'une taxe quelconque lui soit imposée, au risque de compromettre une industrie importante, récemment créée sur notre sol, et de la frapper en pleine prospérité? Affranchir de tous droits les matières premières utilisées par les grandes industries, c'est l'un des moyens les plus efficaces de protéger le travail national.

Il est impossible d'examiner en détail les tarifs qui concernent les fils et les tissus. Avec les subdivisions en numéros de fils et l'extrême variété des tissus frappés de droits, ce tarif est vraiment, pour le vulgaire, la bouteille à l'encre. Le gouvernement, sur la proposition du conseil supérieur du commerce, où les protectionnistes sont en majorité, avait inscrit dans le projet de loi de nombreuses augmentations de taxes. La commission des douanes ne s'en est pas contentée : elle a relevé presque tous les chiffres, elle a augmenté le nombre des classifications et elle propose des taxes qui, sous le prétexte d'une protection nécessaire, tendent à rétablir

l'ancienne prohibition. Ce sont encore ces maudits tarifs de 1860 qui ont ruiné l'industrie, et il faut vigoureusement réagir. Quels argumens opposer à ces affirmations des intéressés, complaisamment endossées par la commission et par ses rapporteurs? Personne, en France, ne s'est aperçu que nos grandes industries de la filature et du tissage soient dans un tel état de détresse qu'il devienne nécessaire de renforcer la protection dont elles jouissent. Les plus importantes des usines qui existaient avant 1860 sont encore debout; un grand nombre d'usines nouvelles se sont créées sous le régime de 1860 que l'on prétend ruineux. Les quantités de fils et de tissus sortis de nos manufactures sont beaucoup plus considérables; la qualité s'est améliorée, elle va de pair avec les progrès réalisés dans les autres pays, si même elle n'est supérieure, ainsi que l'attestent les expositions universelles de Paris, de Londres et de Vienne. Ce ne sont pas là des signes de décadence.

Consulterons-nous la statistique? Celle-ci nous enseigne que, pour les fils de lin, il a été importé en 1862, au lendemain des traités, une valeur de 5,600,000 francs, et en 1888, une valeur de 8,100,000 francs. L'exportation de ces mêmes fils, fabriqués en France, a été de 3,100,000 francs en 1862 et de 9,800,000 francs en 1888. L'exportation dépasse aujourd'hui l'importation. Pour les tissus de lin et de chanvre, l'importation a été, en 1862, de 13,500,000 francs, et, en 1888, de 5,200,000 francs. L'exportation, de 14,700,000 francs en 1862, s'est réduite, en 1888, à 8,300,000 francs. Si l'exportation a décru, il en a été de même pour l'importation, et il est à remarquer que nos ventes à l'étranger, en 1888, sont demeurées supérieures à nos achats de la même année. Cette diminution, dans l'ensemble du commerce, tient sans doute à ce que la consommation des tissus de lin et de chanvre est remplacée en partie par celle du coton ou de la laine. Quoi qu'il en soit, puisque, d'après la statistique douanière, les exportations, tant pour les fils que pour les tissus, excèdent les importations, une augmentation des tarifs actuels ne paraît pas justifiable.

Pour le coton, l'importation des fils s'est élevée de 12,900,900 fr. en 1862, à 25,800,000 francs en 1888, et l'exportation, à peu près nulle en 1862, n'a point dépassé, en 1888, la valeur de 2,700,000 fr. D'autre part, l'importation des tissus s'est élevée de 14,300,000 fr. en 1862, à 41 millions en 1888, et l'exportation de 62,300,000 fr. à 106 millions. — Donc, selon le langage des protectionnistes, la balance du commerce nous serait défavorable pour les fils, favorable pour les tissus; d'où s'ensuivrait la nécessité de taxer davantage les fils et la possibilité de diminuer les droits des tissus de coton. La commission surtaxe les deux produits, les tissus comme les fils. Elle semble ne pas vouloir qu'un brin de fil étranger,

qu'un mètre de tissu étranger pénètre en France ; toute introduction est, à ses yeux, une atteinte au travail national. Et, cependant, la production totale de l'industrie du coton s'est largement développée en France depuis trente ans. Ces importations de fils étrangers ont contribué pour leur part à l'approvisionnement des tissages, elles n'ont même pas nui aux filateurs français, parce qu'elles s'appliquent à des numéros que ceux-ci ne produisent pas ou fabriquent moins bien, et, par compensation, les filateurs ont grandement profité de l'activité imprimée au commerce du coton sur le marché intérieur. En 1878, l'importation des fils de coton dépassait une valeur de 41 millions, elle est réduite, comme nous l'avons dit plus haut, à 25 millions en 1888. Nos filatures ont fait de grands progrès et se sont appliquées à produire des numéros que le tissage était obligé de demander aux filatures étrangères. Et, enfin, qu'est-ce que ce chiffre de 25 millions de francs par rapport à la valeur énorme de notre production en fils et en tissus?

Une explication est nécessaire au sujet des chiffres qui viennent d'être cités. De 1862 à 1888, la valeur de tous les articles inscrits dans les tableaux de douane a baissé très sensiblement, de telle sorte que les chiffres représentent, en 1888, des quantités bien supérieures proportionnellement à celles que représentaient les chiffres indiqués pour 1862 ; mais cette différence s'appliquant à l'exportation comme à l'importation, la comparaison entre les valeurs respectives du mouvement commercial, exprimées en millions de francs, demeure à peu près exacte. Tous les consommateurs ont profité de la baisse du prix des tissus, baisse résultant des tarifs de 1860. L'industrie a été plus active et plus productive, puisqu'elle a pourvu à une consommation et même à une exportation plus abondante. Il est probable que, par l'effet de la concurrence intérieure plus encore que de la concurrence étrangère, le bénéfice des industriels a été diminué. Les industriels résistent à cette conséquence, et l'on ne saurait s'étonner de les voir réclamer ce qu'ils appellent de bons tarifs. La commission, par l'organe d'un honorable député du Nord, chargé de rédiger le rapport sur les industries du lin et du coton, a-t-elle suffisamment résisté, dans l'intérêt général, dans l'intérêt même du travail national, à ces demandes des intéressés? La chambre décidera.

« L'industrie de la laine est l'une des plus prospères de toutes celles qui fleurissent en France. » Tel est le début du rapport sur les fils et tissus de laine. En effet, d'après les statistiques officielles, les exportations dépassent de beaucoup les importations, et cette industrie, dans toutes ses branches, est notoirement prospère. Le rapporteur ajoute que l'industrie lainière ne réclame qu'une chose, la libre introduction de sa matière première, la

laine. Voilà enfin un rapporteur libéral. Il est vrai qu'il est du Jura et que, par exception, il n'est incité par aucune préoccupation électorale à protéger outre mesure une industrie que son département n'exerce pas. « Le projet du gouvernement, dit-il, contient des relèvemens de droits demandés par quelques centres industriels moins favorisés que les autres centres... Au tarif minimum, les propositions gouvernementales accusent une certaine augmentation sur le tarif conventionnel actuel. Cette augmentation a paru insuffisante à la commission, qui l'a encore majorée sur plusieurs points, sans peut-être assez se préoccuper des représailles qui pourraient en résulter de la part des nations étrangères. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une réserve toute personnelle à votre rapporteur... » Eh bien! est-il raisonnable, même au point de vue protectionniste, de relever les droits? Pour tous les tissus de laine, comme pour les autres tissus, le tarif est augmenté, sans nécessité aucune, quelquefois pour donner satisfaction à une réclamation individuelle ou aux désirs d'un collègue. « Sur la demande d'un membre de la commission des douanes, nous avons élevé les droits sur ces tissus à 400 francs au tarif minimum et à 500 francs au tarif général. » On n'est pas plus aimable. Et voilà ce que le président de la commission, M. Méline, appelle une enquête sérieuse!

Il est inutile de s'arrêter au tarif des soieries, auquel la commission ne propose pas d'apporter de modifications sérieuses, l'industrie lyonnaise n'ayant pas d'ailleurs réclamé une plus forte dose de protection. Après avoir examiné les articles du nouveau tarif qui intéressent l'alimentation et le vêtement, nous arrivons à ce qui concerne le logement et l'ameublement. Jusqu'ici, la plupart des matériaux employés à bâtir ont été exempts de droits. Aucun de nos législateurs, si protectionniste qu'il fût, n'avait songé à imposer les tuiles, la brique, le ciment, la chaux, et cent autres produits analogues qui sont en quelque sorte les matières premières de l'habitation humaine. La commission des douanes a voulu réparer cet oubli. La plupart des matériaux seraient désormais taxés, jusqu'aux pavés! Droits minimes, sans doute, mais encore, à quoi bon? Partout on s'occupe d'améliorer l'habitation; à Paris et dans nos principales villes, à la campagne, autour des usines, on construit des maisons ouvrières. N'est-il pas contradictoire de proposer des taxes dont la conséquence serait d'augmenter, si peu que ce soit, le coût des constructions? De même pour les bois : le tarif actuel accorde la franchise à presque tous les bois propres à la construction et au chauffage. La commission entend les protéger. « Cette préoccupation, dit le rapporteur, député du Doubs, est pleinement justifiée par le souci des intérêts de l'État, c'est-

à-dire du peuple français tout entier, des établissemens publics et de dix mille communes forestières. » Cet argument plébiscitaire peut être contesté. Si le peuple français tout entier était appelé à voter, il signifierait probablement qu'il ne tient pas à payer plus cher les poutres employées à la construction de ses maisons ni le bois dont il se chauffe. La verve connue de l'honorable rapporteur laisserait froides les vingt-six mille communes qui n'ont pas l'avantage d'être forestières. La commission s'est laissé trop facilement convaincre. Il faut espérer que la chambre se montrera moins disposée à inaugurer, dans la législation du peuple français, le tarif des bois.

Cette taxe, appliquée aux bois bruts, entraîne nécessairement l'augmentation des droits qui frappent les bois ouvrés, et, par une conséquence également logique, les meubles, les pièces de menuiserie, et même les balais. La commission a dû se livrer à ce travail, rendu difficile par les prétentions opposées des importateurs de bois étrangers et des raboteurs français. Nous ignorons si elle a réussi à contenter ces deux intérêts, qui sont également très respectables, au moyen de droits que lui ont paru mériter les bois tendres rabotés. Remarquons, en passant, dans quels embarras on se jette lorsque l'on touche inconsidérément à l'un de ces grands produits naturels d'où dérivent tant d'autres produits. Tout se tient en pareille matière et s'enchevêtre de façon à créer une confusion inextricable. Engagée dans les bois, la commission a eu beaucoup de peine à s'en tirer. Qu'allait-elle faire dans cette forêt! Pour le tarif des meubles, elle avait, du moins, un moyen certain de ne pas s'égarer : c'était d'examiner comment notre industrie se comporte avec les droits actuels. Chacun sait que l'industrie du meuble est dans de bonnes conditions. L'honorable rapporteur constate que les importations de l'étranger n'atteignent que le quart de nos exportations. Cependant il conclut, au nom de la commission, à des relèvemens de droits qui, pour les articles les plus importans, doublent et triplent les droits appliqués depuis 1860. Ici, ce n'est plus de la protection, c'est de la frénésie.

Les pendules, comme les montres, sont également surtaxées dans de fortes proportions, et les instrumens de musique! Notre fabrique d'instrumens est justement renommée, on se souvient de quel éclat elle brillait à la dernière Exposition universelle. Cette industrie est prospère, elle vend au dehors une partie de ses produits. Pourquoi changer son tarif? Que l'on augmente le droit sur les orgues de Barbarie, passe encore, et pourtant cette sévérité est peu démocratique; mais à quel propos modifier le tarif des flageolets, des contre-basses, des clairons et des guitares? La chambre

syndicale des instrumens de musique a demandé, nous dit-on, l'établissement de droits de douane pour repousser les produits de qualité inférieure que l'étranger introduit, grâce à leur bas prix, sur notre marché. Cette raison, qui se rencontre souvent dans l'étude des tarifs, ne doit être acceptée qu'avec une certaine réserve. L'acheteur est seul juge de la qualité qu'il recherche et du prix qu'il consent à payer. S'il lui plaît de sacrifier la qualité au bon marché, pourquoi le contrarier? Nos fabricans eux-mêmes, si épris de la perfection, ne dédaignent pas, quand ils y trouvent profit, de confectionner des produits inférieurs. Il faut qu'il y en ait pour tous les goûts et pour toutes les bourses; il importe, surtout, qu'en cela comme pour le reste, la liberté du consommateur soit respectée, et il n'appartient pas à un tarif de douanes de faire en quelque sorte la police du marché.

En poursuivant cette énumération des produits dont la commission des douanes s'est, à notre avis, trop occupée, nous rencontrons un grand nombre d'industries qui, généralement classées comme étant d'ordre secondaire, n'en sont pas moins importantes à raison de la main-d'œuvre qu'elles emploient et des ressources qu'elles fournissent à notre commerce extérieur. Voici, par exemple, la tabletterie, la brosserie, la fabrication des éventails, les corsets, etc. Prohibée avant 1860, la tabletterie a vu pour la première fois des droits de douane établis dans le tarif conventionnel. Il paraît que les droits ont été convenablement calculés à cette époque, puisque la tabletterie française en os, ivoire, corne, écaille, n'a point cessé de prospérer et qu'elle exporte une grande quantité de ses produits. Aussi, lisons-nous avec satisfaction dans le rapport adopté par la commission des douanes, que les représentans de cette industrie se déclarent, presque à l'unanimité, satisfaits du tarif de 1860, protestent contre des relèvemens de droits qui pourraient attirer des représailles et ne sollicitent que des classifications plus claires dans la rédaction de nouveaux tarifs. Comment s'expliquer alors que la commission ait cru devoir augmenter, légèrement il est vrai, quelques-uns des droits qui intéressent la tabletterie? Quant aux corsets, ils ont été respectés. La chambre syndicale a déclaré que « l'extension de l'industrie du corset est due en partie aux traités de 1860, et que la moindre interruption dans les traités lui causerait un préjudice considérable. » Sait-on que la fabrication des corsets en France représente une valeur de 60 millions de francs, dont le quart environ est exporté? « Notre pays n'achète pas de corsets à l'étranger; divers essais ont été faits, mais sans succès; les modèles français sont préférés et jouissent d'une réputation universelle. » Soyons fiers de lire, même dans un rapport de douane, cet éloge

presque palpitant de nos corsets, et surtout de nos modèles. Voilà au moins une industrie qui ne demande pas à être protégée!

Le tarif de la fonte et des fers était autrefois le champ de bataille où s'engageait avec le plus d'ardeur le duel entre le libre échange et la protection. L'agriculture, en ces temps-là, secondait les libres-échangistes contre les maîtres de forges. Le traité franco-anglais de 1860 a mis fin à cette vieille lutte et réglé, par un acte d'autorité, les tarifs des métaux bruts et ouvrés. Ici encore, il faut croire que le règlement fait en 1860 a été prudemment combiné, puisque l'industrie métallurgique a pu résister à la concurrence étrangère, pourvoir au service des chemins de fer et à nos armemens, exporter dans les deux mondes des rails, des locomotives, des ponts, des canons, des navires cuirassés, fabriqués de toutes pièces dans nos belles usines et sur nos chantiers. Aussi, le tarif général de 1881 avait-il respecté l'ensemble du tarif auquel la commission des douanes n'apporte, en 1891, pour la fonte et pour le fer, que des changemens peu importans. L'honorable rapporteur, éclairé par les hauts fourneaux de son département, a traité la question avec la modération qui lui est habituelle et avec l'élégante clarté qui convient à un membre de l'Académie, quelque peu dépaysé dans les fourrés de la littérature douanière. Il a combattu vaillamment, peut-être avec trop de succès, contre le dégrèvement de la fonte, matière première de l'industrie des métaux : il a fait valoir l'argument stratégique, qui ne saurait être négligé dans cet âge de fer. En résumé, presque rien de changé dans les conditions actuelles : rendons-en grâce à la commission et à son rapporteur.

Il serait fastidieux de reprendre ainsi tous les articles de ce nouveau tarif général, tel qu'il est sorti des délibérations de la commission. La protection, l'on pourrait dire la bienfaisance de la commission s'étend à toutes les industries, même aux plus florissantes, qui n'ont aucunement besoin d'être protégées, à la carrosserie, au caoutchouc, à la poterie, à la porcelaine, à la verrerie. Elle s'impose même à des industries qui repoussent avec énergie ses funestes présens. Son tarif sur le papier, sur les livres, les gravures, etc., a soulevé, dès qu'il a été connu, les plus vives protestations. Aux droits très modérés du tarif conventionnel sur le papier et le carton la commission a substitué des droits presque prohibitifs. A la franchise complète qui favorisait le commerce des livres, des gravures, des cartes géographiques, elle a substitué des droits exorbitans. Quelle étrange contradiction! Pendant que l'on fait tant d'efforts et tant de dépenses pour mettre l'instruction à la portée de tous, voici que l'on s'avise de surtaxer le papier

et les livres! La fabrication du papier est une industrie très considérable: on veut taxer l'une de ses principales matières premières pour protéger, dit-on, la sylviculture!

Il en est de tout ainsi, depuis le premier numéro du tarif jusqu'au dernier. Tout ce qui porte une dénomination quelconque, même ce qui ne se vend pas, est frappé d'un droit. Les objets de collection hors de commerce qui, sous le numéro 654, ferment la marche, et qui jusqu'ici ont été admis en franchise, paieraient désormais leur tribut. La douane deviendrait le vestibule du Louvre. Les vieux bronzes, les antiques bahuts, les momies, etc., n'entreraient qu'en payant. La commission a raison. Ces vieilleries feraient concurrence à son tarif de 1891, qui nous ramène si durement aux prohibitions des temps passés.

IV.

La revision d'un tarif de douanes comporte, d'ordinaire, deux opérations. Comme il n'y est procédé qu'à des intervalles assez éloignés, le législateur, s'éclairant par la statistique et se rendant ainsi compte de la situation pour les diverses branches de travail, modifie le tarif, soit en réduisant les droits afférens aux industries fortes et prospères, soit en augmentant les droits concernant les industries faibles et languissantes, qui, selon la doctrine protectionniste, doivent être défendues plus efficacement contre la concurrence étrangère. Augmentation de droits pour certains articles, diminution pour d'autres, maintien pour le surplus, tel devrait être le résultat d'une étude sérieuse, appliquée à la revision de la loi douanière. Or, que voyons-nous dans le nouveau tarif de la commission? A chaque ligne, des droits augmentés ou établis pour la première fois; nulle part des droits supprimés ni même diminués. Cette simple constatation suffit pour condamner l'œuvre. Comment! l'agriculture et l'industrie de la France seraient routinières et arriérées à ce point que, depuis 1860 ou depuis 1881, date du dernier tarif général, aucune réduction des droits protecteurs, pour aucun de leurs produits, ne soit devenue possible! Cela n'est pas croyable et cela n'est pas vrai.

Dans le système de la commission, il semble que toute introduction d'un produit étranger est chose mauvaise, que l'importation usurpe sur le travail national, qu'elle dérobe en quelque sorte aux capitaux français, aux ouvriers français une part de leurs profits et de leurs salaires. Il y a là, croyons-nous, une erreur tout à la fois économique et historique. L'importation n'est pas moins néces-

saire que l'exportation, non-seulement à la prospérité du commerce, mais encore au progrès de l'industrie. Combien d'industries nationales ont besoin des produits étrangers, matières premières ou fabriquées, pour entretenir et perfectionner leur propre travail, sans parler de l'importation nécessaire, vitale, de ceux des produits que la nation ne possède point en abondance suffisante, tels que les céréales, le bétail, le vin, la houille, etc.! L'importation est encore nécessaire comme contre-partie de l'exportation, sans laquelle beaucoup d'industries étoufferaient dans l'étroite enceinte du marché national. Quant à l'erreur historique, elle est démontrée par l'exemple de l'Angleterre qui, de tout temps, a vu ses importations dépasser les exportations, et par notre exemple même. Nous avons eu des années pendant lesquelles s'est manifesté ce fait commercial : ce ne sont pas nos années les moins prospères.

Il est un grand pays, le plus peuplé du monde, qui vit depuis des siècles dans l'isolement, voulant se suffire à lui-même, n'attendant rien ou presque rien des relations avec les autres pays. Le commerce extérieur de la Chine, importations et exportations réunies, représente à peine une valeur de 3 milliards. Pour une population de 300 à 400 millions d'habitans, c'est une goutte d'eau dans l'Océan. Le peuple chinois, laborieux et intelligent, se nourrit à peu près exclusivement des produits de son sol et ne consomme que les produits de son industrie. Il demeure enfermé dans ses traditions et dans ses coutumes plutôt que dans sa vieille muraille, dont il faudrait se décider à ne plus parler, car elle tombe en ruines. Survient-il une mauvaise récolte, une inondation, une crise quelconque, c'est tout de suite un désastre. Aucun secours ne lui arrive du dehors; son agriculture et son industrie ne font pas de progrès, parce qu'elles n'ont à pourvoir qu'aux besoins presque invariables du marché intérieur; aucun intérêt, aucune concurrence extérieure ne les incite à produire mieux ni au-delà de ce qui est immédiatement nécessaire. Malgré ses rares qualités et ses grandes ressources, la nation chinoise ne s'enrichit pas; le capital y est rare, le profit minime et le salaire très réduit.

C'est donc une faute que de s'opposer systématiquement à l'importation des produits étrangers. Pourrait-on obtenir ainsi l'amélioration des salaires, ce qui est le grand souci du temps présent? L'honorable M. Méline énonce dans le rapport général « qu'il a fallu, depuis 1860, relever presque tous les salaires; pour certaines industries, les relèvemens vont jusqu'à 50 pour 100, et même davantage; aussi est-ce sur les salaires que porte, en général, le principal écart dans le prix de revient des produits similaires français et étrangers. » Il ajoute : « Il ne peut entrer dans la pensée de personne de réduire les salaires de nos ouvriers, qui,

dans certaines branches d'industrie, sont manifestement insuffisans. C'est au contraire à les relever que nous devons tendre de toutes nos forces, et il n'y a qu'un moyen pour cela : c'est de maintenir le cours de nos produits à un taux suffisamment rémunérateur en empêchant leur avilissement excessif par la concurrence étrangère. C'est ainsi que les tarifs de douane se lient à la question sociale elle-même dans ce qu'elle a de plus aigu. » Quel est le prix « rémunérateur » des produits? Où commence « l'avilissement excessif? » Quel doit être le taux « suffisant » du salaire? Il est peut-être imprudent de soulever ces questions si graves quand on n'a pas le pouvoir de les résoudre. La concurrence étrangère n'est pas la cause unique, ni même principale, de l'avilissement des produits; la concurrence intérieure est là qui suffit pour provoquer de brusques écarts dans les prix et qui rendrait tout à fait inefficace le procédé recommandé par M. Méline. A moins de fixer par décret le chiffre de production dans chaque industrie, le taux du salaire suffisant et le prix des marchandises, on n'aperçoit point comment il serait possible de réaliser cette conception, vers laquelle tendent plus ouvertement le socialisme d'État et le collectivisme. La liberté et le cours naturel des choses, sur un grand marché de travail, sont encore les seuls moyens pratiques de sauvegarder le salaire. Puisque, sous le régime relativement libéral inauguré en 1860, certains salaires ont pu hausser de 50 pour 100 et même plus (assertion qui nous paraît un peu exagérée), est-il sage de détruire cette législation, et est-il bien sûr qu'une législation contraire, la protection à outrance, aurait de meilleurs résultats? Ce qui est certain, c'est que le renchérissement général, sur lequel on compte pour relever les salaires, augmenterait immédiatement le prix de tout ce que les ouvriers consomment en attendant les compensations douteuses qu'on leur promet.

Dans ce système, que devient l'intérêt de la masse des consommateurs, c'est-à-dire de tout le monde? On nous dit que tout consommateur est producteur, et *vice versa*, de telle sorte que chaque individu, cumulant les deux rôles, retrouverait en profits comme producteur ce qu'il aurait déboursé en plus comme consommateur. Cet argument, qui donne à chacun de nous un faux air de Janus à double face, est absolument inacceptable. Nous sommes tous consommateurs, nous ne sommes pas tous producteurs. Une portion notable de la nation subirait, sans compensation aucune, les effets de ce nouveau tarif protecteur. Il est vraiment inutile d'insister sur ce point. Chacun peut faire son compte, en observant ce qu'il en coûte pour le pain, quand on ne peut pas l'acheter en Belgique.

Viennent enfin les intérêts de notre commerce d'exportation. Ce

ne sont pas des intérêts négligeables. Nos ventes à l'étranger dépassent 3 milliards, dont plus de moitié se compose de produits fabriqués. En ce temps de concurrence universelle, l'industrie française a dû redoubler d'efforts pour conserver sa situation sur les marchés étrangers. Les manufactures s'établissent presque partout : chaque peuple perfectionne ses procédés de fabrication; nos produits gardent la supériorité au point de vue de la bonne confection et du goût, mais par cela même ils se vendent cher et ils ont à soutenir la lutte contre les produits anglais ou allemands. Et voici que, par l'augmentation des droits de douane sur les matières importées que notre industrie met en œuvre, on se prépare à élever ses prix de revient! En même temps, nous dénonçons nos traités de commerce, et les protectionnistes prétendent interdire au gouvernement d'en conclure de nouveaux. Nous voulons garder notre liberté. C'est très bien; mais nous rendons la liberté aux autres. Par le vent de protectionnisme qui souffle, et que nous avons largement contribué à déchaîner, les autres peuples ne sont que trop disposés à mettre leur liberté à profit en revisant, de leur côté, les tarifs, et en surtaxant les produits que nous étions habitués à leur fournir. Sans parler de l'Italie, avec laquelle la guerre des tarifs est ouvertement déclarée, nous sommes déjà menacés de représailles par la Belgique, par la Suisse, par l'Espagne, par tous nos voisins. Que les intérêts de notre exportation doivent être gravement lésés par cette nouvelle politique commerciale, cela n'est pas douteux. La commission des douanes n'y a pas pris garde.

Les traités de commerce ne contiennent pas seulement des clauses relatives au tarif des marchandises dont les parties contractantes désirent faciliter l'échange; ils renferment ordinairement d'autres dispositions concernant la protection des personnes, le régime consulaire, la garantie réciproque de la propriété artistique et littéraire, etc. Ces dispositions étant indépendantes du tarif des marchandises, le gouvernement a pensé qu'en dénonçant les traités de commerce, il pourrait s'entendre avec les autres gouvernemens pour les maintenir en vigueur. Plusieurs gouvernemens se montrent, paraît-il, peu disposés à accepter cette combinaison ; les traités dénoncés seraient annulés intégralement, pour les tarifs et pour toutes les clauses annexes; de plus, les conventions distinctes qui ont été conclues avec divers états pour la protection de la propriété littéraire seraient dénoncées et annulées en même temps que les règlemens de tarifs. L'œuvre de progrès, poursuivie depuis de longues années en vue de compléter, au profit de tous, le code des relations internationales, risquerait ainsi d'être compromise. Pour

la propriété littéraire, qui a donné lieu à tant de négociations difficiles, auxquelles la diplomatie française a pris une grande part, la suspension du régime si laborieusement établi pourrait nous causer un préjudice très sérieux. La convention de Berne ne suffirait pas pour sauvegarder nos intérêts; car chacune des puissances signataires a la faculté de se retirer de l'union qui a été formée, et, tout en renonçant aux garanties qu'elle procure, retirer aux autres nations ces mêmes garanties. C'est évidemment la France qui perdrait le plus à l'annulation de toutes les conventions. Aussi les représentans de l'art et de la littérature ont-ils déjà fait entendre de vives protestations contre l'éventualité périlleuse qui a son origine dans l'œuvre de la commission des douanes. Sans doute, ils n'ont plus à craindre qu'aucun gouvernement honnête en revienne à tolérer la contrefaçon; mais l'exercice du droit de propriété se verrait privé d'avantages importans qui lui sont présentement assurés.

Si l'on examine, dans ses détails, ce nouveau tarif, il est impossible de n'être point frappé de l'exagération des droits qui y sont inscrits, de l'esprit particulariste, égoïste, qui a inspiré la plupart des décisions de la commission. Les intérêts régionaux ont pris le pas sur l'intérêt national. Chacun a exigé sa part, et l'a obtenue. La commission a fait de la protection mutuelle. Quant au système, c'est le renchérissement, organisé, nous dit-on, au profit de l'agriculture, de l'industrie et des salaires. La nation sera-t-elle mieux nourrie avec le pain, la viande et le vin surtaxés? Aura-t-elle plus de travail, quand on lui aura fermé les marchés extérieurs, et surtout quand, à l'intérieur même, le renchérissement aura fait diminuer, dans toutes les classes, le nombre des achats? Sera-t-elle plus riche, lorsqu'elle aura à prélever sur ses revenus annuels une somme plus forte pour sa subsistance et pour les consommations de première nécessité? Enfin, sera-t-elle plus puissante dans le monde, lorsque le ralentissement des relations internationales, après la dénonciation des traités, la laissera presque isolée? Renchérissement et isolement, voilà ce tarif. Non, l'intérêt public ne réclame pas cette législation outrée. Ni les populations agricoles, ni les artisans, ni les ouvriers ne sont intéressés à l'adoption de ces mesures qui sont sollicitées par des groupes influens et ligués, mais en définitive restreints. La commission a cédé trop facilement à la pression de ces groupes; il appartient à la chambre de prendre en main les intérêts de la nation.

C. LAVOLLÉE.

AU

PAYS DE LA VIGNE

LES GRANDES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER.

La culture de la vigne en France, sauf les exceptions qu'entraînent diverses causes, et en premier lieu l'influence de l'altitude, est bornée au nord par une ligne sinueuse, oblique par rapport aux méridiens, qui, partant à peu près de l'embouchure de la Loire, passe au sud du Mans, au nord de Paris et aboutit au point où la Meuse quitte la France pour couler en Belgique. Mais cette même culture est loin d'être distribuée d'une manière uniforme au midi de la limite septentrionale ; elle se développe, au contraire, d'une façon très inégale et très irrégulière. Avec une carte où l'on figurerait l'étendue des surfaces vinicoles par un signe conventionnel quelconque, on constaterait que la grande extension de la vigne se concentre autour de deux noyaux jouant le rôle du double foyer d'une ellipse, si l'on veut bien admettre cette assimilation géométrique.

L'une de ces régions est formée par le département de la Gironde, auquel on peut rattacher l'Armagnac et, dans une certaine mesure, les Charentes, dont les vignobles ne sont malheureusement pas

encore en bonne voie de reconstitution. Nous nous garderons bien, de peur d'offenser les Bourguignons, d'affirmer que les crus du Bordelais produisent les meilleurs vins de la France; mais, s'il est difficile de décerner un premier prix en ce qui concerne la qualité, il ne faut pas oublier qu'en 1888 le département de la Gironde a été celui qui, dans la France entière, a produit le plus grand nombre d'hectolitres de vins, après celui de l'Hérault.

Bien que les plantiers ne soient pas rares dans le reste de la Guyenne, dans la Gascogne et le Haut-Languedoc, ces provinces ne sauraient être comparées au Bordelais, ni sous le rapport de la qualité des produits, ni à l'égard de leur quantité. Mais le voyageur qui accomplit en chemin de fer le trajet de Bordeaux à Cette est frappé par la transformation qui se déroule sous ses yeux à la hauteur de Carcassonne. En même temps que le ciel s'éclaircit et que les premiers oliviers, d'abord chétifs et dispersés, font leur apparition, les vignobles se multiplient à perte de vue dans la riche plaine de l'Aude, éliminant les autres cultures. La locomotive a déjà franchi Narbonne, Coursan, puis Béziers et Agde, et le spectacle ne varie plus, peu différent, somme toute, de ce qu'il était il y a vingt ans. A partir du moment où les wagons, entraînés par la vapeur, roulent entre la mer et l'étang de Thau, le long des solitudes de l'isthme des Onglous, notre voyageur, que nous supposons revoir le pays à la suite d'une longue absence, sera tout étonné de découvrir de jolis vignobles, admirablement bien tenus, prospérant dans les sables du bord de mer, autrefois réputés infertiles. S'il prolonge sa route vers Montpellier et Arles, sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée, il reverra encore de nombreux et riches vignobles, jusqu'aux rives du grand Rhône. Au-delà de ce fleuve, les céréales et les cultures fourragères prendront le dessus et, graduellement, remplaceront les vignes. Celles-ci, quoique très répandues et bien soignées, ne sont pas aussi resserrées aux approches de Nîmes qu'aux alentours de Montpellier. On s'aperçoit que le travail de reconstitution, plus tardif, plus incomplet, a été entrepris sur une moindre échelle. Cette assertion perd, il est vrai, chaque jour, de sa valeur; encore moins préjuge-t-elle de l'avenir, qui, espérons-le, réservera de belles vendanges aux riverains de la Durance, du Rhône moyen ou de l'Argens, toutes régions aptes à la production extensive du vin.

Le second des deux « foyers » auxquels nous avons fait allusion occupe ainsi les plaines du Bas-Languedoc, des Corbières à la Camargue. Tout le long de la voie ferrée, on remarque des millions de souches alignées en carré, on contemple des vignobles purgés d'herbes comme les allées d'un parc, labourés et piochés

sans trêve ni repos; on s'étonne du développement énorme que présentent les gares de marchandises des villages les plus médiocres, mais on voit mal le côté le plus intéressant. Sauf dans le voisinage de Cette, les trains circulent à travers une zone où dominent la petite et la moyenne culture, curieuses à examiner, sans doute, mais moins originales que les grandes exploitations agricoles, véritables « usines à vin » et non « fermes, » dont nous voulons parler et qui sont spéciales au pays. Nos exposés ne s'appliqueront, d'ailleurs, qu'à un terroir restreint, et nous exclurons sans parti pris, mais par nécessité d'être bref, tout ce qui concerne la région qui s'étend de Béziers à Perpignan.

I.

Avant d'entrer au cœur même du sujet que nous nous sommes imposé, deux préambules, l'un économique, l'autre géographique, nous paraissent indispensables pour la clarté de ce qui va suivre.

Conformément à une très ancienne habitude qui, loin de se perdre, tend plutôt à se propager dans les alentours de la région où elle est en usage, le propriétaire bas-languedocien exploite lui-même ses terres à ses risques et périls, supportant les pertes et recueillant les bénéfices. Les possesseurs qui, pour une raison ou une autre, ne veulent ou ne peuvent pas diriger personnellement les travaux agricoles, ont recours à un intermédiaire qu'on nomme, suivant les localités, *baile* (1), *paire* (2) ou *ramonet* (3). Ses fonctons rappellent beaucoup celles du granger, du bordier ou du « maître valet » de certaines provinces de la France. Le *paire* travaille de ses mains, sans doute; mais son rôle essentiel, analogue à l'emploi de sous-officier dans l'armée, consiste surtout à diriger les travaux et à fixer leur tâche aux valets et journaliers placés sous ses ordres, tout en surveillant l'exécution de ses commandemens. Absolument désintéressé pécuniairement de l'exploitation à laquelle il est attaché, il reçoit des gages fixes, accompagnés de dons en nature ou en argent, fixés selon l'importance momentanée du personnel, lui-même comptant comme un domestique.

(1) Expression patoise répondant au terme français de « bailli » et employée à Arles, à Beaucaire, à Nîmes. Dans la zone de Montpellier, on appelle souvent *baile* le chef d'une troupe de travailleurs à la journée.

(2) Mot signifiant « père » (de famille).

(3) Nous ignorons l'étymologie de ce terme, qui n'est pas plus français que les deux précédens.

D'habitude, le propriétaire fournit directement le blé, le vin, l'huile à son *paire*, qui n'a plus besoin que de se procurer de la viande et des légumes pour son usage et celui de son monde. Les légumes viennent d'un petit potager que l'homme cultive lui-même ou fait entretenir, à momens perdus, par les travailleurs ou domestiques. Quant à la dépense relative à la viande, elle est couverte par une indemnité trimestrielle représentative, toujours proportionnelle au nombre de bouches à nourrir, et qu'on appelle « pitance. » Si la femme du *paire*, ou la *maire*, est suffisamment intelligente et économe, elle peut, en ménageant convenablement les ressources de l'ordinaire qu'elle est chargée de préparer, procurer à son mari un petit benéfice supplémentaire. Au reste, le *paire*, mangeant toujours avec les valets, serait le premier à supporter les inconvéniens d'une table par trop frugale.

Ajoutons que la *maire* a droit elle-même à une allocation en blé et en huile, environ moitié moindre que celle attribuée à un homme. Elle ne touche rien en fait de pitance; de même, elle est censée ne boire que de l'eau. En revanche, le propriétaire l'autorise presque toujours à élever à ses risques et périls des volailles, des porcs, des pigeons, ou la charge, moyennant rémunération, du soin de sa propre basse-cour. Enfin, la note trimestrielle est souvent grossie de quelques francs destinés à payer le sel de cuisine consommé à la ferme (1) ou à solder l'entretien de la vaisselle. Un dernier renseignement pratique : le pain que mange le personnel est toujours pétri sur place et cuit dans le four de l'exploitation agricole. Il est rare qu'on le fasse préparer au dehors.

Indépendante de tous les fléaux et déboires qui assaillent trop fréquemment les propriétaires, fermiers ou métayers, la situation des *paires* est, en somme, fort enviable. On pourrait croire que l'homme payé sur un taux fixe, quels que soient ses succès agricoles ou ses déboires, serait disposé à ne pas agir beaucoup et à s'endormir dans l'inaction. Il n'en est rien. Les *paires* sont ordinairement jaloux de la propriété qu'ils dirigent, souvent même plus que leurs patrons; ils tiennent à montrer à leurs collègues et voisins des vignes bien cultivées, des bêtes bien nourries, un matériel en bon état. Ils se piquent d'amour-propre, et l'un des principaux défauts qu'on leur reproche, comme un vice inhérent à l'institution même, est de trop pousser à la dépense et de ne pas ménager les ressources dont ils disposent. Les plus travailleurs, les

(1) Quoiqu'il n'existe point de fermiers dans le Bas-Languedoc, on appelle souvent « ferme » l'ensemble des locaux où se trouvent le logement du personnel à demeure et les écuries. L'expression patoise est « mas, » elle s'emploie beaucoup dans le langage courant. A Cette et à Béziers, on se sert volontiers du terme de « ramonetage. »

plus intelligens sont presque toujours les plus enclins à la profusion. Ils secondent à merveille, cependant, un propriétaire dont la main suffisamment ferme les arrête sur la pente des dépenses superflues. Quant aux abus, quant aux détournemens même, il serait puéril de nier qu'il puisse s'en produire, et assez fréquemment; mais ailleurs, comment oser se flatter de les éviter en confiant ses terres à un fermier ou à un métayer?

En tout cas, on voit souvent plusieurs générations de *paires* se succéder sur le même domaine, de père en fils ou de beau-père en gendre, et, de plus, une excellente coutume locale, déterminée par les circonstances, veut que le *paire* soit, autant que possible, un enfant du pays, élevé dans le voisinage. Cet usage contraste d'une façon absolue avec les habitudes imposées par la nécessité lorsqu'il s'agit du recrutement des autres domestiques.

Lorsqu'une propriété offre beaucoup d'importance ou que son possesseur ne séjourne pas à proximité, ou enfin lorsque d'un même maître dépendent plusieurs exploitations voisines, mais distinctes, le régisseur ou l'homme d'affaires vient s'interposer entre le *paire* et son maître, comme un intermédiaire souvent indispensable, toujours coûteux. Mais ce mode de gestion, qui s'applique, d'ailleurs, bien entendu, à la généralité des domaines dont nous parlerons plus loin, n'offrant rien de particulier, sauf l'importance des frais à régler et des recettes à percevoir, nous n'insisterons pas davantage.

Bien avant que l'invasion du phylloxera ne vînt bouleverser les conditions économiques de la culture du sol dans l'Hérault, le terroir où nous allons introduire nos lecteurs avait eu son heure de célébrité dans une bonne partie de la France. Vers l'année 1860, la compagnie des chemins de fer du Midi conçut l'idée d'assurer à son réseau un important débouché en prolongeant jusqu'à Marseille la voie ferrée déjà construite de Bordeaux à Cette. Deux projets étaient en présence. Le premier consistait à suivre exactement le cordon littoral de Cette à Aigues-Mortes; d'Aigues-Mortes, le tracé se dirigeait de façon à effleurer les salines de Peccais, et, la traversée du Petit-Rhône une fois effectuée, la voie pénétrait en Camargue et passait à trois ou quatre kilomètres au nord du bourg des Saintes-Maries. Le second plan, moins direct, mais mieux conçu que l'autre, faisait infléchir la future ligne vers le nord, à partir de son point d'origine, lui faisait contourner le flanc septentrional de la chaîne de la Gardiole, en vue d'atteindre Montpellier. La compagnie du Midi se serait construit, dans cette ville, une gare spéciale; puis les rails, après avoir coupé ceux de la ligne Paris-Lyon-Méditerranée, se seraient alignés sur Aigues-Mortes, en

frôlant les villages de Mauguio et de Candillargues. Au-delà d'Aigues-Mortes, les deux projets se confondaient (1).

On sait que l'influence de la puissante compagnie de Lyon, secondée par les représentans des intérêts de Marseille, l'emporta sur celle de la compagnie du Midi, qui comptait beaucoup de partisans dans les populations du Bas-Languedoc, et fit échouer un projet prêt à se réaliser. Un des principaux argumens qu'on fit valoir, parmi bien d'autres, dans le dessein de battre en brèche l'entreprise proposée par la dernière des deux sociétés, était le suivant. On soutenait qu'en dehors des gares terminus, ou de la ville de Montpellier, déjà suffisamment desservies par le réseau de la Méditerranée, le tracé du Midi ne traversait presque partout que des régions malsaines, stériles, sans avenir commercial et habitées par une population clairsemée. L'objection était juste alors; elle ne le serait plus aujourd'hui. Une voie ferrée de premier ordre, suivant l'un ou l'autre des deux itinéraires projetés jadis, trouverait aujourd'hui de quoi alimenter largement son trafic local, car elle desservirait la zone où se pressent, à l'heure actuelle, les plus importantes exploitations agricoles du sud-est. Ces immenses vignobles ont été fondés dans le cours de la lutte contre le phylloxera, à cause des avantages particuliers que présentaient, pour l'agriculture intensive, les marais et les sables, et aussi parce que la crise a provoqué d'assez notables changemens dans l'économie rurale des terroirs où les nouvelles souches ont purement et simplement remplacé les anciens pieds détruits.

Antérieurement à l'invasion, la vigne prospérait dans le département de l'Hérault sur une étendue à peu près égale au tiers de la superficie du territoire (210,000 hectares sur 670,000). Il va sans dire que les vignobles se distribuaient assez inégalement les plaines, les coteaux et les Cévennes, et même un seul canton, celui de la Salvetat-sur-Agout, faisant partie de l'arrondissement de Saint-Pons et du bassin du Tarn, ne produisait pas de vin à raison de l'âpreté de son climat. Vers 1870, l'insecte fit son apparition dans la commune de Lunel-Viel, à trois kilomètres de Lunel, près de la limite orientale de l'arrondissement de Montpellier (2). Il travailla si bien que, des 210,000 hectares mentionnés plus haut, la moitié avait disparu en 1878. Et cependant, la marche du fléau qui

(1) Au sortir des marécages de la Camargue, le chemin de fer desservait la Tour Saint-Louis, Port-de-Bouc, Martigues, et débouchait dans la ville de Marseille au quartier d'Arenc.

(2) On sait que ce terrible fléau fut observé tout d'abord vers 1866 sur deux points différens: 1° à Pujaut, près Roquemaure (Gard); 2° à Saint-Martin-de-Crau, dans la banlieue est de la commune d'Arles (Bouches-du-Rhône).

foudroya, durant les années 1868 et 1869, tant de vignobles provençaux et comtadins, sembla se ralentir à la suite du rude hiver de 1870, et un instant on put espérer que le mal ne s'étendrait pas outre mesure en dehors des foyers déjà ravagés. Les plantiers de Béziers, Capestang et ceux de la circonscription de Saint-Pons n'éprouvèrent de dommages sérieux qu'à partir de 1878. Déjà, à cette époque, le premier remède certain et efficace qu'on eût signalé combattait avec succès l'insecte sur ces mêmes bords du Rhône qui avaient été les témoins des désastres les plus anciens. M. Faucon, propriétaire au Mas de Fabre, près Tarascon, annonça, en effet, dans le courant de l'année 1869, qu'il était parvenu à sauver son vignoble en le soumettant à une submersion hivernale bien conduite.

II.

Joignant le précepte à l'exemple, M. Faucon lui-même, à la suite de quelques essais, formula la règle à observer pour obtenir de bons résultats au moyen de l'inondation. Quel but faut-il atteindre? Noyer le puceron, ou, pour parler plus scientifiquement, l'asphyxier par défaut d'air. Il faut donc opérer avec de l'eau aussi peu saturée d'air que possible et se méfier des pentes qui favorisent l'absorption du gaz par le liquide.

Le traitement pourrait, à la rigueur, être pratiqué durant l'été ou le printemps. Mais alors le vigneron risquerait de porter un coup funeste à la plante, en arrêtant la végétation, outre qu'il ne pourrait plus cultiver le sol à l'époque favorable. Bien pis, avec certains cépages rampans comme l'aramon, les raisins eux-mêmes tremperaient dans l'eau. Enfin, pendant les chaleurs, les canaux d'irrigation ne débitent plus qu'un cubage restreint, alors qu'en hiver ils coulent à pleins bords.

Il convient donc de s'y prendre en hiver ou du moins en automne, à la suite des vendanges, et après que les sarmens ont fini de s'aoûter. Le plan d'eau doit dominer le niveau du sol de deux décimètres au moins, et il y a tout avantage à distribuer plus généreusement le liquide de façon à mouiller les couronnes elles-mêmes des souches. L'insecte ayant la vie fort dure, il ne faut pas hésiter à prolonger la submersion. En abrégeant celle-ci, on risquerait de réaliser une expérience des plus dangereuses, et, le dommage, une fois produit par cette économie mal entendue, serait aussi coûteux à guérir que difficile à réparer. Le minimum indiqué est de quarante jours, durant lesquels l'eau ne doit pas descendre

au-dessous de la hauteur que nous avons fixée tout à l'heure. Réciproquement, en noyant les vignes trop longtemps (50 jours par exemple) et dans une saison trop tardive, le sol, au moins dans certaines années froides, se dessécherait malaisément, et les premières cultures pourraient en souffrir.

Le propriétaire qui, disposant d'un volume d'eau suffisant, désire planter dans des terrains submersibles, doit s'efforcer de diviser le sol en quartiers ou bassins artificiels limités par des levées de terre. La superficie d'un quartier doit être plate pour que l'inondation puisse se régler; sinon, les parties basses auraient trop d'eau, ce qui serait sans inconvénient, sauf les chances de rupture des digues, mais les parties hautes resteraient à découvert, ce qu'il faut éviter à tout prix. Il convient que le sol, sans être étanche, présente une perméabilité suffisante. Un terrain trop léger laisse filtrer les eaux à mesure qu'elles se répandent; un terrain présentant le défaut contraire se dessèche imparfaitement, surtout lorsque l'hiver, sur sa fin, est pluvieux.

Visitons en hiver, au mois de février, l'une des nombreuses exploitations viticoles qui s'étendent au sud de la petite ville de Marsillargues, dans la plaine d'alluvions du Vidourle, à l'extrême limite orientale du département de l'Hérault. Nous avons sous les yeux une sorte de damier dont chaque case figure une nappe d'eau rectangulaire bornée par des chaussées dont le réseau sert de voies de communication. Les cases de damier occupent des étendues assez inégales, suivant les convenances particulières de chaque domaine; quelques-unes se restreignent à un petit nombre d'hectares; d'autres, organisées dans des situations plus favorables, couvrent jusqu'à 70 hectares d'un seul tenant. Ce sont de vrais lacs dont les petites vagues, les jours où le mistral souffle, clapotent avec bruit contre la jetée. On garantit les talus au moyen de litières de sarmens juxtaposés. Pour que le résultat obtenu soit jugé satisfaisant, il ne faut pas qu'une seule cime d'herbe apparaisse au-dessus de l'eau; seules les couronnes des souches ont le droit d'émerger.

Les vignes inondées ne pouvant être cultivées que dans des terrains perméables, la submersion constitue un vrai travail des Danaïdes : à peine l'eau a-t-elle envahi les plantiers à saturation que déjà l'humidité filtre à travers les pores du sol. En moyenne, la déperdition s'élève à un centimètre par jour. Aussi est-on obligé d'y remédier sans cesse.

Actuellement, dans le cours de chaque hiver, 45 machines élévatoires installées à demeure dans la basse vallée du Vidourle, entre Sommières et la mer, travaillent durant les quarante jours

que la routine raisonnée a fixés comme durée de ce déluge artificiel. Rouets et pompes centrifuges puisent, dans les eaux dérivées du petit fleuve, 9, 12 et jusqu'à 24 mètres cubes à la minute par machine et injectent ces flots bienfaisans sur les vignes envahies par l'insecte. Au début de la période, on entretient le feu jour et nuit; nuit et jour, deux mécaniciens, se relayant tour à tour auprès de chaque appareil, veillent au fonctionnement continu (1). Au bout de dix jours, les pompes ont refoulé sur l'espace qu'elles doivent submerger (cette étendue, variable suivant la capacité de la pompe, n'est guère inférieure à 30 hectares) une couche liquide d'épaisseur convenable. Il est désormais permis de respirer un peu, et, jusqu'à la fin du travail la vapeur ne fonctionne que de cinq heures du matin à quatre heures du soir et simplement en vue d'empêcher le niveau de submersion de baisser; heureux quand de bonnes averses viennent épargner cette dépense d'entretien. Si ailleurs « pluie en février, c'est du fumier, » à Marsillargues la pluie est du charbon. Un homme, généralement un travailleur attaché à l'exploitation, surveille spécialement les progrès ou le recul de l'inondation. Quelquefois enfin le Vidourle, en débordant, submerge sans l'aide des machines; mais une pareille aubaine est chose rare.

Finalement, le bain ayant été jugé suffisant, les pompes s'arrêtent, l'eau baisse par degrés et le sol se montre de nouveau. On commence par le travailler avec la herse ou le griffon : ce grattage superficiel favorise la dessiccation et empêche la charrue de soulever de trop grosses mottes, lors de son passage subséquent. Jusqu'au milieu de l'été, les « façons » se succèdent sans relâche, tantôt exécutées à la charrue, comme nous venons de le dire, tantôt réalisées simplement par l'outil du travailleur.

Arrive le début de juillet : à cette époque, les vignes, rapprochées de $1^{m},50$ dans un sens et de 2 mètres suivant la direction perpendiculaire (2), projettent des sarmens si vigoureux que les mules ou chevaux ne peuvent plus pénétrer dans ce fouillis de pampres sans risquer de produire de grands dégâts. On dit alors que les plantiers « se ferment. » Le vignoble, à partir de cette date jusqu'aux vendanges, est travaillé « à la main » et raclé avec toute la minutie désirable. Le travail ne chôme guère, car sur ces riches

(1) Le propriétaire loge et nourrit les mécaniciens et leur donne en outre 4 francs par jour.

(2) Organisés à 1 mètre sur 2, les plantiers des sables d'Aigues-Mortes contiennent plus de pieds de vigne par hectare. On dispose, à Montpellier, les souches suivant un damier dont le côté équivaut à $1^{m},50$ ou $1^{m},60$; l'hectare renferme alors 4,000 pieds en moyenne.

terres d'alluvion, les mauvaises herbes, même au cœur de l'été, croissent avec une facilité déplorable.

Pratiquée avec des eaux par trop pures et claires, l'inondation aurait pour effet de laver le sol en lui dérobant, sans compensation, tous ses principes actifs. On n'ignore pas qu'au contraire les flots limoneux de la Garonne, loin d'appauvrir les terres des vignobles submergés près de Bordeaux, déposent chaque hiver une couche alluviale dont l'effet est très utile. D'une nature intermédiaire entre les deux types extrêmes, les eaux du Vidourle n'enlèvent rien aux terrains de Marsillargues, mais ne les enrichissent pas beaucoup. Aussi est-il indispensable, comme corollaire de l'inondation, de fumer copieusement tous les deux ans.

Choisissons l'exemple d'un domaine comprenant 60 hectares de vignes et 90 hectares environ en prairies naturelles ou dépaissances, dans lequel on ne recourt pas aux engrais chimiques. Le propriétaire emploie exclusivement le fumier de sa ferme, fourni d'abord par l'écurie des mules, au nombre de dix, attachées à l'exploitation, puis par une bergerie comportant un troupeau de 180 brebis, et enfin par une « manade, » ou troupe de chevaux camargues. Ces animaux vivent, pendant le jour, en demi-liberté, sans être assujettis à aucun travail de charroi, ni de labour; leurs forces ne le leur permettraient pas; la nuit, ils sont parqués dans une étable.

On voit, d'après les chiffres précédens, qu'à chaque tête de mule correspondent 6 hectares de vignes. Aussi, la propriété de Tamariguière, voisine de celle dont il a été question, mais plus considérable et englobant 180 hectares plantés, n'occupera pas moins de 30 chevaux ou mules, un véritable peloton de cavalerie. Seulement, les terrains de dépaissances y étant médiocres et peu étendus, le domaine ne peut nourrir ni de bêtes à laine, ni de chevaux camargues. L'emploi des chiffons alternés avec les fumiers d'écuries supplée à l'insuffisance de ces derniers.

Le personnel attaché à toutes les exploitations languedociennes peut être divisé en trois catégories : celle des employés à demeure, celle des journaliers à l'année, enfin, la plus nombreuse de toutes, celle des vendangeurs.

Nous retiendrons comme type la première des deux propriétés ci-dessus mentionnées : celle de la Communauté. Tous les huit jours, l'homme d'affaires qui séjourne à quelques lieues de distance, dans un petit village aux environs de Montpellier, arrive sur les lieux, fait le « tour du propriétaire, » examine l'état des travaux, critique, donne des ordres, se fait présenter par le *paire* les feuilles de journée hebdomadaires, les mémoires des

fournisseurs locaux, et, à la fin de chaque trimestre, une note relative aux gages et à la nourriture du personnel, depuis le *paire* jusqu'au dernier valet. Après vérification, tous les frais sont acquittés au *paire*. Celui-ci n'a pas à s'occuper, du reste, ni des marchés à conclure, ventes ou achats, ni de la direction générale à donner aux travaux; il doit seulement veiller à l'exécution des mesures prescrites par l'homme d'affaires.

Ce qu'on réclame d'un *paire* d'une grande propriété, c'est moins l'esprit d'initiative que la faculté de savoir obéir intelligemment: toutes les fois que, par exception, le *paire* met la main à la pâte, il doit fournir un travail irréprochable, propre à servir de modèle pour ses subordonnés. Le même homme comprendrait mal son devoir, s'il épuisait ses efforts à exécuter lui-même, par amour de l'art, telle ou telle besogne qu'un valet, un ouvrier du village voisin, ou le premier travailleur venu accomplirait sans difficulté. C'est un grave défaut pour un *paire* que d'avoir trop de goût ou d'adresse pour la menuiserie, le charronnage. On ne voudrait pas non plus d'un homme s'intéressant trop aux cultures autres que celles de la vigne; il vaudrait mieux cent fois avoir affaire à un *paire* ignorant les principes les plus élémentaires en fait de céréales ou de fourrages.

D'après la règle ordinaire, le *paire* est marié; s'il devient veuf et que le propriétaire tienne à conserver un homme des services duquel il est content, il lui paie les gages d'une ménagère suffisamment laide et mûre qui remplit les fonctions de *maire*; mais celle-ci, n'étant pas directement intéressée à une sage économie, ne s'acquitte jamais de sa tâche aussi bien que la femme du *paire*.

Le couple chargé de la conduite d'une ferme se recrute, comme nous l'avons déjà dit, parmi les agriculteurs de la région environnante. On en pourrait citer, parmi ceux du territoire de Marsillargues, qui vivent dans une solitude relative, à quelques kilomètres de cette petite ville, après avoir séjourné autrefois à Montpellier. Nous nous garderons bien de trop généraliser un ou deux exemples particuliers; il nous semble toutefois que, dans la zone qui nous occupe, le séjour des grandes villes détournerait, un peu moins qu'ailleurs, les agriculteurs de leur profession. Ce fait très heureux tient peut-être à ce que Montpellier, comme Béziers et Narbonne, est avant tout un centre, un marché viticole, dont la population tout entière s'intéresse à la culture de la vigne ou s'en occupe avant toute autre question.

Quelques-uns des *paires*, surtout parmi les vieux, écorchent le français et ignorent l'alphabet : ce ne sont pas toujours les plus

mauvais. Naturellement toute la jeune génération sait lire, écrire et s'exprimer à peu près correctement, sinon sans accent. D'autres sont plus instruits encore; nous connaissons un simple valet, fils d'un *paire* auquel il succèdera un jour, qui pourrait, tout en conduisant sa charrue, débiter des passages de Virgile.

Revenons au cas particulier de l'homme marié qui, sous la direction du régisseur, conduit l'exploitation de la terre de la Communauté. Il reçoit par an 600 francs de gages. On lui donne en outre assez de vin pour abreuver tout son personnel mâle, lui compris. Nous savons que la *maire* ne touche pas de vin et, de plus, pendant les six mois d'hiver, du 1er octobre au 1er avril, au vin on substitue la piquette. Malgré ces restrictions, la consommation de la ferme est en pratique très considérable. Sans compter bien étroitement, on distribue la boisson, plus ou moins baptisée, à raison de deux litres par jour. L'homme le plus sobre reste au-dessous de cette moyenne pendant la saison froide, mais, à l'époque des chaleurs, consomme journellement ses quatre à cinq litres. Du reste, ce que le travailleur bas-languedocien réclame, c'est la quantité, le volume de liquide; il paraît se soucier médiocrement de la qualité. Mais nous pouvons en indiquer la raison: la piquette la plus médiocre fabriquée dans une ferme de la rive droite du Rhône est encore très supérieure à la boisson dont se contentent les vignerons du Beaujolais.

On nous a affirmé quelquefois que certains journaliers économes, à force de consommer beaucoup de vin, en arrivaient à se soutenir avec une très faible dose de nourriture solide. De tels exemples sont exceptionnels; dans la pratique, le *paire,* mangeant à la même table que son personnel, est forcé de ne pas lésiner sur la nourriture de ses gens. A la Communauté, il reçoit un franc par tête et par jour. Disposant d'un jardinet, il peut se dispenser d'acheter des légumes et jouit en outre des produits de sa basse-cour. Souvent il économise les frais de boucherie en abattant une des vieilles brebis du troupeau qu'il paie alors au propriétaire à un tarif convenu (1).

Au *paire* sont subordonnés dans l'ordre hiérarchique sept valets, deux bergers, le gardien de la « manade, » des chevaux camargues, et enfin le garde particulier chargé de la surveillance de la propriété. Les valets, qu'une inscription patoise gravée au-dessous du cadran solaire invite à se rendre promptement à la

(1) Avant que la culture des céréales ne fût supprimée à la Communauté, les arrangemens étaient différens. On comptait au *paire* 0 fr. 30 par jour et on lui donnait en outre pour un an 6 hectolitres de blé: le tout par unité.

besogne, gagnent de 25 à 45 francs par mois, quelle que soit la saison; ils couchent au grenier à paille dans des draps que leur fournit le domaine. Le samedi, après que les travaux sont finis et la soupe mangée, tous les valets se dispersent et vont passer le dimanche à la ville de Marsillargues (1); ils ne rentrent que le dimanche soir ou le lundi matin avant l'aube. Seul, un homme de garde, commandé à tour de rôle, reste pour veiller aux cas imprévus et donner leur provende aux mules.

Aux environs de Marsillargues, les journaliers partent, chaque matin, de leur domicile munis de provisions pour la journée, vont accomplir leur tâche chez le propriétaire qui les emploie, et rentrent chez eux à la tombée de la nuit. A la Communauté, l'éloignement de l'agglomération (7 kilomètres) complique la situation; il suffit, du reste, d'avoir parcouru, une fois, en hiver, les fondrières non empierrées qui servent en guise de chemins pour se faire une idée de l'extrême difficulté des communications au milieu de ces anciens marais desséchés. Les travailleurs sont obligés de s'absenter de chez eux depuis le lundi matin jusqu'au samedi après midi; ils couchent tous les soirs à la ferme, où ils portent eux-mêmes leur literie primitive.

Un groupe d'ouvriers agricoles se nomme, dans le Bas-Languedoc, une « colle; » les hommes d'une même « colle » obéissent à un chef qui prend le nom de *baile* (2). Le *baile*, tout en travaillant comme ses subordonnés, leur donne le signal du lever, de la cessation et de la reprise de la tâche. Ses fonctions sont rémunérées par un excédent journalier de salaire de 0 fr. 25. Ceci nous amène à dire que les travailleurs ordinaires sont réglés sur le pied de 0 fr. 40 l'heure, soit, en pratique, 2 fr. 50 en hiver, 4 francs et même 4 fr. 50 en été; on les occupe d'un soleil à l'autre. Le sulfatage des ceps au pulvérisateur en vue de les préserver du *mildew* est le travail le plus sale et le plus rebutant; aussi ceux qui s'en acquittent sont-ils un peu mieux payés que les autres.

Lorsque les hommes quittent leurs foyers le lundi pour n'y plus rentrer qu'à la fin de la semaine, ils emportent avec eux un panier rempli de vivres ou *biasso*. Ces alimens servent en général aux repas du matin ou du milieu du jour; le soir, la *maire*, moyennant une petite rémunération, leur prépare la soupe; d'autres fois,

(1) La commune n'a pas un seul hameau; elle se compose du bourg et d'une série d'exploitations ou de « mas, » séparés les uns des autres par des intervalles d'autant plus grands qu'on s'éloigne davantage du centre communal.

(2) Dans l'arrondissement de Montpellier, le *baile* est un chef ouvrier; nous savons que sur les bords du Rhône le même mot s'applique au maître valet dirigeant l'exploitation.

les hommes font cuire eux-mêmes leur nourriture dans un local spécial qu'on leur abandonne. Quand arrive le mercredi, les paniers à provision sont vides; alors ils sont ramassés par les soins du *baile*, qui les emporte le soir à la ville et les rapporte le jeudi matin après les avoir fait garnir à nouveau, grâce à une tournée générale effectuée dans les ménages respectifs des membres de sa bande. Ce renfort de nourriture ne s'épuise que le samedi matin, jour auquel les hommes, abrégeant la durée des pauses et des repas, tout en travaillant le nombre d'heures voulu, finissent assez tôt leur besogne pour pouvoir quitter le domaine vers deux heures et rentrer dans leur domicile, en hiver, avant le coucher du soleil. Ajoutons que les *bailes* qui commandent la manœuvre sont ordinairement des enfans du pays, rompus aux travaux agricoles, et qu'ils restent souvent attachés à la même exploitation toute leur vie.

Si l'on quitte la Communauté pour se rapprocher de la mer, en marchant dans la direction du sud, on tombe sur deux autres domaines contigus et très vastes, Tamariguière et le Grand-Cogul. Le second comprend 110 hectares de vignobles occupant sensiblement le tiers de la superficie totale de la terre; le premier, auquel déjà nous avons fait allusion, est plus restreint, pris en bloc, mais l'emporte de beaucoup sur l'autre, comme surface plantée. Tous deux sont extrêmement dignes d'intérêt, à raison de leur situation isolée, contrastant avec l'esprit ultra-industriel et novateur qui préside à leur exploitation, surtout à celle de Tamariguière.

Tamariguière occupe un personnel à demeure assez peu nombreux relativement, qui est secondé à l'époque des grands travaux agricoles par toute une nuée de travailleurs à la journée et de tâcherons. Mais ce dernier élément est très variable, de sorte que, pendant la morte saison, on n'occupe que 40 à 50 hommes là où, en été, on emploie 150 individus et davantage. Naturellement, bon nombre de ces ouvriers, ceux dont on peut utiliser les bras en tout temps, habitent le pays. Mais comment se procurer au moment voulu un pareil renfort de travailleurs, et cela dans un pays perdu et peu accessible? Les propriétaires de Tamariguière et du Grand-Cogul ont essayé d'un expédient trop curieux pour n'être pas signalé. Ils ont eu l'idée de fonder à proximité de leurs vastes fermes une colonie ariégeoise en attirant et retenant dans le pays des familles fuxiennes. L'Ariégeois quitte volontiers ses montagnes pour se fixer dans le bas-pays, où il trouve de gros salaires assurés; ouvrier moins adroit que le campagnard bas-languedocien, principalement en ce qui touche la vigne, il est, en revanche, plus doux, mieux discipliné, moins exigeant. Par malheur, ce plan a échoué : des hommes accoutumés à l'air vif et pur des Pyrénées

n'ont pu s'habituer à vivre toute l'année au milieu des marais, dans une atmosphère tour à tour humide ou brûlante, dans une plaine presque sans arbres (1) et balayée par les vents. Seules des bandes de travailleurs célibataires ou *mesadiers*, qui passent l'hiver dans les Pyrénées, accourent à Tamariguière au mois d'avril pour ne retourner chez eux qu'après les vendanges. Leur santé se trouve-t-elle bien de cette émigration périodique sur les côtes de la Méditerranée? Nous n'oserions l'affirmer. Cependant, le pays n'est pas positivement malsain ; les médecins de Marsillargues ne soignent pas de fièvres chaque année; et, malgré de trop fréquentes maladies de cœur ou de foie, on peut signaler de nombreux octogénaires, anciens journaliers qui n'ont jamais quitté la région.

Quand arrive l'époque des vendanges, il faut à tout prix se procurer un personnel transitoire fort nombreux. Poser une règle absolue au sujet du recrutement de ces troupes est chose impossible. Choisissons comme exemple l'automne de 1890 : 430 personnes des deux sexes avaient été engagées pour Tamariguière dans la banlieue d'Uzès (Gard), à Saint-Pargoire (partie basse de l'arrondissement de Lodève), à Viols (partie haute de l'arrondissement de Montpellier). Les femmes et les hommes les moins actifs coupent les raisins; ils reçoivent pour ce travail 1 fr. 50 par jour, on leur fournit la soupe du soir et un quart de litre de vin (le tout équivalant à un salaire quotidien de 2 fr. 15). Lorsque le seau que chaque coupeur ou coupeuse transporte avec lui est plein de grappes, on le vide dans un récipient de bois appelé « cornue; » les seaux apportés par deux ou trois coupeurs suffisent à remplir la « cornue, » un homme soulève celle-ci et la place sur la tête d'un autre ouvrier appelé « porteur, » lequel se dirige vers la « pastière » ou « tombereau de vendanges » et, se baissant quelque peu, vide son chargement par un mouvement de bascule. Naturellement, l'office de porteur, tout comme celui de l'individu qui les aide à charger la cornue, étant assez pénible, est bien rémunéré. Un porteur gagne 2 fr. 50 en sus de sa nourriture. De temps à autre on voit, dans la cour du domaine, un travailleur de la veille grelotter dans un coin; le pauvre diable est en proie à un accès de fièvre ; il n'a qu'à repartir au plus vite. Après le repas de la fin du jour, consommé dans un grand réfectoire, les vendangeurs vont se reposer dans plusieurs vastes dortoirs. On accède par une échelle à ceux consacrés aux femmes, ils comportent simplement une série de

(1) Les arbres, en général, sont l'objet d'une guerre acharnée dans le Bas-Languedoc; néanmoins le long du Vidourle et des canaux qui y aboutissent, on peut s'abriter sous quelques rangées d'assez beaux arbres. Plus près de la mer, dans les terres mal dessalées, les tamaris parviennent seuls à se développer.

niches bourrées de paille fraîche. Des bancs constituent le seul mobilier. Le tout est primitif, mais propre. Une chapelle fait partie du domaine; le dimanche, on en ouvre les portes qui donnent sur les caves, et le nombreux personnel employé à Tamariguière peut remplir ses devoirs religieux.

Lorsque le tombereau de vendange a reçu un millier de kilogrammes de raisins, le charretier qui le dirige se met en marche vers l'usine. Un régisseur, la craie à la main, inscrit un numéro sur un petit tableau noir suspendu à côté de la porte; chaque tombereau est affecté à une « colle » et il s'agit de vérifier si la « colle, » conduite par un *baile*, travaille avec assez de zèle. La « pastière » chavire, et son contenu se précipite dans une cuve remplie de raisins à moitié écrasés, dans laquelle patauge un homme à demi nu, habillé d'un simple sarrau de toile et armé d'une fourche. Quelquefois l'avalanche qui résulte du déversement submerge l'homme jusqu'à la ceinture. Il se dégage en luttant avec sa fourche. Une forte machine à vapeur, actionnant courroies, arbres et poulies de renvoi, souffle et grince sans interruption. On ne peut s'empêcher, au milieu de ce tapage, de faire en soi-même un retour sur le passé; l'esprit se reporte invinciblement au souvenir des paisibles vendanges classiques auxquelles ont assisté tous ceux de notre génération qui ont grandi dans un pays vinicole : en tout cas, le bruit des organes de machine ne remplace pas avantageusement les accords du violon qui faisait, au bon vieux temps, trépigner en mesure les fouleurs, s'il faut en croire la légende.

Les godets d'une chaîne sans fin, mue par la vapeur, plongent dans la vendange brassée par la fourche du manœuvre; les grappes, toutes ruisselantes de jus, sont entraînées jusqu'au niveau du plancher d'un premier étage, glissent sur un plan incliné et sont recueillies dans un wagonnet à déversoir. Bientôt le wagonnet est plein à comble; alors, ébranlé sous l'impulsion que lui donne un ouvrier (1), il glisse avec fracas sur les rails du plancher en bois. On l'arrête en face d'une trappe munie d'un entonnoir; le wagonnet bascule et se vide; son contenu s'engouffre dans l'entonnoir, traverse le niveau du plancher et se précipite dans le « foudre » où doit avoir lieu la cuvaison. Quant au wagonnet, allégé de sa charge et poussé de nouveau, il retourne à son point de départ, ayant décrit un circuit complet.

Suivant une pratique devenue presque universelle aujourd'hui

(1) Autrefois, avant de mettre en mouvement le wagonnet chargé, l'homme puisait dans un sac une poignée de plâtre blanc dont il saupoudrait les raisins. L'année dernière, le plâtrage n'a plus été pratiqué.

en Languedoc, surtout dans les exploitations récemment organisées, le moût, mêlé à la rafle, fermente dans des foudres et rarement dans des cuves en maçonnerie. Diogène, certes, se fût trouvé à l'aise dans l'un de ces gigantesques réservoirs dont un seul suffirait à absorber la récolte entière d'un grand propriétaire bourguignon ou orléanais ; chacun contient 450 hectolitres et il y en a 98 répartis dans trois immenses caves.

Lorsque vient le moment de la décuvaison, le vin nouveau s'écoule par un conduit souterrain jusqu'à un réservoir d'où le piston d'une pompe à vapeur l'injecte dans les tuyaux de distribution qui circulent horizontalement au-dessus des foudres et à la hauteur du premier étage. On ouvre un robinet placé au-dessus du foudre que l'on veut remplir ; un sourd grondement retentit et une cascade de vin se dégorge dans le vaste tonneau.

Les foudres, dans chaque cave, se distribuent en deux rangées parallèles, au milieu desquelles circulent, sur des rails, des wagonnets Decauville. Quand le foudre décuvé ne dégoutte plus, on en dégage le trou d'homme ; un ouvrier, à peine vêtu, s'introduit dans le récipient encore chaud et, trempé de sueur, expulse à coups de fourche le résidu des grappes que ses camarades recueillent dans un wagonnet. Une fois débarrassé de son contenu, rincé à grande eau, nettoyé à fond, le foudre est prêt à recevoir le vin nouveau fabriqué dans un autre récipient. Quant au marc, on le transporte au pressoir, encore tiède et humide, et c'est par l'intermédiaire de la machine à vapeur qu'il est foulé et dépouillé de son jus. Les vins de presse étant ordinairement troubles, on les oblige à se dépouiller sur des filtres en toile. Ainsi clarifiés, ils se mêlent avantageusement aux vins ordinaires, qu'ils renforcent en couleur.

A l'intérieur de l'usine, comme nous l'avons vu, les transports s'opèrent au moyen de chariots roulant sur des rails. Même en plein air, on pourrait voir fonctionner des véhicules de ce genre ; pendant la période de la fumure, ils glissent sur des voies provisoires établies au milieu des plantiers et transportent l'engrais nécessaire aux vignes. De cette façon, deux mules seulement tirant des wagonnets chargés de fumier accomplissent un travail dont six ou huit bêtes avaient jadis peine à s'acquitter. Mais l'utilité des chemins de fer agricoles se manifeste bien mieux encore lorsque, la récolte une fois vendue, il s'agit de procéder à son enlèvement. Le problème à résoudre était assez épineux. Arrosant un sol absolument privé de cailloux et de pierres, les pluies d'automne rendent impraticables la plupart des chemins ; les propriétaires des alentours ont beau suppléer à l'incurie de l'administration et réparer les routes à leurs frais, il suffit d'une journée d'averse et de quelques char-

rois exceptionnels pour rendre inutiles des travaux tout récemment exécutés. Qu'on songe à la difficulté que présente dans de semblables conditions l'enlèvement de 25,000 hectolitres qu'il faudrait voiturer à 4 kilomètres de distance jusqu'au canal de Lunel. L'installation, à Tamariguière, d'une voie Decauville a fait disparaître l'obstacle comme par enchantement. Le propriétaire, moyennant une faible redevance de 0 fr. 25 par hectolitre, se charge du transport du vin jusqu'au bateau. On emploie à la traction les chevaux ou mules du domaine, qui sont disponibles une bonne partie de l'hiver et entièrement libres à l'époque des submersions.

Toute la zone à laquelle nous venons de consacrer la première partie de notre travail était, avant l'invasion du phylloxera, dépourvue de vignes. La culture de cette plante ne s'étendait guère à plus de 2 ou 3 kilomètres au sud de Marsillargues, dans la direction de la mer. Les vins produits prenaient le chemin de la distillerie et ne se vendaient guère plus de 7 francs l'hectolitre au maximum. Actuellement, sans valoir les produits des coteaux du Bas-Languedoc, les vins de la Communauté, de Tamariguière, du Grand-Cogul, grâce aux soins apportés à leur fabrication, sont très acceptables. On propage presque exclusivement deux variétés : « l'aramon, » espèce assez ancienne, à floraison précoce et par cela même sensible aux gelées, mais peu sujette aux maladies cryptogamiques, qui porte en abondance des grappes de gros fruits noirs, de la dimension et de la couleur d'une petite prune; écrasées, ces grappes fournissent des flots d'un jus clair, peu sucré, donnant naissance à un vin faible en alcool, mais vert et franc de goût. Favorisé par ces excellens terrains de plaine, l'aramon à Marsillargues produit jusqu'à 200 hectolitres à l'hectare, les bonnes années. On associe à « l'aramon » le « petit Bouschet, » hybride de récente création, débourrant tard, mûrissant tôt ses grains inférieurs en volume à ceux de l'aramon, mais gonflés d'un suc noir. Le petit Bouschet, en outre, présente l'avantage de craindre peu le *mildew;* s'il produit moins que l'aramon et s'il fournit un vin à peine plus spiritueux et de goût assez plat, il constitue un teinturier incomparable.

Ainsi, des deux variétés de vigne qui dominent dans les terres submergées de Marsillargues, l'un fournit la quantité et l'autre donne la couleur. Et la qualité, dira-t-on? La nature même du terroir, sol de plaine s'il en fut jamais, ne permet pas de planter beaucoup de cépages aptes à faire de très bon vin, sinon à titre d'expérience et sur une petite échelle. D'autre part, les propriétaires, pour regagner les forts capitaux qu'ils ont engagés, ont besoin de recueillir promptement d'énormes récoltes provenant de

souches très productives et peu délicates. Ils se trouvent aussi dans l'impérieuse nécessité de fumer copieusement, et cela les oblige par contre-coup à avilir un peu la bonté de leurs vins. Assurément il est permis de demander mieux que les crus produits par la basse vallée du Vidourle, mais n'oublions pas qu'il s'agit de cantons autrefois réputés rebelles à la culture de la vigne, que l'on a dessalés, drainés et mis en valeur en les couvrant de plantiers florissans. Quant aux procédés de vinification, ils se sont perfectionnés au point que le commerce accepte à très bon prix (1) et utilise ces vins de coupages loyalement et proprement fabriqués, sains et naturels. Tel a été le contre-coup du défrichement des marais de Marsillargues et de leur plantation en vignes. La culture du précieux végétal a entraîné un autre phénomène : de vastes étendues, absolument désertes au temps de Louis XIV, sont maintenant partiellement assainies et habitées par une population assez nombreuse qui décuple en automne.

III.

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt, en quittant la plaine de Marsillargues pour nous rapprocher de la ville de Montpellier et examiner d'autres méthodes de culture, de jeter un coup d'œil, en passant, sur les bourgs ou villages du pays de la vigne. Il n'existe que peu ou pas de hameaux, beaucoup de grandes ou de moyennes exploitations, avec *paire* et valets, mais plutôt fréquentées qu'habitées par les propriétaires, dont la plupart séjournent en ville, sauf à l'époque des vendanges, le tout entremêlé d'innombrables lopins de terre replantés en vignes fort bien entretenues et soignées. Le paysan qui les possède habite dans le centre communal, ainsi que les journaliers de profession qu'emploient les grands domaines. Beaucoup de ces petits propriétaires, ne trouvant pas à s'occuper chez eux toute l'année, se louent souvent comme travailleurs ou tâcherons chez leurs voisins plus riches. Les villages sont donc assez considérables, et la nécessité où beaucoup de cultivateurs se trouvent de posséder cave et vaisselle vinaire, d'entretenir un couple de mules ou de chevaux, contribue à augmenter leur étendue. Les maisons, pour la plupart neuves et propres, souvent même bâties avec luxe, attestent l'ancienne prospérité du pays, qui d'ailleurs est redevenu presque aussi floris-

(1) En 1890, les vins de Marsillargues se sont vendus à un taux moyen de 17 à 19 francs suivant les circonstances.

sant qu'autrefois. Mais toutes ces localités, grandes ou petites, présentent un aspect singulièrement uniforme d'aisance banale, d'élégance sans caractère : petites, elles semblent détachées d'une vraie ville ; plus considérables, elles ne font l'effet que d'un gros village. Est-ce une erreur de notre part? Ce trait caractéristique nous paraît emprunté au pays industriel par excellence, à l'Angleterre, où les maisons d'un bourg de 2,000 âmes répètent identiquement celles d'une grande ville, au nombre près.

Personne, aujourd'hui, ne conteste que le cruel fléau du phylloxera, dont les ravages ont largement fait expier au Midi le bonheur relatif qu'il a eu de ne pas subir, en 1870, l'invasion prussienne ; que ce fléau, disons-nous, n'ait été introduit d'Amérique en Europe par d'imprudens collectionneurs de cépages exotiques. Deux pépinières de vignes d'Amérique, créées dans un intérêt de curiosité stérile : l'une à Bordeaux, l'autre à Roquemaure, dans le Bas-Languedoc, précisément à proximité des deux grandes régions vinicoles, ont infesté l'ouest et l'est de la France, puis enfin le pays entier. De bonne heure, quelques-uns des agriculteurs les plus compétens ont pensé que, puisque le mal était irréparable, il fallait trouver un moyen de s'en accommoder. Ce moyen devait consister à recourir précisément aux vignes du Nouveau-Monde, qui persistaient à vivre en France au milieu des ravages de l'épidémie dont elles avaient apporté les germes, et qui, au-delà de l'Océan, prospéraient dans des terroirs où succombaient les ceps transplantés d'Europe.

Des plumes beaucoup plus autorisées que la nôtre ont retracé l'historique de cette période d'essai, en ont exposé les succès et les déboires. Du premier coup, les propriétaires montpelliérains ont embrassé avec enthousiasme la solution remplaçant les cépages indigènes par les cépages exotiques. Ils se sont hardiment lancés dans la voie que leur signalait, en la frayant le premier, leur éminent compatriote, M. Planchon. Sans parler de ce botaniste prématurément enlevé à la science, plus d'un possesseur de vignobles n'a pas hésité à traverser l'Atlantique pour se rendre compte par lui-même de l'état de la viticulture américaine au-delà des monts Alleghanys. D'autres savans, restés en France, plantaient, étudiaient, expérimentaient et finalement prononçaient, en pleine connaissance de cause, des jugemens sinon définitifs, — ce mot devant être rayé du dictionnaire des termes agricoles, — du moins éminemment utiles dans la pratique. Il nous est impossible de citer tous les noms de ces chercheurs infatigables; nous croyons seulement devoir mentionner comme hors concours celui de M. Henri Marès.

Bien avant qu'une solution convenable eût permis d'appliquer en grand la viticulture fondée sur l'emploi des cépages américains, les agriculteurs du sud-est avaient reconnu que les plants étrangers, portant peu de raisins et fournissant un vin très médiocre, ne pouvaient répondre directement au *desideratum* cherché. Il ne s'agissait pas seulement de découvrir des ceps résistant à l'insecte; il fallait en outre amener ces souches infertiles à donner des productions comparables à celles d'autrefois. Enfin, les propriétaires languedociens, — et on ne saurait leur en faire un reproche, — tenaient beaucoup à leurs vieilles races perfectionnées par la sélection et ne pouvaient se résoudre à les abandonner irrévocablement.

L'obligation même où l'on se trouvait de trancher en même temps deux questions qui semblaient s'exclure : celle de la résistance et celle du produit, aboutit à la mise en pratique des deux méthodes encore en usage. En ce qui concerne la plaine de Montpellier, l'une consiste à utiliser le jacquez, l'autre à employer le *riparia* greffé.

Le jacquez est un hybride obtenu par le croisement des vignes américaine et française. Issu de plants exotiques, il résiste assez bien au phylloxera, quoique son immunité ne soit pas absolue et qu'il faiblisse par moment. Il se plante et se cultive absolument comme les anciens cépages français, produit énormément de bois et se couvre, au printemps, d'un luxuriant feuillage dont la teinte vert foncé se discerne de fort loin. Malheureusement, la beauté des fruits ne correspond pas à cet aspect extérieur si plantureux : les grappes sont composées de grains petits et médiocrement juteux. Somme toute, le jacquez produit peu à l'hectare. Ses raisins, une fois pressés, donnent lieu à un vin alcoolique, mais de goût médiocre, très foncé, mais d'une nuance désagréable à l'œil et d'une conservation difficile, pour peu qu'il n'ait pas été obtenu avec beaucoup de soin. On accuse encore le jacquez de ne pas produire très régulièrement, et surtout de redouter beaucoup les maladies cryptogamiques. Les partisans de ce cépage répondront que la production du jacquez peut être fortement accrue par des soins intelligens et de fortes fumures; qu'en cueillant les grappes avant la maturité complète, le vin de jacquez dure assez longtemps, surtout s'il a reçu un peu d'acide tartrique; que la même vigne, largement aspergée de bouillie, résiste au *mildew*. La culture du jacquez, on peut en être certain, prendrait beaucoup d'extension si l'on parvenait enfin à découvrir ce que l'on cherche depuis longtemps, le fameux « jacquez à gros grains. »

Mais cet heureux phénix est encore à trouver.

Ce qui a fait surtout le succès du jacquez, c'est la facilité avec laquelle il s'adapte à des terrains très divers, tout en s'acclimatant mal dans les sols trop humides ou trop marneux. Comme tous les cépages américains, il croît volontiers dans les terres caillouteuses et prospère à merveille dans les riches terrains de *diluvium* de la banlieue de Montpellier ; on peut constater, dans cette région, des cas de chlorose de jacquez, mais ils sont rares et insignifians.

La question du renouvellement des vignobles a été résolue le jour où l'on a utilisé le jacquez, mais résolue dans le sens le plus étroit, au moyen d'une sorte de cote mal taillée. Il s'agissait d'arriver à un procédé plus général, dût-il être un peu moins simple. A ce desideratum satisfait, au moins dans une certaine mesure, l'emploi du *riparia*, variété du *vitis cordifolia*, signalée déjà en 1874 à l'Académie des Sciences par M. Fabre, ancien député du Gard. Les boutures de *riparia* prennent racine sans difficulté et projettent bientôt de longs rameaux grêles, garnis de feuilles en cœur, faiblement découpées sur les bords ; on voit dans la suite apparaître quelques grappes fleuries, qui rarement parviennent à maturité à cause de leur tendance à couler. Le viticulteur ne regrette pas cette perte, car le peu de vin que fournirait directement le *riparia* n'est pas propre à la consommation. Au contraire, la véritable utilité du *riparia* réside dans sa merveilleuse aptitude à servir de porte-greffe pour les vieilles variétés françaises.

Dans le courant d'avril, quelquefois en mars, rarement en mai, on procède au greffage du *riparia* franc de pied, opération qui transforme un maigre arbuste sans valeur en une belle souche productive. Plaçons-nous dans les circonstances les plus usuelles : depuis un an, le sol défoncé à la machine à vapeur, puis criblé de trous disposés en carré, a reçu non des boutures ou « bûches » de *riparia*, mais des plants racinés, des « pourrettes » détachées par le fait depuis deux années de la souche mère, élevées d'abord en pépinières, puis plantées dans les trous dont il a été question. Depuis leur mise en place définitive, la saison s'est montrée favorable ; aussi la végétation des boutures enracinées, naturellement interrompue par l'épreuve de la transplantation, a repris de plus belle. Le jeune *riparia*, en un mot, prospère dans le coin de sol qu'il ne doit plus quitter. Arrive un premier ouvrier dont l'outil dégage le porte-greffe en creusant autour de lui une sorte de cuvette. Vient ensuite le greffeur : d'un coup de sécateur il décapite le cep à quelques centimètres au-dessus de terre. La plaie vive suinte abondamment. Alors le greffeur, armé de son couteau, fend le sarment par le milieu et, entre les lèvres de la fissure, introduit le biseau du « greffon » français, tout frais taillé, de façon à assurer le contact intime des « moelles » des deux sujets.

Cela fait, il ficelle fortement le sarment américain avec du « raphia, » pour parer aux chances de décollement. Le greffeur passe à une autre souche, et quelquefois une femme, portant un vase plein de terre glaise, lui succède et vient enduire la partie fendue du porte-greffe. Cette opération supplémentaire ne s'effectue pas toujours : elle est indispensable pour garantir la plaie du contact de l'air, lorsque, pour une raison quelconque, on ne peut greffer « à plein bois, » c'est-à-dire quand le greffon est beaucoup plus petit que son porteur, ou si le terrain, trop caillouteux, ne peut conserver à la greffe l'humidité nécessaire. Dans les bonnes terres, avec des sujets bien proportionnés à la dimension du pied de *riparia*, elle est superflue. Enfin, un dernier travailleur s'empresse de chausser la vigne nouvellement greffée en la recouvrant d'un petit monticule de terre, sorte de cône d'où émerge à peine l'extrémité du greffon.

Quelques semaines plus tard, vers la fin de mai ou le début de juin, après l'essor de la végétation, il faut procéder au nettoyage des greffes, opération qui n'offre aucune difficulté, mais qui exige de l'attention et de l'adresse. Le terre dont nous avons parlé a changé d'aspect : des bourgeons du greffon sont sorties des feuilles couronnant le sommet de la butte, et, à travers les flancs de celle-ci, le pied-mère a projeté de nombreux « gourmands » ou « sauvageons. » Au moyen d'un ou deux coups de pioche, le journalier dégage l'ensemble et arrache avec la main, par un mouvement de traction verticale, les sauvageons encore tendres. L'essentiel, alors, est de ne pas ébranler le greffon. Pour favoriser la reprise, on tranche avec un couteau les racines françaises que la base du greffon aurait pu émettre. Ceci fait, on rechausse, et, le mois suivant, tout est à recommencer. Souvent l'opération de la greffe semble avoir été manquée : le bourgeon supérieur du sarment greffé ne donne pas signe de vie, alors l'inférieur intervient et sauve la situation. Plus souvent encore la soudure n'est qu'apparente : le greffon verdoie et semble prospérer au début; mais si on l'examine de près, on constate qu'il ne vit que parce qu'il est alimenté par les racines françaises issues de sa partie inférieure. Cette vie factice est éphémère : ou bien ces radicelles succombent pendant les sécheresses du mois d'août, ou bien encore l'hiver suivant, lorsque les vignes sont déchaussées, le sécateur de l'ouvrier les tranche, ainsi que les gourmands oubliés. Bref, on est presque toujours forcé, l'année suivante, de répéter l'opération de la greffe sur quelques pieds; en dehors des cas extrêmes, il se produit bien, par-ci, par-là, quelques soudures imparfaites; alors la vigne n'a qu'une durée de peu d'années, après lesquelles elle languit et meurt.

Le greffage, même fait avec soin, entraîne donc toujours quelques mécomptes. De plus, il faut repasser bien des fois les souches, en été d'abord, en hiver ensuite, pour arriver à supprimer tout à fait les rejetons du pied américain, qui épuiseraient inutilement la plante et les racines françaises, dont la présence est un grave inconvénient, surtout au début. Mais, à force de patience et de travail intelligent, on finit par obtenir de superbes plantiers très réguliers, formés de souches à pied de *riparia* et à tête de race française, de souches productives et propres toutefois à braver le phylloxera.

La résistance presque absolue du *riparia* aux attaques de l'insecte est un fait incontestable; elle résulte, à ce qu'il paraît, de la fermeté relative des extrémités radiculaires sur lesquelles le petit animal rencontre une nourriture qui n'est ni assez facile, ni assez abondante pour favoriser sa multiplication; c'est dans cette multiplication, à peu près sans limite sur les vignes de race européenne, que réside, en définitive, la vraie cause de la mortalité de celle-ci.

Au début, le *riparia* était rare et cher; on greffait tant bien que mal sur des boutures un peu grêles de forts sarmens d'aramons et d'autres vignes indigènes. On pouvait craindre que la vigueur de ceux-ci, surexcitée par la greffe, en opposition avec toute la faiblesse d'un porteur demeuré mince, n'entraînât la production d'un bourrelet, suivie bientôt d'un décollement. Ces craintes ont été vaines jusqu'à présent, et du reste, la culture raisonnée du *riparia* ayant réussi depuis plusieurs années à produire des rameaux de fortes dimensions, l'équilibre entre les deux bois s'est maintenu, grâce à un phénomène de croissance simultanée.

Nous voici maintenant en présence d'une grave difficulté, car elle tendrait même, dans l'Hérault, à limiter sensiblement l'emploi du *riparia* greffé : celle de la chlorose. Lorsque, pendant l'été, un voyageur parcourt en wagon la ligne de Tarascon à Cette, il constate souvent, au milieu de vignobles verdoyans et prospères, des taches jaunâtres dont on serait porté *a priori* à attribuer l'effet à des attaques phylloxériques; il n'en est rien cependant; les racines de ces souches, examinées au microscope, ne dénotent pas l'atteinte de l'insecte. Ce sont tout simplement des *riparia* greffés malades. Rabougrissement de la souche; couleur jaune des feuilles; raisins petits, maigres, mûrissant mal ou pas du tout : tels sont les symptômes de la chlorose ou « cottis. » Que les symptômes s'exagèrent, le cep se dépouille peu à peu de son feuillage et meurt. Les ravages du « cottis » déconcertent souvent le propriétaire par leur marche capricieuse. Parfois, le mal ne se manifeste que plusieurs années après la greffe; d'autrefois, le *riparia* languit déjà avant d'être

greffé, ou bien la souffrance se décèle après l'opération sans être dangereuse, pour devenir menaçante un an après. De pareilles irrégularités surgissent aussi dans un sens favorable à la vigne : on a vu des souches compromises revenir à la santé ; on a vu la jaunisse, très inquiétante en juin, s'atténuer en août pour s'évanouir en septembre.

Des effets aussi variables proviennent, sans doute, de causes complexes. La chlorose tient-elle, comme on l'a soutenu, à un défaut de perméabilité dans le terrain? Résulte-t-elle d'un excès de calcaire dans le sol ou du manque de fer assimilable? Faut-il attribuer le « cottis » à la blancheur même du sol qui ne s'échauffe pas assez au printemps? Toutes ces affirmations paraissent exactes à la fois dans une certaine mesure. Nous pensons que là où plusieurs de ces causes se trouvent réunies, la vigne américaine greffée succombe; si, au contraire, on parvient à exclure l'une d'entre elles, le pied souffre, mais survit plus ou moins.

On ne peut guérir le « cottis » dans tous les cas, mais il n'est pas impossible de l'atténuer. Un bon drainage préliminaire a son utilité. Quand néanmoins le mal se déclare, les propriétaires recourent, et parfois, dit-on, avec succès, au sulfate de fer appliqué *intus* et *extra*.

La chlorose sévit très inégalement dans des circonstances bien peu diverses en apparence. Un pied de *riparia* dénote-t-il les premiers symptômes de la maladie : celle-ci s'accentuera plus nettement encore si on greffe sur la souche compromise des hybrides Bouschet, de l'espar, de l'aramon. Mieux vaut alors faire porter au *riparia* de la « carignane; » le mal, du moins, ne s'aggravera pas. Il s'atténuerait même si on empruntait le greffon à une vigne de « clairette. »

Dans beaucoup de terrains suspects, les viticulteurs bas-languedociens préfèrent planter du jacquez et le greffer ensuite comme on fait du *riparia*. Une pareille méthode serait parfaite, si le jacquez et surtout le jacquez greffé présentait au phylloxera une résistance assurée à l'exemple du *riparia*. Mais, à notre connaissance du moins, le procédé n'a jamais conduit à de fâcheux résultats, grâce probablement aux soins excessifs dont la vigne est entourée près de Montpellier. En combinant le jacquez avec la carignane et surtout avec la clairette, on obtient un cépage mixte artificiel, susceptible de prospérer dans des milieux défavorables.

Nous n'avons certainement pas la prétention de retracer l'historique du domaine de Guilhermain, situé dans la commune de Mauguio, non loin des rives de l'étang de l'Or, à moins de 9 kilomètres de Montpellier. Achetée en 1881, la terre ne comprenait à cette

époque qu'environ 160 hectares presque incultes; mais, enserrée de tous côtés par des parcelles appartenant à des paysans du bourg de Mauguio, elle se prêtait mal à une culture intensive. On comprend les difficultés interminables qu'aurait éprouvées le possesseur de Guilhermain à s'arrondir et à se compléter par l'achat des nombreuses enclaves qui interrompaient la continuité des terres, s'il les avait voulu acheter, même à prix élevé, à ses nouveaux voisins. Tout fut aplani par l'acquisition préalable de divers petits tènemens d'excellente qualité et voisins du village. Ces lots servirent pour ainsi dire de monnaie pour désintéresser les cultivateurs dont les domaines étaient limitrophes de Guilhermain; le grand propriétaire leur offrit d'échanger ceux-ci contre des lots de qualité égale, sinon supérieure, et d'une exploitation beaucoup plus commode. On conçoit que personne n'ait hésité en présence d'un marché aussi avantageux. A l'heure actuelle, Guilhermain occupe une surface assez régulière de plus de 230 hectares dont 195 consacrés à la culture de la vigne.

Près des quatre cinquièmes des souches ont subi l'opération de la greffe et portent des raisins; les autres, encore improductives, seront prochainement greffées. Comme pour les vignobles soumis à l'inondation, le cépage qui domine est l'aramon, sous forme de greffon, bien entendu. A l'aramon, viennent s'ajouter le petit-Bouschet que nous connaissons déjà, « l'alicant Bouschet » et la « carignane, » dont il convient de retracer en peu de mots le signalement.

Extérieurement, l'alicant Bouschet ressemble beaucoup au petit-Bouschet; il fournit un vin tout aussi noir et plus liquoreux. Quelques propriétaires se plaignent pourtant de l'irrégularité de sa production, mais l'hybride, de création trop récente, ne saurait être encore apprécié à sa juste valeur; généralement, on en fait cas comme d'un bon cépage. La carignane offre cette particularité qu'elle n'est destinée ni à gorger les cuves, comme l'aramon, ni à servir de colorant comme les hybrides Bouschet, mais bien à améliorer le vin. Espèce passablement productive, elle donne lieu à d'assez bons crus, peu foncés en teinte, mais d'un bouquet agréable. Nous savons déjà qu'elle brave la chlorose dans une certaine mesure, lorsqu'on l'adapte sur un porte-greffe, mais elle redoute au suprême degré oïdium, *mildew* et autres maladies du même ordre, anciennes ou nouvelles. Lorsque le mistral ou la tramontane ont soufflé un peu fort au mois de juin, ce qui n'est pas un événement rare aux portes de Montpellier, le viticulteur, s'il examine après la bourrasque ses rangées de carignanes, constate de trop nombreuses brisures de rameaux. Il est bon de ne greffer la carignane que dans

des emplacemens abrités pour qu'elle puisse déployer sans encombre ses fragiles rameaux érigés, couverts de larges feuilles.

En parcourant les belles avenues de Guilhermain, coupées à angle droit par d'autres chemins, nous verrions souvent des files de jacquez non greffés border les plantiers. Le but pratique de cette disposition mérite d'être signalé; on a voulu atténuer par avance les dégâts causés par la maladresse du laboureur. Quand il est parvenu à l'extrémité d'une ligne de souches, il lui faut tourner, ainsi que sa bête, pour reprendre sa marche, en sens inverse, de l'autre côté de la rangée. Excitant de la voix la mule ou le cheval, l'homme lui fait décrire un demi-cercle, pendant qu'il soulève à force de bras le soc de son « araire » et le replace dans la nouvelle direction. La dernière vigne de l'enfilade, centre de ce mouvement, est souvent foulée par les pieds du quadrupède rétif ou froissée par l'impéritie du valet. Une souche greffée résisterait mal à cette épreuve; mais avec un jacquez franc de pied, les risques sont moins graves, puisqu'il n'y a pas de décollement à craindre.

Au milieu même des vignobles figurent aussi un certain nombre de jacquez non greffés dont la verdure sombre tranche nettement sur le feuillage clair de l'aramon. Ce sont des boutures substituées à des greffes mortes ou dessoudées par le vent. De cette façon, les travailleurs ne perdront pas de temps à poursuivre sur quelques *riparias* isolés, introduits après coup dans de vieilles vignes, la délicate opération de la greffe.

A Guilhermain, les défoncemens préliminaires aux plantations se sont opérés au moyen d'une charrue défonceuse tirée par six paires de bœufs : la terre a été déchirée jusqu'à $0^{m},60$. Depuis, on a eu recours à la charrue à vapeur; néanmoins, les étables du domaine nourrissent encore quelques bœufs servant au transport du fumier dans les terres. En sus de plusieurs chevaux, l'écurie comprend vingt belles mules du Poitou. Un palefrenier qui ne sort guère de l'écurie s'occupe à leur distribuer leur nourriture; les charretiers, en dehors de leur travail extérieur, n'ont à s'inquiéter que du pansage de leurs bêtes.

Le personnel annuel moyen comporte environ trente-cinq personnes. Un régisseur, ancien élève de l'école d'agriculture de Montpellier, né et élevé dans la région, habite le domaine et dirige la partie technique de l'exploitation. Au *paire* et à sa femme incombe l'obligation de nourrir, non-seulement les vingt-cinq hommes affectés à la conduite des mules ou chevaux, mais encore quatre bouviers et un berger auxquels, il faut joindre deux charrons et un maréchal chargés de veiller à l'entretien du matériel agricole. L'indemnité de pitance est de 0 fr. 30 par tête et par jour; on y joint des dons

en nature : 7 hectolitres de vin, 440 kilogrammes de blé, 10 litres d'huile à manger, 12 kilogrammes de sel, le tout par homme et pour une année (1). Quant aux légumes, ils ne manquent pas et croissent à profusion dans une vaste jardin arrosé par une gigantesque « noria. »

Si l'on est curieux de connaître « l'ordinaire » d'un valet de ferme bas-languedocien, nous dirons qu'il fait trois repas, complétés dans la belle saison par un goûter supplémentaire de fromage et d'oignons. La soupe figure comme base de ces trois repas; le matin, les hommes y joignent des sardines ou des harengs saurs (*arencados*) et les restes du souper de la veille; au dîner et au souper, un plat complète le menu.

La nuit, tout le monde repose dans un dortoir rustique dont les nombreux lits sont simplement constitués d'un cadre en bois bourré de paille, d'une couverture et d'un drap de lit que la *maire* se charge de blanchir.

Dans une ferme comme Guilhermain, on peut remplir les seconds rangs non-seulement avec « honneur, » mais avec profit; les quatre valets classés chefs charretiers reçoivent 50 francs par mois durant toute l'année. Pour les autres, les gages non-seulement décroissent, mais varient suivant la saison. Au temps jadis, les valets de ferme restaient attachés pendant vingt années et davantage à une même exploitation et les termes mêmes de *paire* et de *maire* qui sont restés témoignent du rôle presque paternel que jouaient autrefois les maîtres valets vis-à-vis des subordonnés qu'ils étaient chargés de commander et de nourrir. Les circonstances ne sont plus les mêmes : aussi, pour modérer un peu ce va-et-vient continuel de laboureurs à gages, les propriétaires ont généralisé la règle consistant à proportionner le salaire au travail du moment. Tandis qu'à Marsillargues, par exemple, un trimestre d'employé se soldera par 112 francs, quelle que soit la date du règlement, près de Montpellier, le « charreton (2) » recevra 120 francs pendant l'été et 105 francs seulement durant la morte saison. Sans cette convention, assez juste du reste, le valet peu scrupuleux s'engage pendant l'hiver dans une ferme où il gagnera un fort salaire et, lorsque arrive le printemps, il quitte son maître et profite de la hausse inévitable qui se produit à cette époque pour louer fort cher ailleurs ses services.

(1) La *maire* n'a droit qu'à 240 kilos de blé par an et 5 litres d'huile, soit la demi-ration d'un valet. De fait, là comme partout ailleurs, le pain et le vin sont distribués aux hommes presque à discrétion.

(2) Charretier en second. Ce mot se trouve dans La Fontaine.

Les caves de Guilhermain ne sont ni moins belles, ni moins bien tenues que celles de Tamariguière dont nous avons déjà longuement parlé. Les différences de détails sont curieuses, mais nous ne pourrions les décrire sans nous répéter un peu. L'automne dernier, deux cents femmes, groupées en quatre « colles, » sont venues prendre part à la cueillette des raisins; la commune de Mauguio, à elle seule, avait fourni le quart de cet effectif; le reste était descendu soit des environs de Lodève, soit du canton d'Aniane (arrondissement de Montpellier); soixante ou soixante-dix hommes remplissaient l'office de porteurs moyennant 3 fr. 50. Toutes les coupeuses ont reçu 1 fr. 75 par jour. Cette rémunération s'appliquait uniformément à tous les travailleurs, qu'ils fussent étrangers à Mauguio, ou loués dans ce bourg. En revanche, les « colles » venues de « la montagne » remplissaient, après le départ des ouvriers locaux, une tâche supplémentaire d'une demi-heure. Comme dédommagement d'un pareil surcroît de besogne, les Cévenols recevaient du vin à raison de 1 litre par femme et par jour et de 2 litres par homme. Quant à la soupe dont ils fournissaient eux-mêmes les ingrédiens, la *maire* la leur préparait moyennant une faible indemnité journalière de 0 fr. 10 par tête, que les vendangeurs eux-mêmes prélevaient sur leur salaire.

En 1888, l'exploitation fournissait déjà au commerce un lot de 7,000 hectolitres coté 12 francs; en 1890, les progrès réalisés permettaient déjà de doubler, non-seulement le chiffre de production, mais le taux de vente, favorisé, il est juste de le dire, par une hausse sensible.

IV.

C'est à la suite d'expériences et de tâtonnemens dont les bords du Rhône furent le théâtre que l'on entrevit la possibilité de conserver les vignobles français par la submersion, et c'est dans les mêmes parages, non loin des champs d'études où les agriculteurs montpelliérains éprouvaient la résistance des plants étrangers, qu'un troisième moyen de salut fut nettement signalé en 1873 par M. de La Paillonne, propriétaire à Sérignan (Vaucluse). Les vignes cultivées dans le sable pur ne paraissaient pas souffrir du phylloxera. Quelques années auparavant, un négociant cettois, propriétaire en Camargue, M. Espitalier, avait réussi à conserver des souches menacées, en accumulant des sables du Rhône autour de ses ceps déchaussés.

Quatre ans cependant après la publication de l'intéressante remarque de M. de La Paillonne, au congrès phylloxérique interna-

tional tenu à Lausanne au moins d'août 1877, l'idée émise n'avait pas fait grand progrès, car on ne lit dans les comptes-rendus de l'assemblée que cette phrase vague : « Les terrains sablonneux semblent être un obstacle pour l'insecte. » Mais, quelques mois plus tard, les viticulteurs de Montpellier étaient plus avancés ; pendant que M. Henri Marès leur indiquait les avantages pratiques du *riparia*, un autre viticulteur, M. Gaston Bazille, signalait l'immunité des sols sableux comme « un fait acquis sur lequel il est inutile d'insister. »

Divers auteurs ont admis que, par suite de la capacité hygrométrique des sables, l'eau du sous-sol, remontant à la surface, opérait sur l'insecte un effet analogue à celui de la submersion. Les observations de M. Marion, réalisées en 1878, à Marseille, dans le champ d'expériences du cap Pinède, démontrèrent l'inanité de cette théorie. On creusa une fosse dans un sol argileux très sec ; on la remplit avec du sable d'Aigues-Mortes ; des pieds enracinés, âgés de deux ans, et couverts de phylloxeras, furent plantés dans ce sable. Au bout d'un mois, toutes les racines de ces plants étaient débarrassées des pucerons qui les couvraient auparavant. Les sables, bien que dépourvus d'humidité, jouissent donc d'une véritable « capacité insecticide, » que le savant professeur marseillais attribua simplement à la ténuité et à la mobilité des particules sableuses qui étouffent le phylloxera. Telle est l'opinion qui a prévalu. Toutefois, plus récemment, un naturaliste russe a entrepris des recherches fondées sur un autre ordre d'idées, soupçonnant le sable de recéler des « bactéries » susceptibles d'attaquer le fatal insecte.

Avant que le terrible fléau ne vînt ravager plaines et coteaux, et, par contre-coup, modifier, dans une large mesure, les conditions de culture dans le Bas-Languedoc, la vigne était bien peu répandue dans les sables du littoral méditerranéen. On ne vendangeait guère que dans les parages d'Aigues-Mortes ; planter en grand dans ces pays reculés, dans ce sol mobile à l'excès, eût semblé une folie. La bande sableuse dont Aigues-Mortes occupe à peu près le centre et la partie la plus large, commence en Camargue, et, d'autre part, à l'occident d'Aigues-Mortes, se prolonge vers Pérols, Palavas, Cette, de façon à isoler de la Méditerranée les lagunes de Mauguio, de Pérols, de Vic. A partir du hameau de La Peyrade, entre Frontignan et Balaruc-les-Bains, la zone des sables du rivage borde la petite mer intérieure qu'on appelle improprement l'étang de Thau, s'interrompt un instant à la hauteur de la florissante ville de Cette, ensuite court de plus belle jusqu'aux Onglous, non loin du volcan éteint qui domine Agde.

Il y a peu d'années encore, tout ce cordon littoral, nous l'avons déjà dit, restait inculte, sauf sur quelques rares points privilégiés. Cependant, vers Aigues-Mortes, à défaut de plantiers, la végétation n'était pas absente des sables. Les chasseurs qui fréquentaient ces dunes solitaires pour déclarer la guerre à d'innombrables troupes de lapins circulaient à travers d'assez belles pinèdes. Aujourd'hui, presque toutes les pinèdes ne subsistent plus qu'à l'état de vestiges, et les rongeurs, — est-il besoin de le dire? — ont été exterminés dans l'intention de protéger les jeunes vignes. En revanche, les perdreaux abondent et de temps à autre les propriétaires du terroir d'Aigues-Mortes organisent de fort belles parties cynégétiques.

L'étendue moyenne des propriétés qui se groupent autour d'Aigues-Mortes, soit dans le Gard, soit dans la partie occidentale de l'Hérault, soit dans la bande orientale des Bouches-du-Rhône, dépasse sensiblement celle des exploitations de vignes submergées ou greffées dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de ce recueil. Avons-nous besoin d'en dire la raison, qui est bien simple? Il y a quinze ans, les terrains de sables n'avaient aucune valeur. Quelques-uns de ces domaines n'ont été acquis au début par leurs propriétaires actuels, ou conservés par leurs anciens possesseurs qu'à raison de l'abondance du gibier qui y pullulait à l'abri des braconniers. A la rigueur, les alluvions du Vidourle et le sol de la plaine de Montpellier ont pu être utilisés naguère, malgré la disposition des vignobles, et, dans le cas où une nouvelle maladie surgirait, ne perdraient pas toute valeur, tandis que si, par malchance, on était conduit à supprimer les vignes des dunes du littoral, il serait malaisé de tirer parti de ces dunes.

La création d'un vignoble dans les sables est une opération assez coûteuse, peut-être même plus chère que l'établissement d'un plantier greffé. Les fruits de la première vendange, correspondans à la quatrième année de plantation, ne sont pas encore fermentés, que déjà le propriétaire a enfoui dans le sol 2,800 francs par hectare (1). Mais là ne s'arrêtent pas les dépenses. Les possesseurs de vignes établies dans des terres à submersion, ou ceux qui ont greffé des souches américaines sur une grande échelle ont pu utiliser des bâtimens d'exploitation déjà construits ou profiter, dans une certaine mesure, des locaux existans. Certes, un déve-

(1) Frais de défrichement, de nivellement, de plantation, 1,200 francs en tout. Frais de culture durant les seconde et troisième années, $2 \times 400 = 800$ francs. Quatrième année, frais de culture, fumure, engrais, soufrages, vendanges, etc., 800 francs.

loppement aussi démesuré diffère bien peu d'une création ; mais, en fait de vignes de sables, tout, absolument tout, était à créer. Par suite, les 2,800 francs cités doivent être grossis de 1,700 francs employés en bâtisse d'immeubles proprement dits ou en achat d'immeubles par destination : matériel vinaire, bêtes de trait, instrumens aratoires, foudres, etc., etc.

Parmi les frais de culture s'imposent naturellement les dépenses relatives aux engrais. Sans cela, la vigne épuiserait bien vite un terrain à la vérité riche en phosphate, à cause des nombreux débris de coquilles, mêlés à la silice du sable, mais dépourvu d'humus, et par cela même, pauvre en azote et en potasse. Le débours qu'il faut renouveler au moins tous les deux ans grève le budget de près de 270 francs par hectare (somme à répartir sur deux exercices, qu'on ne l'oublie pas). Il n'est pas sans intérêt de faire observer que le fumier de ferme, en pareil cas, ne s'emploie pas exclusivement. On lui préfère les engrais chimiques. Pourquoi la règle se trouve-t-elle absolument différente de celle qui sert de base à l'entretien des souches greffées et submergées? Il ne faut pas oublier que c'est moins à cause de la nature intime des sables, qu'à raison de leur état physique, de leur faible cohésion, que les souches plantées sur les grèves du golfe du Lion bravent le phylloxera. Le sol, dit-on, pourrait perdre son immunité, si une application trop soutenue de fumier de ferme le transformait à la longue en créant une couche d'humus. Avec un mélange de tourteau de sésame sulfuré et de chlorure de potassium ou de sulfate de la même base, on fournit à la plante les trois élémens dont elle a besoin : azote, acide phosphorique supplémentaire et potasse. Au lieu d'une amélioration progressive, le viticulteur s'applique à produire une surexcitation de courte durée, mais qui atteint parfaitement son but.

Il faut bien admettre, en effet, et dans une large mesure, que le propriétaire de vignoble de sables serait imprudent de trop escompter l'avenir. Autrefois, il a planté et cultive encore aujourd'hui dans des conditions onéreuses et pourrait se trouver fort embarrassé, si le prix des vins, suffisamment élevé à l'heure actuelle pour le récompenser amplement de ses avances, venait à baisser au-delà d'un certain taux (1). Sans être exempt d'aucun des fléaux, nouveaux ou anciens, qui assaillent tour à tour le précieux végétal, il doit lutter sans relâche contre un ennemi redoutable : le « salant. » Une année de forte sécheresse et d'extrême chaleur

(1) En 1890, les vins rouges produits par les sables n'ont pesé que 8 degrés d'alcool et néanmoins ils ont trouvé acquéreur à 23 francs et davantage.

peut tout compromettre, dans ces terrains si proches de la mer, en provoquant l'ascension, vers la surface, des matières salines imprégnant le sous-sol (1). Aussi est-il imprudent de planter de la vigne dans des terrains d'altitude trop faible, et l'expérience a montré que pour réussir à la cultiver en sûreté, dans des circonstances pluviométriques défavorables, une cote superficielle minima d'un mètre s'imposait nécessairement. Même dans de semblables circonstances, il faut, pour empêcher le sel de nuire aux souches, se résigner, après chaque façon, à recouvrir la terre d'une couche de roseaux ou de joncs. On conçoit que cette précaution, pour être indispensable, n'est pas à bon marché. Sans la protection de la couche d'appaillage, les vents produiraient bien vite, du reste, sur ce sol mobile à l'excès, de fâcheuses dénivellations. On a également essayé de protéger un peu contre les vents les jeunes souches, au moyen de claies de roseaux verticales et convenablement orientées.

A force de soins, on obtient, avec les vignes plantées dans les sables littoraux, de jolis rendemens en quantité : une récolte de 100 hectolitres par unité n'a rien de bien extraordinaire et peut être doublée dans des circonstances favorables. Quelques propriétaires ont surtout planté en vue de produire des vins rouges; ils se sont adressés à des cépages avec lesquels nous avons déjà fait connaissance : l'aramon, la carignane, le petit-Bouschet. Mais ici l'ordre de préférence que la pratique a fait adopter n'est plus le même. On trouve l'aramon trop gourmand, trop difficile sur le choix du terrain ; sans le proscrire tout à fait, on lui préfère le petit-Bouschet ou même la carignane, malgré sa déplorable faiblesse à supporter les assauts du mildew.

Est-ce à l'abondance de la silice que renferment les dunes méditerranéennes, que les vins récoltés sur les sables doivent leurs bonnes qualités ? Le fait est probable. Sans pratiquer une sélection exagérée, on peut arriver à obtenir, dans des années ordinaires, de véritables produits de choix susceptibles de rivaliser avec les crus de coteaux du pays. Ces liquides, très supérieurs aux vins des bords du Vidourle, meilleurs souvent que ceux de la plaine de Montpellier, ne manquent ni d'alcool, ni de bouquet, et sans avoir besoin d'être coupés, constituent une boisson assez agréable pour pouvoir être consommée sur les meilleures tables.

Néanmoins, la plupart des propriétaires viticulteurs qui ont utilisé

(1) Il est probable que des accidens de cette nature, qu'on ne savait autrefois ni prévoir ni empêcher, ont dû souvent ruiner les anciens plantiers des sables. A la suite de pareils insuccès s'était formé le préjugé relatif à l'infertilité des sables.

les sables, et notamment la compagnie des Salins du Midi (1), dans ses deux grandes exploitations de Jarras, à l'est d'Aigues-Mortes, et de Villeroy, près de Cette, ont suivi d'autres erremens et ont organisé plantiers et celliers en vue de produire du vin blanc (2). On arriverait au but désiré en prenant des raisins noirs dont on ferait fermenter le jus en l'absence des peaux et du marc; le jacquez lui-même, convenablement traité, peut fournir un vin assez clair pour passer pour blanc, rappelant un peu « le vin d'une nuit, » si apprécié autrefois dans le Bas-Languedoc. Mais dans le commerce, on exige une décoloration plus parfaite; aussi le vin blanc des sables est-il obtenu presque toujours au moyen de deux espèces : le « picpoul » et le « terret-bourret. »

Lorsque le mildew épargne la première des deux variétés, la compagnie des Salins est assurée d'une récolte abondante et d'excellente qualité, mais cela n'arrive pas toujours. Le terret-bourret, comme le picpoul, est un vieux cépage languedocien; il servait autrefois à produire des vins de chaudière. Depuis le phylloxera et depuis l'invasion des maladies cryptogamiques, il ne se cultive guère plus sur les coteaux, même dans les terroirs où il était commun, parce qu'il fournit un vin rouge de couleur très pâle. La teinte lilas de ses gros fruits le classe dans un rang à part, entre les raisins noirs et les raisins blancs proprement dits, et il peut sans difficulté remplir le rôle des derniers.

Nous n'aurons garde de nous lancer dans une description technique et circonstanciée de l'une des deux usines à vins blancs qu'a organisées la compagnie des Salins. Cependant, nous serions incomplets si nous ne tentions pas, du moins, de faire ressortir quelques traits curieux, spéciaux au domaine de Villeroy, près des salins du même nom, à quelques kilomètres au sud-ouest de Cette. Une interminable série de vignes accompagne, sur une longueur de neuf kilomètres environ, la voie ferrée de Bordeaux à Cette; il serait difficile, croyons-nous, de trouver en France un second vignoble aussi long; mais, par compensation, l'étroitesse de l'isthme, res-

(1) Le domaine de Villeroy appartient depuis 1881 à la Société des Salins du Midi, qui a succédé à la compagnie des Salins de Cette. Les premiers défrichemens datent de 1882. Quant au cellier dont nous ferons bientôt une courte description, il reçoit les produits de 263 hectares de vignobles, dont 75 pour l'exploitation de Villeroy et 188 pour celle dite du Castellas. Près de la gare des Onglous s'élève un autre cellier, celui du Clavelet, auquel se rattachent 57 hectares.

(2) Un honorable industriel marseillais, M. Noilly-Prat, fabricant de vermout, exploite à Montcalm, non loin de l'étang du Scamandre, au sud de Vauvert, un vaste vignoble de plusieurs centaines d'hectares dont les produits consistent uniquement en vins blancs destinés à former la base de ses liqueurs.

serré entre la mer et l'étang de Thau, et diminué encore de tout l'espace occupé par quelques affleuremens d'argile, a réduit à peu de chose la largeur cultivable.

Tout le monde connaît l'influence néfaste des embruns salés sur la végétation en général. A Villeroy, les feuilles des souches se trouvent prises, non pas entre deux feux, mais, s'il est permis de s'exprimer ainsi, entre deux eaux. Malgré leur état prospère, on constate sans peine que les vents saturés de particules salines contribuent à dessécher les feuilles. Comme l'influence de la Méditerranée, en pareil cas, l'emporte et de beaucoup sur celle que peut produire l'étang, on conçoit aisément l'explication d'un fait qu'un observateur superficiel discerne à première vue : toutes les souches se développent avec vigueur du côté qui fait face à l'intérieur des terres et se flétrissent plus ou moins dans la direction de la mer. Les vignes abritées par des claies de roseaux échappent à cette règle et présentent un aspect plus verdoyant; mais comme, en dehors de la simple apparence extérieure, le mal n'entraîne aucune conséquence fâcheuse au point de vue du rendement, il ne semble pas qu'on doive se livrer à des tentatives coûteuses en vue de prévenir un inconvénient plus apparent que réel.

L'aspect général de ce vignoble, créé à grands frais par l'industrie moderne, ne mérite pas l'honneur d'une description bien fouillée. Nous avouons de bonne foi que l'absence de pittoresque et la vulgarité extérieure caractérisent au premier chef les plantiers sans fin qu'on submerge à Marsillargues chaque année. Seule, la riche végétation arborescente que le soleil du midi développe sur les berges des canaux repose de temps à autre l'œil saturé de la monotone verdure des vignes. Près de Mauguio, l'uniformité s'accroît encore : la sécheresse du sol, et plus encore la haine implacable des régisseurs à l'égard des arbres, n'épargnent rien, en dehors de rares amandiers, d'oliviers chétifs et de quelques platanes étiques. A Villeroy, l'impression est tout autre : l'observateur qui foule aux pieds le sable des sentiers tracés entre les longues files de souches contemple un paysage d'une laideur singulière et bizarre. Toute ombre, toute fraîcheur sont absentes, cela va sans dire; en dehors des plantes spéciales aux terrains salés, à peine, de temps à autre, un pin rabougri. La montagne de Cette se dresse devant lui, stérile et nue, couverte de poudreuses « baraquettes. » Mais, en revanche, les flots bleus de la Méditerranée étincellent gaîment au soleil; les voiles blanches des barques de pêcheurs se détachent sur l'étang de Thau, et, de temps à autre, un train de la compagnie du Midi, roulant à toute vapeur, contribue à ranimer un peu le tableau.

L'ensemble de l'exploitation de la société des Salins, entre Cette et les Onglous, se rattache à trois centres ou bâtimens distincts, échelonnés le long de la voie ferrée. L'un d'entre eux, le plus éloigné de la ville, se suffit à lui-même; le second, celui du Castellas, ne comprend que des écuries et des logemens pour le personnel fixe ou transitoire; le troisième, celui de Villeroy, sert d'annexe au vaste cellier commun à toute l'étendue des domaines du Castellas et de Villeroy. La position des caves est forcément excentrique; mais elle a été déterminée par l'obligation où l'on se trouvait de ne pas construire trop loin des routes charretières, qui toutes s'arrêtent à une faible distance du mont Saint-Clair. Il ne faut pas oublier que l'isthme de sable que la ligne ferrée a mis à profit n'est, en revanche, doté d'aucun chemin public.

Une voie Decauville permanente, large de 50 centimètres, tantôt double, tantôt triple, rend du reste les communications très faciles d'un bout à l'autre de l'immense vignoble. Suivant la saison, les wagonnets charrient fumiers ou raisins, et quelques-uns d'entre eux, aménagés en petits tramways rustiques, transportent les employés, les ingénieurs ou les visiteurs. Grâce à un système fort ingénieux de plaques tournantes mobiles qu'on ajuste sur les rails fixes, et au moyen de rails volans perpendiculaires à ceux-ci, les chariots, pleins ou vides, peuvent être entraînés le long de la voie permanente jusqu'à la hauteur du plantier à desservir; puis, pivotant sur eux-mêmes par l'exécution de la manœuvre que chacun connaît, ils pénètrent au milieu même des rangs de souches pour déposer leur chargement d'engrais ou recevoir le contenu des seaux de vendange. De cette manière, le trajet moyen du « porteur » ne dépasse pas une quinzaine de mètres, et le temps que l'ouvrier perd à cheminer est réduit à son minimum.

Suivons un des convois chargés de raisins, que nous voyons circuler à tout instant, remorqués par des mules. Nous verrions, comme naguère à l'exploitation de Tamariguière, les grappes à demi écrasées s'élever à la hauteur d'un premier étage. Mais alors intervient une grave difficulté; celle de les fouler complètement, afin d'en exprimer tout le jus. On s'imagine, à première vue, que rien n'est si facile que d'extraire le moût de ces gros fruits parfaitement mûrs. L'opération n'est pas si simple qu'elle en a l'air; les ingénieurs déploient toute leur sagacité pour arriver à faire suinter jusqu'aux dernières gouttes; et encore ne sont-ils pas satisfaits, car nous voyons expérimenter devant nous un nouvel appareil d'écrasement. Avec l'ancien système, deux cylindres tournant en sens inverse, sous l'impulsion de la machine à vapeur qui met tout en branle, broient tant bien que mal les picpouls et les terrets-

bourrets. Les peaux et les pépins sont arrêtés par des planches criblées de trous et s'entassent ainsi dans une sorte de cage peu élevée au-dessus du sol; la pluie de jus traverse l'obstacle, ruisselle par terre, s'amasse dans des rigoles, et, purifiée par l'interposition de plusieurs grilles, se précipite dans la cuve-réservoir placée à l'entrée de la cave proprement dite.

Il s'agit, à présent, de fouler le marc. On le déverse dans des paniers de presse cylindriques mobiles roulant sur des rails convenablement disposés; tous les paniers, garnis de leurs charges, viennent s'aligner sur un même rang sous les compresseurs vis-à-vis des cuves. On fait agir une forte pression hydraulique, se traduisant au manomètre par 50 kilogrammes par centimètre carré, pendant une heure; puis, pendant une heure encore, l'on comprime avec une force double. Un jus écumeux filtre à travers les génératrices des cylindres, s'écoule dans des rigoles à ciel ouvert et vient se réunir au liquide résultant d'un premier écrasement. Il va sans dire que le moût de seconde qualité se signale par son aspect trouble. En avant des grillages, une mousse blanchâtre, d'aspect peu ragoûtant, bouillonne à la surface du courant. Ajoutons qu'à l'époque des vendanges les pressoirs ne s'arrêtent même pas durant la nuit.

Une pompe, mue par l'eau comprimée (1), puise, dans le récipient dont nous avons déjà parlé, le jus clarifié tant bien que mal et le projette dans un foudre où brûle une mèche soufrée. De cette façon, le futur vin blanc se trouve provisoirement à l'abri de toute fermentation anticipée et se dépouille un peu de sa nuance jaune foncé pour adopter, sous l'influence décolorante du gaz sulfureux, une teinte suffisamment claire. Cette opération effectuée, on soutire le moût et on le transvase dans le logement où doit s'effectuer la transformation du sucre en alcool.

La cave, qui n'était pas encore complètement garnie de foudres à l'époque où nous l'avons visitée, contenait cependant 120 de ces vastes tonneaux, chacun d'une capacité de 280 hectolitres ou peu s'en faut. Tout est si bien prévu que dans le cas où l'administration éprouverait l'agréable surprise d'une récolte trop abondante pour la contenance des foudres disponibles, elle utiliserait de vastes citernes en maçonnerie creusées sous les celliers et qui, en l'année exceptionnelle 1888, ont déjà servi à loger du vin.

Quant aux marcs, enlevés du pressoir et encore chauds, ils sont

(1) Une conduite amène de Cette l'eau douce nécessaire à l'exploitation de l'usine et notamment l'eau destinée à l'alimentation de la machine à vapeur et des pompes hydrauliques.

transportés jusqu'à un petit atelier provisoire organisé en dehors des bâtimens principaux et cédés à un entrepreneur indépendant de la compagnie des Salins. Au moyen d'une disposition empruntée à l'appareil de physique nommé « tourniquet hydraulique, » on les arrose avec de l'eau qu'on a déjà enrichie par le lavage des vieux marcs, puis avec de l'eau pure et on obtient une sorte de piquette (1). Le résidu final, épuisé de la sorte, est restitué à la compagnie des Salins, qui l'utilise comme engrais.

V.

Terminons cette rapide ébauche, au cours de laquelle nous n'avons fait ressortir qu'un petit nombre de points curieux, en notant, comme dernier trait, l'impression définitive et réfléchie qui reste dans l'esprit du visiteur à la suite d'un coup d'œil jeté sur ces immenses vignobles, sur ces vastes constructions.

Il convient d'abord de faire de sérieuses réserves au point de vue artistique et pittoresque. Ni la région en elle-même, ni la culture, ni l'aspect des celliers, ni le travail qui s'y accomplit, n'ont rien d'attrayant pour le touriste superficiel. Mais nous croyons que le savant, l'agronome, l'économiste ou simplement le propriétaire curieux de s'instruire, éprouveront un sentiment différent et favorable à l'institution des grands domaines.

Les uns retiendront avec intérêt les explications qu'on leur aura fournies sur le défrichement de ces terres marécageuses de Marsillargues, de ces flèches littorales sablonneuses réputées stériles autrefois. Ils apprendront avec curiosité comment l'art de l'ingénieur est venu à bout d'en tirer le meilleur parti possible, en luttant sans relâche soit contre l'eau, soit contre la sécheresse, soit contre l'invasion du sel. L'installation des caves, pressoirs et foudres, ne mérite pas moins d'être louée sans réserve. On a beau, sur les bords de la Méditerranée, viser avant tout à produire beaucoup de liquide, il est certain qu'à force de soins intelligens et réguliers, secondés par une propreté minutieuse, l'art de faire le vin a été révolutionné. Là où jadis la vigne ne se cultivait même pas ou ne donnait que des produits de dernier ordre, on récolte maintenant et on livre au commerce des boissons salubres de qualité passable et à bon marché, ou, comme dans les sables, des liquides choisis

(1) Elle pèse 3 degrés 1/2 environ. Les vins blancs de Villeroy ne titrent pas moins de 10 degrés; aussi sont-ils recherchés par le commerce dans les taux de 35 francs (picpouls) et 30 francs (terrets-bournets).

susceptibles d'occuper, comme vins d'ordinaire, une place avantageuse.

Les spécialistes feront ressortir mieux que nous l'heureuse influence que d'immenses plantiers peuvent exercer à la longue sur le climat du littoral, climat médiocrement sain par lui-même, dans le voisinage immédiat des étangs. Conformément aux théories de M. Lenthéric, les côtes du golfe du Lion, très salubres dans l'antiquité, devinrent malsaines au début de l'époque moderne et, depuis quelques années, paraissent tendre à se purifier par assèchement. Il est certain que le travail de l'homme secondera puissamment à cet égard l'œuvre de la nature.

En se plaçant à un point de vue tout différent, les grands domaines rendront service, comme champs d'expérience, aux viticulteurs d'un rang plus modeste. Puisque ceux-là disposent de capitaux considérables, ils sont en mesure, le cas échéant, de tenter, sans courir beaucoup de risques, des méthodes nouvelles ou de réaliser des perfectionnemens dont les derniers profiteront ensuite. Déjà, plus d'un vieux préjugé a été dissipé, plus d'un vieil abus déraciné, grâce à l'exemple des exploitations de premier ordre.

Il est évident que l'ouvrier agricole, quoiqu'il y soit traité avec sollicitude au point de vue physique, se trouve moins bien du séjour de ces vastes caravansérails que de celui d'une ferme ordinaire. Son sort, au fond, est bien préférable cependant à la destinée d'un ouvrier de fabrique; il reste travailleur de terre, et rien même ne l'empêche, une fois son petit pécule amassé, d'entreprendre, dans des conditions plus agréables, le métier de viticulteur soit pour le compte d'autrui, soit pour le sien propre. Au sein des grandes fermes, employant dix, quinze ou vingt valets, il règne et doit régner une stricte discipline dont l'esprit d'indépendance de plus d'un Méridional ne saurait s'accommoder. On est obligé de compenser cet inconvénient en offrant des gages plus élevés. Inversement, plus d'un jeune homme se résignera à gagner un salaire quelque peu inférieur en se louant dans une exploitation de second ordre où le régime est plus paternel et où l'initiative individuelle trouve encore à s'exercer un peu.

Dans le Bas-Languedoc, rarement les valets de ferme sont des enfans du pays; le manque de bras oblige les propriétaires à recruter leur personnel au moyen d'émigrans descendus des hautes vallées cévenoles ou du département de l'Aveyron (1). Il se produit

(1) A parité de mérite, de vigueur ou d'intelligence, on choisit toujours le valet né sur le versant méditerranéen, de préférence au campagnard de Millau

ainsi un continuel drainage de population, imputable en majeure partie à l'institution des grandes propriétés de la côte languedocienne. La Lozère, les arrondissemens d'Alais, du Vigan, de Lodève, de Saint-Pons, les cantons de l'arrondissement de Montpellier, situés au nord de cette ville, virent sans cesse diminuer le nombre de leurs habitans au profit du plat pays. Seul l'Aveyron, à cause de sa forte natalité, ne faiblit pas, malgré l'énorme courant d'hommes qu'il déverse sur Montpellier et Béziers. Assurément, personne n'osera soutenir que ce phénomène soit heureux ou rassurant pour l'avenir des hautes régions; néanmoins, il nous semble qu'un pareil dépeuplement offre un peu moins d'inconvéniens lorsqu'il s'exerce à l'avantage de l'agriculture, même à tendance industrielle, que quand il s'opère au bénéfice des grandes villes ou de l'étranger.

Notre siècle, avant la fin de sa course, a été baptisé par anticipation le siècle de l'industrie. Nous avons essayé d'en décrire une qui ne présente pas au même degré les inconvéniens des autres, et nous aurions pu ajouter que les grandes exploitations agricoles du terroir de Montpellier se sont créées, en général, aux dépens de surfaces incultes ou peu productives. Elles n'ont, en aucune façon, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres branches de fabrication, nui à l'établissement ou au succès de propriétés vigneronnes moins importantes et le petit cultivateur lui-même peut, par un travail intelligent, prospérer comme autrefois.

ANTOINE DE SAPORTA.

ou de Mende. Ces derniers, en effet, accoutumés à conduire des attelages de bœufs, ne dirigent qu'imparfaitement les lourdes charrettes languedociennes traînées par des mules.

LE PARTI

DE LA

DÉMOCRATIE SOCIALE

EN ALLEMAGNE

II[1].

L'ESPRIT DE LA DOCTRINE.

Lorsqu'il s'agit d'envisager les exigences théoriques du parti socialiste, l'embarras n'est pas faible; autant les critiques qu'il accumule contre la société contemporaine sont claires, et ses griefs abondans, autant ses programmes sont confus et contradictoires.

Ce qui importe à l'ouvrier, semble-t-il, c'est de voir son travail s'alléger, ses salaires augmenter, les impôts diminuer, et cela grâce à une intervention souveraine et régulière de l'État, d'obtenir, en un mot, une amélioration essentielle de sa condition précaire. Mais ce serait une vue superficielle du socialisme allemand que de le réduire à une question « de ventre » et de salaires, à un combat pour conquérir la puissance politique et procurer aux classes les

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars.

moins fortunées les biens matériels. C'est en réalité le courant intellectuel moderne, qui, de la philosophie et de la science officielle des universités, est descendu de couche en couche dans les masses populaires, grâce à la demi-culture, à l'instruction propagée chez ce peuple raisonneur, et qui s'est puissamment emparé des esprits. Si l'on parcourt, dans les journaux socialistes, les comptes rendus des douzaines de réunions publiques, qui se tiennent chaque soir à Berlin, où la vie politique est très active, réunions de *Vereine*, d'associations de corps de métiers, socialistes pour la plupart, on constate que les orateurs ne se bornent pas à y traiter les intérêts spéciaux de la corporation ou du parti, ils abordent des questions d'histoire, de sociologie, d'économie politique, de morale, d'exégèse, dont nous devrons nous occuper au cours de cette étude. Les chefs du parti viennent de fonder à Berlin, le 12 janvier, une sorte d'université ouvrière (*Arbeiterbildungsschule*) sur le modèle d'une institution analogue établie à Leipzig, sans caractère politique, destinée à fournir aux ouvriers des armes intellectuelles, à les rompre à la polémique, à dresser des agitateurs par un enseignement méthodique et doctrinal de l'économie politique, des sciences naturelles et de l'histoire. Cette sorte d'école des hautes études socialistes, organisée par des ouvriers pour des ouvriers, compte déjà près de quatre mille adeptes. Les meneurs attribuent à cette discipline une grande importance: l'éducation scientifique n'était jusqu'à présent que le privilège de quelques-uns, elle doit être accessible à tous... « La simple passion ne conduit qu'aux barricades, mais la science est invincible. » — « La théorie elle-même, écrivait Marx, devient une puissance matérielle; aussitôt qu'elle s'est emparée des masses, » elle est le lien qui les unit en faisceau.

Avant d'examiner cette théorie, notons une contradiction singulière. Le parti socialiste à ses débuts, lorsqu'il n'était qu'une secte, avait des programmes définis. Aujourd'hui qu'il est parvenu à former un grand parti politique, que plus de 1 million d'électeurs votent pour ses candidats, il a bien une tactique de modération et de prudence, mais il n'a plus de programme. Cette absence de programme n'est, il est vrai, que temporaire. L'assemblée qui s'est tenue à Halle était surtout un congrès d'affaires et non « un club de théoriciens. » Les membres du comité directeur ont été chargés d'élaborer de nouveaux statuts, qui seront discutés dans la presse socialiste, puis soumis à une nouvelle assemblée. L'ancien programme de Gotha, vénéré pendant quinze ans comme les tables de la loi, a été déclarée insuffisant « parce que, selon Liebknecht, il ne répond plus aux nécessités de la situation et aux exigences de

la science. » Tandis que les adversaires du socialisme présentent la série de ses programmes comme un signe de l'impuissance du parti à rien exprimer de précis, et les comparent à ces peaux que sème le serpent le long de sa route rampante et onduleuse, ses partisans s'en targuent, au contraire, comme d'un signe manifeste de progrès. L'économie politique, disent-ils, est une science en profonde fermentation et qui se transforme tous les jours, car elle traite des phénomènes variables de la production et de l'échange; il doit en être de même du socialisme. Il devra suivre l'évolution de la science pas à pas, étudier les lois économiques du mouvement de la société capitaliste. Comme l'histoire de l'agitation socialiste est celle d'une secte révolutionnaire devenue un parti politique, de même l'histoire de la doctrine sera celle d'une utopie transformée en une science positive.

Rien n'est plus contestable que ce titre scientifique que s'arrogent les théoriciens du socialisme, en donnant pour raison qu'ils s'appuient sur l'économie politique, c'est-à-dire sur une science qui n'est pas encore faite, qui cherche ses lois, mais ne les a pas trouvées, divisée en écoles rivales qui discutent même s'il y a en ces matières des lois naturelles, qui n'ont que des doctrines variables, même sur des questions de statistique, et dont la vérité en-deçà du Rhin est l'erreur au-delà. Par ses hypothèses, sa facilité à suivre de simples conjectures, et sa recherche d'un absolu qui échappe toujours, le socialisme se rapproche infiniment plus de la philosophie que de la science.

I. — LA DOCTRINE ÉCONOMIQUE.

Liebknecht, au congrès de Halle, parlant au nom du parti, a indiqué dans quel esprit sera conçu le nouveau programme. Le congrès de Gotha, en 1875, avait accompli la fusion des groupes hostiles de l'ancien parti de Lassalle et du parti marxiste de Bebel et Liebknecht. Les statuts élaborés à Gotha avaient fusionné de même le socialisme mitigé de Lassalle et le collectivisme de Marx. On avait inséré, dans la déclaration de principes, la célèbre *loi d'airain* qui, d'après Lassalle, courbe l'ouvrier sous le joug de la misère; on avait admis, parmi les exigences du parti et comme moyen de transition au socialisme pur, « l'établissement d'associations productives de travailleurs avec le secours de l'État. » Les pensées et les formules de Lassalle, qui d'ailleurs maintenait la propriété privée, et sur d'autres points copiait Marx, sont aujourd'hui considérées comme hors d'usage, si populaire que soit restée sa mémoire; ce ne sont plus que des éclats d'obus qui ont accompli leur œuvre

dévastatrice. Toute trace de son influence est appelée à disparaître. Dès les premières pages du *Capital,* Marx répudie dédaigneusement Lassalle; on vient de tirer de ses papiers posthumes la critique la plus acerbe du programme de Gotha, qui, disait-il, par ses compromis conduirait le parti à la démoralisation. L'influence de Marx est aujourd'hui prépondérante; comme toujours le radicalisme le plus violent est appelé à l'emporter, aussi bien en Angleterre, comme on l'a vu au dernier congrès des *trades-unions*, qu'en France et en Allemagne. Les socialistes ont beau se flatter de « suivre l'évolution de la science économique; » ils n'ont rien ajouté aux idées de Marx. Aucun théoricien nouveau n'a surgi après lui. Il reste avec son ami Engels, dont on célébrait récemment à Londres le 70e anniversaire de naissance, le chef doctrinaire de la démocratie socialiste allemande et internationale.

M. Paul Leroy-Beaulieu a soumis la théorie de Marx à une longue discussion, vigoureuse, claire, approfondie (1). Nous nous bornerons à résumer ici les points essentiels du *credo* collectiviste, gravés dans les têtes socialistes avec l'évidence d'axiomes.

Ainsi que nous l'avons indiqué, Marx considère l'histoire comme dominée par les intérêts matériels. Empruntant à Hegel l'idée d'évolution, il ne voit dans les phases successives de la civilisation que le développement de la production économique entraînant à sa suite un combat de classes. Il se distingue des socialistes de l'ancienne école en ce qu'il ne cherche pas un système humanitaire, le plus parfait possible, d'organisation future de la société: il se borne à étudier dans le passé les transformations économiques d'où sont sorties les classes et leur conflit, il cherche à pressentir la courbe de l'avenir. Partant de ce principe, enseigné dans les universités par les professeurs d'économie politique, si favorables par là au socialisme, — *qu'il n'y a pas de lois économiques permanentes, mais seulement des phases transitoires,* affirmation que nie notre école libérale française, — il ne se borne pas à critiquer le mode de production capitaliste existant, et ses conséquences sociales, il a cherché à l'expliquer.

Autrefois, dit Engels (2), son collaborateur et son meilleur interprète, l'artisan était propriétaire de ses instrumens de travail; la propriété de son produit, reposant sur son propre travail, lui ap-

(1) *Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme,* par M. Paul Leroy-Beaulieu. Paris; Guillaumin.

(2) Marx, *le Capital,* traduction française. — Engels, *Die Entwicklung des Sozialismus von der Utopie zur Wissenschaft;* Hottingen Zürich, 1883. — Schæffle, *Quintessenz des Socialismus,* 12e édition. Gotha, 1890. Les pages qui suivent ne sont qu'un résumé de ces auteurs.

partenait intégralement. S'il prenait des ouvriers salariés, ces apprentis de corporation travaillaient moins pour leur entretien et leur salaire, que pour devenir maîtres à leur tour... En un mot, l'ouvrier obtenait de son travail tout ce qu'il en pouvait légitimement exiger.

La formation du capital et l'établissement de la grande industrie ont modifié sa situation du tout au tout. — Comment s'est formé le capital? Marx, comme l'explique Schæffle, prétend prouver qu'autrefois le capital, hérité dans sa masse, a été le résultat de la conquête, de la spoliation des paysans, de l'exploitation et du pillage des colonies, des privilèges, du partage des biens d'église, mais il ne prétend pas que ses détenteurs actuels Pierre ou Paul soient des voleurs, il s'en prend non aux capitalistes, mais au capital. Il ne parle pas non plus de cette classe prospère qui remplace de notre temps les détrousseurs de grand chemin, nos chevaliers d'industrie de la Bourse, du journalisme et du parlement, « produits empoisonnés de l'arbre empoisonné du capital. » Sa théorie fondamentale, c'est que le profit de capital, qui permet d'accumuler la richesse, ne se forme que par ce fait, que l'ouvrier ne reçoit plus le produit intégral de son travail, que le capitaliste en prélève la part du lion.

Ces moyens de production, ces instrumens de travail, que l'ouvrier possédait sous le régime de la petite industrie, se trouvent maintenant entre les mains de la classe des capitalistes. Par suite des perfectionnemens des machines, de l'invention de la vapeur, l'ouvrier n'est plus en état d'employer lui-même sa force musculaire de travail de manière à en être entièrement indemnisé. Il est obligé de la vendre sur le marché. Le capitaliste qui l'achète ne lui donne pas la rémunération entière qui lui est due. Comme intérêt de ses avances et compensation de ses risques, le capitaliste ne paie à l'ouvrier qu'une part du produit de son travail, il s'attribue le surplus, gain prélevé sur chaque ouvrier, dont le capital s'augmente et se gonfle chaque jour, et que Marx considère comme du travail *non payé*. L'ouvrier est ainsi frustré de tout l'excédent du prix de vente sur le salaire qu'il reçoit (1). — La grande industrie fait de la production en masse, et le capital est obligé de reconnaître ainsi, en partie, son caractère social, collectif, mais le bénéfice n'est que pour quelques-uns : « L'œuvre laborieuse du grand nombre est distribuée comme si elle était le produit du petit nombre qui ne travaille pas. La production est un travail collectif, la répartition un

(1) « La fortune des élus, dit Proudhon, grossit des innombrables parcelles dérobées au travail de tous. » La richesse du petit nombre est un précipité qui provient du travail, des capacités du grand nombre.

profit individuel, le monopole des moyens de travail est le monopole de la spoliation. C'est l'exploitation de chaque jour et de chaque heure, du travail par le capital, qui agit comme un vampire. » — « Cette collision de la production sociale et de l'attribution capitaliste se traduit sous forme d'opposition de la bourgeoisie et du prolétariat. »

Tel est le soi-disant secret de la production capitaliste découvert par Karl Marx. Dans la société actuelle, le capital, d'après lui, n'est le produit ni de l'épargne, ni de l'intelligence du capitaliste : il résulte de la *plus-value* arbitraire que le capitaliste retire du travail de l'ouvrier.

Cette théorie, qui représente le capital comme du travail non payé, volé à l'ouvrier sur son salaire, implique que le travail est la source et la mesure de la valeur, vieille théorie de Ricardo transformée en machine de guerre. « Le travail, dit Marx, est source de richesse et de culture en tant que travail social. Personne dans la société ne peut s'attribuer de richesse que comme produit du travail. S'il ne travaille pas, il vit du travail étranger. » Mais une chose n'a pas de valeur en proportion du travail qu'on lui consacre; les choses matérielles n'ont de valeur que parce qu'elles satisfont des besoins. Or dans la détermination de la valeur, Marx ne tient nul compte de l'offre et de la demande : le gain de l'entrepreneur, qui adapte les produits du travail aux besoins de la société, le profit du capital qui court les risques et fait l'avance de l'entreprise lui semblent également illégitimes. — Attribuer aux ouvriers le produit entier de leur travail ne serait applicable qu'à certaines catégories d'objets vite achetés et vendus. Mais imagine-t-on une œuvre considérable, comme le creusement d'une mine ou d'un canal entre deux mers, appartenant aux hommes de peine qui y ont mis la main au jour le jour, alors qu'il faut hasarder dans de pareilles entreprises des capitaux énormes, qui doivent attendre longtemps leur rémunération? De quoi vivraient les ouvriers jusque-là? — Par travail, Marx entend l'ouvrage manuel, l'effort corporel, il relègue au second plan l'esprit d'invention, d'initiative qui a transformé le monde, et qui le modifie chaque jour. Outre le travail et le capital, il y a, en effet, dans la production économique, un troisième agent dont le socialisme ne tient pas assez compte, et qui est le plus important, *l'intelligence*. C'est elle qui applique à l'industrie les données des sciences, perfectionne le matériel mécanique, organise les travaux, cherche les entreprises les plus lucratives... Or l'intelligence se trouve presque toujours du côté du capital, parce que sa culture même exige l'aisance, et que ses moyens d'action nécessitent beaucoup de ressources. Nous verrons, d'ailleurs, que, dans la société future, les socialistes prétendent effacer cette inégalité, et offrir à toutes les

capacités intellectuelles les circonstances les plus favorables à leur épanouissement.

A nous en tenir à la critique de la société actuelle, cette prétendue *plus-value* du travail de l'ouvrier, que s'attribue indûment le capitaliste, constitue, avec la théorie de *l'armée de réserve,* les deux formules essentielles du socialisme contemporain.

L'armée de réserve, ce second phénomène économique de la société capitaliste, est le résultat de l'anarchie de la production, sous la loi de la concurrence, et s'étend à toute la société. Il a pour effet d'abaisser encore le prix du travail de l'ouvrier, sur lequel le capital a déjà prélevé une part léonine, d'augmenter encore, aux dépens de l'ouvrier, les profits du capital. Le perfectionnement des machines, « le plus puissant moyen de guerre du capital contre la classe ouvrière, » exige moins de bras, réduit le nombre des travailleurs et amène l'excès de production, qui n'est plus en proportion de l'échange. La grande industrie, qui va chercher des consommateurs à travers le monde entier, borne et réduit chez elle la consommation des masses à un minimum, juste ce qu'il leur faut pour ne pas mourir de faim; en produisant trop de biens, elle produit l'excès de misère, amène les chômages, jette sur le pavé le superflu des ouvriers disponibles, qui se font concurrence, et empêchent les salaires de ceux qui restent à l'usine de monter. Ainsi se forme une *armée de réserve industrielle* de prolétaires sans espoir, toujours plus nombreuse, dans une situation toujours plus précaire; le manque de travail chronique est ainsi le résultat de l'excès de production chronique. Le commerce, l'industrie, le crédit se font une guerre acharnée, rivalisent comme en un *steeple-chase;* la spéculation effrénée amène les *krachs* à intervalles réguliers. Les marchés sont encombrés, l'argent devient invisible, le crédit disparaît, les fabriques ferment leurs portes, les ouvriers manquent de moyens de vivre parce qu'ils ont produit trop de biens, les banqueroutes se succèdent... Puis l'activité reprend de plus belle pour aboutir à un nouveau krach, à une nouvelle dépression et stagnation qui rendent le travail précaire et dépendant. Ces crises pléthoriques se sont produites sept ou huit fois depuis 1825 : « Dans la société actuelle, le mode de production se trouve ainsi en rébellion contre le mode d'échange. »

Ces crises, d'après Engels, démontrent l'impuissance de la bourgeoisie pour administrer les forces productives. Elle qui recueille les gros bénéfices, n'est nullement indispensable; elle devient en quelque sorte une classe superflue. L'appropriation des grands organismes de production et d'échange, d'abord par des sociétés d'actionnaires, puis par l'État, où toutes les fonctions sont remplies

par des employés payés, prouve à quel point on peut se passer non des capitaux, mais des capitalistes. Ceux-ci n'ont plus qu'à détacher leurs coupons, à jouer à la Bourse, où ils cherchent réciproquement à se soutirer leur capital. La lutte d'employeurs et de salariés se complique ainsi de la lutte des capitalistes entre eux. Il y a tendance de plus en plus marquée des grands capitaux à dévorer les petits, à se dépouiller réciproquement, comme on voit les grands magasins absorber à leur profit tous les petits commerces. Ce n'est pas la classe ouvrière seulement, c'est la classe moyenne qui subit une dépression et perd du terrain sous l'évolution économique contemporaine. Le grand capital « se gonfle comme une éponge » par l'absorption des petites et moyennes fortunes.

Mais, disent les docteurs du socialisme, du mal même naîtra le remède, et cela par le libre jeu des forces économiques. Ils n'invoquent pas la morale idéale, la justice abstraite, ils admettent l'état présent comme une phase nécessaire, mais ils considèrent la disparition de la société capitaliste, et l'avènement du collectivisme, comme également nécessaires. Le triomphe du grand capital prépare, d'après eux, celui de la classe ouvrière; la période de déclin, dans l'évolution du capital, viendra de l'excès même de ses profits.

Dans la mesure où le travail se développe socialement, et devient source de culture et de richesse pour ceux qui ne travaillent pas, s'accroissent la pauvreté et la misère du côté de ceux qui travaillent. La pauvreté, disait déjà Fourier, naît du superflu même de la richesse. Aucune époque de l'histoire ne présente une « prolétarisation des masses semblable à celle des vingt dernières années. » D'une part les rois, les hauts-barons, de l'autre les esclaves de l'industrie « enchaînés au capital, comme Prométhée à son rocher. » Accumulation de richesse à un pôle, accumulation de misère, de tourment, d'ignorance, de dégradation morale à l'autre pôle, c'est-à-dire du côté de la classe qui produit la richesse et le capital. Cette situation deviendra intenable, les ouvriers seront obligés de briser cette malédiction d'une minorité s'attribuant tous les biens de la civilisation et opprimant une majorité famélique; la classe immense des prolétaires devra faire rendre gorge à quelques capitalistes, les expropriateurs finiront par être expropriés.

Toutes ces espérances d'avenir reposent, comme on le voit, sur l'interprétation que les théoriciens donnent de l'état actuel. Ils considèrent comme une vérité évidente que les riches deviennent toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres; que, si la croissance de la richesse est de plus en plus rapide, la

répartition en est de plus en plus inégale, et que de cette inégalité progressive naît l'antagonisme des classes et des masses. Ils ne sont pas seuls à le soutenir. Les professeurs d'économie politique, Roscher, Schmoller, affirment le même fait, et l'enseignement des universités allemandes profite ainsi indirectement au socialisme, non moins que la conception prussienne de l'état omnipotent. D'après ces économistes, également, la formation des fortunes énormes résulte plus ou moins de l'absorption des moyennes et petites fortunes. Selon Roscher, l'oligarchie d'argent, avec l'envers du paupérisme, a toute la dureté de l'ancienne aristocratie, sans en avoir les côtés adoucis, et ne laisse subsister d'autre lien entre les individus qu'un simple commerce d'affaires sans humanité et sans cœur. Ainsi se forme l'opposition redoutable du *mammonisme* et du *paupérisme*.

Or cette thèse, pierre angulaire sur laquelle les socialistes prétendent édifier l'avenir, est fort incertaine. Il n'est nullement prouvé que tout travail productif soit nécessairement destiné à devenir la proie du grand capital, qu'entre fortunés et déshérités un fossé aille se creusant, s'élargissant toujours. Cette antithèse désespérée est bien plus un puissant effet de rhétorique sombre qu'elle ne correspond à une réalité. Bien loin qu'en Allemagne ou en France la société soit nettement tranchée entre dix mille riches et trente-cinq ou quarante millions de pauvres, — de prolétaire à millionnaire, la gradation est insensible; entre les deux extrêmes existe une foule de situations intermédiaires. Ce qui prouve que le paupérisme n'augmente pas, c'est le prolongement de la vie humaine dans tous les pays civilisés. Malgré bien des crises et des souffrances, la condition des ouvriers s'améliore; ils sont mieux nourris, mieux vêtus, les salaires tendent à s'élever : la réduction du prix des objets de première nécessité est un phénomène général. En Prusse comme en Angleterre, d'après Wells, les chiffres officiels indiquent une décroissance des pauvres recevant des subsides. Dans son livre sur la *Répartition des richesses*, M. P. Leroy-Beaulieu, en s'appuyant sur des données statistiques, arrive à cette conclusion que l'élévation des très petits et des moyens revenus est continue en Prusse, en Saxe, on peut même dire dans tous les pays civilisés. Dix millions de Prussiens, d'après Richter, jouissent d'un revenu indépendant. La formation et la dissémination des capitaux sont encore prouvées par les caisses d'épargne. Les sociétés anonymes, qui ont pris un si grand développement, sont fondées sur la dispersion du capital. La conclusion de M. Leroy-Beaulieu, qui représente l'école libérale modérément optimiste, et exprime le point de vue absolument opposé à celui des socialistes, c'est que « l'ensemble des phénomènes économiques, surtout dans la

période de l'histoire que nous traversons, tend, par un mouvement graduel, à disséminer de plus en plus la richesse, à diminuer les avantages pour ceux qui possèdent de la propriété, du capital, et même, dans une certaine mesure, de l'instruction... La question sociale, en tant qu'elle est soluble, se résout d'elle-même, graduellement et pacifiquement; il y a tendance à une augmentation des salaires, à une diminution du taux de l'intérêt (qui de 40 à 50 pour 100 à Athènes et à Rome, s'est graduellement abaissé de 3 à 4 pour 100)... Une plus grande égalité des conditions sortira toute seule du libre jeu des lois économiques. Le travailleur manuel sera le grand bénéficier de notre civilisation : toutes les situations s'abaissent autour de lui, et la sienne s'élève (1). » Nous nous acheminons ainsi insensiblement vers cet état futur que Musset annonce dans une page prophétique de la *Confession d'un enfant du siècle*, cet état « où, sur l'horizon immense, il n'y aura pas un épi plus haut que l'autre dans la moisson humaine, mais seulement des bluets et des marguerites au milieu des blés jaunissans... »

En attendant que nous ayons atteint cet état idyllique, ce qui semble hors de conteste, c'est que le sentiment de ce qui reste d'inégalité est, dans les classes inférieures, de plus en plus amer, c'est que l'ouvrier, moins indigent si l'on veut, est de plus en plus mécontent (2). On peut même soutenir, avec M. Bamberger, M. Wells, malgré la couleur de paradoxe, que ce mécontentement croissant, chez l'ouvrier, est le résultat non de sa misère, mais d'une situation améliorée, d'un commencement d'affranchissement. L'homme voué à une tâche pénible et monotone, menant une vie simple et dénuée, sans contact avec le monde extérieur, n'a que des besoins limités, une résignation naturelle qui ne semble pas très éloignée du contentement. Qu'il devienne plus intelligent, ou du moins mieux informé, qu'il se déplace, qu'il soit arraché par les machines aux paisibles occupations agricoles, attiré dans les villes, politiquement affranchi, ses exigences croissent indéfiniment, il a des aspirations plus élevées que son intelligence et ses ressources; il ne se borne pas à demander une répartition plus équitable entre le travail et le capital, qui aurait sa raison d'être, il exige une transformation complète de la société.

(1) D'après M. Gide, cette assertion que les inégalités parmi les hommes sont beaucoup moindres qu'elles ne semblent, que leur tendance est de disparaître graduellement, par le simple effet des lois naturelles et de la libre compétition, n'est pas toutefois généralement prouvée. L'évolution économique des États-Unis est loin de la confirmer.

(2) Ravaisson, *Discussion sur la question ouvrière à l'Académie des sciences morales et politiques.*

Quelle est donc la solution qui doit satisfaire ses exigences, comment doit s'opérer cette métamorphose? Il s'agit, dit Engels, de reconnaître la nature sociale des forces productrices modernes; la production est collective, la distribution des richesses doit l'être aussi. Que le prolétariat s'empare d'abord de la puissance de l'État par le suffrage universel et l'évolution de plus en plus démocratique de la société : cela fait, que l'État s'attribue tous les capitaux privés et concurrens, pour en faire un capital collectif unique, qu'il devienne propriétaire de tous les instrumens de travail, y compris le sol et les mines, que tous les moyens de production deviennent possession de la communauté. L'affranchissement du travail exige cette transformation des instrumens de travail en bien commun de la société. Il s'agira ensuite de régler socialement le travail d'ensemble, en vue de l'utilité générale. L'État devient seul dispensateur du travail obligatoire pour tous, seul producteur, il se substitue à l'entrepreneur, il règle la production collective, comme il exploite aujourd'hui les chemins de fer, selon les besoins indiqués par la statistique, par les rapports officiels, fournis par les surveillans des départemens de vente et de produit. Donc plus de surproduction, plus de compétition privée. Après avoir ainsi réuni, accumulé tous les produits du travail social, l'État, comme une vaste société anonyme, devra en établir la juste répartition entre les individus, « en proportion du montant constaté de leur travail social, et conformément à une évaluation des commodités correspondant exactement au coût moyen de production. » Alors il n'y aura plus, comme aujourd'hui, de distribution indépendante de la production, c'est-à-dire des capitalistes oisifs d'un côté, et des salariés de l'autre: il n'y aura plus que des producteurs qui obtiendront, non pas comme aujourd'hui une faible part, mais le produit intégral de leur travail, *sauf* la partie retenue pour les frais d'administration, les établissemens publics, les hôpitaux, les écoles, les invalides, l'entretien des instrumens de travail, les fonds de réserve pour les accidens et les troubles résultant des événemens naturels (1)... retenue qui remplacera les impôts. Ce qui restera sera partagé entre les membres de la société selon le temps de travail, qui remplacera l'argent comme mesure de la valeur, et qui donnera la mesure de la part individuelle de production au travail commun, constaté par des bons. Chacun retirera avec ces bons des magasins sociaux ce qui sera nécessaire à sa consommation et à son usage, en proportion de son travail.

C'est, on le voit, une transformation radicale de la société

(1) Karl Marx, *Zur Kritik des sozialdemokratischen Parteiprogramms, Neue Zeit*, n° 18.

actuelle, « qui appartiendrait désormais aux catégories historiques du passé, » car il n'y aurait plus ni argent, ni crédit, ni commerce, ni bourse, ni fermage, ni location, en un mot plus de revenus privés sous aucune forme. Par là se trouveraient supprimé l'esclavage du salaire, satisfait le fanatisme d'égalité des masses, par là « une existence humaine et non plus bestiale » serait assurée à tous les hommes.

Il s'agirait seulement de démontrer tout d'abord qu'une telle société est non-seulement utile, mais qu'elle est possible. Il faudrait pour l'organiser un État centralisé, bureaucratique, exigeant une restriction formidable de la liberté individuelle. Conçoit-on un état chargé de tout diriger, de contrôler l'ensemble des fonctions économiques, d'assigner à chacun sa tâche, de répartir également les profits ou de régler les consommations? Il serait impossible d'imaginer une plus odieuse tyrannie. Les socialistes s'en rendent compte, et voici comment ils répondent à cette objection. Quand l'État, disent-ils, au lieu d'être, comme dans le passé et le présent, l'organisation que s'est donnée une classe oppressive, noblesse ou bourgeoisie, pour défendre ses privilèges, sera le représentant de la société entière, sans distinction de classes, il deviendra superflu. Le combat pour l'existence individuelle, fondé par l'anarchie de production, ne sera plus à réprimer. Le premier acte de l'État, en s'emparant de la production, sera son dernier acte comme État; il ne sera pas supprimé, il mourra de sa belle mort. *Au lieu du gouvernement des personnes, on aura l'administration des choses* (Engels) (1). Ainsi, au moment où ils donnent le plus à faire à l'État, les socialistes le suppriment, parce que ce monstre-là paraîtrait trop effroyable, et ils prétendent que les choses iront toutes seules. C'est se moquer.

En réalité, dès qu'on veut se faire une image de cette organisation future, on se heurte à chaque pas à des difficultés insurmontables, à des contradictions insolubles. Schæffle, qui dans sa *Quintessence du socialisme* a étudié le plus soigneusement ce que pourrait être cette organisation, a écrit une autre brochure qui dévoilait l'ironie de la première, en montrant à quel point des plans si soigneusement élaborés seraient inapplicables.

Les théoriciens du socialisme connaissent ces difficultés. Le principe du collectivisme une fois posé, ils ne s'embarrassent pas du *comment*. Ils abandonnent à l'évolution, au développement futur et naturel de la société, l'organisation et les mo-

(1) Les anarchistes seuls, de l'école de Krapotkine, comme le remarque Adler, qui veulent dissoudre toute force centrale, ont le droit de parler de la suppression de l'État. Mais ils sont aux antipodes des doctrines marxistes.

dalités de détail. Il y aura des phases intermédiaires, des inégalités inévitables. L'opposition entre le travail intellectuel et corporel ne disparaîtra que peu à peu. Ne nous demandez pas, disent-ils, un plan de la société de l'avenir, car nous n'aurons pas à l'édifier de toutes pièces, sur tel ou tel principe d'égalité et de justice *a priori*. Nous avons la prétention de représenter l'ordre de choses auquel tendent les sociétés modernes, poussées bon gré mal gré par les lois d'une évolution fatale (1). Nous ne faisons que suivre la piste de la loi naturelle qui préside au mouvement de la société, qu'observer ce qui se dissout en elle, et ce qui se crée. La société future est contenue dans la société du présent à l'état d'embryon, elle est appelée à en sortir « comme le papillon sort de sa chrysalide. »

Ces formes embryonnaires d'organisation collectiviste, les socialistes les signalent dans tout ce qui est centralisation, monopole, dans les colossales sociétés par actions, dans les postes, les chemins de fer, administrés par l'État, ou encore les tabacs, comme en France. Ce n'est pas là, sans doute, du socialisme pur : « Autant vaudrait, dit Engels, prendre le coiffeur d'une compagnie de régiment pour un fonctionnaire socialiste. » Mais c'est toujours un commencement.

Il est surtout un phénomène économique de l'état actuel auquel les socialistes prêtent une grande attention et attribuent beaucoup d'importance. C'est le fait remarquable que les grands capitaux, après avoir, prétendent-ils, dévoré les petits, s'associent maintenant entre eux, sous le nom, suivant les divers pays, de *syndicats*, *trusts*, *cartels*, pour augmenter leurs gains dans des proportions considérables. Ces associations sont de deux sortes : les unes n'ont en vue que la spéculation pure; des millionnaires cherchent à ruiner d'autres millionnaires. Tel a été le *ring* du cuivre, une des spéculations de bourse les plus scandaleuses qui se soient produites dans ces derniers temps, ou encore le *ring* des quatre géans de Chicago, accapareurs du bétail, afin de faire hausser arbitrairement le prix de la viande, et réaliser aux dépens des consommateurs des profits énormes (2). Mais il est une autre forme plus honnête de *syndicats, trusts,* ou *cartels* qui n'ont pas seulement pour but la spéculation immédiate; ils se forment dans un même pays par l'association de tous les entrepreneurs d'une même branche d'industrie sous un directeur commun, qui règle la production selon les besoins du marché, détermine le prix pour le

(1) Gide, *Précis d'économie politique*, p. 449.

(2) En Amérique, certains états ont pris des mesures contre les *trusts*. En Allemagne, le député socialiste Vollmar insiste pour que son parti insère dans les exigences de son programme une protection légale contre les cartels.

consommateur, et répartit ensuite les bénéfices entre tous les associés. Les cartels écartent ainsi la surproduction, les crises, les chômages, et par cette sorte de ligue, obligent toutes les usines de la même industrie, dans un même pays, à s'unir au cartel ou à disparaître. Or cette organisation des cartels, comme le remarquent M. Brentano (1), M. Raffalovich (2), ressemble d'une manière surprenante au règlement de la production réclamé par les démocrates socialistes et les socialistes d'État : elle témoigne qu'on peut se passer de la libre concurrence, sujet de querelle éternelle entre les socialistes et les économistes de l'école opposée. Un des points les plus importans du programme socialiste, « la réglementation de la production, » à laquelle ils prétendent arriver par voie d'autorité, se trouve accompli par le grand capital à son profit, et aux dépens des consommateurs. Il est vrai que les cartels, pour se former, et empêcher la concurrence étrangère, exigent le système protectionniste, contre lequel les socialistes ne cessent de protester. Ils demandent en outre d'énormes sacrifices, et, d'après M. Raffalovich, ils ont peu de chances de succès final : mais ils deviennent en Allemagne de plus en plus nombreux, 54 en 1888, 90 en 1889, 104 au commencement de 1891, en outre 9 cartels internationaux. « Ces cartels, lisons-nous dans le *Vorwœrts*, deviennent toujours plus forts, leur influence politique et économique ne cesse de s'accroître. Mais ils nous rapprochent d'autant plus du *grand cartel*, de la communauté de production socialiste. » A l'égard des travailleurs qu'ils emploient, les cartels ont l'avantage d'écarter pour eux les crises, les chômages. Mais ils exercent une telle puissance qu'un ouvrier congédié d'une usine ne trouve plus à entrer dans une autre. Cela même, d'après les socialistes, aura pour effet de contraindre la classe ouvrière à une discipline, à une solidarité plus étroites.

« Ces signes des temps, comme l'écrivait Marx dans sa préface du *Capital*, ne signifient pas que demain des miracles vont s'accomplir. Ils montrent que même dans les classes sociales régnantes, le pressentiment commence à poindre que la société actuelle, bien loin d'être un cristal solide, est un organisme susceptible de changement, toujours en voie de transformation. » Cette transformation, ajoutent les plus réfléchis, ne s'opérera pas du jour au lendemain ; d'après les modérés, elle pourra s'accomplir avec tous les égards possibles pour les intérêts privés, à moins que les classes dominantes, dans leur intérêt propre, ne cherchent à faire

(1) *Ueber die Ursachen der heutigen sozialen Noth*, von Lujo Brentano. Leipzig, 1889.

(2) *Les Coalitions de producteurs et le protectionnisme*, par A. Raffalovich. Paris, 1889; Guillaumin.

obstacle à ce développement, auquel cas on verrait la violence entrer en scène, les « cheveux épars, les sandales d'airain aux pieds. » Les révolutions, dit Liebknecht, ont toujours un caractère défensif du peuple contre le pouvoir opposé aux réformes. A quoi bon d'ailleurs faire appel à la violence? qu'on laisse aller les choses avec pleine sécurité, le petit nombre des riches augmenter l'armée des pauvres, l'excès de production et de spéculation amener *krach* sur *krach*, l'État moderne marcher à la banqueroute avec son fisc militaire, ses déficits, ses emprunts, sa dette énorme, ses conversions, qui ébranlent la position de la classe moyenne, la bourgeoisie en un mot conduire la société à sa ruine « comme une locomotive dont on ne peut faire jouer la soupape de sûreté. » Les circonstances semblent si favorables, que les socialistes allemands se disent maintenant d'accord avec leurs adversaires, les économistes libéraux de l'école de Manchester; ils leur empruntent leur devise : *laissez faire, laissez passer.*

II. — LA DOCTRINE POLITIQUE.

La période de transition de la société capitaliste à la société collectiviste ne pourrait être d'après Marx que la dictature du prolétariat, obtenue grâce au suffrage universel, à la fondation de la république démocratique. Cette ardeur révolutionnaire est aujourd'hui singulièrement attiédie chez les chefs du parti, bien qu'elle compte encore des partisans zélés parmi les socialistes berlinois qui font opposition à l'opportunisme de Bebel et de Liebknecht.

Les principes du collectivisme une fois posés, le programme de Gotha s'occupait de la puissance de l'État. Conséquence économique de la démocratie, le socialisme, en effet, implique une série de changemens politiques nécessaires à son organisation. Tout en déclarant que le parti, dans sa propagande, n'emploierait que des « moyens légaux, » les statuts résumaient les exigences politiques dans une sorte de mosaïque empruntée au programme du radicalisme extrême. Liebknecht, au congrès de Halle, a jeté tous ces articles par-dessus bord : « Le *referendum*, a-t-il dit, la législation par le peuple existe en Suisse, mais elle n'est possible que dans les petits états. La *décision par le peuple de la paix et de la guerre*, c'est la musique de l'avenir. » *La justice par le peuple* n'est pas non plus d'une application aisée. Il suffirait d'obtenir de l'état actuel « que la justice fût gratuite et que la défense le fût aussi, » ce qui ne serait pas, à vrai dire, le meilleur moyen de diminuer les procès. L'avocat, selon Liebknecht, et le médecin devraient être des fonctionnaires de l'État, et, de fait, ne venons-nous pas de voir l'État prussien tenter de s'attribuer le monopole

d'un remède reconnu depuis dangereux pour les malades. Les députés socialistes viennent de déposer sur le bureau du Reichstag une proposition pour rendre la profession d'apothicaire institution d'État, et transformer M. Purgon en fonctionnaire public. — Enfin, le programme de Gotha inscrivait en tête des revendications futures l'État libre démocratique, *freier Volkstaat*, en d'autres termes la république. Bebel le déclarait solennellement au Reichstag : — « Nous tendons dans le domaine économique au socialisme, dans le domaine politique au républicanisme, dans le domaine de ce qu'on appelle aujourd'hui religion, à l'athéisme. » — Très révolutionnaires vers 1869, parce qu'ils ne croyaient pas que les choses pussent durer en Allemagne, éternels apologistes de la Commune, dont ils ne veulent chez eux à aucun prix, Bebel et surtout Liebknecht, doués de cette flexibilité nécessaire aux chefs de parti, se gardent bien de prendre une attitude nettement inconstitutionnelle à l'égard d'un empereur populaire, dont l'Allemagne ne peut se passer, car l'institution impériale est la clé de voûte de son unité : — « Devons-nous déclarer, disait récemment Liebknecht, que nous tendons à la république? Je ne sais. Il va de soi que la république est l'État idéal d'un parti qui combat pour la liberté et l'égalité. Mais n'oublions pas que dans la république bourgeoise le combat des classes est aussi aigu que dans la monarchie. » — La république française, gouvernée par les opportunistes et les radicaux, est présentée avec une injustice flagrante par M. Guesde, correspondant parisien du moniteur officiel du socialisme allemand, comme le régime le plus corrompu que la France ait subi depuis cent ans. — « On nous dit, continuait Liebknecht, que si nous avions la majorité et que l'empereur ne cédât pas, il faudrait pourtant bien que la révolution s'accomplît?.. Question enfantine! avant de nous concilier la majorité, une longue période historique sera nécessaire, et le métier de roi tend à devenir si ingrat, qu'alors peut-être les princes n'auront plus envie de régner. Une monarchie peut, d'ailleurs, accorder plus au principe d'égalité qu'une république bourgeoise. N'est-ce pas le baron de Stein qui a appliqué à la Prusse les idées de la Révolution française, obligé les *Junkers* à céder aux bourgeois; le prince ne peut-il pas de même obliger les bourgeois à céder aux ouvriers? En Amérique, une grande révolution sociale, l'abolition de l'esclavage, s'est accomplie au sein de la société bourgeoise... » — Ainsi les chefs du parti font mine de se rallier à cette royauté sociale que préconisait Lassalle, pourvu toutefois qu'elle consente à remplir leurs exigences, dont il est malaisé de fixer le terme. Du moins, ils n'ont pas encore décidé d'une façon claire, devant les électeurs, s'ils croient pouvoir réaliser leur idéal avec la forme césarienne, ou la forme radicale démocratique. La nature du gou-

vernement a pour eux moins d'importance que l'organisation économique.

Ici encore ils appliquent leur fatalisme historique, *fata viam invenient*. Qu'on se borne à remplir la tâche de chaque jour, qu'on laisse de côté les vagues déclarations de principes, qu'on s'en tienne aux exigences pratiques, réforme scolaire, extension du droit de coalition, d'association, impôt direct et progressif, suffrage universel étendu à la Prusse tel qu'il existe déjà pour l'empire. Quant à l'avenir, que les princes soient bons ou mauvais, favorables ou non, il n'importe guère. Les meilleurs césars n'ont pu empêcher l'empire romain de marcher à la décomposition et à la ruine...

III. — L'INTERNATIONALISME.

Le parti démocrate socialiste n'a pas seulement une politique intérieure, il a aussi une politique étrangère dont le caractère le plus saillant est l'internationalisme. Dans notre Europe, encore toute palpitante de la lutte et de la haine des nationalités, le socialisme forme une des trois grandes internationales, qui sont : la rouge, la noire et la dorée, celle des prolétaires, des jésuites, des banquiers. Le même phénomène général d'appauvrissement et d'enrichissement, conséquence du régime industriel, se traduit partout en opposition sociale des capitalistes et des prolétaires. Ce caractère international, si accusé lors de la formation du parti, s'est encore manifesté avec éclat au congrès marxiste de Paris, en 1889 : — « Il appartiendra enfin, disent les socialistes de Munich, dans leurs instructions à Vollmar, leur délégué, en présence de continuelles menaces de guerre, des armemens gigantesques et des odieuses excitations nationales, de condamner hautement la politique d'alarme et de provocation qui a sa source dans l'intérêt dynastique et l'ambition nationale. » Bebel faisait ressortir de même dans un récent discours la contradiction des gouvernemens qui donnent un caractère national à toutes les questions, et les aspirations des peuples qui tendent à la paix et à la fraternité. Conflit « des masses contre les classes, » le socialisme exclut la lutte des nationalités. Nous avons vu, en 1870, Bebel et Liebknecht jeter à la face de leurs compatriotes, ivres de la victoire, la protestation de leurs principes contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine et expier dans les forteresses prussiennes le courage de leurs opinions. Les journaux du parti en Allemagne suivent les intérêts du socialisme dans tous les pays du monde, une élection socialiste dans un département français est saluée à Berlin comme un succès pour le parti. Le congrès de Paris, le récent congrès des mineurs, auquel en

Allemagne on attribue une grande importance, la démonstration du 1er mai, sont la consécration la plus éclatante des principes internationaux.

Cependant, il convient d'indiquer ici quelques tempéramens. Le programme de Gotha disait : — « Bien qu'agissant dans les cadres nationaux, le parti a conscience de ses buts internationaux. » — Liebknecht à Halle s'est exprimé à peu près dans les mêmes termes, mais avec une nuance, en déclarant « que les buts internationaux ne leur faisaient pas oublier leurs devoirs d'Allemands. » Ils se défendent d'avoir jamais été des traîtres à la patrie, et comme la république, l'internationalisme flotte vers les lointaines régions de l'idéal. Ils prêchent la fraternité des peuples, mais ils partagent avec leurs compatriotes l'horreur et la crainte des Moscovites, qu'ils présentent, il est vrai, comme une haine de principes, non comme une aversion de races. Déclamer contre l'autocrate russe a toujours été un des thèmes favoris de la démocratie allemande. Liebknecht a déclaré solennellement au Reichstag que son parti combattrait avec enthousiasme dans une guerre contre la Russie :

Je hais le jeu du soldat,
La guerre et les clameurs guerrières,
Mais s'il faut marcher contre les Russes,
J'en suis, j'en suis !

dit une de leurs chansons. Nos sympathies pour la Russie sont un de leurs principaux griefs contre la république française.

A l'égard de la France, leur attitude est devenue légèrement ambiguë. Certes, ils protestent hautement contre la haine des Français : ils rappellent les sympathies françaises des grands Allemands, Goethe, Schiller, Herder, Humboldt, ils les citent comme modèles : « Qu'on ne se laisse pas aveugler, disent-ils, par le jeu des diplomates et les excitations des journalistes : c'est leur œuvre et leur artifice si la France et la Russie se sont rapprochées. » Ils prêchent, au contraire, l'apaisement entre deux grands peuples « appelés à défendre la civilisation de l'Ouest contre la barbarie de l'Est (1). » — Oui, mais ils ne songent pas plus que les autres partis en Allemagne à effacer la vraie cause de la discorde des deux peuples, l'annexion de l'Alsace-Lorraine, dont ils déplorent assurément le principe et les conséquences, mais qu'ils considèrent comme un *fait accompli*. Dans leur inquiétude de froisser le sentiment patriotique de cette partie considérable de leur clientèle qui n'est pas positivement

(1) Lors des derniers incidens, à la suite du voyage de l'impératrice Frédéric, le *Vorwaerts* a flétri les articles de la *Gazette de Cologne*, si injurieux pour la France, protesté contre les représailles dont les Alsaciens-Lorrains ont été les innocentes victimes.

socialiste, ils insinuent que leur internationalisme, en effaçant toute distinction entre Allemands et Français, profite mieux que toute autre méthode à la germanisation des provinces conquises. Les délégués alsaciens-lorrains, au congrès de Paris en 1889, déclaraient que leurs doctrines les obligeaient à répudier une guerre de revanche. Le député socialiste de Mulhouse, Karl Hickel, ancien mobile de 1870, s'est de même défendu d'être protestataire; il n'a cure de son ancienne qualité de Français : — « Là où l'on prospère, là est la patrie. » — Il ne s'agit plus, disent les socialistes, de nationalités rivales, mais de classes rivales : entrepreneurs, exploiteurs, réactionnaires, voilà nos seuls ennemis! Un épisode significatif, rapporté par l'abbé Winterer, achève de préciser cette tactique. Lors de l'exposition, Vaillant présentait Liebknecht au président du conseil municipal de Paris : — « Vous voyez devant vous, ajoutait-il avec emphase, l'Allemagne et la France se donner le bras. » — Liebknecht rapportant le mot, dans le journal le *Volksblatt*, le corrigeait d'une manière significative, « l'Allemagne et la France *de l'avenir*. » En cas de guerre *défensive*, ils se battraient avec la dernière énergie pour l'indépendance de l'Allemagne : ils sont unanimes à le proclamer. Ils votent contre l'accroissement des crédits militaires, mais de leur aveu même, leurs fréquentes invocations en faveur du désarmement ont un caractère platonique. Ils proclament ainsi la liberté universelle et acceptent tacitement la violence faite à des populations conquises; ces frontières qu'ils prétendent renverser, ils se déclarent prêts à verser leur sang pour les défendre. Dans ces contradictions et ces inconséquences, il y a peut-être plus de politique que de conviction.

D'autre part, pour briller dans toute sa splendeur, l'idéal socialiste exige qu'un même système, qu'une même organisation embrasse le globe entier, que l'égoïsme, la jalousie, les rivalités, le désir de dominer et de dépouiller cessent entre les nations comme entre les individus, que les différences de climat, de tempérament, de mœurs, de caractère, s'effacent et disparaissent, qu'il n'y ait plus de nations, qu'il n'y ait même plus de races, mais une fraternité universelle. Comme l'Église catholique, ils poursuivent l'unité de foi et de discipline dans le monde entier : c'est un rêve. Imagine-t-on la belle occupation d'un seul état centralisé, s'il devait régler la vie de 1,500 millions d'êtres humains, dispenser leurs tâches, répartir leur consommation, les médicamenter, les amuser. D'après Bebel, ce sera une fédération des peuples, mais alors des états distincts poursuivront nécessairement des intérêts antagonistes, comme on en voit se manifester dans un même État entre régions industrielles et régions agricoles, celles qui se suffisent et celles qui ont besoin d'importer ou d'exporter.

Les socialistes comptent néanmoins sur la lente évolution de l'avenir, sur l'atténuation manifeste de l'esprit de conquête du moins entre peuples civilisés, sur les intérêts croissans de l'industrie moderne pour étouffer l'instinct belliqueux. La civilisation exige le concours des forces internationales. Comme heureux symptômes de l'union future, ils signalent les traités de commerce, de navigation, les postes, le droit des gens, les expositions, les congrès d'ouvriers, la facilité des moyens de transport, etc., qui tendent à abaisser les barrières entre les peuples. « Le rapprochement entre toutes les races civilisées sera l'œuvre de la classe ouvrière. » Le principe des nationalités est arrivé à son apogée, il est appelé à s'émousser désormais et à disparaître, à céder la place à la question sociale, qui dominera bientôt le monde.

IV. — LA FEMME ET LA FAMILLE.

Le socialisme révolutionnaire, outre qu'il prétend modifier l'état économique et l'ordre politique de la société, aspire à transformer aussi les mœurs, la famille, la condition des femmes. Il se donne pour une panacée, un spécifique, contre tous les maux qui affligent les sociétés.

La théorie historique de Marx et d'Engels, c'est que le changement des circonstances matérielles se répercute dans toute l'organisation sociale : propriété privée, héritage, constitution de la famille, s'enchaînent et s'enchevêtrent; toucher à l'une de ces institutions, c'est altérer l'autre. Le système actuel, consacrant l'inégalité des droits de la femme et de l'homme, la soumet et la subordonne à celui-ci. Le programme de Gotha réclamait pour la femme l'égalité absolue, la complète émancipation. Liebknecht au congrès de Halle a maintenu expressément cette exigence du parti. Bebel, dans le plus volumineux de ses écrits, qui a atteint dix éditions (1), exprime les idées courantes parmi les démocrates socialistes sur la question. Voici la thèse.

C'est par la femme que l'esclavage a commencé dans le monde. Ainsi que tous les misérables qui aspirent à la délivrance, elle s'est attachée passionnément au christianisme, qui méprisait en elle l'Ève séductrice, la première cause du péché dans le monde, et qui en a fait sa propre servante et la servante de l'homme. Bebel cite les docteurs pédantesques du christianisme qui ont en effet assigné à la femme un rôle subalterne, mais il oublie que le christianisme poétique des foules l'a divinisée dans la figure de la Vierge-Mère, le plus haut idéal féminin que l'humanité ait jamais

(1) *Die Frau und der Sozialismus*, von August Bebel, 10e édition. Stuttgart, 1891.

conçu. La femme chrétienne a plus de droits, de liberté et de dignité que la femme des temps païens. La phase chrétienne a donc travaillé à l'affranchissement, non à l'asservissement de la femme. Bebel affirme le contraire, et ajoute que les codes bourgeois ont consacré cette servitude. Il invoque Stuart Mill qui, dans son livre *la Sujétion des femmes,* présente le mariage comme le seul servage réel que la loi reconnaisse encore.

Suit une critique du mariage, tel qu'il existe dans la société présente. La haute et moyenne classe en fait une pure affaire d'argent, une association des capitaux, à laquelle l'union des personnes sert de prétexte, sans le moindre souci des enfans à naître. Bebel s'empare d'une boutade du prince de Bismarck, rapportée par Busch : *Un mariage entre un étalon chrétien et une poulinière juive est très recommandable.* C'est en ces termes d'écurie que la plus haute aristocratie traite ce sacrement, qu'elle s'empresse de violer, une fois accompli, l'homme, par l'*hétairisme*, la femme par l'adultère, et qui ne produit dans les meilleurs cas que « cet ennui de plomb que l'on appelle bonheur domestique (1). » Bebel cite encore la préface des *Femmes qui tuent et des femmes qui volent*, où M. Dumas rapporte la confidence d'un prêtre, d'après lequel sur cent femmes mariées, quatre-vingt viennent gémir au confessionnal et pleurer leurs illusions perdues. Le mariage des prolétaires, traversé par toutes les misères imaginables, nourriture insuffisante, logemens malsains, est du moins fondé sur l'attrait réciproque. S'il n'est pas exempt d'une certaine brutalité, résultat de l'alcoolisme, des conditions précaires, du moins il ne se maintient ni par l'hypocrisie, ni par l'intérêt; si l'on ne se convient pas, on se quitte.

La forme la plus atroce de l'esclavage des femmes, c'est la prostitution que les socialistes abhorrent. Ils se refusent à y voir un mal nécessaire, une institution civile indispensable au mobilier d'une grande ville, au même titre que la police, le gaz, les journaux, les prisons, les casernes. Ces véritables armées de prostituées, 80,000 à Londres, 60,000 à Paris, 30,000 à Berlin, sont pour eux un grand reproche non à la dépravation de la nature humaine, bien que la profession ait été florissante chez tous les peuples et dans tous les temps, — mais à l'organisation présente de la société capitaliste et de la famille. Ils s'appuient sur les documens soumis au Reichstag en 1887 : dès que les chômages se produisent, la statistique de la prostitution augmente. L'Allemagne fournit un contingent énorme au marché du monde entier : Bebel relègue parmi les fables la prétendue continence des Germains.

(1) Engels, *der Ursprung der Familie.*

D'après lui, les Allemandes peuplent pour moitié les mauvais gîtes de la planète, depuis les confins de la Sibérie jusqu'aux extrémités de l'Amérique. Dans la session de 1881 à 1882, le Reichstag a pris la résolution de limiter, et, s'il se pouvait, de supprimer cette traite des blondes...

Au reste, ce n'est pas parmi nous, disent les socialistes, qu'il faut chercher la plus âpre critique des mœurs contemporaines, telles que les ont faites les classes dominantes, mais bien chez les auteurs favoris de ces classes mêmes. Si l'on veut connaître une société, il est bon de lire ses romans. Or, les écrivains réalistes, acharnés à étaler les plaies et les hideurs du monde, travaillent pour leur cause. Le journal officiel du parti en Allemagne, le *Vorwaerts*, publie des traductions de Guy de Maupassant, des analyses de Zola. Le théâtre socialiste, organisé à Berlin pour la propagande, joue les pièces de Tolstoï, d'Ibsen. Toute cette littérature imprégnée de pessimisme social prouve à quel point le socialisme est dans l'air.

La transition de la société actuelle à la société future s'accomplira ici encore, selon Bebel, naturellement, nécessairement : l'émancipation des femmes est en voie de se réaliser dans tous les pays civilisés. Elles commencent à suivre les carrières libérales, la médecine notamment : en Angleterre, en Amérique, elles votent, dans certains cas ; des états de l'Union les admettent au banc du jury, leur accordent même des fonctions de juges de paix ; il n'est guère de pays où certaines administrations publiques ne leur soient ouvertes. Enfin le mariage s'allège et se relâche de plus en plus, grâce au divorce, qui tend à le rapprocher de l'idéal socialiste : un simple contrat privé sans privilège pour l'homme, révocable au gré des parties, où l'église et l'État n'aient à intervenir, ni pour le former, ni pour le dissoudre. Bebel reconnaît que cette intervention de l'État est aujourd'hui nécessaire à cause du droit successoral. Dans la société de l'avenir, il rejette également la polygamie et la prostitution. Si une statistique était possible, et à s'en rapporter au nombre des enfans naturels, on constaterait d'ailleurs que le mariage libre est une institution clandestine très florissante parmi les classes riches et cultivées. Puisqu'il existe en fait, il n'y aurait donc qu'à le proclamer. Mais de croire qu'ainsi disparaîtraient les maux et les misères des passions de l'amour, jalousie, servitude, etc., là est l'illusion, là est la chimère.

La thèse de Bebel est fondée sur l'égalité naturelle de l'homme et de la femme ; il n'accorde au premier aucune supériorité ni de courage, ni d'intelligence, et à la seconde, ni de ruse, ni de finesse ; il n'y a entre les deux, conclut-il naïvement, que des différences physiologiques. Eh ! oui, justement tout est là ! La grossesse et la maternité sera toujours pour la femme une effroyable

surcharge, si elle veut rivaliser avec l'homme à cette course qu'on appelle la vie, et même dans l'état socialiste, il y a peu de chance pour elle que « la vieille loi salique de la nature » soit jamais abolie (1).

Proudhon, sur tant de points en désaccord avec Marx et son école, qui lui a pourtant fait plus d'un emprunt, répudiait ces lieux-communs sur la femme libre, comme la peste de la démocratie. Partisan de la monogamie indissoluble, il assimilait, dans son puritanisme intransigeant, l'amour libre à la prostitution, et professait pour les femmes savantes la même antipathie que Molière et Joseph de Maistre. L'homme, d'après lui, est à la femme dans la proportion de 3 à 2, l'infériorité de cette dernière est donc irrémédiable. « L'homme doit commander pour mieux servir, la femme obéir pour mieux régner (2). » Telle était sa sentence.

Nouveaux Persées, montés sur l'hippogriffe pour délivrer Andromède, les socialistes se vantent de rompre les derniers liens qui retiennent la femme captive. Il est essentiel de la gagner à la foi nouvelle, afin que cette foi devienne la religion du foyer, et se transmette à l'enfant avec le lait. La doctrine en Allemagne, qui compte parmi les initiatrices l'amie de Lassalle, la comtesse Hatzfeldt, a commencé à se répandre dès 1870, parmi les femmes de la classe inférieure. Avec quelle ferveur de prosélytisme elles sont capables de se vouer à la révolution, l'exemple des nihilistes russes le prouve. « Aucun grand mouvement, dit Bebel, ne s'est accompli dans le monde, que les femmes n'y aient joué un rôle héroïque comme combattantes et comme martyres. »

V. — CHRISTIANISME ET SOCIALISME.

Le socialisme allemand se donne pour une religion humanitaire, pour une nouvelle conception du monde fondée sur la « science, » pour un lien entre les esprits et les cœurs. Exposons d'abord son attitude en présence du christianisme et de toute religion établie.

Le programme de Gotha ne mentionne la religion que pour la déclarer « affaire privée, » droit pour chacun de choisir et de prier le dieu qui lui plaît. Cette formule, que les États-Unis ont mise en pratique, Liebknecht, au congrès de Halle, l'a maintenue sans y rien changer, comme plus précise et plus correcte que « la séparation de l'Église et de l'État. » Son commentaire mérite d'être noté : « Je n'aime les prêtres sous aucune forme, les antiprêtres non plus

(1) Huxley, *Sermons laïques*.
(2) Proudhon, *la Pornocratie dans les temps modernes*.

que les prêtres... J'ai dit aux paysans : Je suis athée; mais pleine liberté de conscience! Aucun homme n'a le droit de porter aux choses de la conscience une main brutale : songez à la Vendée. » Le parti démocrate-socialiste considère le centre ultramontain comme son pire adversaire; Bebel a fièrement jeté le gant aux catholiques : mais, longtemps victimes eux-mêmes d'une loi d'exception, les députés socialistes voteront contre la loi qui exclut les jésuites. Ils n'ont pas peur des jésuites, cet épouvantail de la bourgeoisie libérale, et ils accablent de railleries les pétitions que libéraux et piétistes rédigent contre leur retour. Ils pensent qu'on ne détruira pas l'Église avec des persécutions, et ils se distinguent en cela de nos radicaux français, dont l'intelligence politique, — dans la guerre qu'ils font aux ordres religieux, même les plus charitables, — est à la hauteur de leur générosité et de leur courage. Bebel glorifie la Commune, mais il remarque combien a été inutile la fusillade de quelques prêtres : pour quelques soutanes qu'elle y a perdues, l'Église y a gagné des fidèles par centaines de mille. La meilleure arme contre l'Église, c'est, disent-ils, d'organiser de bonnes écoles où l'on enseigne les sciences naturelles. Ils combattent en Allemagne l'école confessionnelle et font un éloge un peu inquiétant de la réforme scolaire française, à laquelle M. Jules Ferry a mérité d'attacher son nom.

Cette modération, les chefs ne s'en cachent pas, leur est surtout dictée par des raisons de tactique et de propagande. Ils savent combien l'agitation antireligieuse, qui se poursuit avec une extrême violence dans les faubourgs de Berlin, nuirait à leur cause auprès des paysans. C'est pour ce motif qu'une motion anticléricale a été si froidement accueillie au congrès de Halle. Mais il ne faudrait pas juger de leurs sentimens d'après leur politique. Leurs écrits respirent la haine fanatique de l'Église : la démocratie sociale lutte contre le christianisme pour lui arracher l'âme des foules.

En tant que doctrine économique, le socialisme se peut accommoder avec les opinions les plus variées en philosophie et en religion. Il n'est nullement incompatible avec le catholicisme. Aux catholiques revient même en Allemagne l'honneur d'avoir été les premiers à se préoccuper du sort des classes ouvrières, à songer à une réforme sociale. Dès 1835, Franz de Baader voulait faire du prêtre le représentant autorisé des travailleurs. Lassalle se vantait de l'appui que lui donnait l'évêque Ketteler. Entre christianisme et socialisme, en effet, il y a bien des points communs, si opposées que puissent être leurs fins dernières, puisque l'un aspire au ciel par l'ascétisme, l'autre à la terre par la jouissance. Mais l'un et l'autre prennent en main la cause des pauvres et des opprimés. L'Évangile donne le pas au mendiant sur le millionnaire. Si l'Église

ne reconnaît pas aux malheureux le droit à l'assistance, elle impose aux riches l'obligation absolue de leur venir en aide. Elle n'a aucune doctrine essentielle sur le droit de propriété ; ses docteurs ont réprouvé l'intérêt de l'argent : « Prêtez, dit saint Paul, sans en rien espérer. » Elle a organisé le communisme dans son sein, cherché à tarir ainsi, chez ses religieux, les deux grandes sources de l'égoïsme : la propriété privée et la famille ; et ses communautés sont devenues si prospères que les États les ont maintes fois dépouillées et ont pris des mesures contre leur envahissement. Comme le socialisme, l'Église n'accorde aucune valeur à tout ce qui est esprit, talent, grâce, originalité, don personnel ; *individualisme* est pour elle synonyme d'*égoïsme*, et ce qu'elle a toujours cherché à imposer au monde, c'est le but même du socialisme : *la fraternité* (*charité*), *sous l'autorité*. Même organisation internationale, même réprobation de la guerre, même sentiment des souffrances et des besoins sociaux. Selon Bebel, c'est le pape qui, du haut du Vatican, voit le mieux se former l'orage qui s'amoncelle à l'horizon. La papauté serait même susceptible de devenir, pour le socialisme révolutionnaire, un concurrent dangereux si, comme le demandait ici même M. de Vogüé, elle se mettait résolument à la tête de la démocratie universelle, coiffait sous la tiare le bonnet phrygien, et si, par la bouche de chacun de ses prêtres, parlait un tribun du peuple.

Aussi les meneurs et les penseurs de la démocratie sociale cherchent-ils à ruiner toute croyance à la mission divine de l'Église, à son caractère surnaturel. Ils se proclament en cela les élèves et les disciples de ces savans et brillans exégètes, les Strauss et les Renan : « Les bourgeois de l'avenir, écrit l'auteur de la *Vie de Jésus* dans ses *Souvenirs de jeunesse*, ne me devront aucune reconnaissance. » Questions sociales et questions religieuses se lient étroitement ; et si l'on est pénétré de cette vérité, si l'on songe que les deux grandes civilisations, païenne et chrétienne, ont été déterminées par la croyance des foules, par la recherche du bonheur en-deçà de la mort ou au-delà, on soupçonnera la portée de ce conflit de la science et de la foi, quand il sera décidément sorti des académies et des bibliothèques pour descendre sur la place publique. En Allemagne comme en France, les agitateurs socialistes se livrent à leur tour à l'exégèse populaire : ils s'interprètent réciproquement. Bebel a commenté le livre des politiciens français Yves Guyot et Sigismond Lacroix, intitulé : *la Vraie figure du christianisme* (1). Il a écrit, d'après Buckle, une brochure sur la *Culture*

(1) Bebel reproche toutefois à MM. Yves Guyot et Sigismond Lacroix le manque de sens historique. Il prend contre eux la défense de Platon, et leur explique que le spiritualisme platonicien n'est pourtant pas responsable de tant de méfaits.

arabe mahométane, afin de démontrer la supériorité de l'islamisme à son apogée sur le christianisme, auquel il refuse d'avoir jamais fait aucun bien dans le monde (1). Nier toute autorité dans le ciel et sur la terre, ne pas croire à une Providence, à une vie future, représenter l'Église « comme une institution de police du capital, trompant le prolétariat par une lettre de change sur le ciel, » est considéré comme essentiel, car l'homme, privé des compensations célestes, désire la terre bien plus énergiquement. C'est surtout dans les réunions publiques de Berlin que cette exégèse revêt la forme la plus violente et la plus grossière. On comprend, quand on y assiste, le dégoût qu'éprouvait Henri Heine à entendre l'existence de Dieu « niée par de sales savetiers et des garçons tailleurs décousus. » Cet athéisme épais, puant le tabac et l'eau-de-vie, le ramenait au spiritualisme le plus éthéré, le plus diaphane.

Au reste, cette polémique, commencée il y a un siècle aux petits soupers des rois libres penseurs et des philosophes en bas de soie, et qui s'achève dans les assommoirs, n'offre plus, aux yeux des chefs du socialisme allemand, qu'un intérêt secondaire; la libre pensée ne représente plus, dans les questions du présent, qu'un mouvement intellectuel. « A différentes époques, de grandes luttes ont pris la forme de combats religieux ou plutôt antireligieux, parce qu'on cherchait à atteindre, derrière l'Église, une organisation politique et sociale. On ne se tourne contre elle aujourd'hui que si le combat des classes se ralentit ou s'endort pour un temps. »

Le socialisme révolutionnaire se donne lui-même comme une religion. M. Leroy-Beaulieu a été un des premiers à noter ce caractère religieux jusque chez des ouvriers parisiens. « Le socialisme, d'après Schæffle, a tout le caractère du fanatisme de secte, sur lequel la réfutation n'a pas de prise. Superstition populaire, il gagne, rassemble et organise le prolétariat pour le renversement radical. » Il y a dans le caractère allemand un singulier alliage de négation et de mysticisme. Les docteurs du socialisme en Allemagne professent, comme les nihilistes russes, le pur matérialisme de Moleschott et de Büchner : ce sont de véritables *athéologiens.* Ils ne s'en tiennent pas à l'*agnosticisme,* seule attitude de l'homme de science devant le mystère de l'inconnaissable : Engels répudie ce mot nouveau

(1) Lors des élections de 1890, un journal rappelait que Bebel avait été dans sa jeunesse membre des cercles catholiques allemands. Bebel a confirmé le fait, en ajoutant qu'il était entré dans ces maisons catholiques organisées pour les jeunes ouvriers, sans rien dissimuler de ses opinions, et qu'il y avait rencontré plus de vraie tolérance que chez ses coreligionnaires protestans. Ce souvenir aurait dû, semble-t-il, adoucir la rigueur de sa thèse, puisque, en cela du moins, le catholicisme a bien mérité de l'ouvrier Bebel. Mais l'esprit de secte et de système ne permet pas ces concessions.

comme une invention de l'hypocrisie anglaise, soucieuse de déguiser sa parfaite incroyance. Mais, d'autre part, les écrivains exaltés du socialisme expriment souvent cette conviction qu'il est la religion nouvelle : « La démocratie sociale vit dans la foi à la délivrance de la servitude matérielle et spirituelle, dans l'amour de l'égalité entre les hommes. » Leurs poètes, d'ailleurs médiocres, dans leurs hymnes si souvent gonflés par la haine et qui évoquent des horizons empourprés de cités en flammes, expriment des sentimens analogues. Mais c'est surtout par les actes, par les sacrifices infinis et les dévoûmens sans bornes qu'il inspire à des hommes pauvres et obscurs, que le socialisme présente des ressemblances frappantes avec le fanatisme religieux. C'est exagérer sans doute que de les assimiler aux premiers chrétiens, que de voir avec Rudolph Meyer, dans tout compagnon qui tire l'alène, un apôtre du présent. D'autres (1) retrouvent en eux les enthousiastes du XVIe siècle, les sectateurs de Jean de Leyde, qui considéraient dans la vie communiste le royaume de Dieu descendu sur la terre. Ces idées renaissent plus claires et plus puissantes. Tous les grands changemens historiques sont sortis de même de l'esprit populaire, modifié dans ses couches profondes. Et voici, d'après Huber, la singulière, l'inquiétante contradiction de notre temps. D'une part, les privilégiés de la fortune, non pas précisément croyans, mais rattachés instinctivement à l'Église par l'appréhension, l'effroi de l'avenir, ainsi que le troupeau épars se rassemble et se serre autour du pasteur, quand commence à gronder l'orage, une société qui fait profession de spiritualisme et dont la vie pratique témoigne, au contraire, d'un matérialisme absolu, de l'unique passion d'augmenter sa richesse, de l'unique souci de jouir de son luxe, — et dans les foules, au contraire, le pur matérialisme théorique (2), qui aboutit à des exigences chrétiennes de fraternité entre les hommes, à la croyance en la possibilité de réaliser une humanité unie dans l'amour et le bonheur. C'est en ce sens que le prince Karolath a pu dire que, si elle n'avait pas le socialisme, la classe ouvrière serait dénuée de tout idéal.

VI. — LA SOCIÉTÉ DE L'AVENIR.

Et comme le prêtre, le politique socialiste fait luire aux yeux des foules misérables la vision brillante de l'avenir. Bien qu'ils se défendent de nous donner des descriptions exactes de ces paradis encore

(1) Huber, *Die Philosophie des Sozialismus.*

(2) « Le matérialisme des classes opulentes est seul condamnable. La tendance des classes pauvres au bien-être est juste, légitime et sainte. » (Renan, *l'Avenir de la science.*)

lointains, bien qu'ils prétendent que le socialisme n'est pas une construction *a priori*, mais que la réalisation de ses buts sera le résultat d'une évolution naturelle, ils nous l'indiquent comme un état de perfectionnement absolu, de bonheur général et de bien-être universel. Leur optimisme démesuré contraste avec le pessimisme noir sous lequel ils envisagent la société contemporaine. S'il est difficile, même aux privilégiés, d'être parfaitement contens de ce monde, à moins qu'ils n'aient l'esprit étroit et le cœur aride, on conçoit que les déshérités ne se résignent pas aisément « aux fatales nécessités de la société humaine. » Et, quand on trouve ce monde mauvais, on est bien près d'en rêver un meilleur, et la beauté du songe est en proportion même des misères, des désenchantemens de la réalité. Ces cités aériennes sont aussi aisées à construire que difficiles à démolir dans l'imagination de ceux qui ont besoin d'y croire, d'autant qu'elles fuient devant nous dans l'avenir illimité et que nul voyageur n'en reviendra jamais.

Bebel, entre beaucoup d'autres, a esquissé, dans son livre sur *la Femme*, une vue à vol d'oiseau de la société de l'avenir, sorte d'exposé populaire et poétisé des idées que Marx exprime dans sa *Critique de l'économie politique*. N'étaient la composition et le style, ces pages ajouteraient un chapitre à l'histoire déjà si riche des illusions humaines, depuis la *République* de Platon jusqu'au *Phalanstère* de Fourier. Les vieux plans fantastiques de Fourier, comme le remarque Schæffle, ne forment plus à la vérité le programme du socialisme actuel, mais ils en contiennent déjà les pensées fondamentales. Ce qui distingue toutefois les utopistes contemporains, c'est que leur état de l'avenir est construit non plus sur la *Foi*, mais sur la *Science*, et cela même est fort instructif, car nous voyons ainsi la science, éternelle ennemie des chimères, engendrer à son tour des superstitions dans ces têtes confuses (1).

« L'union du prolétariat et de la science, disait déjà Lassalle, étouffera dans ses bras d'airain tous les obstacles à la civilisation. » « Le socialisme, dit Bebel, c'est la science appliquée avec claire conscience et pleine connaissance à tous les domaines de l'activité humaine. Tandis que dans l'ancienne société, en matière de poli-

(1) Parfois aussi les hommes de science, dans leur confusion du monde physique et du monde moral, s'abandonnent aux mêmes utopies que les socialistes, qui se plaisent à invoquer leur autorité. Bebel cite le passage suivant de Hæckel : « L'homme en viendra à organiser sa vie commune avec ses semblables, c'est-à-dire la famille et l'état, non d'après les principes des siècles éloignés, *mais par suite des principes raisonnables d'une connaissance conforme à la nature*. Politique, morale, droit,.. devront être formés uniquement d'après les lois naturelles. L'existence digne de l'homme, dont on fait des fables depuis des milliers d'années, deviendra enfin une réalité. » — Espérons-le !

tique, de droit, de morale, on se réglait sur la tradition, dans la nouvelle on agira d'après la connaissance des lois naturelles qui régissent la race humaine, » comme si justement, se régler en partie sur la tradition, fruit de l'expérience des siècles, expression du caractère et des besoins d'un peuple, n'était pas aussi une loi naturelle ! L'effort des docteurs du socialisme contemporain tend surtout à démontrer qu'il se concilie avec le darwinisme. Si la théorie de Darwin, en effet, est l'expression même des lois qui régissent le monde animal et la société humaine, toute doctrine en désaccord avec cette théorie serait de nulle application, et toute tentative de réforme, frappée d'impuissance.

Or, à première vue, apparaît l'opposition absolue des théories socialistes et de la formule darwinienne, projetée comme une longue traînée de lumière sur les ténèbres et la confusion de l'histoire naturelle et de l'histoire humaine, *la lutte pour l'existence et la survivance du plus apte*. Darwin a emprunté, comme on sait, à son ami Malthus, honni par les socialistes, et que Marx traite « d'humble valet des intérêts conservateurs, » le fond même de sa théorie : il est essentiellement malthusien. « La sélection naturelle résulte de la lutte pour l'existence, et celle-ci de la rapidité de la multiplication. Il est impossible de ne pas regretter amèrement, — à part la question de savoir si c'est avec raison, — la vitesse avec laquelle l'homme tend à s'accroître, qui entraîne dans les nations civilisées la pauvreté abjecte. L'homme ayant à subir les mêmes maux physiques que les autres animaux, il n'a aucun droit à l'immunité contre ceux qui sont la conséquence de la lutte pour l'existence. S'il n'avait été soumis à la sélection naturelle, il ne se serait certainement jamais élevé au rang humain (1). » D'après Darwin, il est vrai, la civilisation fait en une certaine mesure échec à la sélection naturelle, la lutte pour l'existence y est modifiée, mais cela même a d'heureux effets : « Dans tous les pays civilisés, l'homme accumule sa propriété, et la transmet à ses enfans, il en résulte que tous les enfans d'un même pays ne partent pas tous également d'un même point dans la course vers le succès ; mais ce n'est pas là un mal sans mélange, car sans l'accumulation des capitaux, les arts ne progressent pas ; or, c'est principalement par leur action que les races civilisées se sont étendues, et, élargissant partout leur domaine, remplacent les races inférieures... La présence d'un corps d'hommes bien instruits, qui ne soient pas obligés de gagner par un travail matériel leur pain quotidien, a une importance qu'on ne saurait trop apprécier, car ils sont chargés de toute l'œuvre intellectuelle supérieure, dont dépendent surtout les

(1) *Descendance de l'homme*, p. 194.

progrès matériels de toute nature, sans parler d'autres avantages d'un ordre plus élevé (1). » Darwin est, on le voit, aux antipodes des doctrines socialistes, et nous pouvons écouter après lui ses interprètes les plus autorisés. Le professeur Schmidt déclare que « le darwinisme est la base scientifique de l'inégalité; » Hæckel, que « dans la vie de l'humanité, comme dans celle des plantes et des animaux, une faible minorité parvient seule à vivre et à se développer; » Herbert Spencer, que « tous les arrangemens qui tendent à supprimer toute différence entre le supérieur et l'inférieur sont des arrangemens absolument opposés aux degrés de l'organisation et à l'avènement d'une vie plus haute (2). » Nous sommes donc fondés à dire que la théorie de Darwin nous donne une conception de la nature et de l'histoire essentiellement aristocratique, antidémocratique, antisocialiste; au lieu de paix et d'harmonie, elle nous montre la lutte éternelle, le triomphe des mieux doués, des plus forts, elle justifie la croyance aux grands peuples et aux grands hommes, par lesquels le progrès s'accomplit dans le monde (3).

Les socialistes prétendent, au contraire, malgré Darwin lui-même, que le darwinisme conduit logiquement au socialisme, et voici comment ils déduisent leur thèse originale (4). Le capitalisme, disent-ils, le monopole de la terre et des instrumens de travail, nuisent, comme le reconnaît Darwin, au libre jeu de la concurrence vitale, car il en résulte des empêchemens et des faveurs qui placent les capitalistes dans une condition plus avantageuse : les prolétaires, quelles que soient la force, l'intelligence, la hauteur d'âme de certains d'entre eux, ne peuvent lutter. Or, quoi qu'on dise, ce n'est pas là un bienfait; car, dans la société capitaliste, les plus puissans, c'est-à-dire les plus riches, sont souvent les plus incapables. Les lois civiles sur l'héritage donnent à des familles épuisées, dégénérées, un avantage artificiel sur les mieux doués, et vont contre la sélection naturelle et la sélection sexuelle. Le fils idiot ou scrofuleux d'un duc millionnaire voit s'ouvrir devant lui de meilleures

(1) *Origine des espèces*, p. 182.

(2) Cité par Gide, *Précis d'économie politique*.

(3) Lorsque nous parlons des grands hommes, nous entendons ce mot au sens de l'élite célèbre ou *anonyme*. Les célébrités historiques peuvent être contestées : ce qui ne peut l'être, croyons-nous, c'est que les perfectionnemens les plus importans s'accomplissent par les races et les individus d'élite, c'est-à-dire par des minorités supérieures. Les socialistes prétendent établir que la civilisation est le résultat du *travail collectif*, et que dès lors la répartition devrait être aussi *collective*. Il convient de tempérer cette assertion en ajoutant que l'œuvre collective n'a progressé que par le travail intellectuel de cette *élite* qui a créé la science et ses applications.

(4) *Neue Zeit*, n° 6. Résumé d'une conférence faite en Angleterre par M. Grant Allen.

perspectives, dans le combat pour l'existence, que tel fils d'ouvrier sain, robuste, intelligent. La société, avec ses monopoles, fait donc échec à la survivance du plus apte. — Cela ne veut pas dire que le socialisme aspire à rétablir le libre jeu de la concurrence vitale dans sa rudesse et sa bestialité primitives, bien loin de là : comme la civilisation, il prétend entraver la lutte pour l'existence, mais pour l'adoucir et la transformer. Elle ne sévit dans toute sa cruauté que dans les espèces inférieures, et dans l'humanité parmi les races sauvages et barbares. De même que, chez les insectes sociaux, tels que les abeilles, cette lutte s'exerce non d'individu à individu, mais d'essaim à essaim, dans l'humanité elle ne s'exerce pas d'homme à homme, — car il n'est pas permis de tuer son semblable, — mais de tribu à tribu, de nation à nation. Dans toute société organisée, la loi, l'ordre, la moralité, lui donnent une forme supérieure ; il y a effort continuel pour redresser les inégalités de la nature. Pourtant cette lutte sévit encore parmi les civilisés, sous forme de concurrence acharnée. Il appartiendra au socialisme de faire disparaître cette dernière forme du combat pour l'existence individuelle, de tirer l'homme de ces conditions animales pour le faire entrer dans l'humanité, de le délivrer de la nécessité qui l'oppresse « pour l'introduire dans le monde de la liberté. » Quand la famille humaine aura atteint le stade le plus élevé de son développement, la lutte pour l'existence deviendra lutte pour la prééminence et favorisera ainsi le progrès indéfini.

Quel abus de cette idée confuse, de ce mot si vague de progrès! théorie qui n'est strictement exacte que dans le sens de l'accumulation des connaissances humaines, des moyens d'action de l'homme sur la nature, mais qui, transportée dans le monde moral et appliquée aux individus, doit nous faire songer à tant de siècles nécessaires, à tant d'avortemens et d'échecs, pour qu'une petite parcelle de bien s'ajoute au patrimoine de l'humanité. Erreur grossière, si l'on peut croire que le progrès de la volonté morale suive pas à pas celui de l'intelligence et de la science! Les bonnes et belles maximes ont été formulées dès l'origine de la civilisation : « Il ne manque, dit Pascal, que de les appliquer. » Ce n'est pas l'idée de progrès indéfini qui est vraiment scientifique, conforme à la réalité, c'est l'idée d'évolution, qui implique aussi décadence (1).

Considérez maintenant la superstition populaire du progrès chez les socialistes, par laquelle ils concilient Marx, Darwin et Condorcet.

(1) « Le progrès graduel vers la perfection, dit Huxley, dans ses *Sermons laïques*, p. 433, est si loin de faire nécessairement partie de la doctrine darwinienne, que cette doctrine nous semble parfaitement compatible avec la persistance indéfinie de l'être organique dans un même état, ou avec son recul graduel. »

Avant d'appliquer à la société humaine les lois économiques de Karl Marx, Bebel commence logiquement par l'améliorer suivant les lois de la *sélection*, déjà pratiquées à Lacédémone, bien que les termes darwiniens ne fussent pas inventés. Il crée une race d'hommes pur sang. Dans l'état socialiste, le vil intérêt d'argent ne présidant plus au mariage, les enfans naîtront doués comme le sont d'ordinaire les enfans de l'amour. Une fausse pudeur n'empêchera plus d'étudier les lois scientifiques de la génération. Le point cardinal de la question sociale, c'est le rapport de la population et des moyens de subsistance. Selon Malthus et Darwin, si on ne restreint pas l'accroissement de la population, s'il y a plus d'hommes que la terre n'en peut nourrir, il n'en résultera que lutte et misère, tous les efforts pour la prospérité sociale resteront sans résultat. Mais il y a encore bien des territoires à défricher, la chimie rendra assimilables de nouvelles substances nutritives. Enfin, la loi de Malthus est réfutée par ce fait que les peuples les plus riches, ceux où abondent les élémens de subsistance, sont ceux qui s'accroissent le moins. Rendez les hommes plus prospères, et ils auront moins d'enfans. Stuart Mill démontre que, dans l'état socialiste, le rapport de la population et de la nourriture serait mieux en équilibre que dans toute autre forme de société.

Une fois la race améliorée par la sélection, Bebel la perfectionne par l'éducation intégrale, universelle; il chasse du monde l'ignorance et la superstition. L'individualité de chacun se développera librement, toutes les vocations s'épanouiront au soleil. La foule inconnue des Goethe et des Léonard de Vinci, qui ne peut aujourd'hui se révéler faute d'instruction première, n'ira plus, comme dans l'idylle de Gray, dormir ignorée sous le gazon d'un cimetière de village. Plus de ces existences faussées et manquées qui pullulent aujourd'hui : tel professeur allemand serait bien plus apte à ressemeler de vieilles bottes, tel bottier enseignerait à merveille du haut de la chaire s'il avait reçu seulement la préparation nécessaire.

Après la génération et l'éducation, la tâche de la société de l'avenir sera d'organiser le travail. Il deviendra obligatoire pour tous : ne l'est-il pas aujourd'hui pour l'immense majorité? La parole de l'apôtre : « Quiconque ne travaille pas ne doit pas manger, » deviendra une vérité. Mais comment se feront, dans le paradis des socialistes, le choix des professions et le partage des produits? C'est là le point le plus épineux. Si on laisse les choix libres, tous les fainéans voudront être poètes; si les professions sont imposées, quelle tyrannie! — Mais, réplique Bebel, ne le sont-elles pas dans votre société bourgeoise? Tient-elle compte des vocations? Demande-t-on au citoyen s'il lui plaît d'être soldat? Nous rendrons le travail court, varié, attrayant, productif. Le travail matériel ne

nuira pas à l'œuvre intellectuelle : tel philosophe de l'antiquité n'a-t-il pas été portefaix, Spinoza, ouvrier opticien? Nous ferons disparaître toute distinction entre l'oisif et le laborieux, le frugal, le dissipateur et l'économe. Nous établirons si bien l'égalité, que l'industrieux recevra pour le même temps de travail autant que l'incapable : le talent cessera d'être un capital, car il est un don inné, celui qui le possède n'y a aucun mérite, il n'en est pas responsable... Mais on ne trouvera personne, objectez-vous, pour remplir les emplois répugnans. — Dans la société présente si imparfaite, manque-t-on jamais de volontaires pour les œuvres les moins attrayantes, les soins à donner aux malades des hôpitaux?

A plus forte raison dans la société future, où par l'abolition des classes, la fin de l'exploitation des faibles, l'égalité des conditions, toute trace d'égoïsme aura disparu, où l'on ne connaîtra ni le vol, ni l'envie, ni la convoitise. Chaque classe, présentement, a sa morale particulière ; l'aristocratie pratique la casuistique des jésuites et des piétistes ; la bourgeoisie, le rationalisme utilitaire de l'intérêt bien entendu ; la morale des prolétaires, qui est celle de l'avenir, se fonde uniquement sur la solidarité et l'altruisme.

Si zélés qu'ils soient de se conformer à la science, les théoriciens du socialisme négligent, on le voit, la science la plus élémentaire, la psychologie positive. Elle nous enseigne que « selon les probabilités, l'amour pur du prochain, de l'humanité, de la patrie, n'entre pas pour un centième dans le total de la force qui produit les actions humaines (1). » Ils ne tiennent pas compte de ce mobile et moteur premier, l'*intérêt personnel*, seul assez puissant pour vaincre l'inertie naturelle à l'homme, et qui est à son activité « ce que la loi de la gravitation est aux corps célestes, » — cause universelle, sans doute, de l'égoïsme et de la malice, mais aussi de tout ordre, de toute prudence, de tout zèle et de tout labeur. Ils ne comprennent pas que la société n'est que l'unité supérieure des individus qui la composent, que leurs imperfections forment son imperfection, et qu'en brisant en chacun le ressort individuel, on le détruit pour l'ensemble. Leur psychologie enfantine repose, en un mot, non sur la bassesse originelle, mais sur l'excellence native de l'homme, sur la toute-puissance de l'organisation sociale, pour substituer à l'égoïsme bourgeois l'enthousiasme des prolétaires à servir la société, cultiver le bien et le beau, conduire la société au plus parfait bonheur (2).

Il s'agira enfin d'organiser ce bonheur : « Pas de travail sans

(1) Taine, *la Révolution*, p. 482.

(2) « Crois-tu que le monde, reprit Bouvard, changera grâce aux théories d'un monsieur? » (Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*.)

jouissance, pas de jouissance sans travail. » Bebel, comme en une vision éclairée aux feux de bengale, nous laisse entrevoir les splendides ateliers, laboratoires, casinos de l'avenir, d'un luxe vraiment royal. Il y aura des musées jusque dans la campagne. Rien qui rappelle les mornes établissemens communistes de la société actuelle, collège, couvent, caserne ou prison. C'est le capitalisme qui crée la servitude politique, militaire, économique. Dans la société affranchie, plus de soucis de fortune, de famille, d'avenir pour les enfans, dont l'État se charge. Le mariage sera métamorphosé en une liaison agréable et, s'il le faut, changeante. Au lieu de se morfondre dans le tête-à-tête du foyer conjugal, on vivra beaucoup plus de la vie de société. Assemblées, délassemens, conférences, spectacles, ce qui n'est que le privilège des hautes classes deviendra le plaisir de tous.

Il n'est pas jusqu'à la mort même qui ne soit appelée à perdre son aiguillon. Les épidémies cessant, grâce aux progrès de l'hygiène, la fin au terme naturel sera de plus en plus la règle; et « délivré de cette idée assommante de l'immortalité personnelle, » on s'éteindra sans souhaiter un *au-delà*, avec la certitude que l'on aura goûté le ciel sur la terre.

Hélas! il serait à craindre que dans ce paradis de l'avenir, si jamais il existait, le suicide par dégoût de vivre n'exerçât d'effrayans ravages; sans parler de cette inquiétude éternelle au cœur de l'homme, « retranchez le désir et la lutte, il n'y a plus qu'ennui dans la vie. » Un orgueil inné nous porte à chercher au-dessus de nous, à nous élever à un rang supérieur, à nous distinguer de nos semblables, à vaincre la fortune adverse; et de là naissent les joies les plus vives qu'il nous soit donné de sentir. « L'inégalité des richesses, dit Wells, semble à beaucoup constituer le plus grand des maux de la société; mais si grands que soient ces maux, ceux qui résulteraient de l'égalité des richesses seraient pires encore. Si chacun était content de sa situation, si chacun croyait ne pouvoir l'améliorer, le monde tomberait dans un état de torpeur. Or il est constitué de telle sorte qu'il ne peut rester stationnaire... Le mécontentement pour chacun de sa propre condition est le pouvoir moteur de tout progrès humain. »

Est-il besoin d'énoncer enfin ce *truism* que le bonheur est non affaire sociale, mais conquête individuelle, que les circonstances les plus favorables en apparence ne le produisent pas toujours? Laissons à ce propos Liebknecht réfuter Bebel, et se réfuter lui-même. Dans ses agréables notes de voyage en Amérique (1), où il a laissé le socialiste sommeiller en lui, Liebknecht semble ex-

(1) *Ein Blick in die neue Welt*, von Wilhelm Liebknecht. Stuttgart, 1887.

primer, par les lignes suivantes, moins une vérité banale qu'une expérience personnelle :

« *Le roi s'amuse...* Je ne sais si les rois s'amusent encore, j'en douterais presque, mais le peuple s'amuse, malgré la misère, les soucis, les privations. Là où il n'y a pas d'ombre, il n'y a pas non plus de lumière. La privation est le sel de la vie : quand elle ne tue pas, elle maintient jeune, frais, dispos, non jeune par les années, mais jeune par l'esprit, par le ressort, tandis que les heureux auxquels le combat pour l'existence est épargné tombent victimes de l'ennui, et pour la plupart ne sont jamais jeunes. La satiété ne peut jouir ; la faim a ses pauses, durant lesquelles elle ressent la joie de vivre. »

Liebknecht, au congrès de Halle, a d'ailleurs écarté d'un geste dédaigneux tous ces rêves d'avenir : « Lorsque le parti encore jeune était à la science économique comme l'alchimie est à la chimie, on s'occupait beaucoup de la société de l'avenir, et comment on y cirerait les bottes et on y nettoierait les rues... Ce qui distingue le socialisme utopique, c'est qu'il oublie le présent pour songer à l'avenir... Ceux qui exigent qu'on leur dresse le plan de la société future devraient bien nous dire ce que sera l'Allemagne dans dix ans ou même l'année prochaine ou dans huit jours... Ces questionneurs indiscrets sont comme ces vieilles femmes curieuses qui fourrent le nez au trou de la serrure pour regarder dans les cabinets de Barbe-Bleue. » Liebknecht tourne en ridicule le roman socialiste de Bellamy, *dans l'an 2000*, que M. Bentzon analysait ici même. Il rappelle les rêveurs au froid positivisme de Marx et d'Engels, qui est pourtant la source de toutes ces utopies. Bebel lui-même a corrigé dans une récente édition les passages de son livre sur *la Femme* qui prêtaient trop à l'épigramme. Au lieu d'écrire des songes, il s'occupe maintenant de statistique, et dirige une vaste enquête sur les différentes professions de l'empire.

Mais combien de pauvres diables, sous la corvée abrutissante et la poussière des ateliers, dans la buée des cabarets, ou sur leurs grabats boiteux, au fond des ruelles obscures et fétides, rêvent d'un âge d'or qui luira quelque jour sur les foules misérables, et fera disparaître de la surface de la terre la pauvreté famélique! Ils y songent avec cette confiance et ce fanatisme sur lesquels le raisonnement ne mord plus, comme les premiers chrétiens se mettaient sur le pas de leurs portes pour attendre le retour du messie.

VII. — CONCLUSION.

On ne saurait mieux marquer que ne l'a fait Liebknecht, au congrès de Halle, l'évolution la plus récente du parti de la démocratie

sociale. Accueillie par les acclamations des délégués du parti, cette politique a été très diversement jugée au dehors. L'anarchiste Most, dans son journal la *Freiheit*, publié à Londres, accuse les chefs du parti de renier honteusement son caractère révolutionnaire, de l'avoir transformé depuis 1870 en un parti opportuniste... Au nom des libéraux allemands, M. Richter tire avantage de cette absence de programme, comme signe manifeste de l'impuissance du socialisme, « quand il est obligé de sortir du nuage de ses vagues promesses, et de nous donner une image de la vie et de la constitution de l'état futur. » La critique des maux présens est assurément plus aisée. Enfin des économistes favorables à la réforme sociale, M. Brentano, M. Adler, considèrent au contraire cette absence de programme comme un symptôme excellent. Voici, disent-ils, une ancienne secte révolutionnaire, qui en appelle maintenant à la lente évolution de l'avenir, qui se transforme dans la société actuelle en un parti poursuivant des réformes pratiques ne différant pas beaucoup du socialisme d'État, qui, tout en jetant le gant aux autres classes et à leurs représentans politiques, consent à travailler avec eux à ces réformes, qui organise les corps de métiers. Tout cela leur semble fort opposé aux doctrines extrêmes de la révolution sociale.

Mais c'est atteindre en quelque sorte les socialistes allemands dans leur honneur que de leur refuser le titre de révolutionnaires. Aussi ont-ils protesté énergiquement. Parce qu'ils font passer au premier plan l'agitation politique, pratique, parlementaire, et qu'ils répudient absolument l'anarchisme comme le pire ennemi du socialisme, il ne s'ensuit pas que le parti soit devenu possibiliste, c'est-à-dire bornant ses exigences à de simples réformes. Les marxistes sont aussi bien en querelle réglée avec le possibilisme qu'avec l'anarchisme. Le possibilisme est partout en décadence, en France depuis la mort de Joffrin, en Angleterre où les *trades-unions* viennent de donner, dans leur dernière assemblée, la majorité aux sectateurs de Marx. Le parti s'efforce en Allemagne d'éviter un double écueil : « ou bien ne faire que de la propagande de principes, et tomber dans la rhétorique radicale du prêcheur dans le désert : ou bien, s'emmarécager dans le possibilisme, en exagérant les petits progrès, et en niant le but final. »

Ce but final, nous venons de le voir, est la négation absolue et le renversement de tout l'ordre actuel. Parmi les chefs, les plus exaltés, tels que Bebel, le croient prochain; les plus réfléchis, tels que Liebknecht, estiment qu'il faudra des siècles (disons des *cycles*) pour l'atteindre. Mais la réforme politique s'est bien effectuée, pourquoi la réforme sociale ne s'accomplirait-elle pas? « Pense-t-on qu'après avoir détruit la féodalité et vaincu les rois, la démo-

cratie reculera devant les bourgeois et les riches? s'arrêtera-t-elle maintenant qu'elle est devenue si forte et ses adversaires si faibles (1)? »

Le but immédiat des socialistes allemands, et en cela ils prétendent donner au monde entier le modèle de la propagande communiste internationale, c'est de remédier tout d'abord aux souffrances les plus criantes des classes ouvrières; d'organiser les ouvriers comme une classe distincte et une armée disciplinée, en ces temps d'ébranlement politique, d'instabilité économique et de confusion générale; d'entretenir au sein des foules une source inépuisable de mécontentement, en agissant sur les grands ressorts du besoin et de la colère; de ruiner en elles toute croyance, tout respect d'une autorité religieuse, politique ou sociale, de faire disparaître à jamais les habitudes séculaires de subordination hiérarchique du grand nombre au petit nombre; de rendre de plus en plus tendus, de plus en plus difficiles et exigeans, les rapports du travail et du capital jusqu'au jour où ils deviendront intenables, — de préparer enfin la classe ouvrière pour le moment fatal, selon eux, où l'évolution ploutocratique, qui divise de plus en plus la société en deux classes, une infime minorité de riches toujours plus riches et une masse toujours croissante de prolétaires, sera près d'arriver à son terme, où il faudra bien à la fin exproprier les expropriateurs et élever la société collective sur les ruines de la société privée.

Quelle est maintenant la portée du mouvement socialiste en Allemagne? La force élémentaire des intérêts économiques passe aujourd'hui au premier plan, et relègue dans l'ombre toutes les querelles politiques, parlementaires, libérales, des autres partis. Les intérêts divergens des classes, le conflit entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas prend de plus en plus d'importance. La question est de savoir si le socialisme révolutionnaire sera enrayé par la réforme sociale, par le socialisme d'État, si les violens parviendront à l'emporter sur les modérés, si ce mal chronique, où certains affectent de ne voir qu'une maladie de jeunesse et de croissance pour l'empire allemand, aboutira à la crise aiguë, comme en France aux journées de juin et à la Commune. L'abcès étant mûr, il n'y aurait plus qu'à enfoncer d'une main hardie le fer dans la plaie... C'était la politique du prince de Bismarck.

D'autres signalent ce mouvement qui dépasse les frontières de l'Allemagne, va au cœur des ouvriers de tous les pays et refond leur esprit, comme l'avènement d'une ère nouvelle. Nous

(1) Tocqueville, *de la Démocratie en Amérique.*

nous trouvons, pensent-ils, à un des grands tournans de l'histoire (1) : — « N'oubliez pas, écrivait M. Hinzpeter, en tête d'un ouvrage destiné à son royal élève Guillaume II, que nous vivons à une époque de crise ou de transition comme a été la réforme, ou même avant, le christianisme, c'est-à-dire à une époque où les bases du sentiment, de la pensée et de l'action sont ébranlées; entre la science d'une part et la foi ancienne perdue, et la foi nouvelle qui n'est pas née, les hommes restent sans réponse sur le sens de la vie : il faut en trouver une. » C'est cette réponse que le socialisme, unissant les basses classes dans une foi commune, prétend avoir trouvée dans le combat contre la misère et l'ignorance, et qu'il se fait fort d'imposer au monde.

Les pessimistes enfin, comme épilogue à la gigantesque lutte que préparent les armemens immenses, nous annoncent pour le XXe siècle la bataille sociale des masses contre les classes, la dernière guerre, selon Bebel, mais telle que le monde n'en aura jamais vu de semblable; puis une organisation de la société où l'individu sera absorbé par l'état, soumis à l'*esclavage futur* que prédit M. Herbert Spencer. Entre la société du passé et celle de l'avenir, nous aurons joui d'une liberté que nos pères ne possédaient pas, que nos descendans ne connaîtront plus.

Si obscures que puissent être les destinées, et si vaines les prophéties, cet avenir, on peut l'affirmer, ne ressemblera guère aux plans des utopistes et réformateurs contemporains; le socialisme aura beau modifier l'ordre des choses, il ne changera point de fond en comble la nature humaine. Après dix-huit siècles, avec toutes les forces morales et matérielles dont il disposait, le christianisme y a échoué : il a sans doute répandu des sentimens de pureté et de charité, il a pu réaliser son idéal dans ses communautés distinctes, mais, au lieu de refondre la société à son image, il s'est transformé à l'image de la société, c'est le sens clair de son histoire; et, de fait, ne voyons-nous pas aujourd'hui le pape qui dirige la barque de Pierre, orienter sa voile du côté d'où souffle le vent? Il en sera de même du socialisme. Déjà sa courte histoire en Allemagne, telle que nous venons de l'esquisser, nous montre le parti, à mesure qu'il s'est développé, s'adaptant de plus en plus aux circonstances de l'empire : il ne continuera à s'étendre qu'à la condition de se mouler sur l'esprit général et les besoins de chaque peuple. C'est là, croyons-nous, la conclusion qu'on peut tirer de cette étude.

J. BOURDEAU.

(1) C'est l'opinion de M. Gabriel Monod, exprimée dans le même sens par M. Hinzpeter.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril.

Rien ne s'interrompt sans doute dans le monde, même lorsque la vie officielle est momentanément suspendue ou ralentie, lorsque tout semble au repos. Les parlemens ont pris leurs vacances pour quelques jours, dans la plupart des pays comme en France, et ne sont pas tous revenus de leur congé. Nos sénateurs et nos députés ont eu le temps de se promener, de revoir leurs provinces et de passer par leurs conseils-généraux, où ils ont pu, sans fatigue et sans bruit, expédier de modestes affaires locales, exprimer des vœux sur les jeux de courses ou sur les lois douanières. Nos ministres eux-mêmes ont profité de l'occasion pour se donner un peu de liberté et prendre leur essor. Ils sont allés inaugurer des chemins de fer, présider des réunions agricoles ou se délasser dans leurs foyers. Il n'y a eu, depuis quelques jours, ni questions importunes ni interpellations abusives, ni apparences de crises, ni bourrasques parlementaires. Tout, en vérité, semble provisoirement assez stagnant. Rien, cependant, n'est interrompu, c'est certain, ni dans les affaires diplomatiques, ni dans les affaires morales, ni dans les affaires matérielles, pas plus en France que dans les autres pays du monde. On sent bien, au contraire, qu'il y a un peu partout une sorte d'agitation profonde, latente, indistincte,— que les problèmes se pressent et s'accumulent, que tout ce qui touche particulièrement au travail, à la constitution des industries, au régime des populations ouvrières, aux relations commerciales des peuples, prend une gravité croissante.

On peut suivre, dans ses manifestations diverses et grandissantes, ce mouvement socialiste, industriel, à demi politique, mêlé d'idées fausses, de chimères et de passions inassouvies, qui suit son cours, qui a maintenant ses journées périodiques fixées d'avance, sans compter les journées imprévues. C'est là ce qui ne s'arrête pas, ce que rien

n'interrompt. C'est le fait permanent, redoutable, qui récemment encore, pendant le repos que se donnent les pouvoirs publics, se condensait, pour ainsi dire, dans ce congrès international des mineurs réuni à Paris pour délibérer sur ce qu'on fera le 1er mai, sur le programme d'une grève générale destinée à faire la loi aux gouvernemens, au capital, à suspendre la vie de l'industrie universelle.

A dire vrai, tout est extraordinaire dans ce congrès tenu récemment à Paris, où se sont rencontrés, pour la première fois peut-être, des délégués de plus d'un million d'ouvriers répandus à la surface de l'Europe, Français, Allemands, Anglais, Belges ou Italiens. Que les ouvriers, particulièrement les ouvriers des mines, qui sont soumis aux plus durs labeurs, se réunissent pour discuter leurs intérêts et défendre leurs droits, pour signaler des misères trop réelles ou les vices de l'organisation industrielle, pour conquérir des conditions meilleures, des garanties plus sérieuses, rien, sans doute, de plus simple, de plus légitime. Ce sont là des questions qui n'échappent plus désormais aux gouvernemens, qui occupent tous les parlemens. On a même imaginé une politique nouvelle, qui a pris le nom de socialisme d'État et qui, en croyant trouver un remède, ne fait peut-être qu'aggraver le mal. Ce qu'il y a de redoutable dans ce dernier congrès de Paris, ce qui en fait une nouveauté singulière, c'est cette réunion d'hommes mettant en commun leurs griefs et leurs chimères, bien moins occupés de défendre leurs intérêts pratiques que de préparer une révolution, prétendant imposer aux pouvoirs de tous les pays une réglementation uniforme des salaires, des heures et des conditions du travail, de la production tout entière. Qu'en est-il résulté? La pensée intime, l'idée de la solidarité dans les revendications ouvrières était la même chez tous les mineurs, français ou allemands, anglais ou belges. Les dissentimens ne pouvaient tarder à éclater dès qu'on en viendrait aux faits, à la réalité des choses, parce qu'il est bien clair que les conditions du travail ne peuvent être les mêmes dans des pays si différens de caractère, de traditions, d'état social. Les Anglais, en gens pratiques, ont opposé une certaine résistance; les Allemands ont hésité; il y a eu même des Français qui ont eu plus de bon sens qu'on ne s'y attendait. On ne s'est pas entendu sur l'opportunité immédiate d'une grève générale, qui a été au moins ajournée, et tout a fini par la création d'un comité chargé de morigéner les gouvernemens ou de fixer l'heure de la grève universelle. Bref, le résultat pratique ne paraît pas proportionné aux ambitions d'une assemblée réunie pour dicter des lois au nom du monde du travail. Cette manifestation ne reste pas moins le symptôme d'un mouvement singulièrement grave, et par les forces qu'il déchaîne et par les idées dont il est l'expression. Il y a surtout, dans ce dernier congrès de Paris, deux faits caractéristiques.

Jusqu'ici les chefs des mouvemens ouvriers ou socialistes affectaient

une certaine indifférence dédaigneuse pour la politique. Ils ne la mettaient pas dans leurs programmes, ils se bornaient aux revendications sociales, à la fixation des huit heures de travail, à l'augmentation des salaires, à l'extension des garanties ouvrières. Un des traits les plus curieux du dernier congrès des mineurs tenu à Paris, c'est justement l'apparition de la politique dans ces délibérations populaires. Par le fait, ce sont les Belges qui ont été les plus ardens promoteurs de la grève générale, et dans leur pensée, cette grève générale n'était qu'un moyen d'action ou de contrainte politique. C'était l'arme décisive qu'ils tenaient en réserve pour peser sur les chambres belges, sur le gouvernement belge, pour conquérir le suffrage universel, dans la lutte engagée aujourd'hui en Belgique pour la revision de la constitution et de la loi électorale. Que les ouvriers belges veuillent avoir le suffrage universel, qu'ils se coalisent, qu'ils manifestent pour obtenir ce qu'ils réclament, soit, c'est une question qui les intéresse, qui intéresse leur pays; c'est une affaire tout intérieure pour la Belgique. Qu'ont à voir en tout cela les mineurs de la Westphalie ou de l'Angleterre, de la France ou de l'Autriche? Par quel étrange abus de l'idée de solidarité seraient-ils conduits à soutenir les Belges dans la revendication d'un droit tout politique? Des étrangers, ouvriers de toutes les nations, pourraient donc être appelés à peser de tout leur poids, du poids de leur nombre, de leur masse dans les affaires d'un pays! Aujourd'hui, c'est pour le suffrage universel en Belgique, demain ce serait pour d'autres lois ou d'autres réformes dans d'autres pays. Où en arriverait-on? La question, il est vrai, n'a pas été absolument tranchée, elle est restée provisoirement en suspens; mais voici qui est mieux, tout au moins aussi extraordinaire!

Lorsque les ouvriers se concertent, se coalisent pour défendre ce qu'ils croient être leur intérêt, la cause de leurs salaires, de la limitation de leur travail, ils peuvent se tromper ou s'abuser, ils sont libres en tout cas, ils usent de leur liberté. Lorsqu'ils ont recours à cette arme extrême et meurtrière de la grève pour imposer leurs conditions, ils comprennent bien ou mal leur droit, ils sont dans leur droit. C'est prévu, reconnu et admis; mais ici ce n'est plus la coalition ordinaire et pour ainsi dire régulière, ce n'est plus la grève partielle et limitée, précisée dans son objet. Il s'agit d'inaugurer, d'exercer un droit nouveau en dehors de toutes les lois, au-dessus des lois, de faire de la grève un instrument de guerre générale et internationale, d'ouvrir par une suspension instantanée du travail une crise universelle en pleine Europe, en pleine civilisation! Ainsi, des hommes pourraient se réunir publiquement, dans la Bourse du travail de Paris ou ailleurs, pour délibérer gravement sur les moyens de tout arrêter par une grève générale, d'exaspérer par l'inaction et une inévitable misère des millions d'ouvriers répandus en Europe, de soumettre la société universelle à la plus redoutable épreuve;

ils pourraient, eux, ces mineurs, qui se font les chefs du mouvement, paralyser arbitrairement l'activité humaine, mettre en interdit les industries, en suspendant par un mot d'ordre la production de la houille, l'industrie qui est, comme on l'a dit plus d'une fois, le pain de toutes les autres, qui alimente toutes les autres! C'est cependant ce qui a été discuté publiquement pendant quelques jours, comme la chose la plus simple du monde; c'est ce qui est nouveau et ce qui est assurément le signe d'une étrange confusion dans les esprits. — On n'en est pas encore là, dira-t-on, on n'est pas si près de la grève générale, de la révolution universelle par la mobilisation à jour fixe des forces du prolétariat international. On n'en est pas là sans doute, si on le veut. L'idée n'est pas moins lancée dans le monde et on ne la combattra que par une politique décidée à ne pas encourager par d'apparentes complicités des chimères ruineuses pour les ouvriers eux-mêmes, comme pour la fortune des nations.

Questions sociales, grèves, revendications ouvrières, manifestations et congrès ont aujourd'hui le privilège d'être un des élémens de la politique universelle. Ils sont une partie de la politique; ils ne sont pas évidemment toute la politique dans la plupart des pays de l'Europe où s'agitent bien d'autres problèmes de diplomatie, d'organisation intérieure, de finances, de commerce et où la première difficulté est le plus souvent de vivre, d'assurer la paix si on le peut, de faire face aux incidens de chaque jour, de trouver une majorité dans les parlemens là où il y a des parlemens. C'est ainsi un peu partout, même en Allemagne où l'élection de M. de Bismarck au Reichstag, si elle se réalise, ne laissera peut-être pas d'être une complication, à moins qu'elle ne reste une revanche de fantaisie ou une singularité de ce puissant vaincu. C'est ainsi surtout en Autriche, où le récent renouvellement du Reichsrath a créé une situation parlementaire qui n'est pas des plus simples, des plus claires. Si l'habile premier ministre de Vienne, le comte Taaffe, avait cru reconquérir une majorité par le scrutin et, avec quelques satisfactions données aux partis, s'assurer les moyens de raffermir sa position, il s'est visiblement fait illusion. Il n'a rien conquis, il n'a rien raffermi. Il reste aussi embarrassé que jamais, n'ayant d'autre ressource que sa dextérité de tacticien, au moment où le nouveau Reichsrath vient de se réunir à Vienne et d'être inauguré par l'empereur François-Joseph.

Ce n'est pas que, dans l'intervalle entre les élections qui datent déjà de quelques semaines et la réunion du Reichsrath qui est d'hier, le comte Taaffe soit resté inactif. Il a essayé, au contraire, de tirer tout le parti possible d'une situation obscure et difficile. Il avait perdu la principale force de sa majorité en perdant les vieux Tchèques battus presque partout en Bohême par les jeunes Tchèques. Il s'est mis à la recherche de combinaisons nouvelles, non pas pour recomposer une majorité

dont les élémens manquent absolument, mais pour nouer une sorte d'alliance entre quelques fractions discordantes d'un parlement, où chaque nationalité prête serment dans sa propre langue. Il a négocié avec les uns et les autres, avec les libéraux allemands que dirigent M. de Plener et M. Chlumecki, avec l'ancien président d'un cabinet fédéraliste, le comte Hohenwarth qui passe pour le chef de petits groupes, cléricaux, Slovènes, Croates, Roumains de la Bukovine, puis avec les Polonais de Galicie qui sont ses plus utiles auxiliaires. Il comptait, en réunissant ces élémens, neutraliser les jeunes Tchèques qui arrivent au Reichsrath fiers de leurs succès, impatiens de revendiquer leurs droits nationaux, de défendre la cause de l'autonomie bohême. Malheureusement tout a manqué. Quelle sera réellement l'influence des jeunes Tchèques, quel sera même leur système de conduite dans le nouveau parlement? On ne le sait pas encore. Toujours est-il que le comte Taaffe a échoué dans ses tentatives pour se créer contre eux, ou à défaut de l'appui qu'il a perdu de ce côté, un semblant de majorité. M. de Plener a récemment annoncé la rupture des négociations. Le comte Taaffe reste seul contre l'opposition qui prépare ses armes pour le combattre. L'adroit premier ministre n'en paraît pas découragé. Il se flatte toujours de triompher des divisions parlementaires. Il est d'autant plus disposé à l'optimisme qu'il ne manque pas de flatteurs qui font de lui un nouveau Metternich, presque le Bismarck du parlement autrichien. Il laisse dire et, pour faciliter sa tâche, il se propose d'écarter tout ce qui pourrait enflammer les passions, les questions de nationalité ou de confession religieuse. Il s'est tracé un programme de lois économiques et financières, de réformes pratiques dont le discours impérial est à peu près l'expression. Le comte Taaffe a la confiance de l'empereur et son habileté: c'est une force, sans doute, un premier gage de succès. Cette politique de subterfuge et d'évasion pourrait ne pas suffire dans un moment où l'Autriche a bien des affaires sérieuses, — et ses relations commerciales avec l'Allemagne et les affaires des Balkans.

A la vérité, depuis quelque temps, on ne parlait plus de ces petits états des Balkans qui ont si souvent et si inutilement occupé la diplomatie. Il y avait entre les cabinets, à ce qu'il semble, une sorte d'accord pour éviter les explications délicates, lorsque la Bulgarie a réveillé l'attention de l'Europe en rappelant une fois de plus que tout est resté en suspens, que tout est encore révolutionnaire à Sofia et à Philippopoli, dans cette principauté que le traité de Berlin a créée et qui s'est placée elle-même en dehors du droit diplomatique. Deux incidens ont contribué à raviver la question. Il y a quelques jours à peine, le 5 avril, expirait le mandat temporaire que la Porte a accordé autrefois pour la Roumélie au prince Alexandre de Battenberg, alors régnant en Bulgarie, et qui a passé depuis au prince Ferdinand de Cobourg, élu

d'une révolution. La Porte allait-elle retirer ou renouveler ce mandat? La Russie saisirait-elle ce prétexte pour renouveler ses protestations et réclamer définitivement l'exécution du traité de Berlin? Par le fait, tout s'est passé sans trouble, sans la plus légère contestation diplomatique, c'est-à-dire que ce qui existait a continué à exister sans que rien ait été demandé et accordé. Aujourd'hui comme hier, le prince Ferdinand de Cobourg règne à Philippopoli tout aussi bien qu'à Sofia, son premier ministre, M. Stamboulof, gouverne despotiquement : l'Europe n'a rien reconnu, il n'en est ni plus ni moins. C'est le premier incident. Les ennemis du gouvernement bulgare avaient-ils compté sur une crise à ce moment de transition et ont-ils vu là une circonstance favorable pour leurs conspirations? Toujours est-il que peu auparavant un attentat des plus graves a été commis à Sofia. Le premier ministre, M. Stamboulof, et le ministre des finances, M. Beltchef, se promenaient le soir dans les rues de la ville. Des assassins les ont suivis, se sont jetés sur eux,— et le coup probablement destiné à M. Stamboulof a atteint l'inoffensif ministre des finances, M. Beltchef. C'est là l'autre incident!

Que peut signifier cet assassinat? quelles peuvent en être les conséquences? Le plus vraisemblable est que ce drame lugubre est l'œuvre de quelques conspirateurs de l'intérieur altérés de vengeance, et c'est peut-être une hardiesse périlleuse de signaler, ainsi que l'a fait le prince Ferdinand dans un rescrit, de prétendus ennemis « extérieurs » comme les instigateurs du meurtre. C'est la Russie qu'on désigne visiblement ainsi, et il est bien clair que la Russie, qui a montré une assez patiente longanimité dans ces affaires bulgares, n'a pas besoin de l'assassinat de M. Stamboulof le jour où elle voudrait attester sa politique. Quant aux conséquences, l'attentat de Sofia, si déplorable qu'il soit, n'en peut évidemment avoir. Il crée pour le moment, si l'on veut, une certaine popularité à M. Stamboulof, qui a fort heureusement échappé au meurtre dont son infortuné collègue a été la victime; il ne change rien pour la diplomatie. Il peut tout au plus dévoiler encore une fois un état révolutionnaire sur lequel toutes les puissances qui ont coopéré au traité de Berlin seront nécessairement appelées un jour ou l'autre à se prononcer.

Tandis que la reine Victoria, impératrice des Indes, reçoit gracieusement une hospitalité gracieusement offerte en terre française, à Grasse, et que son premier ministre, lord Salisbury, se repose lui-même aux bords de la Méditerranée; tandis que le monde parlementaire a été un moment dispersé par les vacances de Pâques, l'Angleterre tourne depuis quelques jours ses regards avec une certaine anxiété vers les régions indiennes. L'Angleterre a les inconvéniens de la grandeur. Elle étend sa puissance dans l'univers entier; elle a partout des domaines et partout aussi elle a des points vulnérables, des difficultés sans cesse renaissantes. Elle a tout ce monde incohérent et vivace de colonies

lointaines qui ne demandent pas mieux que de s'émanciper ou de faire leurs affaires sans elle, au risque même de lui créer des embarras. Elle a ces enfans terribles de Terre-Neuve, à qui elle a aujourd'hui à faire entendre raison au sujet des droits qu'ils disputent à la France et des traités qu'ils ne veulent pas reconnaître. Elle a dans les mers australiennes tous ces états qui se sont réunis récemment à Sydney, qui viennent de décider de se donner une constitution commune, une organisation autonome, de former une fédération à peu près indépendante, à peine rattachée par un lien nominal à la couronne britannique. Elle a les mêmes difficultés au Cap. Sa grande préoccupation est toujours évidemment pour son empire indien, pour ce vaste empire qui n'est pas sans doute près de se détacher, mais où éclatent de temps à autre des incidens tragiques, des menaces d'insurrection, des scènes sanglantes comme ce massacre récent de Manipour, qui a coûté la vie à des agens, à des officiers anglais, et a si douloureusement retenti, il y a peu de jours, à Londres. C'est un incident d'hier. On n'en connaît encore ni tous les détails, ni la vraie signification. Par une coïncidence singulière, il s'est produit pour l'Angleterre au moment où nos postes étaient surpris, où un de nos résidens a été massacré au Tonkin. Décidément la conquête n'est ni facile ni peut-être de longtemps définitive dans ces contrées de l'extrême Orient, où vivent des populations toujours mal soumises.

Qu'est-ce que Manipour? C'est un petit état perdu dans les vastes possessions anglaises, enclavé entre le Bengale, la Birmanie à peine conquise ou annexée et l'Assam. La semi-indépendance qui lui a été laissée jusqu'ici n'est, bien entendu, qu'une fiction : la réalité, c'est le protectorat britannique, et le dernier rajah n'était rien de plus qu'une créature anglaise, à qui on n'a pas refusé la croix de commandeur de l'étoile de l'Inde. Qu'est-il arrivé? Une insurrection a éclaté il y a quelques mois contre ce rajah, vieux et docile protégé des Anglais, et l'a détrôné. Ce souverain découronné a eu la chance de n'être pas tué et il s'est empressé de faire appel à la protection de l'Angleterre qui ne pouvait lui manquer. Le commissaire anglais d'Assam, M. Quinton, a pris ses dispositions pour le rétablir et s'est mis en marche avec quelques compagnies de troupes indigènes, de goorkhas. Il a pu arriver sans peine à Manipour. Malheureusement il n'avait que des forces insuffisantes ou il a manqué de vigilance. Il n'a pas tardé à être assailli dans son camp par des masses insurgées contre lesquelles il n'a pu longtemps se défendre. Bref, plus de 400 goorkhas paraissent avoir été tués. Des officiers anglais ont péri dans le combat. M. Quinton lui-même, le colonel Skene, M. Grimwood, agent politique à Manipour, d'autres encore, sont restés prisonniers des insurgés. Ils ont été, d'après toutes les apparences, massacrés depuis. Ils sont les victimes de la confiance par trop téméraire avec laquelle ils se sont aventurés,

sans calculer leurs forces, dans un pays en insurrection. Pour tout dire, c'est un désastre, tout au moins un de ces accidens douloureux qui ne sont pas rares dans l'histoire déjà séculaire de la domination anglaise aux Indes. Que fera-t-on maintenant? Les Anglais, il faut l'avouer, n'ont pas perdu leur temps à récriminer; ils n'ont songé d'abord qu'à réparer le désastre.

S'il ne s'agissait que de réprimer la révolte des tribus rebelles du Manipour, de rétablir sur son trône un obscur rajah, de tirer en même temps vengeance de la mort de quelques serviteurs de l'Angleterre, ce ne serait pas, évidemment, une difficulté. Le vice-roi des Indes, lord Lansdowne, a tous les moyens nécessaires pour faire sentir le poids de la puissance britannique. Le commandant de l'armée, sir Frédéric Roberts, a déjà mis des forces en mouvement. De toutes parts, du Bengale, d'Assam, de la Birmanie, des chemins conduisent facilement à Manipour. L'issue de l'expédition qui se prépare n'est pas douteuse. On ne peut pas rester sous le coup d'un échec, laisser impunie l'atteinte portée au prestige britannique. Le résultat pourrait être la disparition de l'ombre d'indépendance laissée au Manipour, l'annexion pure et simple d'un nouveau territoire. Malheureusement, ce n'est pas encore tout : il resterait à savoir si cette insurrection des Manipouris, dont on aura raison dès qu'on pourra la saisir, est un accident isolé, si elle ne se relie pas à des mouvemens dans des états voisins ou même plus lointains, si elle n'est pas le signe d'une recrudescence d'agitation qui tendrait à se propager. Autant qu'on en puisse juger, il semblerait que la Birmanie, récemment annexée, est loin d'être pacifiée. Sur d'autres points, des révoltes éclatent à tout instant, et, chose plus singulière, plus grave aussi peut-être, dans la vallée même de l'Indus, aux frontières de l'Afghanistan, des tribus guerrières viennent de se soulever contre les Anglais. En un mot, il y a des symptômes dont on se préoccupe à Londres comme à Calcutta. Ce n'est point à dire, assurément, que l'Angleterre soit menacée d'ici à peu d'une de ces commotions comme celle qui, il y a un peu plus de trente ans, mit un moment en péril la domination britannique; mais il y a toujours ce fait prodigieux, redoutable. L'Angleterre règne dans un empire de 200 millions d'hommes, de toute race, de toute religion, avec une poignée d'Européens. Elle s'étudie, et c'est son honneur, à répandre les bienfaits de la civilisation dans ces immenses et populeuses contrées. Elle donne le bien-être, des garanties locales, même l'instruction aux Indiens; elle ne réussit pas à les atteindre dans leur esprit, dans leurs mœurs, dans leurs traditions. Tout ce qu'elle fait, au contraire, peut, un jour ou l'autre, devenir une arme contre sa domination, et c'est toujours la même question qui s'élève pour elle, dans l'Inde comme dans ses autres colonies. Le moment ne viendra-t-il pas où l'Angleterre, victime d'une extension démesurée, ne pourra plus contenir tous ces mouve-

mens d'indépendance qui s'essaient dans des contrées où elle règne encore aujourd'hui?

Il y a des affaires pour toutes les nations en ce monde. Il y a des affaires qu'on pourrait prévoir, parce qu'elles sont la suite d'une politique, et il y a l'imprévu qui vient parfois ajouter ses surprises aux embarras inévitables. Depuis qu'un ministère nouveau est né en Italie, il n'a point eu, certes, une tâche facile. Il a eu, pour son début, à liquider une situation où de faux calculs ont accumulé les difficultés de toute sorte, difficultés diplomatiques, difficultés financières, et il se serait probablement bien passé de l'ennui d'un de ces incidens malencontreux autant qu'inattendus qui compliquent à l'improviste les relations d'un pays. Le ministère du marquis di Rudini a eu, il a encore tout à faire. Et d'abord il s'est trouvé avec l'embarrassant héritage de la politique coloniale de M. Crispi.

Le fait est que dans cette politique remuante et ambitieuse, il y a eu depuis longtemps plus de mirages que de réalités et il y a aujourd'hui plus de mécomptes que de résultats rassurans. Il y a une triste et maussade affaire d'exactions, d'extorsions, de violences, qui engage la responsabilité d'un certain nombre d'agens de l'administration de Massaouah, notamment d'un officier de l'armée, et qui va être l'objet d'un procès. Il y a surtout et avant tout pour le nouveau ministère italien la question même de la politique à laquelle on doit définitivement s'arrêter dans la Mer-Rouge. M. Crispi s'est nourri lui-même et a nourri son pays d'illusions. Il avait rêvé un empire auquel il donnait le nom classique d'Érythrée. Il avait fait luire aux yeux des Italiens ce mirage d'un protectorat qu'il aurait négocié avec le négus d'Abyssinie Ménélick et qu'il avait même déjà annoncé à l'Europe. Il s'était flatté d'obtenir de l'Angleterre des avantages sur le Haut-Nil, l'occupation de Kassala. Qu'en est-il réellement? Le rêve a tout l'air de s'évanouir. Le négus Ménélick ne veut plus entendre parler d'un protectorat qu'il n'avait pas compris et se prétend mystifié! Le comte Antonelli, plénipotentiaire attitré auprès de lui depuis quelque temps, revient sans avoir fait fléchir l'orgueil du petit potentat jaloux de sa souveraineté. Le cabinet de Rome s'est résigné fort sagement à accepter les conditions que lui fait l'Angleterre sous prétexte de tracer une délimitation illusoire des « sphères d'influence des deux pays. » De fait, la domination italienne semble ramenée, pour le moment comme au début, à Massaouah et à un rayon assez restreint. Tout, en vérité, est obscur dans cette affaire, qu'une commission d'enquête récemment nommée est chargée aujourd'hui de débrouiller. Le nouveau ministère de Rome, dans tous les cas, semble résolu à éviter de se jeter dans les hasards des entreprises démesurées, à limiter surtout les dépenses que nécessiterait la politique d'aventure suivie depuis quelques années. Il ne pouvait certes rien décider de mieux dans l'intérêt de son pays. Cette

résolution rentrait dans la politique de prudence diplomatique, de raison et de paix qu'il a inaugurée, — lorsque tout d'un coup, d'un autre côté, lui est survenu à travers les mers ce bizarre et malheureux incident qui a mis à l'improviste l'Italie en conflit avec les États-Unis d'Amérique.

Rien, assurément, de plus étrange que cette aventure qui, en apparence, a un caractère tout accidentel, tout local, et qui, à dire vrai, intéresse tous les pays dans leurs relations avec les États-Unis. Qu'est-ce donc que cet incident de la Nouvelle-Orléans qui divise Rome et Washington? L'Italie, on le sait, a de nombreux émigrans aux États-Unis, surtout dans la Louisiane. Elle n'envoie pas toujours, c'est facile à croire, la fleur de sa population. Parmi ces émigrans italiens, il en est qui formeraient, dit-on, des sociétés secrètes imitées de la société napolitaine, de meurtrière mémoire, « la Maffia, » et dont les affiliés sont prêts à tous les crimes sur un ordre de leurs chefs. Il y a quelque temps de cela, le chef de la police de la Nouvelle-Orléans, M. Hennesy, a été assassiné. Des Italiens ont été accusés du meurtre; ils ont été emprisonnés, jugés, — et absous par un jury! Aussitôt, dans la population de la ville, il n'y a eu qu'un cri contre ce jury prévaricateur, qu'on a accusé d'avoir été gagné, corrompu et acheté par « la Maffia. » Malheureusement, les Américains ont gardé dans leurs mœurs une certaine violence, une brutalité expéditive. Ils admettent sans peine l'idée de se faire justice à eux-mêmes quand un jury la leur refuse, d'exécuter sommairement un criminel en lui appliquant ce qu'ils appellent la « loi de Lynch. » Les habitans de la Nouvelle-Orléans, réunis en assez grand nombre, se sont donc portés sur la prison où les Italiens étaient encore retenus, et, sans plus de façon, ils ont exécuté ceux qu'ils croyaient coupables. Notez que tout cela s'est fait avec une apparence d'ordre, que, dans cette multitude armée pour faire justice, il y avait quelques-uns des hommes les plus marquans de la ville. Ils croyaient manifestement accomplir un acte méritoire! Ceux qui ont été victimes de cette exécution sommaire étaient-ils naturalisés Américains? Avaient-ils gardé la nationalité italienne? Ce n'est pas encore bien éclairci. Toujours est-il que le gouvernement de Rome ne pouvait guère rester indifférent. Il s'est ému pour ses nationaux et il a chargé son ministre à Washington, le baron Fava, d'adresser des représentations au cabinet du président Harrison, de demander au secrétaire d'état, M. Blaine, le châtiment des exécuteurs de la Nouvelle-Orléans et une indemnité pour les victimes. C'est ici que l'affaire se complique.

On ne peut certainement douter que le président de la république américaine et son secrétaire d'état n'aient été les premiers à déplorer l'acte de justice expéditive accompli à la Nouvelle-Orléans. M. Blaine a paru cependant quelque peu embarrassé. Il s'est montré prêt à ac-

corder une indemnité pour les victimes ; il a avoué à peu près son impuissance à intervenir dans l'administration de la justice en Louisiane; il s'est déclaré désarmé par la constitution des Etats-Unis. Il a semblé tout au moins hésitant et évasif. En fin de compte, le ministre d'Italie, faute d'obtenir la réparation qu'il demandait, a obéi aux ordres de son gouvernement, en prenant ce qu'on appelle en diplomatie un congé motivé et en quittant Washington. Le cabinet italien est peut-être allé un peu vite ; mais évidemment, il ne pouvait souscrire à l'interprétation de M. Blaine, et de fait, il a soutenu le droit de toutes les nations civilisées. Tous les pays qui ont des émigrans en Amérique ne connaissent ni la Louisiane, ni aucun autre état ; ils ne connaissent que le pouvoir fédéral, seul responsable et garant de la sécurité des étrangers sur le territoire de l'Union. Le départ du baron Fava est donc une sauvegarde du droit universel. Que va faire maintenant le gouvernement italien ? Il a réclamé vivement ; on ne peut pas supposer qu'il ait l'intention d'aller plus loin. C'est un incident tout diplomatique, destiné à rester diplomatique, et il est fort probable que tout finira avant peu par une transaction, à laquelle le cabinet de Washington ne peut se refuser, qui garantira tous les étrangers dans la grande république américaine.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Les fonds publics ont conservé, pendant la première quinzaine d'avril, une excellente tenue. Des réalisations ont pesé sur le 3 pour 100 nouveau, à cause du versement de 15 francs à effectuer au milieu du mois, mais les achats que poursuit la Caisse des dépôts et consignations au compte des Caisses d'épargne, et qui ont porté en mars sur un capital de 33 millions, ont soutenu les cours de la rente ancienne. Celle-ci ne s'est donc pas écartée du prix de 95 francs, l'emprunt s'est négocié entre 93.60 et 93.80, et l'Amortissable entre 95.15 et 95.30. Il n'y a eu de mouvement que sur le 4 1/2. Ce fonds doit au revenu élevé qu'il peut donner encore pendant quelque temps, un regain de faveur, surtout auprès des acheteurs de la rente nouvelle, qui trouvent dans le 4 1/2 un emploi temporaire avantageux pour les fonds destinés aux versemens.

Parmi les rentes étrangères, quelques-unes ont été particulièrement favorisées, notamment le 1 pour 100 turc, en hausse de 18.80 à 19.05,

et les 4 0/0 russes qui se sont avancés d'une demi-unité. La plupa sont restées immobiles comme l'Extérieure ex-coupon, l'Italien, l'Unifiée, le Hongrois. Le 3 pour 100 portugais a reculé de 57 à 56, les fonds argentins ont été de nouveau offerts sur la publication du décret suspendant jusqu'en juin prochain le remboursement des dépôts de la Banque nationale et de la Banque provinciale de Buenos-Ayres. Le détachement du coupon semestriel sur les deux fonds brésiliens, 4 1/2 et 4 0/0, a été accompagné d'un vif mouvement de recul. Le premier vaut environ 74, le second 69.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer, la Banque de France, le Gaz et le Suez, restent cotés à leurs cours les plus élevés. Le portefeuille a procédé à quelques réalisations en Banque d'escompte, Banque de Paris, Banque russe et française, Banque transatlantique, Société générale, Banque ottomane.

Le Crédit foncier et le Crédit lyonnais se sont maintenus très fermes sur la bonne impression produite par leurs assemblées. Un vif mouvement de baisse s'est produit sur la Compagnie transatlantique. Le Rio-Tinto a oscillé entre 590 et 598.75.

Sur le marché de Londres, les tendances ont été encore très indécises. D'importans retraits d'or à la Banque d'Angleterre rendent probable une élévation du taux de l'escompte avant la fin d'avril.

Les administrateurs provisoires de la Société de dépôts et de comptes courans ont réuni, le 7 de ce mois, les actionnaires de la société pour leur exposer la situation telle qu'une étude sommaire venait de la révéler et leur soumettre les résolutions que l'état de choses leur paraissait commander. Du long rapport de MM. Moreau et Mercet ressort la démonstration que les affaires sociales étaient compromises depuis plusieurs années et que la responsabilité des administrateurs se trouve engagée dans la série de transactions antistatutaires qui ont frappé la Société de dépôts dans sa prospérité d'abord, finalement dans son existence même. Toutes les ressources ont été successivement immobilisées dans des engagemens pour la plupart sans issue; un examen attentif du portefeuille a montré que, sur le montant de 80 millions auquel était porté ce chapitre, il n'y avait pas pour plus de 7 à 8 millions de papier banquable.

Dans ces conditions, il était inutile de songer à une prolongation d'existence de la société. Les administrateurs concluaient donc à une mise immédiate en liquidation et à la cession, à une société nouvelle, de l'immeuble et du fonds commercial pour 12 millions de francs (dont 4 pour le fonds commercial). L'assemblée a ratifié ces conclusions et nommé MM. Moreau et Mercet liquidateurs. Les négociations pour la cession d'actif proposée sont sur le point d'aboutir. La conclusion définitive est subordonnée à la reprise préalable, par les administrateurs, d'une partie du portefeuille-titres pour 14 millions en-

viron. Ces deux opérations effectuées, les liquidateurs espèrent qu'ils n'auront à réclamer des actionnaires aucune partie des 375 francs pour lesquels ils restent responsables sur chaque action.

Le Crédit lyonnais a réuni ses actionnaires en assemblée générale le 11 courant. Situation très prospère, ressources liquides en quantité plus que suffisante pour couvrir tous les engagemens immédiatement exigibles, expansion énorme des affaires sociales, dividende de 30 francs par action libérée de 250 francs, voilà le résumé des communications faites à la réunion.

La situation paraît en effet très solide. Il y a 611 millions de dépôts à vue et de comptes courans et 142 millions d'acceptations, soit 753 millions du côté de l'exigibilité. En regard de ce total formidable, le Crédit lyonnais place son portefeuille-effets de 460 millions, son encaisse de 63 millions, ses 271 millions de comptes courans et ses 139 millions d'avances et reports, soit 933 millions du côté des ressources disponibles.

Les disponibilités dépassent donc de 180 millions environ les exigibilités.

Si, comme tout l'indique, et comme l'a affirmé le gouverneur du Crédit lyonnais dans son allocution à l'assemblée, le portefeuille-effets est réellement sain, composé de papier commercial, de valeurs que la Banque de France n'hésiterait pas à réescompter, le Crédit lyonnais peut attendre sans crainte les demandes en masse de ses déposans.

Le gouvernement portugais a cédé à un syndicat de puissantes maisons financières l'exploitation du monopole des tabacs, qui produisait jusqu'ici environ 22 millions. Une société s'est constituée au capital de 50 millions pour l'entreprise de cette concession. Le conseil sera présidé par M. Alfred André, de la maison André Neuflize et Cie. Au nombre des administrateurs figurent MM. Achille Monchicourt, de la Banque parisienne; Th. Berger, du Comptoir national d'escompte; Auboyneau, de la Société des tabacs ottomans. La Société coïntéressée des tabacs portugais s'engage à payer à l'État une redevance annuelle progressive de 23,800,000 à 25,200,000 francs. Les bénéfices seront partagés, au-dessus d'un produit net de 28,840,000 francs, entre l'État et la Société dans la proportion de 60 pour 100 pour l'un et de 40 pour 100 pour l'autre.

La Société consent de plus à l'État une avance de 250 millions de francs dont elle est autorisée à se procurer elle-même le montant par la création de 500,000 obligations de 500 francs 4 1/2 pour 100, remboursables en 35 ans, c'est-à-dire pendant la durée de la concession. L'annuité nécessaire pour le service de l'intérêt et de l'amortissement, 14 millions environ, sera prélevée, par privilège, sur le montant de la redevance, et le surplus seul sera versé à l'État. Le prix d'émission a été fixé à 437.50, pour 22.50 d'intérêt et remboursement

à 500. La souscription sera ouverte vers le 21 ou 25 courant, en France, en Belgique, et en Suisse, à 225,000 de ces titres.

Le gouvernement russe vient d'émettre un « troisième emprunt intérieur 4 pour 100 » au montant nominal de 194 millions de roubles, dont le produit est destiné à la conversion ou au remboursement de 184,198,350 roubles de billets 5 pour 100 de la Banque de l'État. L'intérêt est payable semestriellement en juin et en décembre, et l'amortissement de ces obligations s'effectuera au pair en quarante années à dater du 15 juin 1892. Jusqu'en 1899, il ne pourra être procédé ni à la conversion, ni au remboursement de cet emprunt. Les obligations du « troisième emprunt intérieur » sont soumises à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

Il s'agit là d'une opération exclusivement russe, à laquelle n'ont point de part, au moins directement, les capitaux étrangers. Il n'en est pas de même d'une seconde opération qui suit immédiatement la création du troisième 4 pour 100 intérieur, et qui a pour objet l'émission en France et en Allemagne d'un très gros emprunt en 3 pour 100, le premier de ce type, et dont le produit serait également destiné à des conversions. L'émission n'aurait, d'ailleurs, lieu en Allemagne que contre les titres à convertir. La souscription en espèces aurait lieu en France. Le ministre des finances de Russie a traité, pour cet emprunt, avec les maisons Rothschild et Bleichrœder et avec la Disconto-Gesellschaft de Berlin. L'opération serait effectuée au commencement du mois prochain.

La Russie est certainement dans une excellente situation financière, et son crédit, grâce au concours des capitaux français, a réalisé en quelques années d'importans progrès. Il y a moins de dix ans, le 5 pour 100 russe était au-dessous de 90 francs. Aujourd'hui, le 4 pour 100 est à 100 francs. C'est l'épargne française, qui, par suite d'un engouement très respectable, inspiré par des motifs politiques et financiers de l'ordre le plus sérieux, a pu réaliser cet extraordinaire changement de capitalisation. Ce n'est plus par centaines de millions, mais par milliards que se calcule la valeur des titres de la dette russe absorbés par les portefeuilles français. Peut-être serait-il sage, après avoir tant obtenu du concours de l'argent français, de ménager un peu une telle faculté d'absorption, sous peine de découvrir, au moment le plus inattendu, que l'on en avait déjà atteint la limite. Les sympathies de la France pour la Russie ont porté le 4 pour 100 russe au pair. C'est beaucoup leur demander que de prétendre dès maintenant remplacer le 4 pour 100 par du 3 pour 100, alors que notre propre 3 pour 100 ne se maintient pas sans peine à 95 francs et que nous avons du 4 1/2 à moins de 106 francs.

Le directeur-gérant : Ch. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT QUATRIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LXIe ANNÉE.

MARS. — AVRIL.

Livraison du 1er Mars.

Études diplomatiques. — Fin de la guerre de succession d'Autriche. — IV. — Prise de Berg-op-Zoom, Convocation d'un congrès a Aix-la-Chapelle, par M. le duc de BROGLIE, de l'Académie française. 5

Une Passionnette, dernière partie, par GYP. 37

Dans l'Inde. — IV. — Agra et Delhi, par M. André CHEVRILLON. 83

Le Tarif des douanes, par M. Charles LAVOLLÉE. 109

L'Amour, étude de psychologie générale, par M. Charles RICHET. 135

Le Parti de la démocratie sociale en Allemagne. — I. — Les Origines philosophiques, l'Agitation politique, par M. J. BOURDEAU. 168

L'Alliance franco-russe sous le premier empire, par M. G. VALBERT. 203

Revue littéraire. — L'Influence de l'Espagne dans la littérature française, par M. F. BRUNETIÈRE. 215

Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 227

Mouvement financier de la quinzaine. 238

Livraison du 15 Mars.

Constance, première partie, par M. Th. BENTZON. 241

Dans l'Inde. — V. — Jeypore, Bombay, Ellora, La Traversée, par M. André CHEVRILLON. 276

Le Nouveau Silver-Bill aux États-Unis, par M. Émile de LAVELEYE. 313

La Crise de l'enseignement secondaire. — La Science éducatrice, par M. Marcelin BERTHELOT, de l'Académie des Sciences. 337

La Vie et les Mœurs dans l'Allemagne d'aujourd'hui. — I. — Premières impressions, par M. T. de WYZEWA. 375

La Jeunesse de La Fayette, dernière partie, par M. A. BARDOUX, de l'Institut de France. 399
Du Role social de l'officier. 443
Revue dramatique. — Vaudeville, *Liliane*. Gymnase, *Musotte*. Odéon, *Passionnément*. Théatre-Libre, *la Meule*, par M. Camille BELLAIGUE. 450
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 466
Mouvement financier de la quinzaine. 478

Livraison du 1er Avril.

Constance, deuxième partie, par M. Th. BENTZON. 481
Les Prophètes d'Israel et leur nouvel historien, par M. James DARMESTETER. 513
La Journée de huit heures et le Protectionnisme, par M. le vicomte Georges d'AVENEL. 553
L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut. — VIII. — L'Académie depuis la seconde république jusqu'à la fin du second empire, par M. le comte Henri DELABORDE, de l'Institut de France. 596
Paris port de mer, par M. J. FLEURY. 626
Une Ophélie tchérémisse. — Esquisse de mœurs, d'après M. K. GORBOUNOF. 652
M. Windthorst et le Parti du centre catholique, par M. G. VALBERT. . . 669
Revue littéraire. — Le Symbolisme contemporain, par M. F. BRUNETIÈRE. 681
Revue dramatique. — Comédie-Française : *Mariage blanc*, de M. Jules Lemaitre, par M. Camille BELLAIGUE. 693
Revue musicale. — Opéra : *le Mage*. 698
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 706
Mouvement financier de la quinzaine. 717

Livraison du 15 Avril.

Constance, troisième partie, par M. Th. BENTZON. 721
L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut. — IX. — L'Académie depuis les commencemens de la troisième république, par M. le comte Henri DELABORDE, de l'Institut de France. 772
La Gymnastique a Stockholm, par M. Fernand LAGRANGE. 796
Le Tarif et la Commission des douanes, par M. Charles LAVOLLÉE. 836
Au Pays de la vigne. — Les Grandes exploitations agricoles de l'arrondissement de Montpellier, par M. le vicomte Antoine de SAPORTA. 867
Le Parti de la démocratie sociale en Allemagne. — II. — L'Esprit de la doctrine, par M. J. BOURDEAU. 907
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 945
Mouvement financier de la quinzaine. 955

Paris. — May & Motteroz, libr.-impr. réunies, 7, rue Saint-Benoît.

309
443

450
466
478

481

513

553

596
626
652
669
681

693
698
706
717

721

772
796
836

867

907
945
955